



Liberté • Égalité • Fraternité

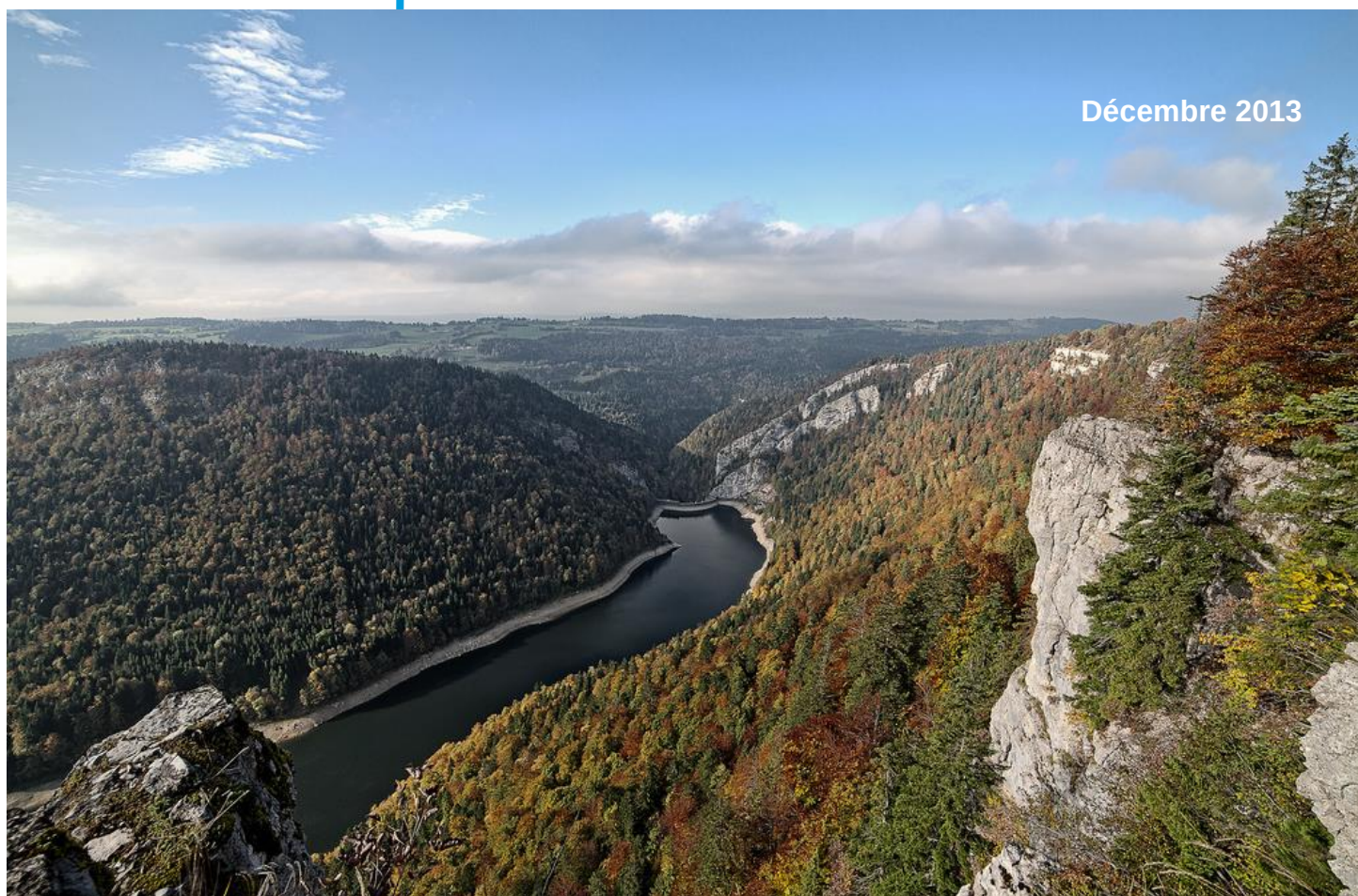
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
FRANCHE-COMTE



Diagnostic territorial

Stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse



SOMMAIRE

INTRODUCTION :	5
1. MOBILITES TRANSFRONTALIERES	7
1.1 CADRAGE GLOBAL DU TERRITOIRE DE L'ARC JURASSIEN	7
1.1.1 Espace physique et poids démographique des agglomérations	7
1.1.2 De très nombreux axes routiers et flux, moins de réseaux de transports collectifs	9
1.1.3 Paradoxe de l'importance des flux transfrontaliers et des migrations pendulaires en dépit d'un massif à traverser et des conditions climatiques défavorables une partie de l'année (atypique par rapport aux autres frontières)	14
1.1.4 Réponses actuellement apportées	15
1.2 DES MIGRATIONS ALTERNANTES QUI NE SE DOUBLENT PAS D'UNE INTERPENETRATION RESIDENTIELLE	18
2. ECONOMIE ET FORMATION	31
2.1 QUELLE ECONOMIE TRANSFRONTALIERE ?	31
2.1.1 Cadrage économique : emploi et secteurs d'activités, cartes des entreprises, localisation des différents types d'emploi, spécificités du territoire liées aux microtechniques et à l'horlogerie	31
2.1.2 Quelles relations interentreprises transfrontalières : (inter)dépendance ? Sous-traitance, innovation	38
2.1.3 Stratégies de localisation : conditions cadres, avantages à s'installer en suisse, présence d'ouvriers qualifiés en France (bassins d'emploi)	41
2.1.4 Quelles interactions touristiques transfrontalières ? Caractéristiques respectives et interactions (limitées), réalisations et projets communs. Blocages et concurrences internes et transfrontalières	47
2.1.5 Quelles interactions sylvicoles et agricoles transfrontalières ? Difficile valorisation commune des filières (AOC et AOP)	50
2.2 QUELLE FORMATION TRANSFRONTALIERE ?	55
2.2.1 Cadrage global formation initiale : quelles spécificités et caractéristiques des formations techniques dans l'Arc jurassien, quelles articulations des formations universitaires ?	55
2.2.2 Quelles réponses aux besoins des travailleurs frontaliers et des entreprises les employant ? Validation des acquis de l'expérience difficile à mettre en œuvre, projet de plateforme de formation professionnelle des travailleurs frontaliers	60
3. POPULATIONS ET CADRE DE VIE	62
3.1 QUELLES INTERACTIONS DEMOGRAPHIQUES TRANSFRONTALIERES ?	63
3.2 DES MODES D'HABITER LE TERRITOIRE DIFFERENTES DE PART ET D'AUTRE	70
3.2.1 Une dichotomie très marquée entre logements collectifs et logements individuels	70
3.2.2 Une dichotomie également marquée sur le statut d'occupation des logements	73
3.2.3 Des zones frontalières soumises à une pression foncière et des prix du logement élevés	77
3.2.4 Des modes de planification différents en partie à l'origine des différentiels décrits	79
3.3 QUELLE UTILISATION TRANSFRONTALIERE DES SERVICES ET EQUIPEMENTS ?	82
3.4 QUELLE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE ?	84
4. ANALYSE MULTI-NIVEAUX DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE	86
4.1 BILAN DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE (PROGRAMME INTERREG IV)	86
4.1.1 La localisation des chefs de file	87
4.1.2 La répartition du budget du programme en franco-suisse	93
4.1.3 Nature du chef de file dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté et dans les 4 cantons suisses	104
4.1.4 Une répartition territoriale des projets plus équilibrée côté suisse et côté français	106

4.1.5 Un impact des projets sous le prisme financier	108
4.1.6 Conclusion.....	109
4.2 COOPERATION A L'ECHELLE DE L'ARC JURASSIEN, REGION FRANCHE-COMTE, SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT ET FONCTIONNEMENT DES QUATRE CANTONS SUISSES	112
4.2.1 D'un point de vue général, une faible prise en compte du transfrontalier dans les documents de planification et d'orientation stratégique d'échelle régionale en Franche-Comté	112
4.2.2 L'Arc jurassien suisse dans la Confédération helvétique : des enjeux transfrontaliers identifiés, mais des difficultés liées à la nécessaire coordination de quatre cantons aux priorités bien différentes	113
4.2.3 Une organisation territoriale très différente de part et d'autre de la frontière doublée d'une grande méconnaissance réciproque.	116
4.2.4 Des interactions limitées entre services techniques et une méconnaissance réciproque du fonctionnement territorial du voisin.	116
4.2.5 Côté français, une place centrale revendiquée par la Région Franche-Comté dans la coopération transfrontalière, impliquée dans de nombreux projets, mais un déficit de lien avec les acteurs concernés par les projets d'échelle infrarégionale.....	118
4.3 COOPERATION A L'ECHELLE INTERMEDIAIRE (CONSEIL GENERAUX ET CANTONS)	119
4.3.1 Pour les conseils généraux, des conventions bilatérales récentes mais pour l'heure peu opérationnelles.	119
4.3.2 Des cantons suisses associés au sein d'arcjurassien.ch mais aux visions transfrontalières très diverses.....	120
4.4 COOPERATION A L'ECHELLE LOCALE.....	125
4.4.1 De véritables projets de coopération intégrée : projet de PNR du Doubs franco-suisse et Agglomération urbaine du Doubs.	125
4.4.2 Coopération via des conventions entre la République et Canton du Jura et le nord franc-comtois (Aire urbaine, Territoire de Belfort, communauté d'agglomération de Montbéliard, etc.).....	130
4.4.3 Une zone où la coopération est à intensifier : l'aire Mont d'Or – Chasseron.	137
4.4.4 Coopération ponctuelle et en devenir dans la zone du Haut-Jura – Jura vaudois.	141
4.4.5 Non directement frontalier, le Grand Besançon recherche cependant des partenariats vers la Suisse (convention avec La Chaux-de-Fonds) et dispose des moyens techniques nécessaires à une coopération poussée (Audab).	145
Carte des coopérations institutionnelles transfrontalières entre agglomérations.....	145
5. BILAN : UNE COOPERATION DE L'ARC JURASSIEN, CLOISONNEE, MECONNUE, TRES CENTREE SUR QUELQUES DOMAINES-CLES, ET DOTE D'UNE GOUVERNANCE SOUS OPTIMALE	148
5.1 UNE FRONTIERE CULTURELLE PARADOXALE	148
5.2 UNE COOPERATION FOCALISEE SUR QUELQUES THEMATIQUES, PRAGMATIQUE, A LAQUELLE IL MANQUE UNE VISION D'ENSEMBLE.....	148
5.3. UN CLOISONNEMENT MARQUE TANT EN INTERNE QU'ENTRE DIFFERENTS ECHELONS D'ACTEURS ENGAGES DANS LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE COTE FRANÇAIS, DOUBLE D'UNE MECONNAISSANCE RECIPROQUE TRANSFRONTALIERE.....	149
5.4 UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE DIFFICILEMENT LISIBLE EN INTERNE POUR LES ACTEURS DE L'ARC JURASSIEN, ET SANS NOTORIETE DEPUIS L'EXTERIEUR.....	149
5.5 LA CTJ : UNE STRUCTURE ANCIENNE, AUX LIMITES D'UTILISATION DE SON MODELE ; QUELS ENJEUX DE REFORTE DE SON FONCTIONNEMENT ET DE SA GOUVERNANCE	150
ANNEXES	152
ANALYSE DETAILLEE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION FRANC-COMTOIS	152

INTRODUCTION :

Présentation de l'étude

Dans le cadre des réflexions menées sur la stratégie territoriale l'Arc Jurassien, la **Préfecture de Région Franche-Comté** a lancé, en octobre 2012, une démarche portant sur le **développement de la coopération transfrontalière** dans ce territoire. La **Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)** a été retenue par la préfecture de région pour accompagner ce travail.

En mars 2013, **arcjurassien.ch** (l'association regroupant les quatre cantons suisses de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud) a mandaté la MOT pour accomplir **un travail simultané et complémentaire** côté suisse. Les deux démarches se rejoignent donc pour aboutir à un « Plan stratégique pour le développement durable du territoire transfrontalier de l'Arc jurassien », **partagé de part et d'autre de la frontière et clairement orienté vers l'opérationnel**.

L'étude s'est attachée à répondre à quatre grands questionnements :

1. *Quels sont les enjeux prioritaires thématiques et territoriaux de l'Arc Jurassien ?*
2. *Quels sont les directions privilégiées de développement du territoire transfrontalier de l'Arc Jurassien et les projets franco-suisses stratégiques ?*
3. *Comment améliorer la connaissance partagée de part et d'autre de la frontière des enjeux transfrontaliers pour porter des projets communs ?*
4. *Quel cadre de travail partagé peut-on construire au sein de la Conférence TransJurassienne (Préfecture de région Franche-Comté, Conseil Régional Franche-Comté, et les cantons suisses de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, réunis au sein d'arcjurassien.ch) pour mettre en œuvre le plan stratégique ?*

Ce travail se décompose en trois phases :

1. **Une première phase d'élaboration d'un bilan de la coopération et d'un diagnostic transfrontalier** du territoire, dont ce document rassemble les résultats (voir plus bas).
2. **Une deuxième phase de concertation et de co-construction : quatre ateliers territoriaux pluri-thématiques** ont permis de définir des **actions de coopération transfrontalière concrètes** :

- Le 14 juin 2013 : un atelier à Lajoux a réuni les acteurs du Haut-Jura français, du Jura et du nord vaudois.
 - Le 24 juin 2013 : un atelier au Locle a réuni les acteurs concernés par l'Agglomération urbaine du Doubs, les territoires du Pays horloger, et du Parc naturel régional du Doubs.
 - Le 19 septembre 2013 : un atelier à Pontarlier (au Gounefay) a réuni les acteurs de l'Aire de coopération Mont d'Or – Chasseron (territoires du Pays du Haut-Doubs, du Val-de-Travers et du Nord vaudois).
 - Le 20 septembre 2013 : un atelier à Porrentruy a réuni les acteurs du Canton du Jura, du Territoire de Belfort et du nord-est du département du Doubs (Aire urbaine).
3. Une dernière phase consacrée à la restitution : le 8 novembre 2013, une **conférence transfrontalière** permettra de présenter le **plan stratégique** finalisé. Il proposera une stratégie d'ensemble, pluri-thématique, déclinée en propositions de projets concrets. Une réflexion sur la mise en réseau des acteurs et la gouvernance de la Conférence transjurassienne (CTJ) sera également développée.

Un diagnostic territorial pour l'Arc jurassien

Pour réaliser son travail de diagnostic et d'état des lieux de la coopération transfrontalière telle qu'elle fonctionne aujourd'hui dans l'Arc jurassien, la MOT a rencontré plus d'une centaine de personnes sur l'ensemble du territoire d'étude, tant côté suisse que français, au cours d'entretiens individuels. Par ailleurs, des entretiens complémentaires ont été menés par téléphone. Enfin, ce travail de diagnostic s'est accompagné de l'analyse de nombreux documents préexistants (documents de planification français et suisses, études transfrontalières dont celles de la Conférence TransJurassienne, données de l'OSTAJ, projets transfrontaliers...). La MOT a construit et mené sa démarche avec le Dr. Patrick RERAT, chercheur à l'Université de Neuchâtel. Ce travail a fait l'objet d'une restitution le 29 mai 2013 côté français et le 30 mai 2013 côté suisse, le présent document étant une consolidation du travail réalisé côté français et du travail réalisé côté suisse. Pour la première fois, il permettra d'avoir une vision globale de la coopération sur l'ensemble de la frontière, avec des entrées thématiques et à différentes échelles territoriales. Il est un préalable au document stratégique final, qui présentera un plan pour le développement de la coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien.

Cet état des lieux de la coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien se concentre tout d'abord sur différentes thématiques : les mobilités transfrontalières (1), l'économie et la formation (2), les populations et le cadre de vie (3). Il s'attache ensuite à décrypter la coopération transfrontalière à différentes échelles (4). La dernière partie (5) permet de dresser un premier bilan de ce diagnostic.

1. MOBILITES TRANSFRONTALIERES

Cette première partie présente de façon liminaire et globale le territoire de l'Arc jurassien, dans ses caractéristiques physiques, dans son maillage urbain et s'attache en particulier à analyser la mobilité transfrontalière qui l'irrigue, tant sur le plan des infrastructures de transports que sur les flux eux-mêmes (flux de travailleurs notamment), et sur la façon dont les deux versants du territoire transfrontalier peuvent être habités indistinctement, par les Suisses (côté français) et les Français (côté suisse) afin de mesurer les mobilités qui en découlent.

1.1 Cadrage global du territoire de l'Arc Jurassien

1.1.1 Espace physique et poids démographique des agglomérations

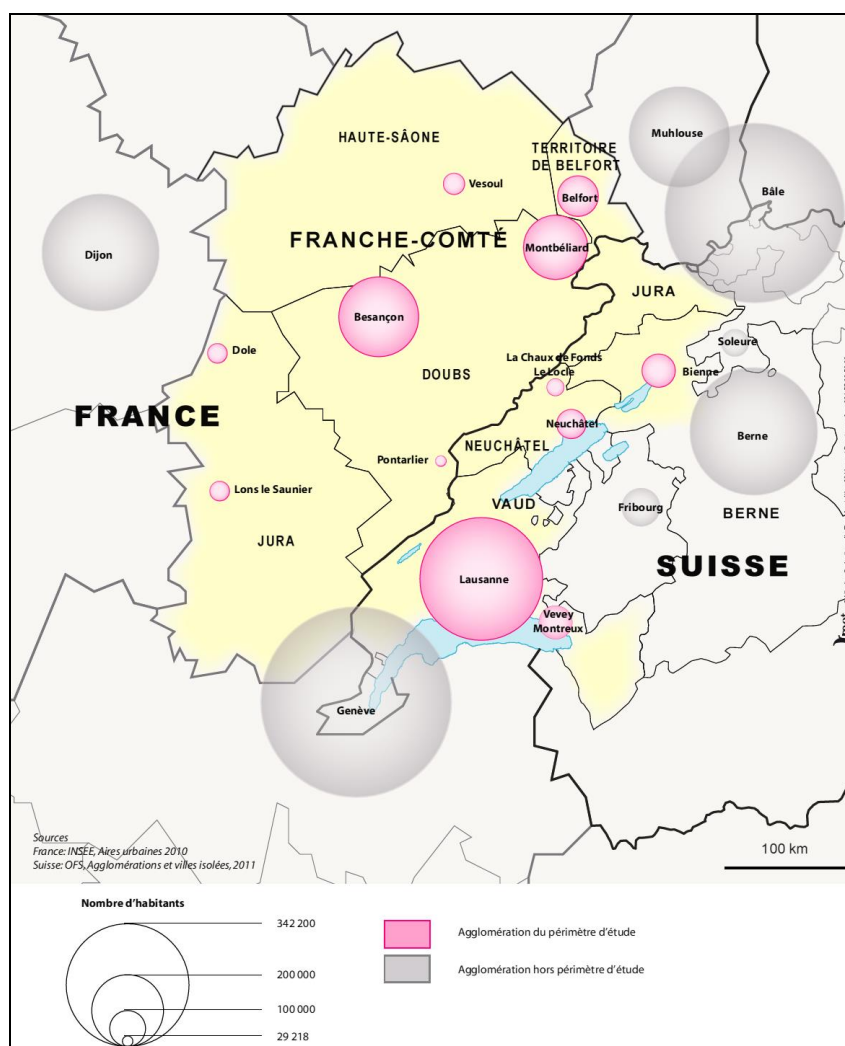
Situation du territoire d'échelle interrégionale



Le périmètre transfrontalier de cette étude, « l'Arc Jurassien transfrontalier », se trouve partagé entre les départements du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura côté français et les cantons du Jura, de Berne, de Neuchâtel et de Vaud côté suisse. Il est délimité au nord par la vallée du Rhin, au Sud par le Lac Léman, à l'ouest par la vallée du Doubs et à l'Est par les lacs de Neuchâtel et Bienne. La partie centrale du périmètre est occupée par le Massif du Jura dont l'altitude est plus élevée au sud qu'au nord. Son point culminant, le Crêt de la Neige (1720m), se trouve dans le département de l'Ain. Le tracé de la frontière franco-suisse suit pour une petite partie le cours du Doubs.

Sur ce territoire, la circulation est parfois rendue difficile par les conditions météorologiques, en particulier pendant la saison hivernale et par le relief (de nombreux cols dépassent les 1 000 mètres d'altitude). Le relief particulier explique également un nombre plus réduits de passages routiers frontaliers en altitude.

Poids démographique des agglomérations

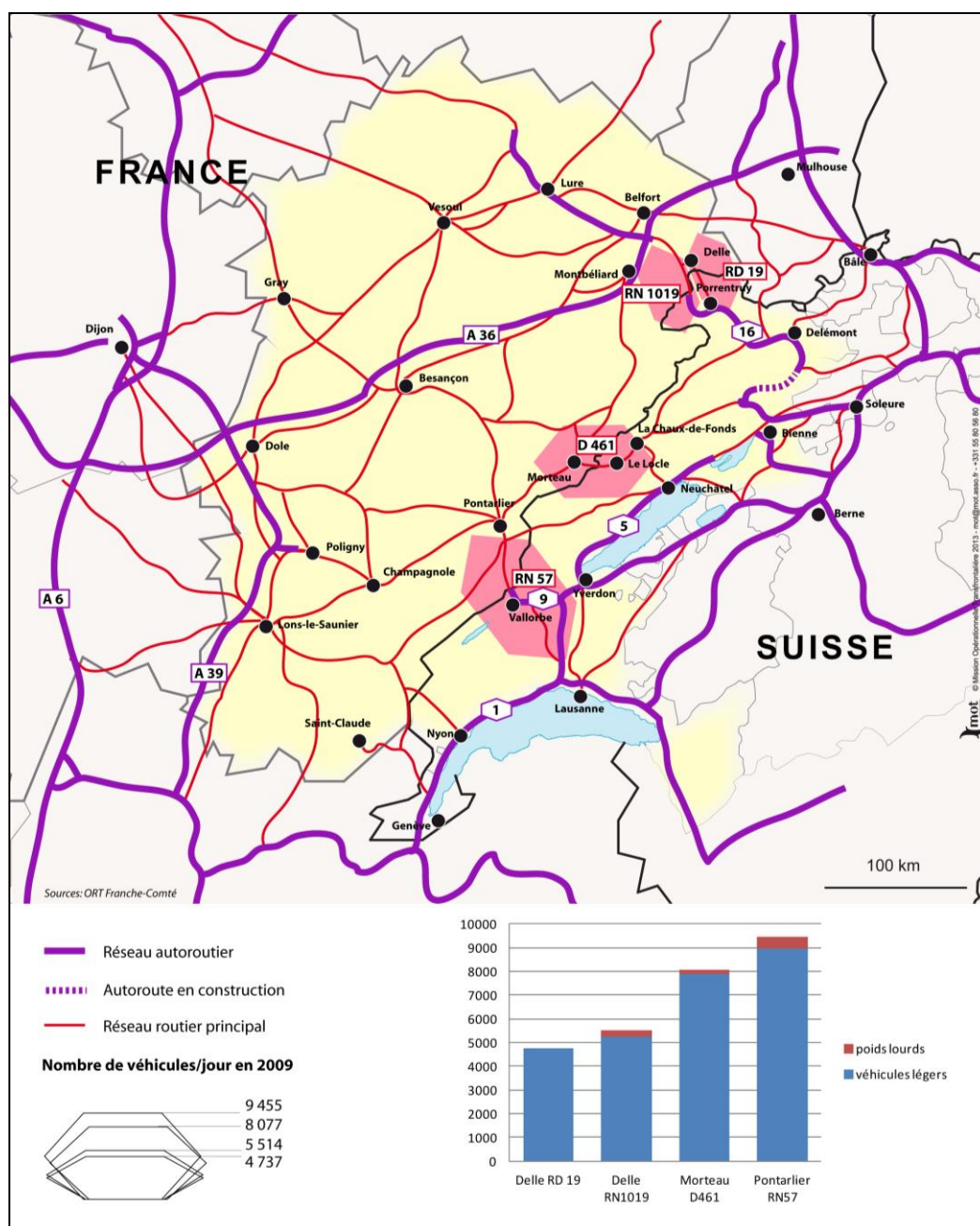


A l'échelle du périmètre d'étude, on distingue trois grandes aires urbaines¹ : Besançon (plus de 238 000 habitants) et Belfort-Montbéliard (plus de 274 000 habitants) côté français ; Lausanne (342 000 habitants). Les autres agglomérations comme Pontarlier, Lons le Saunier, Neuchâtel ou Bienne ne dépassent pas 100 000 habitants. On peut par ailleurs constater que le territoire de l'Arc jurassien transfrontalier est entouré par des agglomérations au poids démographique plus important (Dijon, Genève, Berne, Bâle et Mulhouse). La présence des deux métropoles (Bâle et Genève) pose la question des dynamiques existantes (finalement limitées, voir notamment plus bas les flux de travailleurs frontaliers) et potentielles entre les extrémités sud et nord de l'Arc jurassien et ces pôles urbains, par ailleurs fortement engagés dans la coopération transfrontalière.

1.1.2 De très nombreux axes routiers et flux, moins de réseaux de transports collectifs

¹ Une aire urbaine est, selon la définition de l'Insee, un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois) et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci ; ces communes sont dites monopolisées.

Flux de véhicules aux principaux points de passage routiers entre la Franche-Comté et la Suisse (en 2009)



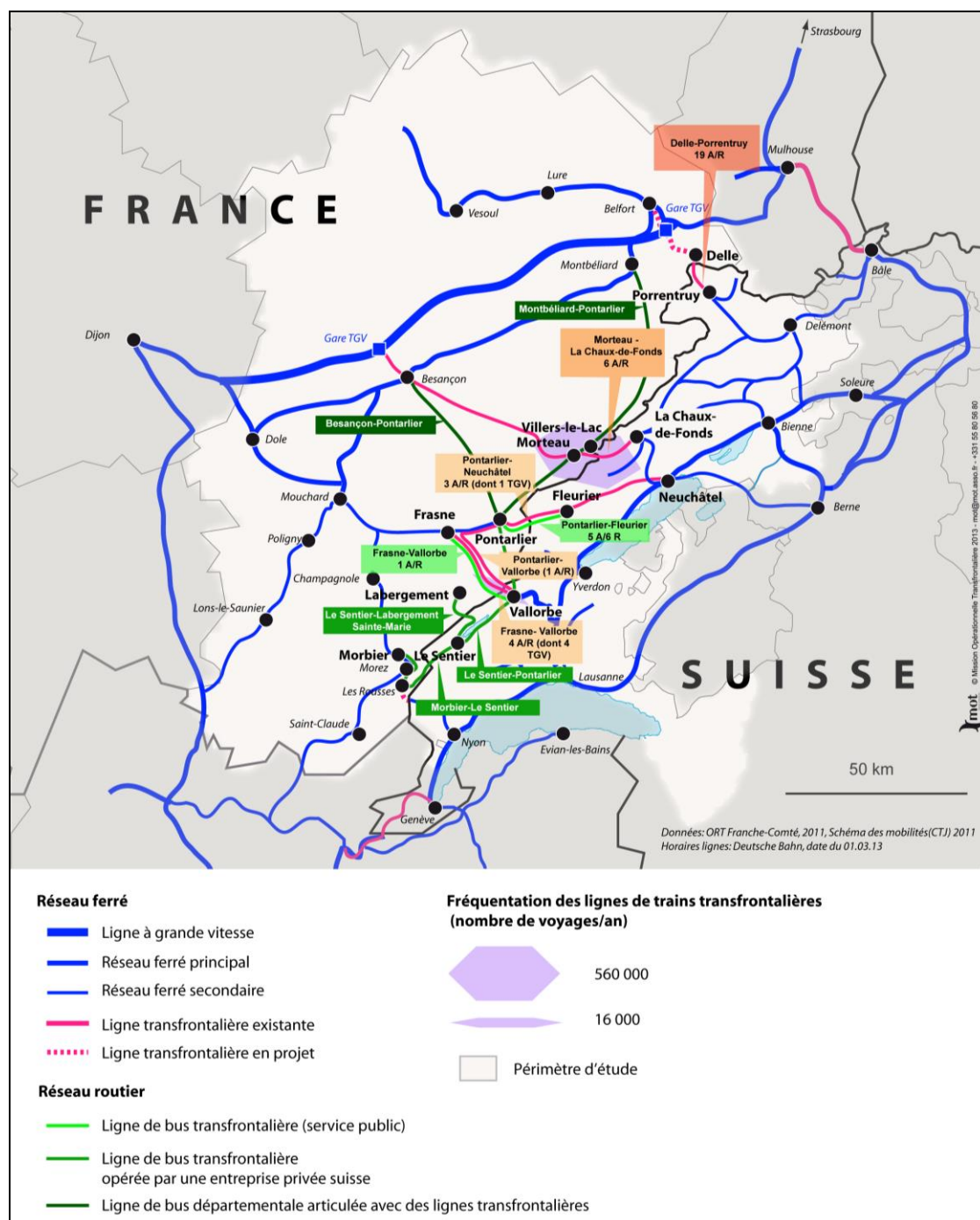
La Franche-Comté est traversée par un axe autoroutier principal Dôle-Besançon-Montbéliard-Belfort qui la connecte à Paris et à l'axe Saône-Rhône à l'ouest et au bassin rhénan à l'est. Des axes secondaires relient la Franche-Comté à la Suisse : l'axe Belfort-Delle-Porrentruy (connexion de la RN1019 côté français avec la « Transjuranne » A16 côté suisse, qui sera terminée en 2016) ; l'axe Besançon-Morteau-La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel (dont une partie de la RN 57 en 2x2 voies, la D461 et la H20 côté suisse en voie rapide jusqu'à Neuchâtel, avec un projet avancé de contournement autoroutier du Locle et de La Chaux-de-Fonds) ; l'axe Besançon-Pontarlier-Vallorbe (RN 57 côté français avec une partie en 2x2 voies à proximité de la frontière et début de

l'autoroute A9 côté suisse vers Lausanne, avec liaison autoroutière également vers Yverdon) et l'axe Lons le Saunier-Morez-Les Rousses-Nyon (dépourvu de tronçon à 2x2 voies).

Outre ces principaux axes, il existe d'autres points de passage frontaliers en zone montagneuse, dont la plupart sont des routes secondaires peu nombreuses et difficilement praticables (conditions encore plus difficiles en hiver). Lorsque le relief est moins prononcé, dans la partie Territoire de Belfort – Ajoie, les points de passages routiers secondaires sont plus nombreux.

Les nombreux flux de travailleurs frontaliers de la Franche Comté à destination de la Suisse (près de 30 000 en 2013) entraînent une saturation de certains axes routiers aux heures de pointe et des stratégies de report vers d'autres points de passage frontaliers plus secondaires, qui ne sont pas initialement destinés à ce type de trafic et donc insuffisamment dimensionnés pour cela.

Infrastructures ferroviaires et fréquentation des lignes transfrontalières (train et bus)



Au niveau ferroviaire, la Franche-Comté bénéficie d'une ligne à grande vitesse (LGV) qui relie Dijon à l'ouest (et au-delà Paris) à Belfort-Montbéliard à l'est (et au-delà Mulhouse et Bâle). Elle dispose d'une connexion avec la ligne TER Besançon-Morteau-La Chaux de Fonds (« Ligne des Horlogers »), qui permet de rallier la gare TGV à La Chaux-de-Fonds en 2 h 15 environ (2 AR par jour seulement). Dans le nord de la Franche-Comté, une ligne TER reliant la gare Belfort-Montbéliard TGV à Delle doit être ouverte en 2016 (Delle étant déjà très bien reliée au réseau ferré suisse depuis la réouverture de la ligne Delle-Boncourt en 2006). Cette faiblesse des

interconnexions transfrontalières des lignes TER à la LGV vient renforcer le risque de contournement du massif du Jura par les gares de Bâle au nord et Genève au sud. En outre, la liaison Lyria Paris-Berne via Pontarlier et Neuchâtel (historiquement la première liaison TGV vers la Suisse) prendra fin le 15 décembre 2013, elle passera désormais via Bâle, pour gagner 15 minutes sur son parcours : le lien vers Paris de Pontarlier et Neuchâtel doit donc s'envisager avec des correspondances, dont notamment la possibilité de rejoindre la liaison TGV Lausanne-Paris via Frasne (liaison Neuchâtel-Pontarlier-Frasne via le Val-de-Travers).

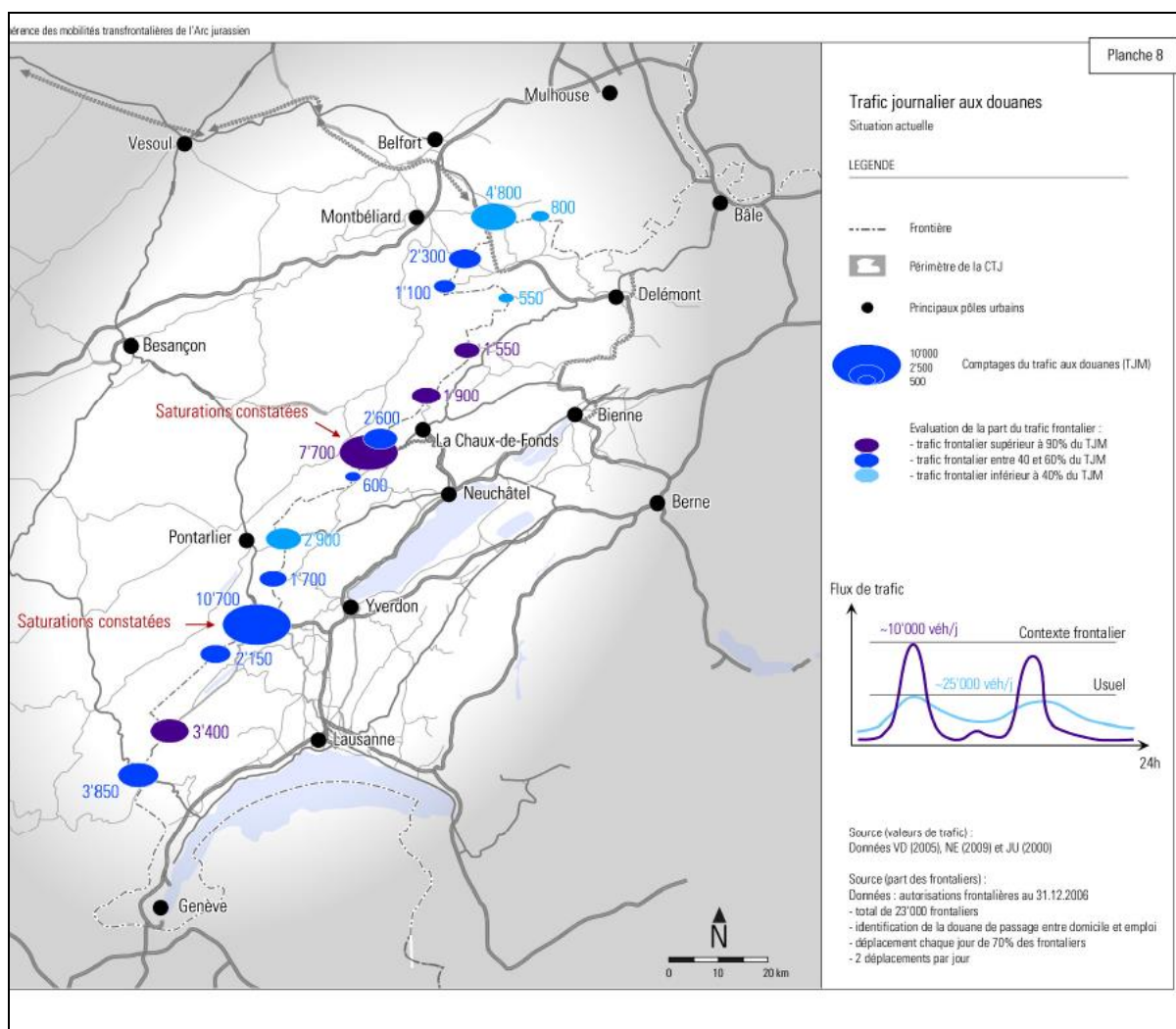
La plupart du temps, les lignes de TER transfrontalières sont fréquentées par des frontaliers vivant en France et se rendant sur leur lieu de travail en Suisse. La ligne des Horlogers connaît une fréquentation beaucoup plus importante (plus 560 000 voyages/an) que celle reliant Frasne à Vallorbe (environ 16 000 voyages/an)². A l'horaire 2013, la nouvelle liaison Pontarlier – Neuchâtel (en remplacement de la liaison Lyria) peine à trouver sa clientèle de frontaliers, en raison du manque d'horaires adaptés ; l'horaire 2014 devrait aider à améliorer ce point.

Concernant les lignes d'autobus et d'autocars, il n'existe pratiquement aucune ligne publique transfrontalière à l'exception de celle qui relie Pontarlier à Fleurier (5 à 6 aller/retour par jour) ou de l'autocar SNCF qui assure la liaison Frasne-Vallorbe (2 aller/retour par jour). Côté suisse, le réseau de bus est très dense mais ne franchit pas la frontière (un prolongement est envisagé au sein du territoire de l'AUD, jusqu'à la salle des fêtes de Villers-le-Lac). Il faut néanmoins signaler l'existence de quelques lignes de bus privées opérées par les entreprises horlogères suisses, qui ont organisé et proposé à leurs employés des navettes domicile travail transfrontalières, mais ce service est encore très peu développé (3 lignes en vallée de Joux opérées par Jaeger Le Coultre, 4 entre le Pays horloger et les montagnes neuchâteloises, une prévue dans le canton du Jura). L'inventaire précis de ces lignes n'existe pas ; ces lignes, très volatiles dans leur existence, ne sont pas intégrées aux schémas publics de mobilité car correspondant à des transports d'entreprise et réservées de ce fait à leurs seuls employés.

² Données Observatoire régional des transports de Franche-Comté, 2011

1.1.3 Paradoxe de l'importance des flux transfrontaliers et des migrations pendulaires en dépit d'un massif à traverser et des conditions climatiques défavorables une partie de l'année (atypique par rapport aux autres frontières)

Trafic routier journalier aux douanes



Source : Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc Jurassien, CTJ, novembre 2010

La proximité d'un marché de l'emploi dynamique côté suisse, marqué par la localisation et la concentration de certaines entreprises horlogères suisses à proximité de la frontière française (Vallée de Joux, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Travers) et plus globalement par l'offre

d'emplois dans l'industrie et les services, a des répercussions sur la saturation des axes routiers aux heures de pointe (Col-des-Roches ou Le Creux). Ce bassin d'emploi élargi, marqué par le travail frontalier, induit pour les voyageurs pendulaires des trajets de plus en plus longs, à la fois en termes de distance (eu égard au coût du logement côté français) et de temps (accentués par la saturation des voies de communication et par les conditions météorologiques en période hivernale). Les flux automobiles importants complexifient le stationnement (Vallée de Joux notamment) en raison de la réglementation en termes de places de parc qui limitent, voire empêchent la création de places supplémentaires par les entreprises.

Si les flux de travailleurs frontaliers constituent l'essentiel des flux routiers qui traversent la frontière, on constate également des flux de nature diverse en dehors des migrations pendulaires domicile-travail, mais de façon plus limitée et plus lissée dans le temps : pratiques commerciales (essentiellement Suisse->France) liées au différentiel de prix (*cf chapitre 2.3*), et à un taux de change favorable, pratiques très ponctuelles d'utilisation de services (santé, culture, loisirs) n'ayant pas à proprement parler d'impact sur la congestion routière.

1.1.4 Réponses actuellement apportées

Face à l'engorgement des axes routiers, des solutions ont pourtant déjà été apportées comme le renforcement de la ligne de TER Morteau-Le Locle La Chaux de Fonds, la mise en place d'un aller-retour TER entre Pontarlier et Vallorbe, ainsi qu'une ligne de bus entre Pontarlier et Fleurier assurée par le Canton de Neuchâtel, ou encore le déploiement du projet covoiturage Arc jurassien. Si d'autres actions restent au stade des études de faisabilité, comme le projet de raccordement les Rousses-Saint-Cergue, certaines actions sont dans une phase opérationnelle - création de parkings relais dans les villes frontalières françaises et à proximité des entreprises côté suisse avec des places réservées au covoiturage ; développement d'initiatives de navettes privées des entreprises suisses pour le ramassage de leurs employés côté français (en évitant qu'ils rencontrent ceux des autres entreprises) - ou pré opérationnelle : validation politique en mars 2013 pour le financement de la remise en service de la ligne de TER Belfort-Delle.

Localisation des entreprises et des communes participant au projet covoiturage



Source : www.covoiturage-arcjurassien.com

EN BREF

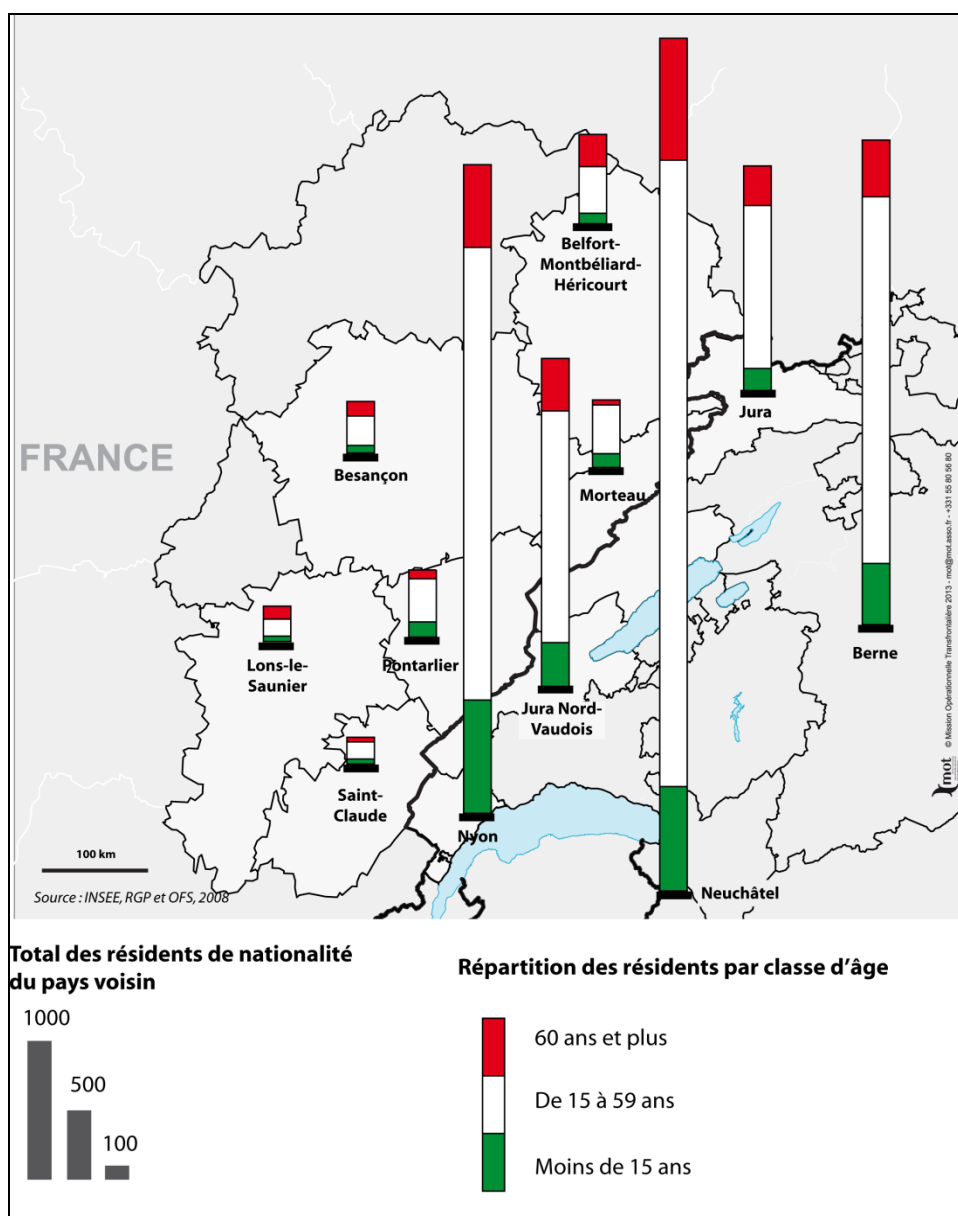
Les départements du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura côté français et les cantons du Jura, de Berne, de Neuchâtel et de Vaud côté suisse composent le territoire d'étude de l'Arc jurassien transfrontalier. Situé entre les deux grandes agglomérations transfrontalières de Bâle, au nord, et de Genève, au sud, le territoire étudié est occupé dans partie centrale par le Massif du Jura qui rend la circulation transfrontalière difficile, notamment en période hivernale. Trois ensembles urbains dominent ce territoire transfrontalier : seules les agglomérations de Besançon et Belfort-Montbéliard côté français et celle de Lausanne côté suisse dépassent les 200 000 habitants.

Si chaque versant de l'Arc Jurassien est bien connecté au réseau autoroutier national, le massif du Jura ne dispose que d'une seule liaison autoroutière dans sa partie nord (la Transjuranne). Dans le reste du massif, les points de passage frontaliers correspondent à des routes nationales ou départementales, parfois insuffisamment dimensionnées par rapport au trafic frontalier. Au niveau ferroviaire, le territoire transfrontalier est confronté à un risque de contournement par les lignes à grande vitesse par le nord (Paris-Bâle-Berne) et par le sud (Paris-Genève-Lausanne). Les seules lignes TER existantes connaissent une fréquentation inégale, tantôt saturées aux heures de pointe (ligne des Horlogers), tantôt sous-fréquentées (ligne Frasnè-Vallorbe). Par ailleurs, hormis deux lignes de bus (Pontarlier-Fleurier et Frasnè-Vallorbe), il n'existe pratiquement aucune ligne publique transfrontalière. Quelques lignes de bus privées opérées par des entreprises horlogères suisses sont néanmoins à signaler, sans pour autant faire l'objet d'un inventaire précis.

Le territoire se caractérise par un marché de l'emploi transfrontalier très actif, avec une concentration des entreprises horlogères suisses à proximité de la frontière française et de la main d'œuvre qui y vit. Le sous-dimensionnement des infrastructures routières est corrélé à une offre transfrontalière en transports publics très limitée. Ainsi, les frontaliers utilisent dans leur grande majorité leur véhicule personnel, ce qui a un impact sur la congestion routière et sur le stationnement à proximité des lieux de travail. Pour remédier à cette situation, des solutions ponctuelles ont été apportées par les autorités locales : augmentation de la fréquence des lignes TER ou de bus, développement navettes privées ; promotion du covoiturage ou création de parkings-relais en centre-ville ou à proximité des entreprises.

1.2 Des migrations alternantes qui ne se doublent pas d'une interpénétration résidentielle

Résidents français dans les quatre cantons suisses³ et résidents suisses par zone d'emploi en Franche-Comté



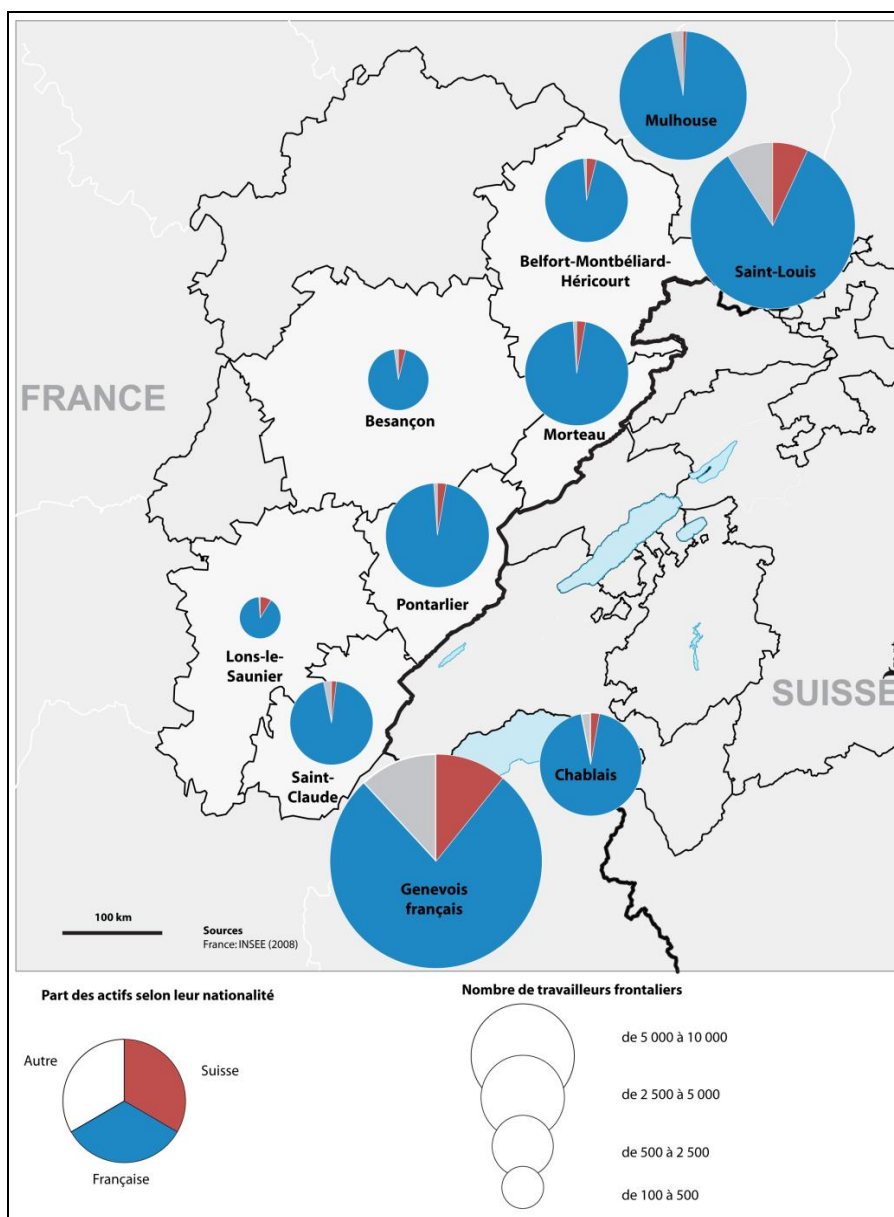
³ Les résidents français dans la partie de Lausanne, forts nombreux, n'ont pas été cartographiés

L'interpénétration résidentielle mesure la façon dont les versants nationaux d'un territoire transfrontalier sont habités par les habitants de nationalité du pays voisin. Plus leur présence croisée est importante, plus cette interpénétration résidentielle contribue à une intégration transfrontalière du territoire étudié. Sur le territoire de l'Arc Jurassien, l'interpénétration résidentielle transfrontalière est relativement limitée. En effet, la présence des Suisses est relativement faible en proportion et en valeur absolue par comparaison aux régions voisines (comme dans le Sud de l'Alsace ou en Rhône Alpes).

Ce constat est particulièrement frappant dans les cantons frontaliers de Morteau et de Pontarlier, pour lesquels la proximité des pôles d'emploi de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers influe légèrement sur la part de Suisses en âge de travailler qui y résident (probablement des travailleurs frontaliers vers la Suisse), leur nombre restant en valeur absolue très modeste. Dans le canton de Belfort-Montbéliard-Héricourt, le nombre relativement plus important de Suisses (notamment plus âgés), s'explique par leur présence plus ancienne liée au boom industriel dès la fin du XIXème siècle dans ce secteur.

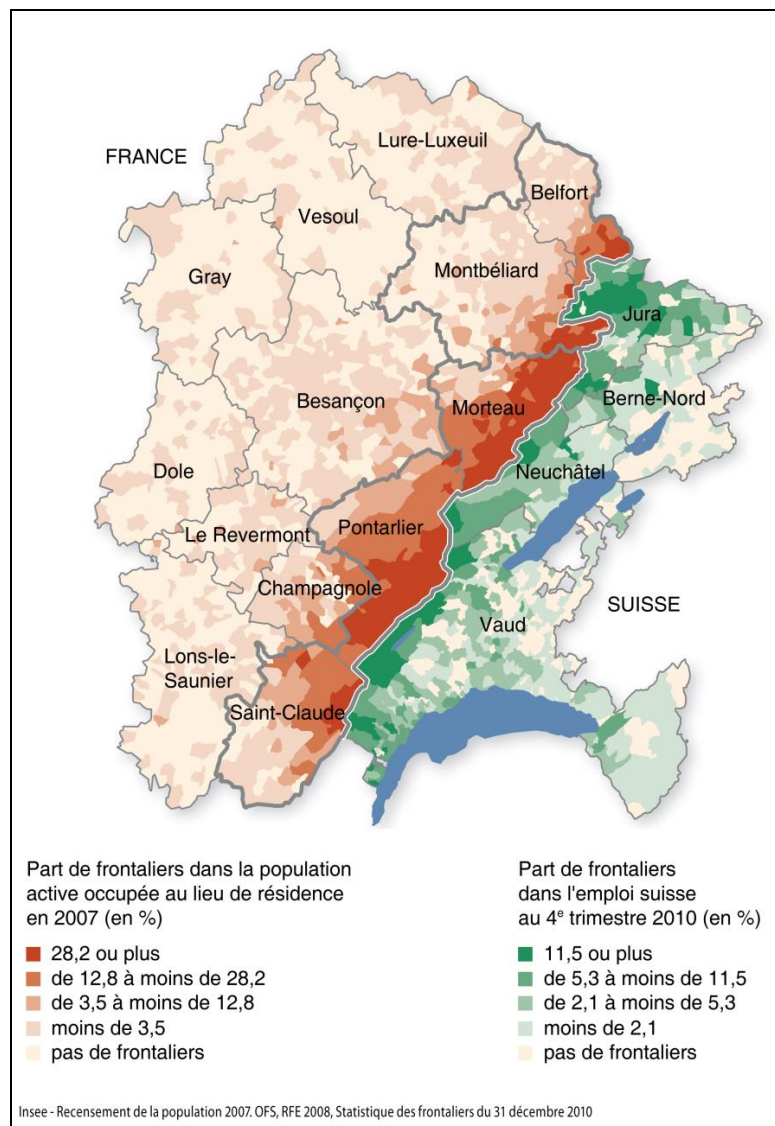
Sur le versant suisse de l'Arc jurassien, le nombre de Français est beaucoup plus important que le nombre de Suisses sur la partie française. Leur présence est particulièrement marquée dans le canton de Neuchâtel et le district de Nyon, à Lausanne, et dans une moindre mesure dans le canton de Berne. Ces résidents français, dont la plupart sont en âge de travailler, occupent des emplois en Suisse. Ils sont plutôt à considérer comme des expatriés et n'illustrent pas réellement l'intégration transfrontalière du territoire. Cette installation se révèle parfois transitoire avec une installation en Suisse en début de carrière, et un retour en France au moment de l'accession à la propriété et de la scolarisation des enfants (comme cela se rencontre pour les Montagnes neuchâteloises).

Flux transfrontaliers par nationalité



La part des citoyens suisses faisant partie des résidents côté français allant travailler en Suisse est très faible côté franc-comtois, à la différence de l'extrême sud Alsace (Mulhouse, Saint-Louis) à destination de Bâle et du Genevois français. Comme déjà entrevu sur la carte du nombre de Suisses résidant côté franc-comtois, les Suisses sont peu nombreux à résider côté français et a fortiori à poursuivre une activité en Suisse. Dans la bande frontalière suisse jurassienne, la pression foncière et les prix de l'immobilier sont à des niveaux très inférieurs à ce qui existe dans l'Arc lémanique, ce qui explique en partie que les citoyens suisses n'adoptent pas une telle stratégie résidentielle d'installation côté français.

Part des frontaliers dans la population active occupée



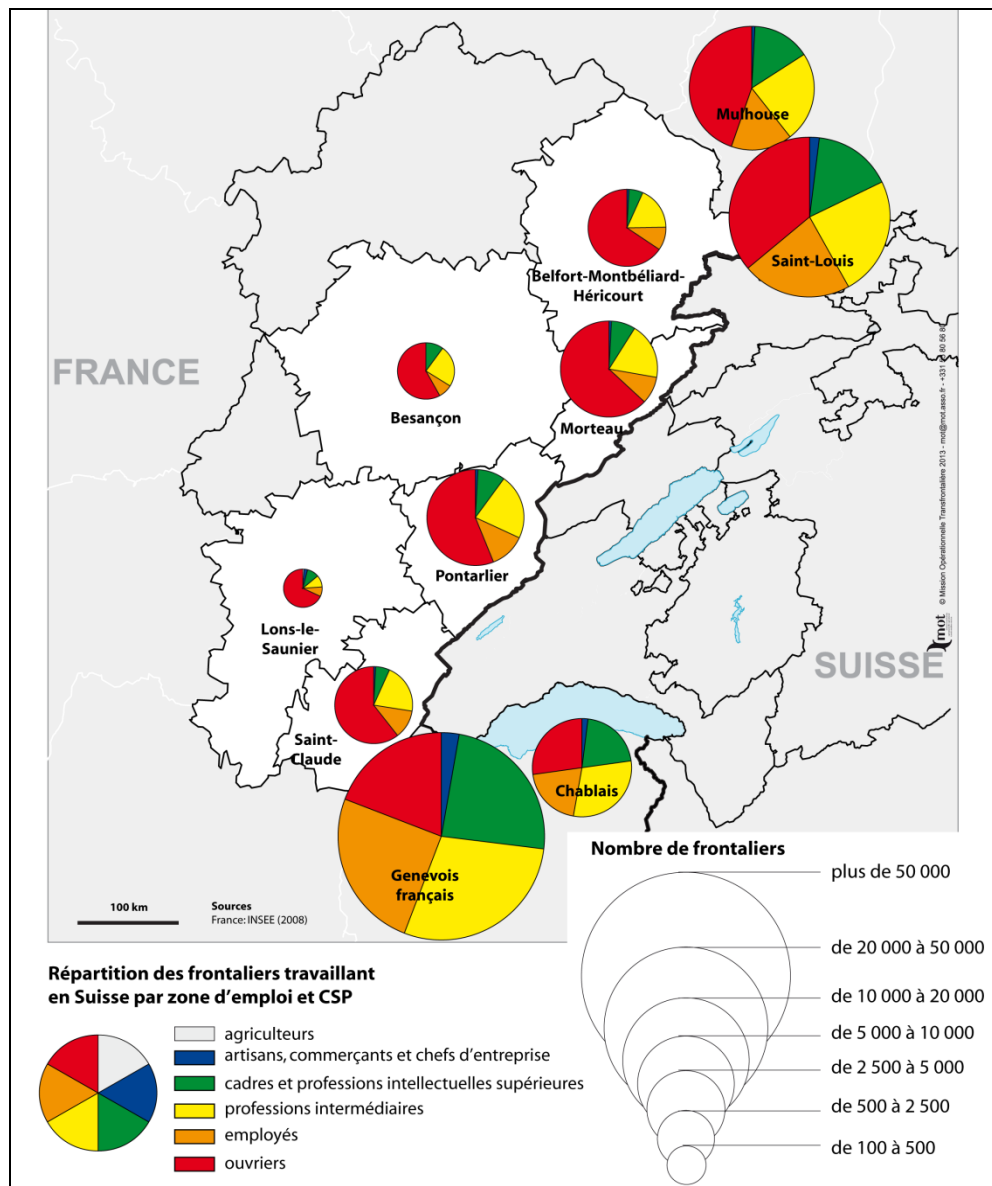
Source : « Profil du travailleur frontalier comtois », OSTAJ

Cette carte réalisée par l'OSTAJ montre l'intensité du phénomène frontalier dans l'Arc Jurassien. Elle montre la part des frontaliers dans la population active côté français et leur part dans l'emploi côté suisse. Côté français comme côté suisse, le phénomène frontalier s'atténue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la frontière. D'après l'étude *Profil du travailleur frontalier comtois* (OSTAJ), l'Arc jurassien suisse compte 33 400 frontaliers fin 2010, soit 6 % des emplois. Cette proportion varie selon les cantons. Ainsi, « l'emploi frontalier représente 15 % de l'emploi total occupé dans celui du Jura à 1 % dans les arrondissements de Berne-Nord, en passant par 9 % des emplois du canton de Neuchâtel (30% dans l'horlogerie) et 5 % de ceux du canton de Vaud ».

Côté français, ce sont les zones d'emplois de Morteau et de Pontarlier qui concentrent le plus de frontaliers : 34 % et 23% de la population active travaillent dans l'Arc jurassien suisse. Les

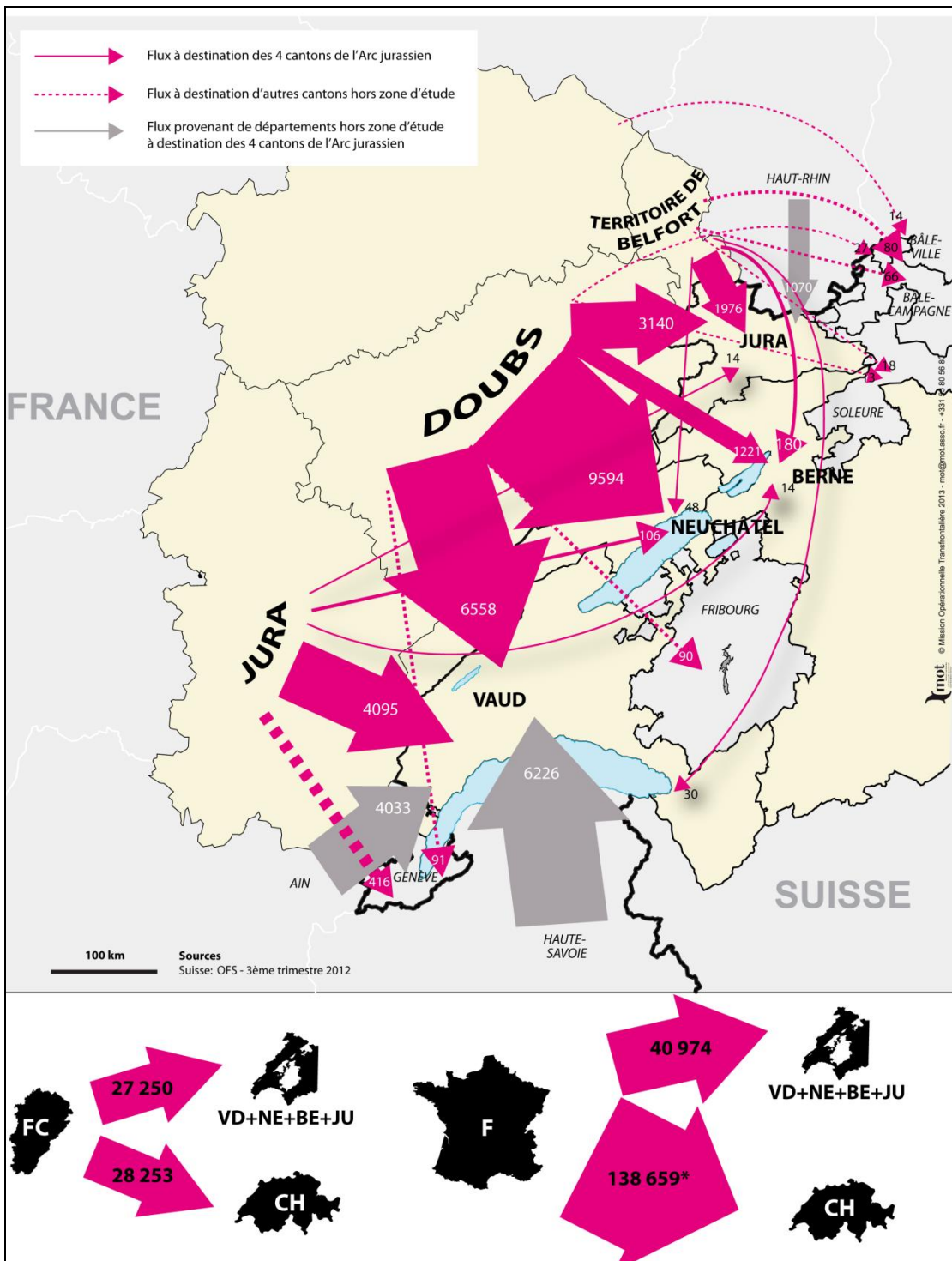
cantons de Saint-Claude, de Montbéliard et de Belfort sont moins concernés par le travail frontalier.

Flux de travailleurs frontaliers par CSP (+Bâle et Genève)



Implantée dans l'Arc Jurassien suisse, l'industrie horlogère se développe depuis plusieurs décennies. Elle emploie de nombreux ouvriers français, qui sont majoritairement qualifiés, car issus de territoires anciennement tournés vers ce type d'activité. Le profil socio-professionnel du travailleur frontalier franc-comtois diffère de celui des zones d'emploi françaises frontalières proches de Bâle ou de Genève qui emploient quant à elles moins d'ouvriers et beaucoup plus de salariés dans les catégories socio professionnelles des professions intermédiaires, employés et cadres (industrie pharmaceutique, chimique, assurances, banques à Bâle ; banques, organisations internationales... à Genève).

Origine et destination des flux transfrontaliers entre la Franche-Comté et la Suisse

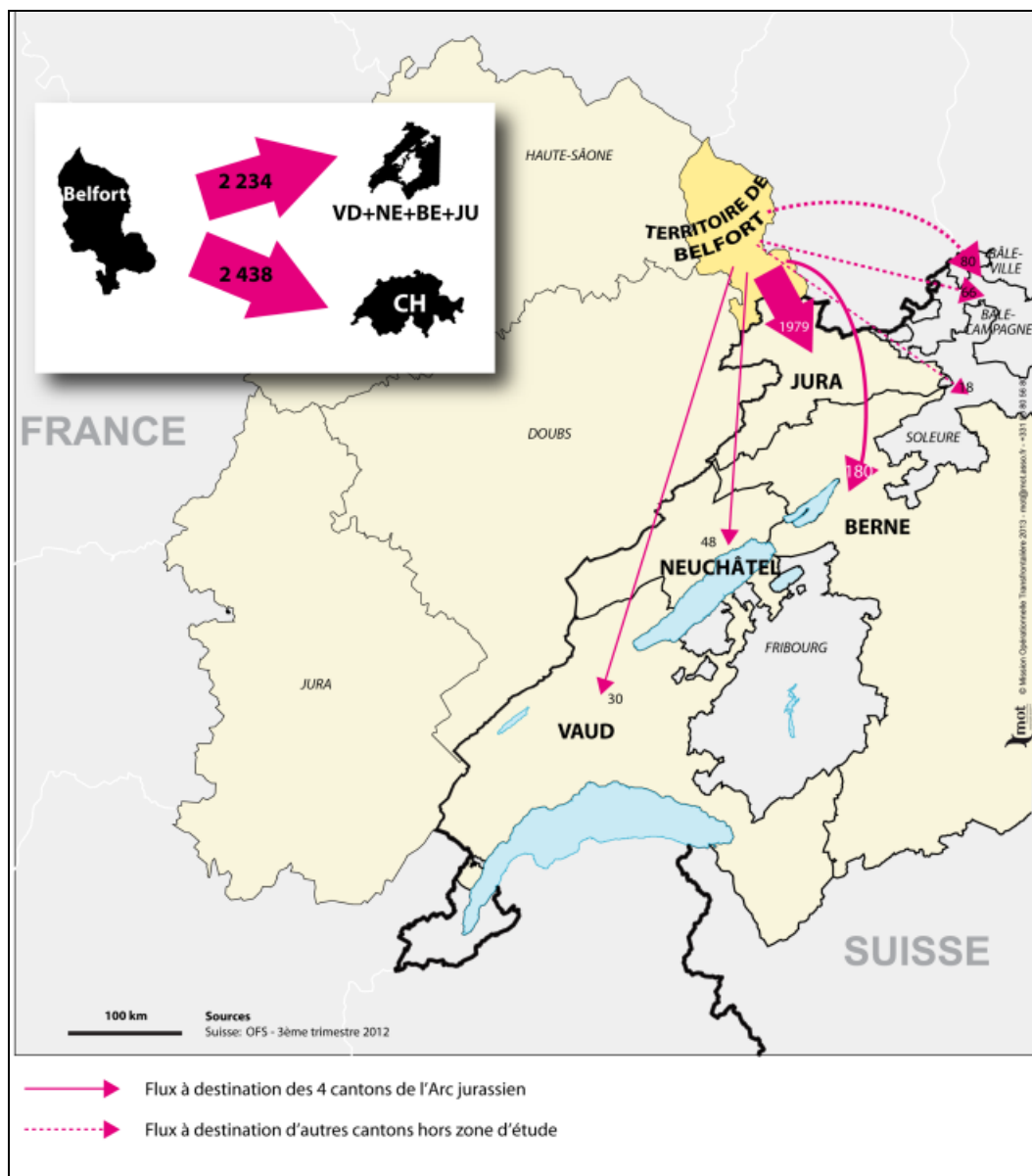


Cette carte montre de manière synthétique les principaux flux transfrontaliers entre la Franche-Comté et la Suisse par origine (départements français de Franche-Comté) et destination (cantons suisses de l'Arc Jurassien)⁴. Sur les 28 253 frontaliers qui se rendent de Franche-Comté en Suisse, 27 250 travaillent dans l'Arc Jurassien, soit 96% de l'ensemble des flux Franche-Comté>Suisse. Ces flux se concentrent dans la zone Haut-Doubs (Morteau, Pontarlier) et dans

⁴ Données OFS 3ème trimestre 2012 fondées sur les permis de travail des frontaliers.

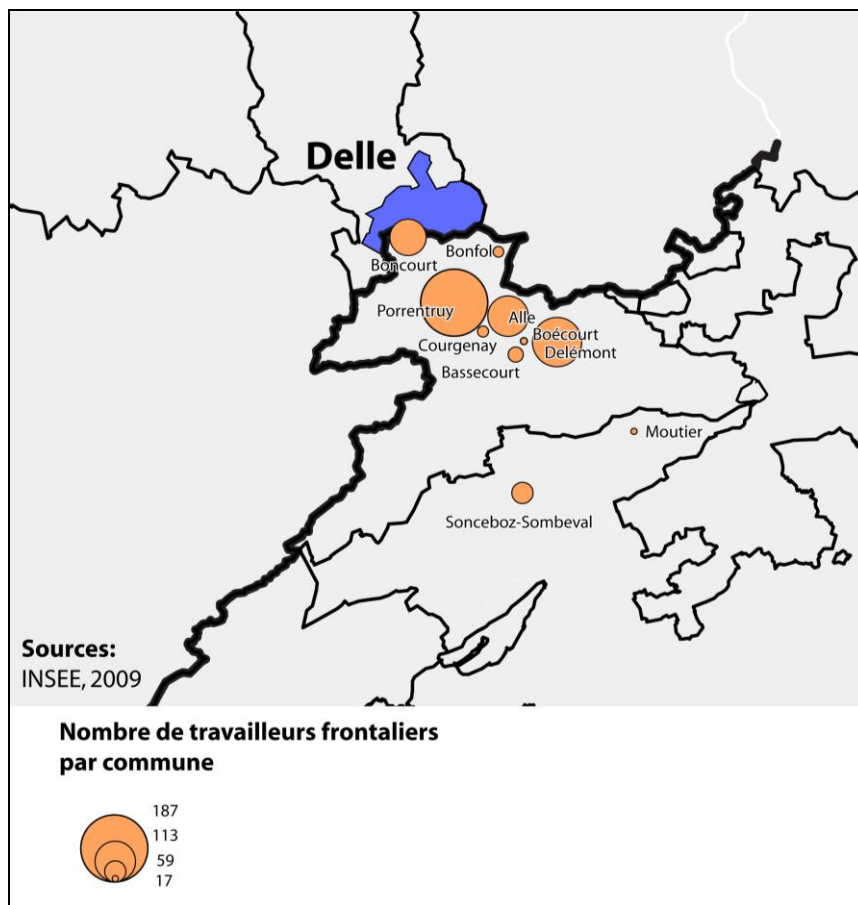
les cantons de Neuchâtel et de Vaud et dans une moindre mesure dans celui du Jura. On remarque qu'il existe quelques flux de frontaliers à destination de Bâle et de Genève mais leur proportion est relativement limitée.

Origine et destination des flux transfrontaliers entre le Territoire de Belfort et la Suisse



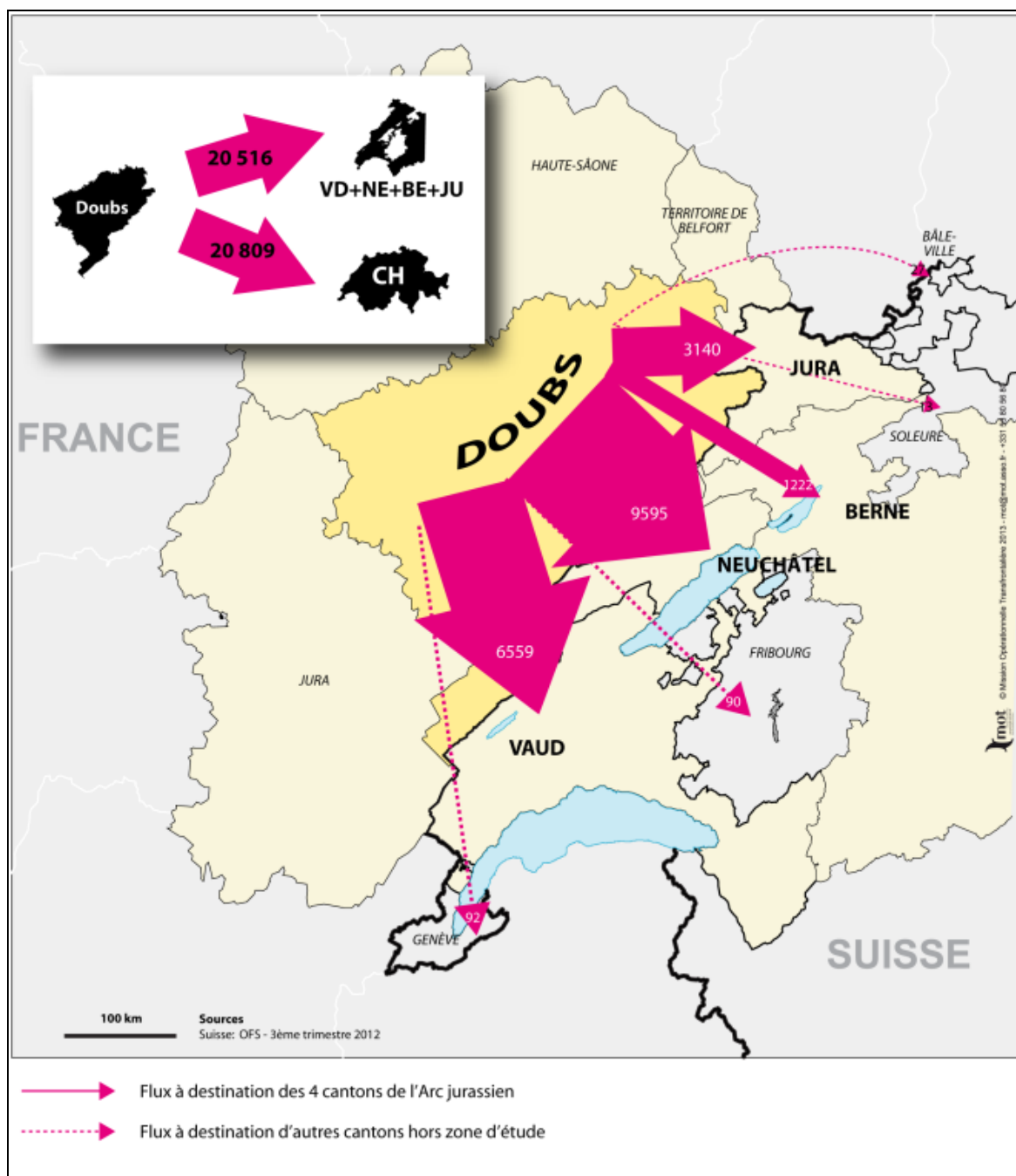
Le Territoire de Belfort est le département comptant le moins de frontaliers. Sur 2 438 frontaliers se rendant en Suisse, 2 234 se rendent dans l'Arc jurassien, soit 92% de l'ensemble des flux de ce département vers la Suisse. Ces flux sont surtout à destination du canton du Jura (1979) et dans une moindre mesure à destination du canton de Berne (180) et de l'agglomération bâloise (environ 150).

Principales communes de destination du canton de Delle (Territoire de Belfort)



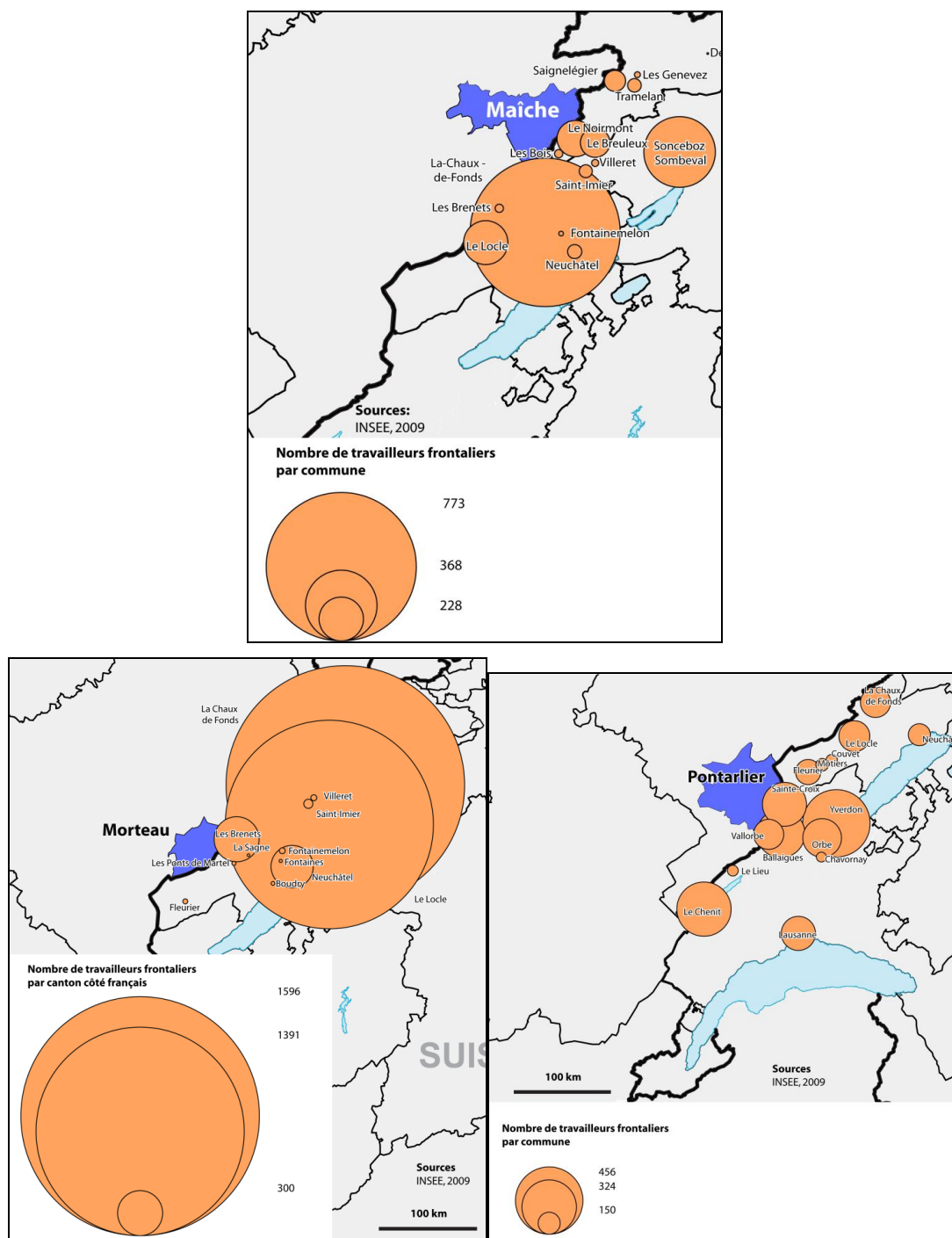
Cette carte permet d'observer de manière plus précise les communes de destination des travailleurs frontaliers résidant dans le canton de Delle. Les frontaliers, dont le nombre est relativement faible en valeur absolue (1031) par rapport à d'autres cantons frontaliers du territoire d'étude, se répartissent essentiellement dans les communes du canton du Jura: Porrentruy (187), Delémont (287) et Boncourt (113). La récente ouverture d'une usine Swatch à Boncourt pourrait provoquer une augmentation des frontaliers en provenance du canton de Delle (et du reste du Territoire de Belfort).

Origine et destination des flux transfrontaliers entre le département du Doubs et la Suisse



Le département du Doubs est celui qui rassemble le plus de frontaliers se rendant en Suisse. Sur 20 809 frontaliers travaillant en Suisse, 20 516 se rendent dans l'Arc jurassien (soit une proportion de 98,5%). Ces flux sont principalement à destination des cantons de Neuchâtel (9 595), de Vaud (6 559), et dans une moindre mesure du Jura (3 140).

Principales communes de destination en Suisse des travailleurs frontaliers de 3 cantons frontaliers du département du Doubs



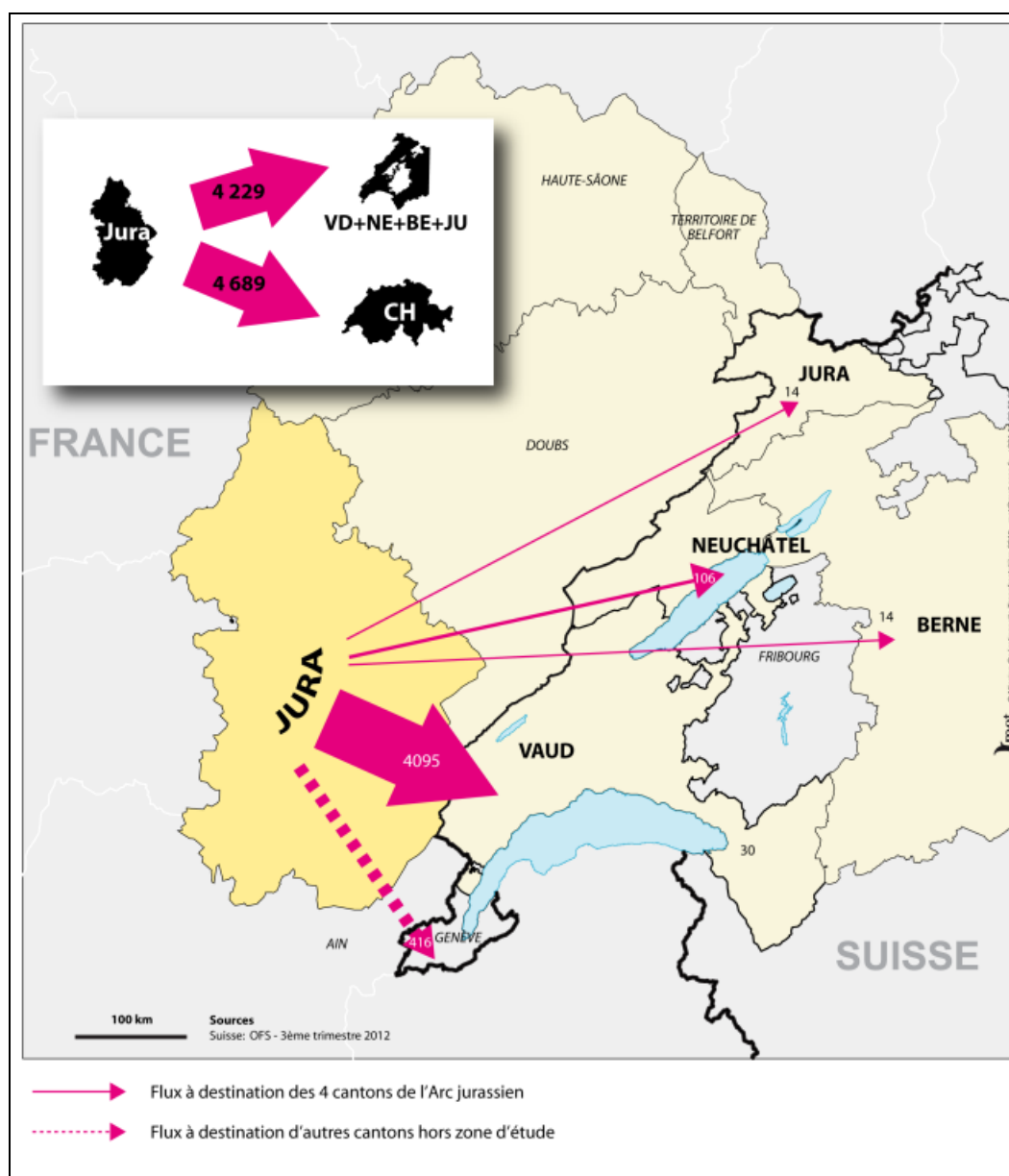
Ces trois cartes permettent d'observer de façon plus précise les communes suisses de destination des travailleurs frontaliers résidant dans 3 cantons frontaliers du département du Doubs (Maïche, Morteau, Pontarlier).

Les frontaliers vivant dans le canton de Maïche travaillent principalement dans les communes de La Chaux-de-Fonds (773) et de Sonceboz-Sombeval (368), commune pourtant située à plus de

50 minutes en voiture de Maîche. Les frontaliers du canton de Morteau se concentrent principalement à La Chaux-de-Fonds (1 596) et au Locle (1 391). Ces deux villes accueillent en effet plus de 73% des frontaliers en provenance du canton de Morteau.

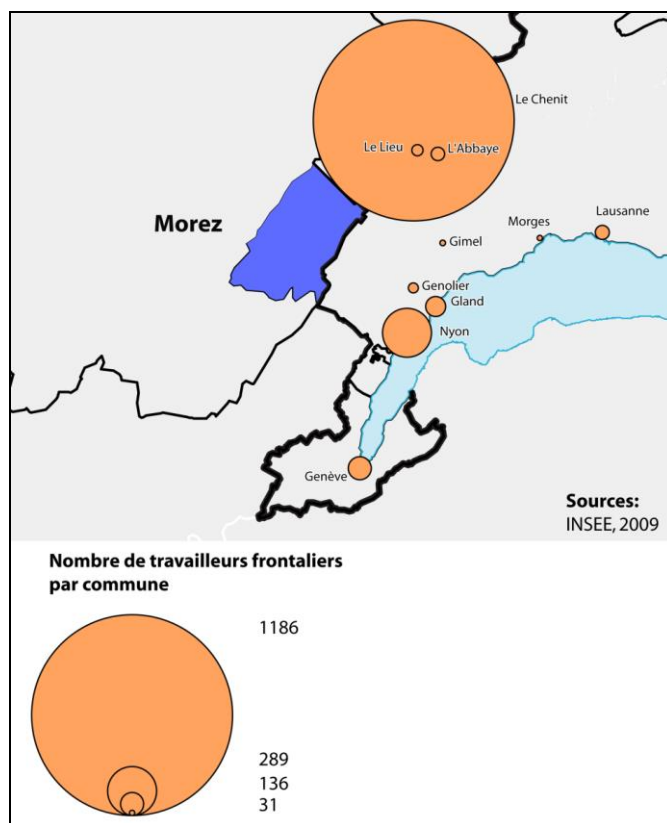
Enfin, les frontaliers du canton de Pontarlier sont plus dispersés géographiquement que ceux du canton du Morteau. Les communes d'Yverdon, du Chenit ou de Saint-Croix accueillent chacune plus de 300 frontaliers.

Origine et destination des flux transfrontaliers entre le département du Jura et la Suisse



Dans le département du Jura, on comptabilise 4 689 frontaliers vers la Suisse, dont 4 229 vers l'Arc Jurassien soit 90% du total des flux de ce département vers la Suisse. Ces flux sont principalement orientés vers le canton de Vaud (4 095) et l'agglomération de Genève (416).

Principales communes de destination en Suisse des travailleurs frontaliers du canton de Morez



A une échelle plus fine, on constate que les frontaliers du canton de Morez se concentrent pour leur grande majorité dans la Vallée de Joux, en particulier dans la commune du Chenit (1186) où se trouvent de nombreuses entreprises horlogères. On trouve également certains frontaliers à Nyon (289), commune située à plus de 45 minutes de Morez.

EN BREF

L'interpénétration résidentielle franco-suisse (la part des Français vivant côté suisse et la part de Suisses vivant côté français par rapport à la population totale) au sein du territoire étudié est relativement faible en comparaison avec les régions voisines (agglomérations de Bâle et de Genève). Si le nombre de Suisses vivant côté français est faible, les Français vivant côté suisse (notamment dans le canton de Neuchâtel et dans le district de Nyon) sont à considérer comme des expatriés et ne participent pas à proprement parler à l'intégration transfrontalière du territoire. En matière d'emploi frontalier, l'Arc jurassien suisse comptait 33 400 frontaliers en 2010, soit 6 % des emplois. D'après les données suisses (3ème trimestre 2012), les frontaliers vivant en Franche-Comté travaillent à 96% dans les 4 cantons de l'Arc jurassien. Les cantons qui concentrent le plus de frontaliers sont ceux de Vaud avec plus de 10 000 travailleurs frontaliers et de Neuchâtel avec près de 10 000 frontaliers.

Ces flux se concentrent entre la zone du Haut-Doubs (Morteau, Pontarlier) et les cantons de Neuchâtel (Le Locle, la Chaux de Fonds) et de Vaud (Vallée de Joux). Dans les départements du Territoire de Belfort et du Jura les flux transfrontaliers sont moins intenses et se font avec leurs cantons voisins, Jura et Vaud.

Contrairement au profil socio-professionnel des zones d'emplois proches de Bâle et de Genève (professions intermédiaires, employés et cadres), les frontaliers francs-comtois sont en grande majorité des ouvriers qualifiés travaillant dans l'industrie horlogère.

2. ECONOMIE ET FORMATION

Cette deuxième partie est consacrée à l'analyse de deux thématiques clés pour la coopération transfrontière de l'Arc jurassien : l'économie d'une part, dans ses similitudes et ses relations d'interdépendance en transfrontalier, d'autre part son impact sur les questions relatives à l'emploi et la formation dans ce territoire transfrontalier.

2.1 Quelle économie transfrontalière ?

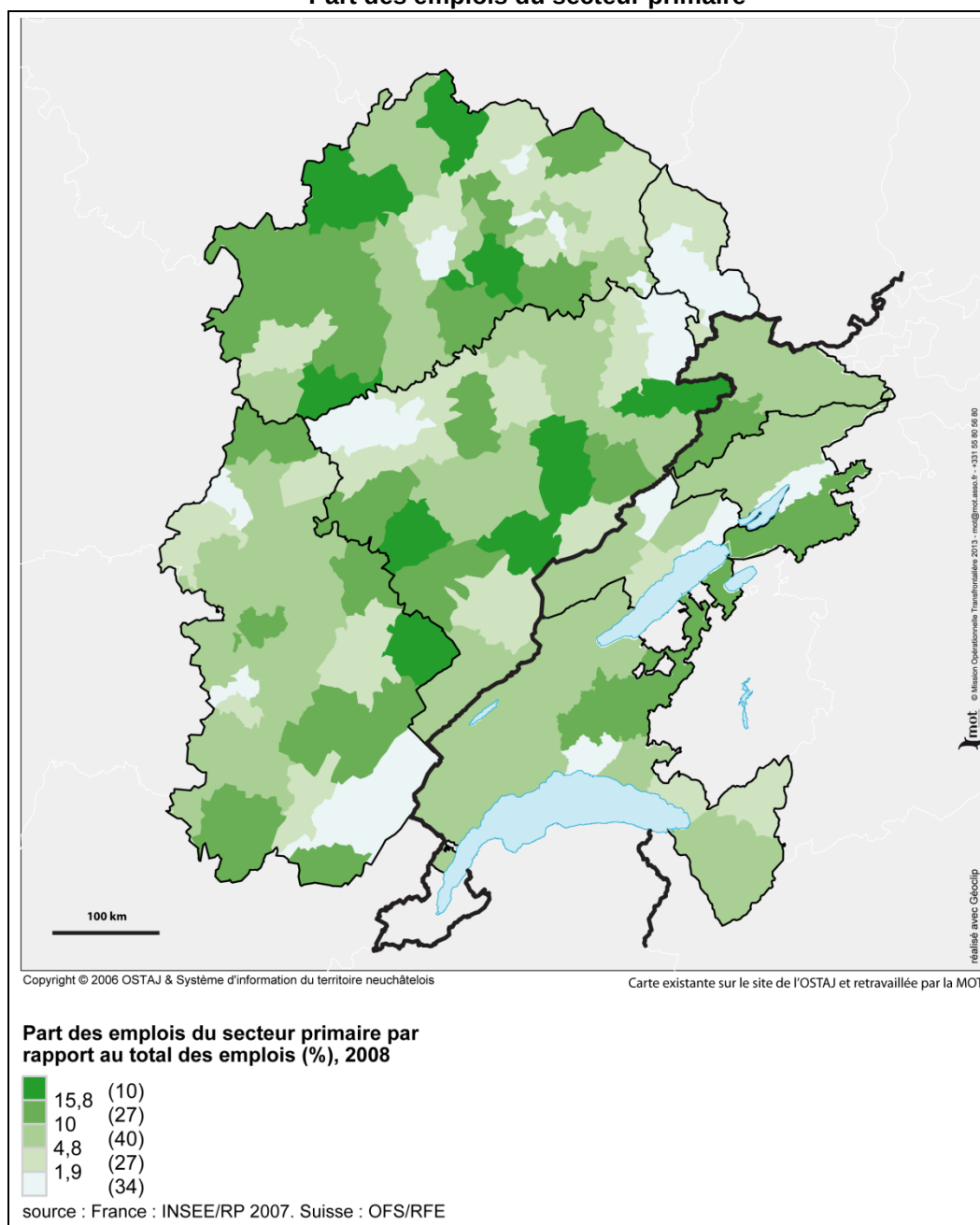
2.1.1 Cadrage économique : emploi et secteurs d'activités, cartes des entreprises, localisation des différents types d'emploi, spécificités du territoire liées aux microtechniques et à l'horlogerie.

2.1.1.1 Grands traits de l'économie de l'Arc jurassien

Des cartes suivantes se dégagent les caractéristiques essentielles de l'économie de l'Arc jurassien.

La part des emplois dans le secteur primaire est plus faible dans la zone frontalière française de l'Arc jurassien. Cela permet de relativiser l'importance de ce secteur, dans une région qui, de prime abord, semble pourtant tournée vers la ruralité (région peu dense englobée entre les pôles de Bâle et Genève, au relief marqué, avec une image touristique liée à la neige ou aux sports de nature). A proximité de la frontière, seuls les cantons de Saint-Hyppolite, de Pierrefontaine-les-Varans et de Montbenoît (département du Doubs) se distinguent particulièrement, avec une part d'emplois primaires comparable à d'autres zones rurales plus éloignées de la frontière. A relever également, le canton de Nozeroy (département du Jura), qui développe une activité forestière importante. Côté suisse, le taux d'actifs dans le secteur primaire correspond à la moyenne nationale suisse. On note toutefois une part nettement supérieure des actifs dans le primaire dans le Canton du Jura (8.8% contre 4.2% pour l'ensemble de la Suisse). Les trois districts au sud des lacs de Bienne et de Neuchâtel, qui comptent une proportion plus élevée d'emplois dans le primaire (activités maraîchères en raison de terres très fertiles), ne sont déjà plus dans l'Arc jurassien.

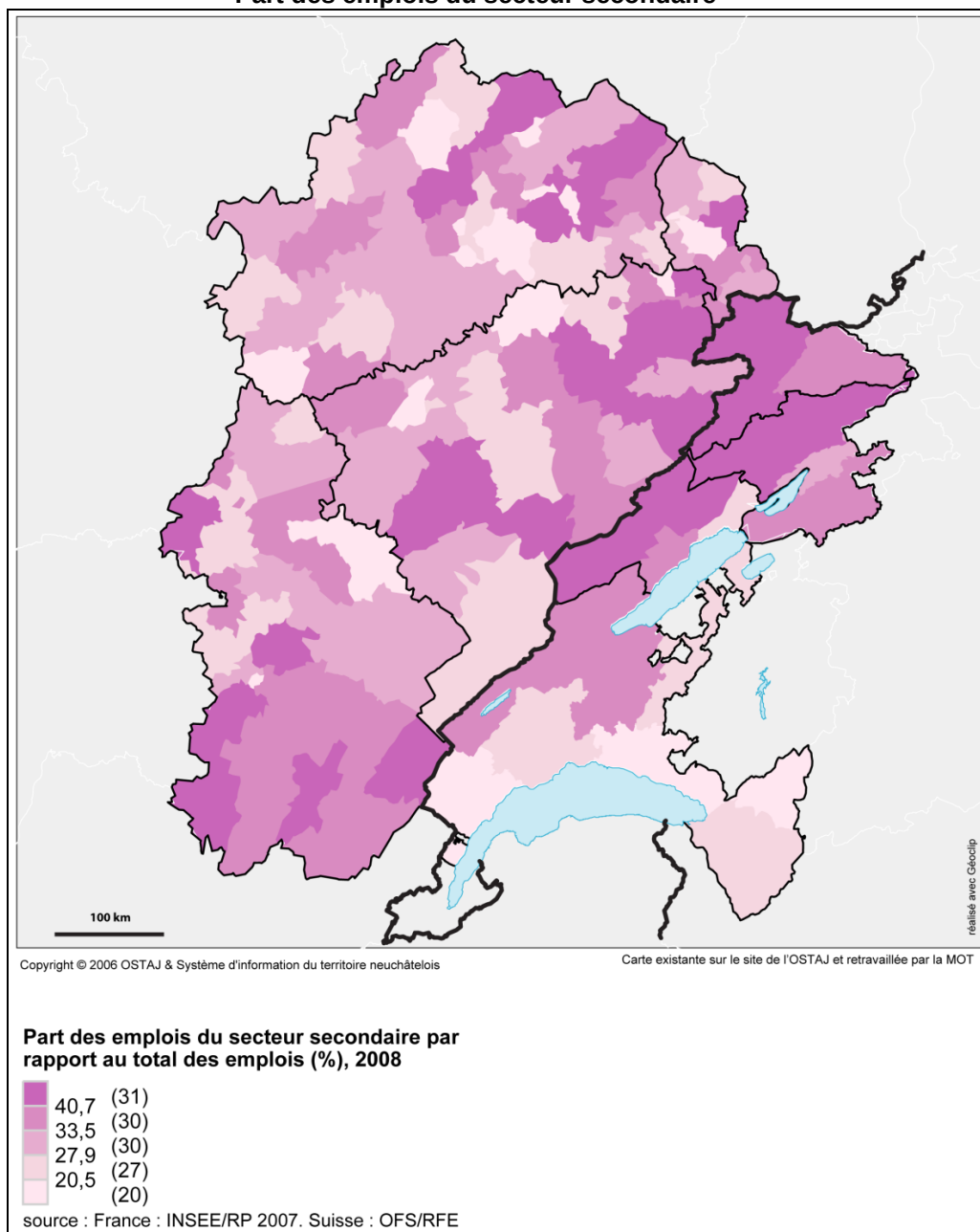
Part des emplois du secteur primaire



La carte des emplois secondaires permet de mieux caractériser l'économie de l'Arc jurassien : elle est culturellement et statistiquement marquée par l'industrie, avec une part très importante des emplois dans le secteur secondaire, notamment côté suisse, à proximité de la frontière. Les cantons de Neuchâtel (haut du canton) et du Jura sont particulièrement concernés, de même que la partie des cantons de Vaud et de Berne incluse dans l'Arc jurassien (Vallée de Joux, Nord vaudois, Jura bernois). Côté français, les zones de Pontarlier (transformation alimentaire, éléments de construction, valves pneumatiques), du Haut-Jura (lunetterie dans le Canton de

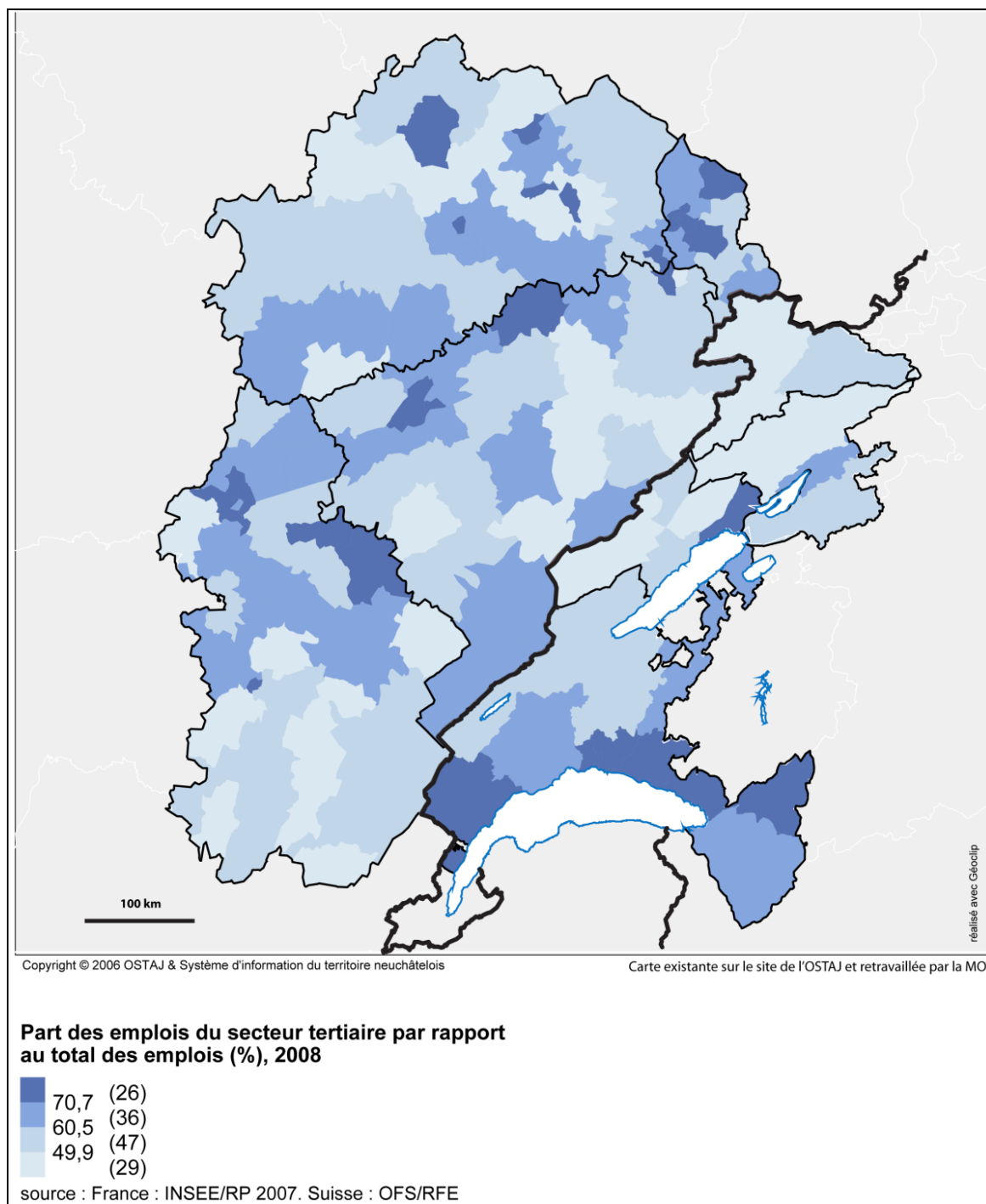
Morez, avec une soixantaine d'entreprises de conception, de fabrication ou d'assemblage de lunettes), de Maïche (sous-traitance horlogère) et de Montbéliard (automobiles) se distinguent également par leur taux d'emplois secondaires dépassant les 40 % de l'emploi total. La carte des emplois horlogers permet d'illustrer une spécificité de cette région industrielle, l'horlogerie, principalement rassemblée côté suisse, le long de la frontière, avec également côté français une importance de la sous-traitance horlogère visible pour le canton de Maïche (comme évoqué plus haut), mais aussi pour le canton de Morteau.

Part des emplois du secteur secondaire



Les emplois tertiaires sont eux concentrés à l'extérieur de l'Arc jurassien, notamment dans l'Arc lémanique, avec cependant une exception, le district de Neuchâtel (au piémont de l'Arc jurassien), où les emplois tertiaires représentent plus de 70 % de l'emploi total.

Part des emplois du secteur tertiaire



2.1.1.2 Points communs entre partie suisse et partie française

Ainsi l'économie de l'Arc jurassien franco-suisse est caractérisée par une forte prévalence de l'industrie, particulièrement horlogère, mais aussi dans des domaines plus variés de l'industrie de

précision, avec des productions souvent regroupées par le terme de « microtechniques ». Certaines spécialités économiques se retrouvent de part et d'autre de la frontière, ainsi que les listait une étude de la Conférence TransJurassienne⁵ : travail des métaux, horlogerie, luxe, matériel médico-chirurgical, mécanique de précision, découpage, machines et équipements, mobilité, bois. L'Arc jurassien présente une culture industrielle forte, une très grande qualité de la main-d'œuvre, particulièrement pour les microtechniques et une structuration d'entreprises comparable, avec de petites entreprises possédant un large éventail de savoir-faire très spécialisés. Des faiblesses sont aussi comparables entre partie française et partie suisse : dépendance forte au secteur industriel et à de grands donneurs d'ordre situés en dehors du territoire (beaucoup de sous-traitance, centre de production de grands groupes dont les sièges sociaux sont rarement situés dans l'Arc jurassien⁶) et attractivité économique pour les investisseurs globalement inférieure aux moyennes nationales (territoire mal connu, peu visible pour les investisseurs, en périphérie des grandes infrastructures comme les aéroports, faible densité urbaine). Ces faiblesses ne sont pas présentes pour l'industrie horlogère suisse, bien identifiée sur la scène internationale, bénéficiant notamment du label « Swiss Made ».

2.1.1.3 Points de différenciation

Entre Suisse et France, les conditions cadres ne sont pas les mêmes pour les entreprises (impôts et charges globalement moins élevés en Suisse), ce qui leur permet d'offrir des salaires plus élevés à leurs employés (en revanche, la couverture sociale, soit l'assurance maladie, est à la charge du salarié et le coût de la vie plus élevé en Suisse : si pour une entreprise, il peut être plus intéressant fiscalement d'être implantée en Suisse, pour les salariés, le niveau de vie d'un côté ou de l'autre de la frontière reste comparable à niveau d'emploi équivalent – en habitant et travaillant du même côté).

En revanche, il peut être particulièrement intéressant financièrement pour des salariés de travailler en Suisse et d'habiter en France (attire d'un salaire plus élevé, qui côté français donne un niveau de vie plus élevé). Le phénomène prégnant sur cette frontière, sur lequel se concentrent tous les regards, est donc le travail frontalier, avec des Français travaillant en Suisse pour des salaires plus élevés, mais payant leurs impôts en France et pouvant encore choisir entre couverture sociale française ou suisse. La couverture sociale française deviendra obligatoire en juin 2014, ce qui représente un coût plus élevé, notamment pour les frontaliers les plus jeunes, pour qui une assurance privée était moins coûteuse. Ils en retirent un bénéfice important de pouvoir d'achat, profitant en outre d'un franc suisse dont le taux de change avec l'euro est actuellement avantageux.

La Suisse manquant de main d'œuvre, notamment qualifiée, les entreprises helvétiques embauchent des travailleurs français, dont la formation répond à leurs besoins. Ce phénomène

⁵ Préparer une démarche de co-développement économique à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse, Conférence TransJurassienne, 2010

⁶ Avec une exception notable, Swatch Group, dont le siège social est situé à Bienne (hors Arc jurassien au sens strict néanmoins).

provoque de nombreuses crispations sociales et politiques des deux côtés de la frontière (cohabitation parfois difficile en France de populations au pouvoir d'achat fortement différencié, risque de dumping salarial ressenti côté suisse⁷, difficultés à recruter pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux français de la bande frontalière, réseau routier saturé aux heures de pointe côté suisse et dans la bande frontalière française proche en raison de transports publics moins bien organisés avec la France, instrumentalisation et récupération politique de la forte présence des travailleurs frontaliers en Suisse avec la montée du chômage).

2.1.1.4 Faible interdépendance économique des entreprises françaises et suisses

En dépit de cette forte interdépendance liée à la main d'œuvre dans la zone frontalière (besoin de main d'œuvre des entreprises suisses, pouvoir d'achat des frontaliers permettant de développer l'économie résidentielle⁸ côté français), les deux tissus économiques, français et suisse, n'ont que peu d'interactions stratégiques (exceptés les sous-traitants horlogers français), ce qui se traduit par une faible interdépendance économique entre activités françaises et suisses. L'économie comtoise, caractérisée par une prédominance de l'industrie (première région industrielle française avec 32 % d'emplois salariés industriels), voit ses emplois industriels diminuer (chute des effectifs de 23 % en dix ans, soit 26 000 salariés de moins dans le secteur⁹ ; de plus, le tissu industriel est parmi les moins diversifiés de France, avec l'automobile qui représente 25 % des emplois). L'industrie suisse a connu également de fortes pertes d'emplois de 1991 à 2004¹⁰, puis une période de renouveau, portée par des secteurs à très haute valeur ajoutée, l'horlogerie et les microtechniques principalement. La sous-traitance automobile, qui employait près de 35 000 personnes dans toute la Suisse en 2012 (l'horlogerie en emploie plus de 53 000), ne se fait que très peu en lien avec des productions françaises situées de l'autre côté de la frontière.

D'autres secteurs, comme la sylviculture, la filière bois et le tourisme, sont importants de part et d'autre de la frontière, mais n'ont que peu de synergies. En Franche-Comté, 44 % de la surface est boisée (soit la deuxième région française après l'Aquitaine), et la sylviculture et la

⁷ Le dumping salarial est une crainte qui revient souvent dans les médias côté suisse, alimentée par des études contradictoires : ainsi, hors de l'Arc jurassien, une étude genevoise (par la Haute Ecole de gestion de Genève, présentée en septembre 2013) montrait que la sous-enchère salariale n'était pas un risque globalement dans ce Canton, exceptée pour les femmes occupant des contrats de courte durée dans l'hôtellerie et la restauration. En revanche, le problème est important pour le Canton du Jura : selon une étude du Secrétariat d'Etat à l'Economie, qui a interrogé des employés jurassiens, 31 % sont sous-payés en 2013 (salaires en-dessous du minima des branches), quand la moyenne suisse est de 6 %. Cela crée un débat sur la nécessité de minima salariaux (dans l'industrie, seulement 10 % des entreprises jurassiennes ont conclu une convention collective) et une votation au printemps 2013 a permis aux jurassiens de s'exprimer en faveur de l'instauration d'un salaire minimum, suivant l'exemple du Canton de Neuchâtel en 2011 (mais pour lequel l'application est liée à des incertitudes juridiques).

⁸ L'économie résidentielle prend en compte l'économie de services qui peut se développer sur la base des revenus des résidents du territoire. Elle prend ainsi en compte les transferts de revenus (production sur un autre territoire, mais transfert de ces revenus via les habitants du territoire concerné) et offre une autre vision économique pour l'action publique que la seule considération de l'économie productive. L'économie résidentielle est un concept similaire, mais plus global, incluant l'ensemble des acteurs présents sur le territoire d'étude, ajoutant aux résidents les personnes qui traversent le territoire, ou bien, dans le cas franco-suisse, des personnes venues spécialement pour y faire leurs achats. Le développement d'une économie de services à la population est donc visé. Ce développement et cette réflexion sont à envisager de manière transfrontalière, ils peuvent profiter aux deux côtés de la frontière.

⁹ *Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Franche-Comté*, juin 2011

¹⁰ En 1991, la Suisse comptait 780 000 équivalents temps pleins dans l'industrie de transformation, cette valeur passant sous la barre des 600 000 ETP en 2004. Entre 2005 et 2008, plus de 57 000 ETP sont recréés, la valeur ajoutée brute réelle de l'industrie croît de 4,6 % en moyenne par an sur la période, la croissance du PIB étant de 3 % en moyenne par an. OFS (NOGA).

transformation du bois représentent le cinquième employeur (13 000 emplois¹¹). Côté suisse, la filière bois revêt également une certaine importance, du moins dans la mesure où sa part dans le secteur primaire est plus importante pour les cantons de Neuchâtel et du Jura que pour le reste de la Confédération. Toutefois les deux filières nationales n'ont que des relations commerciales (grumes suisses traitées dans des scieries françaises), sans échanges sur des filières telles que le bois énergie ou le bois construction. Enfin, le secteur de l'économie touristique n'est pas non plus organisé de manière à profiter des différentes synergies transfrontalières possibles : les publics sont différents, les offres en direction de l'autre côté de la frontière rares. Côté français, le tourisme est pourvoyeur d'environ 20 000 emplois salariés en Franche-Comté, mais l'activité touristique resterait en-deçà du potentiel régional. Pourtant, seize millions de nuitées marchandes ont été comptabilisées en 2012 en Franche-Comté, contre un million seulement dans le périmètre suisse de Jura-Trois-Lacs (réunissant deux ensembles géographiques, la chaîne du Jura et le Pays des Trois-Lacs, fédérant huit offices du tourisme, dont entre autres les cantons de Neuchâtel et du Jura, une partie du Canton de Berne et du Canton de Vaud).

Tous ces éléments sont développés et explicités dans la suite de ce diagnostic.

2.1.2 Quelles relations interentreprises transfrontalières : (inter)dépendance ? Sous-traitance, innovation.

Dans l'Arc jurassien franco-suisse, si des relations transfrontalières interentreprises existent, elles sont peu intenses et essentiellement fondées sur des échanges commerciaux : ce sont les constatations d'une étude qualitative de la CTJ réalisée en 2010¹². Des relations de sous-traitance sont ainsi observées, via des commandes d'entreprises et cela dans les deux sens : commandes à des entreprises suisses venant du secteur automobile français, commandes à des entreprises françaises venant du secteur horloger suisse. Plus rarement, d'autres secteurs font également l'objet de relation de sous-traitance, comme l'injection plastique ou le décolletage. Enfin, quelques rares entreprises ont fait le choix de la bi-localisation. Cela entraîne par essence des relations économiques plus intenses, toutefois contraintes par le passage de la frontière et ses coûts douaniers (contrôles, attentes, formulaires, etc.), sans compter l'organisation d'une entreprise au sein de deux espaces ayant des conditions cadres distinctes (gestion administrative et fiscalité différentes). Dans l'ensemble, ces relations économiques transfrontalières ne sont pas considérées par les acteurs interrogés comme particulièrement intenses ou stratégiques (hormis

¹¹ *Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Franche-Comté*, op. cit.

¹² *Préparer une démarche de co-développement économique à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse*, Conférence TransJurassienne, op. cit.

pour la sous-traitance horlogère), mais elles mériteraient toutefois d'être plus développées, notamment en améliorant la connaissance réciproque des savoir-faire suisses et comtois.

Au-delà des échanges commerciaux, les liens entre industrie et recherche à travers le prisme transfrontalier sont intéressants à étudier. Ainsi, la même étude réalisée par la CTJ en 2010 relève que les laboratoires et acteurs de la R&D dans l'Arc jurassien n'ont pas suffisamment connaissance des compétences disponibles dans le périmètre géographique de la CTJ ; « cette absence d'identification directe des potentiels régionaux est perçue comme un facteur limitant la mise en œuvre des projets industriels.¹³ » La R&D s'organise en réalité avec des stratégies et des réseaux qui répondent de part et d'autre de la frontière à des logiques purement nationales ; l'absence d'informations sur ce qui se réalise de l'autre côté de la frontière empêche de combiner l'ensemble de ces outils pour l'ensemble de l'Arc jurassien. Les acteurs suisses se tournent ainsi en priorité vers des pôles plus visibles et plus connus que les acteurs franc-comtois. Par ailleurs, les laboratoires de recherche français et suisses se font concurrence : structurellement, la R&D franc-comtoise est moins chère en raison du coût de sa main d'œuvre (notamment en ce qui concerne les laboratoires universitaires), elle est donc plus accessible aux TPE/PME. Cependant cette concurrence vécue est à relativiser par le fait que les deux offres, française et suisse, possèdent leurs propres caractéristiques et pourraient être plus complémentaires que réellement concurrentes. Toutefois, la mauvaise lisibilité de l'offre de chaque côté de la frontière ne permet pas aux clients de la R&D de comprendre ces complémentarités. Enfin, les liens recherche-industrie sont plus denses côté suisse que côté français (lien pragmatique et direct entre les acteurs en Suisse, avec de fortes interactions interpersonnelles ; en France, modes de fonctionnement centralisés et dissociés). Néanmoins, si la R&D transfrontalière ne fonctionne pas de façon optimale, des contre-exemples ponctuels existent, à l'instar du Léa-Microtechniques (Laboratoire Européen Associé en microtechniques) : il s'agit d'un groupement franco-suisse de laboratoires, d'unités d'enseignement, de recherche et de développement et d'associations mettant en commun des ressources humaines et matérielles pour collaborer sur des projets communs dans le domaine des microtechniques¹⁴. Le Léa-Microtechnique est dirigé par un Français et un Suisse : de manière générale, la R&D dans l'Arc jurassien fonctionne grâce aux relations interpersonnelles. L'organisation d'un réseau permettant de nouer ce type de relations transfrontalière est donc à encourager pour développer les nombreuses synergies

¹³ Préparer une démarche de co-développement économique à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse, Conférence TransJurassienne, op. cit.

¹⁴ Les participants au laboratoire, organisés dans un triangle Besançon – Neuchâtel – Lausanne, sont l'EPFL-IMT (Institut des microtechniques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, plus grand institut universitaire suisse avec 28 laboratoires et plus de 520 membres), la FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechniques, de droit privé, créée en 1978 par la Confédération, des cantons, des villes, des entreprises et des associations professionnelles), l'Institut FEMTO-ST (Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies : unité mixte de recherche française associée au CNRS (UMR 6174) et rattachée simultanément à l'Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et de Microtechniques (ENSM) et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). Environ 700 personnes actives dans sept départements : Automatique et Systèmes Micromécatroniques (AS2M), Energie, Informatique des Systèmes Complexes (DISC), Mécanique Appliquée, Micro Nano Sciences et Systèmes (MN2S), Optique et Temps Fréquence) et Développement 25 (Développement 25 : Agence économique du département du Doubs). Ces grands organismes s'investissent dans un programme de formation destiné aux étudiants en microtechniques de l'Arc jurassien, dont le projet FORMITEC¹⁴ (bénéficiant de fonds INTERREG).

transfrontalières possibles dans l'Arc jurassien, à l'image des actions engagées par le projet MINNOVARC, dans la mise en réseau d'entreprises microtechniques pour faciliter l'innovation. La CTJ s'est saisie de cette problématique, en lançant des réflexions pour la mise en place d'une communauté du savoir, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un colloque a été organisé en mars 2012 à son initiative et une déclaration d'intention est signée par dix-sept acteurs suisses et français. Actuellement deux chefs de projets sont recrutés, financés par le Conseil régional et arcjurassien.ch, afin de poursuivre les actions en la matière.

EN BREF

Dans la zone frontalière, l'Arc jurassien se caractérise par une part importante d'emplois dans le secteur secondaire, dépassant même parfois 40 % du total des emplois (cantons français de Morez, Pontarlier, Maïche, Montbéliard et districts suisses de Porrentruy, des Franches-Montagnes, du Jura-Bernois, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers). De fait, l'emploi dans le secteur primaire est moins marqué, si ce n'est pour les cantons français de Saint-Hyppolite, de Pierrefontaine-les-Varans et de Montbenoît et pour le district suisse des Franches-Montagnes. L'emploi dans le secteur tertiaire est également moins important dans la zone frontalière, il se concentre dans les villes (Neuchâtel, Arc lémanique, Besançon, Belfort).

Le tissu économique entre partie suisse et partie française présente donc des points communs, parmi lesquels une forte prévalence de l'industrie de précision – dont l'industrie horlogère, mais aussi des productions « microtechniques » ou « micromécaniques » – une main d'œuvre formée à ces techniques industrielles de précision, de petites entreprises présentant des savoir-faire très spécialisés. Les parties suisse et française présentent également des faiblesses comparables : elles dépendent très fortement du secteur industriel et de grands donneurs d'ordre souvent extérieurs à l'Arc jurassien.

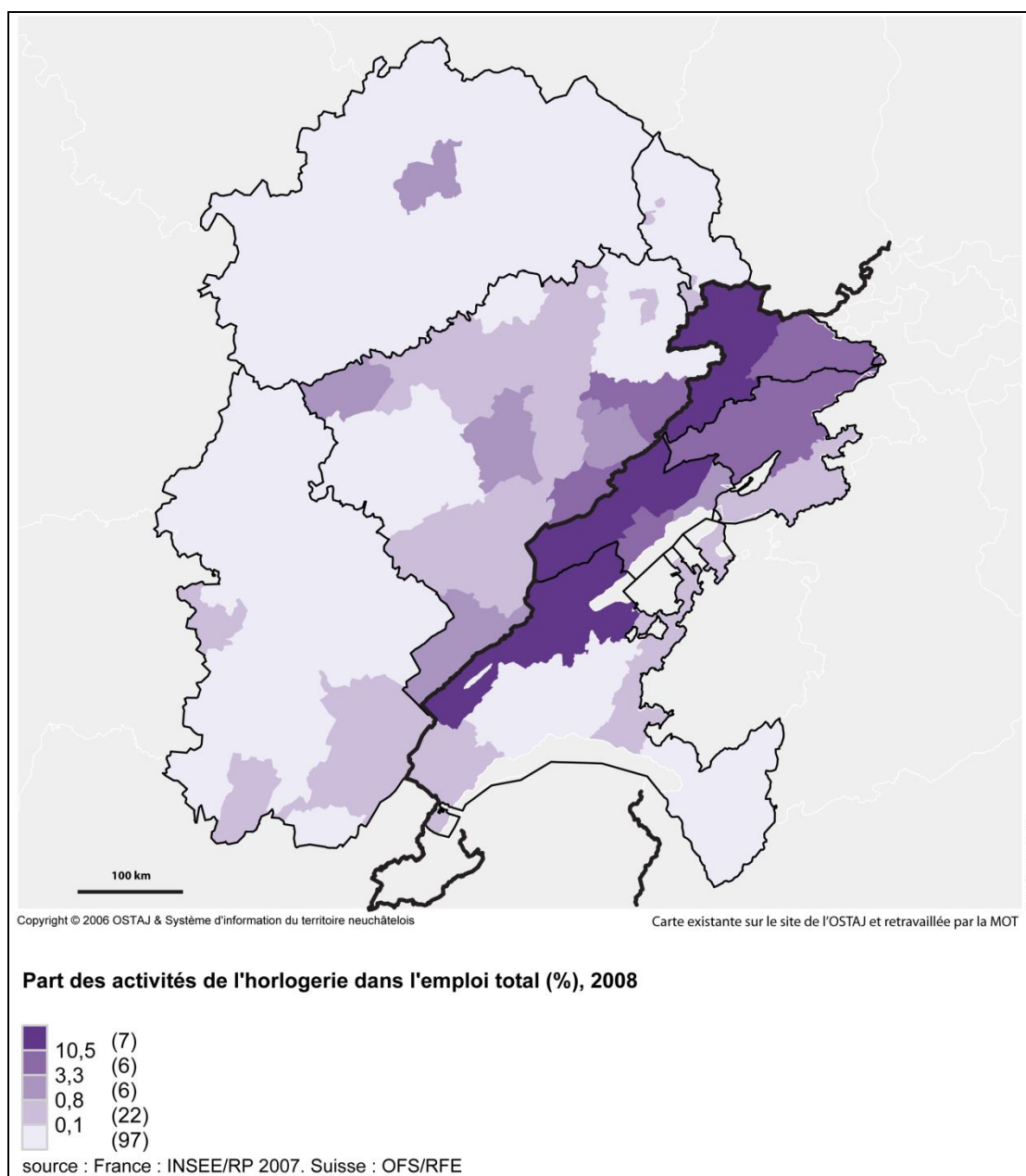
Des points de différenciation sont présents dans les conditions cadres (impôts et charges moins élevés pour les entreprises en Suisse) et dans le coût de la vie (plus élevé en Suisse, avec également une imposition des ménages plus forte). Ils créent des situations où la position de travailleur frontalier (salaire perçu en Suisse et imposition au domicile en France), bénéficiant en outre du taux de change favorable, est particulièrement intéressante sur le plan financier. Le manque de main d'œuvre en Suisse entraîne donc une localisation d'entreprises dans la zone frontalière suisse, ce qui conduit à une croissance de la population dans la zone frontalière française.

En dépit de fortes potentialités (bois, tourisme, recherche et innovation industrielle – avec des possibilités de complémentarité dans la recherche), les tissus économiques français et suisses nouent peu de relations économiques entre eux (exceptée la sous-traitance horlogère française, dépendante d'entreprises suisses). L'interdépendance économique existe donc essentiellement à travers la main d'œuvre (travailleurs frontaliers).

2.1.3 Stratégies de localisation : conditions cadres, avantages à s'installer en suisse, présence d'ouvriers qualifiés en France (bassins d'emploi)

2.1.3.1 Industrie horlogère

Part des emplois dans l'horlogerie



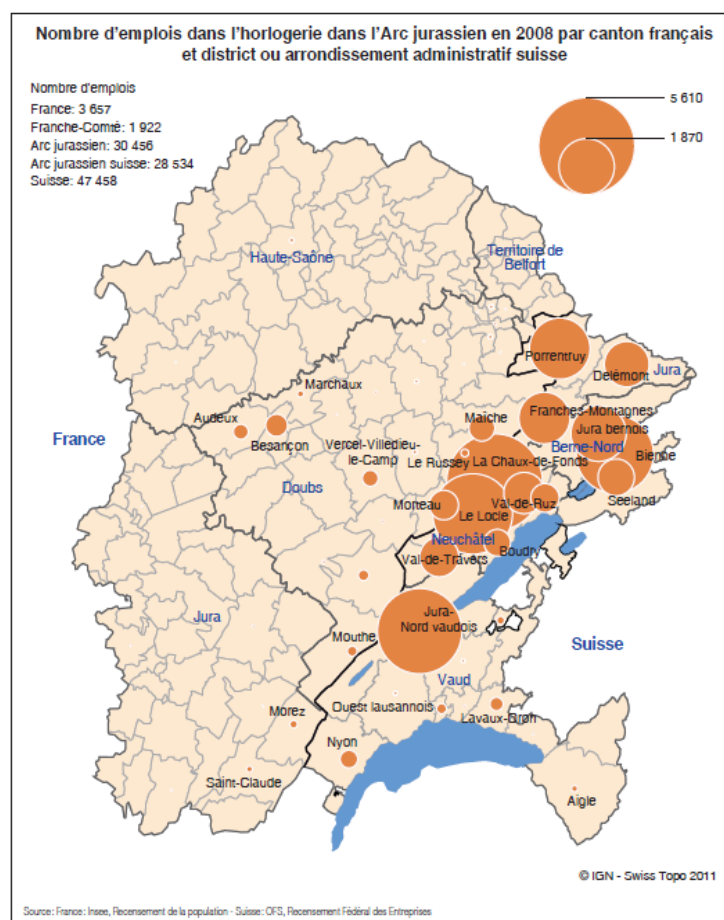
Une des caractéristiques économiques de l'Arc jurassien franco-suisse et de la zone frontalière est la part très importante des activités de l'horlogerie¹⁵ dans l'emploi total, particulièrement côté suisse. Ainsi en 2010, la Franche-Comté comptait 2 119 emplois dans l'horlogerie, soit près de 60 % du total des emplois dans ce secteur en France¹⁶. Les principaux pôles d'emplois sont Morteau, Maîche et Besançon. La Suisse comptait quant à elle près de 48 000 emplois dans le secteur¹⁷ en 2008, dont 60 % dans l'Arc jurassien suisse¹⁸. Les districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Bienne, du Jura – Nord vaudois, du Jura Bernois, de Porrentruy et de Delémont comportent un nombre d'emplois horlogers particulièrement important. Dans l'emploi total, l'emploi horloger est même particulièrement élevé pour les cantons de Neuchâtel et du Jura (13,6 et 13,7 % en 2008), Berne-Nord ayant un taux moins important (6,4 %). Le Canton de Vaud est moins marqué (1,4 %), mais cela s'explique par un nombre d'emplois total du canton très élevé dans le bassin lémanique, alors que l'horlogerie est particulièrement concentrée dans la vallée de Joux. Les activités horlogères sont ainsi concentrées tout le long de la frontière, majoritairement côté suisse. Cette localisation suit une logique historique, avec une tradition horlogère ancienne (des deux côtés de la frontière), mais les évolutions récentes du secteur (développement côté suisse, déclin côté français dans les territoires frontaliers) s'expliquent par une série d'avantages préférentiels pour les entreprises à développer leurs activités en Suisse.

¹⁵ L'horlogerie comprend la fabrication et l'assemblage de montres, horloges et mouvements d'horlogerie. En France, l'horlogerie peut être considérée comme une composante des activités microtechniques. En Suisse, microtechniques et horlogerie sont souvent différenciées.

¹⁶ Source : INSEE, Recensement de la population 2008.

¹⁷ En 2012, les emplois dans l'horlogerie ont progressé à 55 816 pour l'ensemble de la Suisse, créant plus de 3 000 postes en un an (chiffres de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse).

¹⁸ Source : OFS, Recensement fédéral des entreprises 2008.



Alexandre Moine retrace ainsi dans un article¹⁹ l'évolution de ce territoire horloger : le milieu naturel contraignant permet une disponibilité de la main d'œuvre durant les longs mois d'hiver, qui explique une production horlogère d'abord essentiellement rurale (sous-traitants, travaillant exclusivement à leur domicile pour des établissements qui se concentrent au Locle et à la Chaux-de-Fonds en Suisse, à Maîche ou à Morteau en France), puis de plus en plus concentrée autour des bourgs (notamment en Suisse, qui adopte rapidement les techniques de fabrication en un seul lieu : avènement de la manufacture). Si la France prend du retard, elle le rattrape après la Seconde Guerre mondiale, puis se laisse distancer avec la concurrence asiatique et américaine dans les années 1970 (montres à quartz), alors que les Suisses (également fortement impactés par la concurrence des montres à quartz) s'organisent dans les villes horlogères pour innover, choisissant de se tourner vers une production haut de gamme.

Aujourd'hui, la localisation en Suisse est un avantage pour les entreprises, même françaises (Cartier, LVMH), qui peuvent bénéficier du label « Swiss made » et d'une image de marque justifiant les surcoûts liés aux salaires²⁰. Les entreprises horlogères qui subsistent du côté français sont des sous-traitants (fabrication de pièces), les assemblages étant réalisés en Suisse. Paradoxalement, le déclin horloger en France (- 4,4 % en 1997, - 5,5 % en 1998 et - 0,5 % en

¹⁹ MOINE, Alexandre. « Evolution d'un espace transfrontalier : le territoire horloger franco-suisse de l'Arc jurassien », in *L'Information géographique*, n°1, 2003.

²⁰ Même si ces surcoûts (comparativement à la France) sont compensés par des charges patronales moins élevées en Suisse.

1999²¹) ne provoque pas pour autant une perte de compétences de la population active, qui alimente les besoins en main-d'œuvre des entreprises suisses. Les formations horlogères françaises permettent ainsi de former des travailleurs aux compétences techniques recherchées par l'horlogerie suisse : cela explique, côté français, une concentration de la population à proximité des points de passage frontaliers et côté suisse une concentration d'entreprises à proximité de ces franchissements. Les travailleurs frontaliers français occupent ainsi une part significative des emplois horlogers suisses : en 2008, cette part était de 61% dans le canton de Vaud, 36 % dans le canton du Jura et 31% dans le canton de Neuchâtel²².

L'implantation en Suisse d'entreprises horlogères suit donc plusieurs logiques : le territoire de l'Arc jurassien est le lieu d'une grande tradition horlogère, regroupant les entreprises du secteur et donc la recherche et le développement en la matière, ainsi que des compétences humaines, présentes des deux côtés de la frontière. En plus des travailleurs qualifiés suisses (dont le nombre et la disponibilité ne répond pas à l'ensemble des besoins des entreprises), des travailleurs qualifiés sont aussi disponibles en France, expliquant une localisation des entreprises en Suisse dans une zone facilement accessible depuis la France. Enfin, les conditions cadres de fonctionnement et d'implantation des entreprises en France et en Suisse tournent à l'avantage de la Suisse : si les salaires y sont plus élevés et l'immobilier d'entreprise plus coûteux, les cotisations sociales sont faibles, la fiscalité sur les PME est plus légère, il n'existe pas de Contribution économique territoriale²³ ; la Suisse possède en outre une ouverture internationale plus forte (prestige du label « Swiss made », attractivité vis-à-vis des investisseurs, mais également des salariés)²⁴, ce qui peut suffire dans le choix d'une implantation en Suisse. L'ensemble de ces facteurs explique le choix d'entreprises comme Swatch (leader mondial de l'horlogerie), qui a choisi de construire une usine à Boncourt, près de Delle : construite en Suisse, l'usine, ouverte au printemps 2013 (pour une première phase, elle est amenée ensuite à s'étendre), recrute une partie de ses effectifs en France, des opérateurs ayant suivi une formation spécifique de quatre à six mois (pour la plupart, des ouvriers ayant une expérience dans l'automobile ou les microtechniques, pouvant donc très facilement se former au métier d'opérateur en horlogerie). De même, d'autres groupes horlogers comme Richemont, LVMH ou encore Festina prévoient de créer des postes dans leurs usines suisses proches de la frontière française.

Cependant, côté français, un secteur bien particulier de l'horlogerie se développe assez fortement, tout particulièrement à Besançon : il s'agit du service après-vente de nombreuses marques horlogères suisses, qui profitent des compétences disponibles dans la capitale bisontine pour y installer leurs ateliers de SAV. Cela leur permet également de supprimer les coûts douaniers pour l'ensemble des montres en provenance de l'Union européenne. Ainsi en 2010, l'INSEE comptait 2 119 emplois salariés dans l'horlogerie en Franche-Comté, soit 2% des effectifs industriels de la région, mais 60 % des effectifs nationaux du secteur. La carte suivante présente

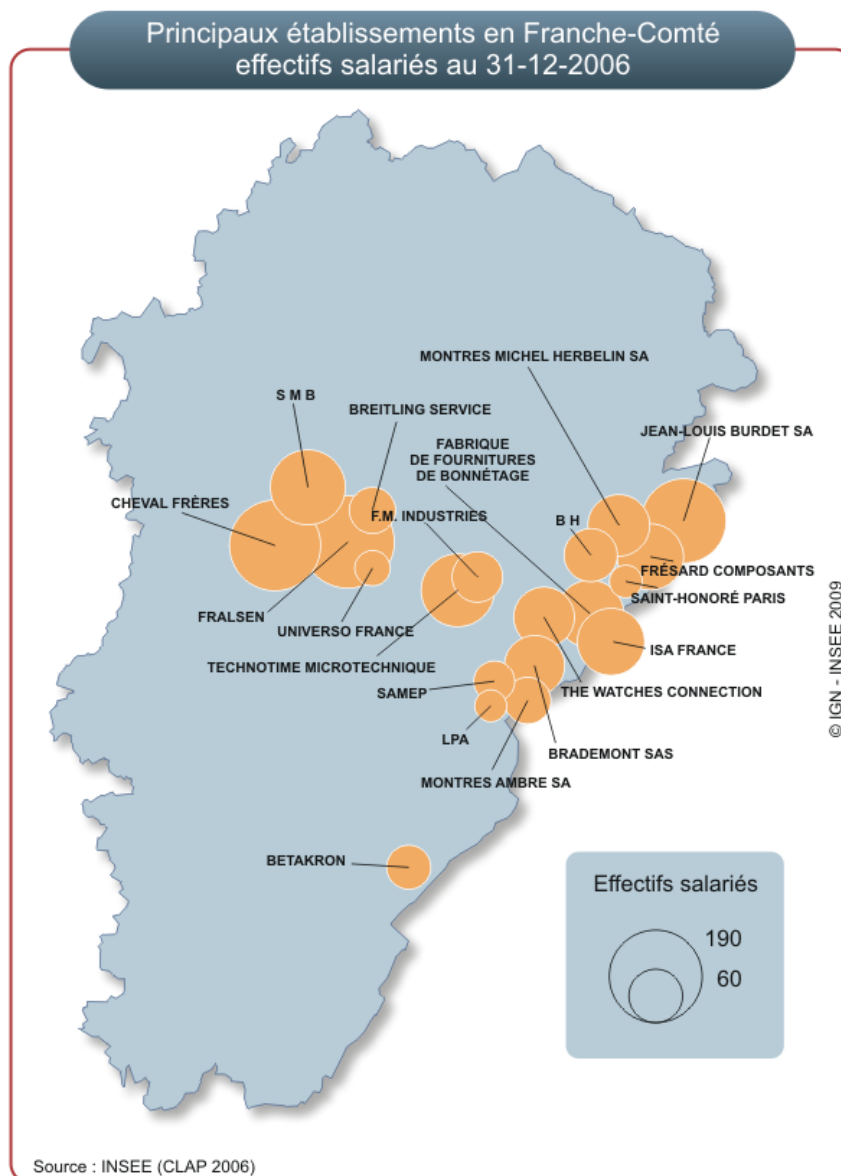
²¹ In MOINE, Alexandre. « Evolution d'un espace transfrontalier : le territoire horloger franco-suisse de l'Arc jurassien », op.cit.

²² Source : INSEE, RGP 2008 et OFS, Recensement fédéral des entreprises (OSTAJ).

²³ Impôt local ayant remplacé la Taxe professionnelle en France en 2010, composée d'une cotisation assise sur la valeur de l'immobilier et d'une cotisation sur la valeur ajoutée.

²⁴ Voir « Analyse comparée des conditions cadres de fonctionnement et d'implantation des entreprises – France (Franche-Comté) / Suisse (Arc jurassien) », étude de la Conférence TransJurassienne, 2010.

la répartition des entreprises horlogères dans la région française en 2006 : d'une part on distingue bien les implantations proches de la frontière, essentiellement des sous-traitants, d'autre part les implantations à Besançon. Plus haut, la carte de l'OSTAJ montrant les emplois horlogers en 2008 pour l'ensemble de l'Arc jurassien illustre bien cependant le différentiel qui existe entre les deux pays, avec des emplois horlogers beaucoup plus nombreux côté suisse, concentrés dans un périmètre proche de la frontière avec la France.



2.1.3.2 Stratégies de localisation des entreprises

De façon plus générale, les compétences de la main-d'œuvre des deux côtés de la frontière dépassent l'horlogerie et se situent dans l'industrie de précision ou les microtechniques : biomédical, matériel médico-chirurgical, mécanique de précision ; sans oublier le tertiaire. Les frontaliers ne travaillent donc pas uniquement dans l'industrie horlogère, mais dans l'industrie de

précision de façon plus large (et également dans d'autres secteurs des services). Les entreprises dans leur ensemble raisonnent donc de manière équivalente à celle de l'industrie horlogère : la qualité de la main d'œuvre disponible (formée en Suisse ou en France) est importante, de même que la considération des coûts salariaux. Il apparaît concernant ce point et en résumé, que les cadres sont plus coûteux à embaucher en France qu'en Suisse, tandis que les collaborateurs reviennent plus cher à l'entreprise en Suisse. Cependant, en France, les dispositions légales sur le temps de travail font qu'une entreprise devra embaucher pour produire plus, là où une entreprise suisse a recours aux heures supplémentaires.

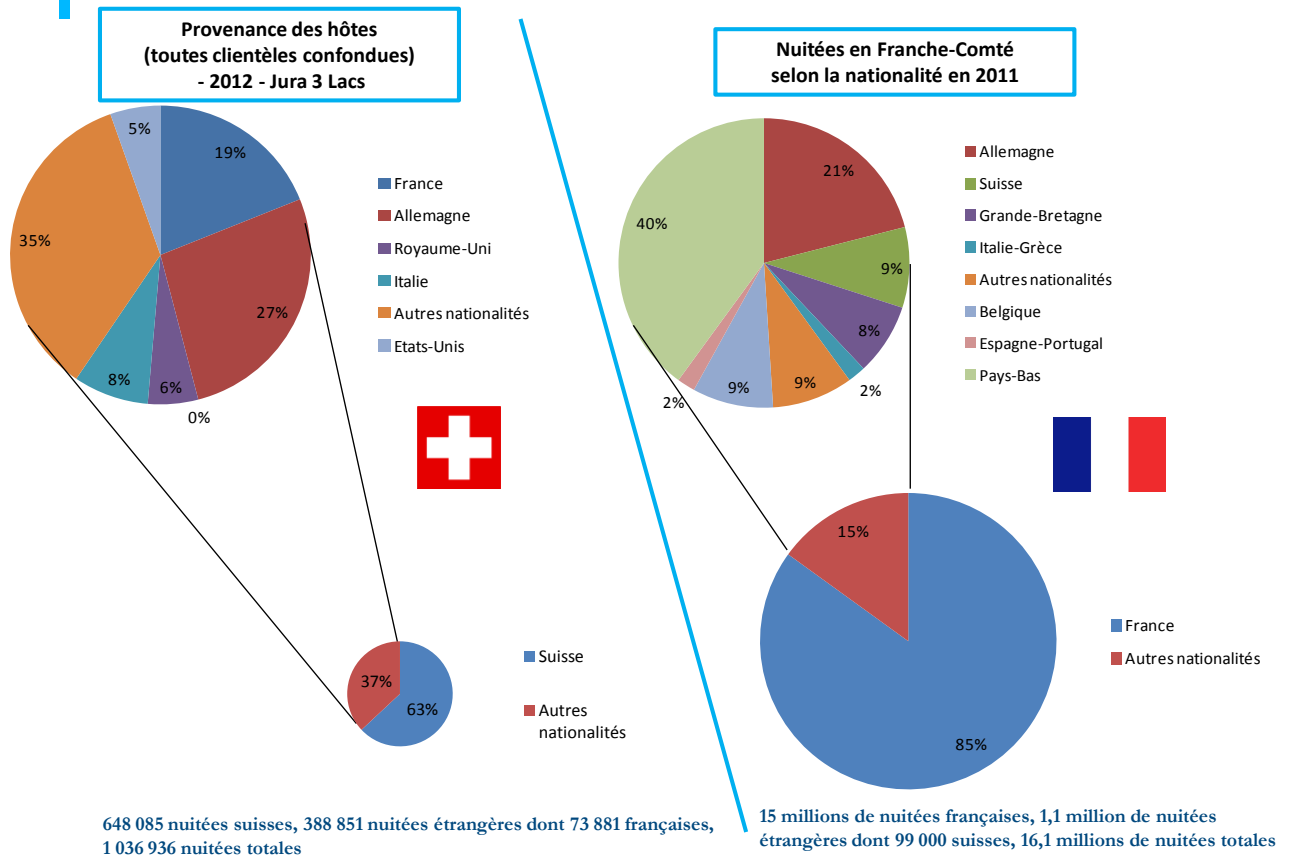
La comparaison des exploitations de sociétés similaires²⁵ montre que l'entreprise est plus rentable en Suisse, notamment en raison des impôts : l'absence de Contribution économique territoriale, les taxes et impôts plus réduits permettent aux entreprises de dégager un résultat après impôts plus important et de compenser les coûts salariaux et immobiliers plus forts. Toutefois ce schéma n'est pas toujours valable : il s'applique principalement aux entreprises qui ont besoin de réaliser de lourds investissements pour leurs activités, les autres ayant intérêt à s'implanter sur le territoire français. L'étude précitée conclut que dans quatre cas de figure sur les six envisagés, une entreprise a plus intérêt à s'installer en Suisse.

De manière générale, les entreprises peuvent donc être attentives à d'autres détails, comme la flexibilité du temps de travail permise ou non par la loi, le label « Swiss Made », ou en France l'accès au marché intracommunautaire, dans les deux pays la main d'œuvre disponible et son niveau de formation : l'ensemble des éléments du calcul coûts/avantages/risques. Quant aux salariés, ils trouvent souvent plus intéressant de percevoir un salaire plus élevé côté suisse, même s'il faut en déduire l'assurance maladie et, pour ceux qui vivent en Suisse, des impôts plus élevés (selon le canton).

²⁵ Voir « Analyse comparée des conditions cadres de fonctionnement et d'implantation des entreprises – France (Franche-Comté) / Suisse (Arc jurassien) », étude de la Conférence TransJurassienne, 2010.

2.1.4 Quelles interactions touristiques transfrontalières ? Caractéristiques respectives et interactions (limitées), réalisations et projets communs. Blocages et concurrences internes et transfrontalières

Fréquentation touristique côté suisse et côté français



Les interactions touristiques transfrontalières sont plutôt limitées. Les deux côtés de la frontière se distinguent par une très forte distinction dans l'accueil touristique : en 2011, la Franche-Comté comptabilisait plus 16 millions de nuitées, contre un peu plus d'un million en 2012 pour la zone de Jura-Trois-Lacs²⁶. Les clientèles sont également différentes : côté français, seulement 15 % de la

²⁶ Jura-Trois-Lacs s'étend sur un territoire plus grand que l'Arc jurassien suisse et comprend six cantons, entièrement ou pour partie, en fédérant huit offices de tourisme (Neuchâtel, Jura, Berne, Fribourg, Soleure et la Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac, dans le Canton de Vaud).

clientèle est étrangère (35 % côté suisse). La clientèle étrangère française est composée à 40 % de Néerlandais (qu'on ne retrouve pas en Suisse), de 9 % de Belges et d'autant de Suisses. La clientèle allemande se retrouve dans des proportions comparables de part et d'autre ; en Suisse enfin, les Français sont présents à hauteur de 19 % de la clientèle étrangère.

La qualité des infrastructures est également inégale : de manière générale, l'offre la plus haut de gamme est plus développée dans les villes de l'Arc jurassien suisse (Neuchâtel, Lausanne...), tandis que la Franche-Comté offre plutôt des hébergements d'entrée ou de moyenne gamme. Toutefois, cette situation change en dehors des villes suisses précitées et notamment à proximité de la frontière, où l'offre hôtelière disponible est souvent de qualité moindre et à un prix peu compétitif (y compris en milieu urbain – Le Locle, La Chaux-de-Fonds...) comparativement au côté français.

Tourisme: une image brouillée par plusieurs « Jura »



La promotion et l'image touristiques de la région ne sont pas transfrontalières, étant déjà complexes à mettre en œuvre au sein de chaque versant national. Côté français, le Commissariat de Massif du Jura a impulsé la création de la marque « Montagnes du Jura » afin de promouvoir le tourisme sur l'ensemble du massif côté français, dans les départements du Jura, du Doubs et de l'Ain (site Internet en français et en néerlandais). Cette utilisation du nom Jura constitue une stratégie marketing collective qui contribue à accroître la lisibilité de la destination, au-delà des différentes approches départementales. Côté suisse, c'est la marque « Jura Trois-Lacs » qui a été

développée (site Internet en français et en allemand), mais les institutions gérant le tourisme dans les différents cantons travaillent spécifiquement sur leur propre offre, avec un enjeu de coordination intercantonale qui se met progressivement en place, condition nécessaire avant que Jura-Trois-Lacs puisse éventuellement se lancer dans la coopération touristique transfrontalière. Il n'existe aucune action transfrontalière globale afin de promouvoir l'image touristique d'un Arc jurassien franco-suisse unique. Malgré ce contexte, la CTJ a piloté avec les éditions Hachette la publication d'un premier guide du Routard transfrontalier, prévue pour fin 2013 et qui devrait afficher pour la première fois un panorama global de l'offre touristique dans l'Arc jurassien transfrontalier.

Les réflexions concernant la mise en place d'une promotion touristique commune se sont heurtées à l'absence de structure (juridique) permettant de proposer une offre commune, perçue comme une limitation par certains acteurs (impossibilité de commercialiser une offre commune derrière la promotion). En outre, les prestataires touristiques suisses n'auraient pas nécessairement intérêt à promouvoir une offre commune, par crainte que leurs clients se dirigent vers un hébergement côté français. Il est toutefois possible d'imaginer une promotion touristique commune qui ne renvoie pas nécessairement vers une structure commune, mais qui mette en valeur le massif commun et mentionne les possibilités de chaque côté de la frontière (ce que le futur guide du Routard pourra contribuer à initier).

En dépit de cette absence d'offre ou de promotion commune, quelques actions ponctuelles de coopération transfrontalière sont à noter. Ainsi, si des actions d'homogénéisation proposées par la CTJ n'ont pas été suivies d'effets concrets (numérotation des chemins, etc.), la CTJ a permis de débloquer les obstacles juridiques à la construction d'une passerelle transfrontalière dans le Saut du Doubs. Plus au sud, la Station des Rousses propose des forfaits de ski pour le « Domaine franco-suisse », composé du massif des Tuffes en France et du massif de la Dôle en Suisse. Bien sûr, ces actions restent limitées et ne permettent pas, selon certains acteurs, d'exploiter tout le potentiel de l'Arc jurassien : des actions de mise en réseau des sites UNESCO seraient à examiner, de même que des complémentarités entre tourisme industriel dans le nord de la Franche-Comté et tourisme rural dans le Canton du Jura ou encore une diversification du tourisme à la multi-saisonnalité à examiner dans l'ensemble de l'Arc jurassien.

Dans un premier temps, ce qui semble le plus profitable pour initier un développement touristique transfrontalier est la valorisation de l'offre touristique pour chaque versant, en proposant des produits complémentaires de l'autre côté de la frontière. A titre d'exemple, une offre développée par l'Office de tourisme de Pontarlier propose mensuellement (de façon hebdomadaire en hiver) de rallier en bus les thermes d'Yverdon depuis Pontarlier. La destination pontissalienne est ainsi valorisée à travers une offre complémentaire (la destination thermale suisse, qui n'a pas d'équivalent à Pontarlier). Ce type d'initiative utilise les atouts du territoire voisin afin de valoriser sa propre destination. Elle permet en outre aux acteurs touristiques de chaque côté de la frontière de ne s'adresser qu'à sa propre clientèle, sans effets de concurrence.

L'objet « frontière » justement est aussi intéressant pour la valorisation touristique, permettant d'exploiter à la fois l'exotisme de le franchir, comme l'objet en lui-même (organisation de randonnées le long de la frontière, etc.). Autant de pistes intéressantes à exploiter, afin de valoriser l'image touristique et d'utiliser tout le potentiel touristique du territoire, considéré à l'heure actuelle comme sous-exploité.

2.1.5 Quelles interactions sylvicoles et agricoles transfrontalières ? Difficile valorisation commune des filières (AOC et AOP).

2.1.5.1 Sylviculture et transformation du bois

La sylviculture est une caractéristique commune aux parties française et suisse de l'Arc jurassien, avec des bois résineux traditionnels (sapin et épicéa) reconnus pour leur grande qualité. En dépit de cette caractéristique partagée, il n'existe pas de structuration transfrontalière des filières bois, bois-énergie ou bois-construction.

Les acteurs interrogés mentionnent des échanges exclusivement commerciaux au sein de la filière bois, fondés essentiellement sur la disparition de scieries importantes côté suisse : les grumes helvétiques sont donc traitées par des scieries françaises avant de retourner en Suisse transformées. La DRAAF²⁷ estime que les scieries de la zone frontalière ont transformé environ 90 000 m³ de grumes d'origine suisse en 2012. Les scieurs français peuvent acheter en Suisse seulement les bois non revendiqués par des entreprises helvétiques et à des tarifs moins avantageux : ils achètent donc des bois de grosse taille pour lesquels les scieries suisses sont dépourvues d'outils de transformation. L'exploitation et le transport restent assurés par des entreprises helvètes, la longueur des grumes et les charges plus limitées en Suisse ne permettraient pas aux grumiers français, calibrés pour des bois plus longs et des charges à 57 tonnes, de rentabiliser le déplacement vers la Suisse. En outre, les modes d'achat diffèrent de part et d'autre : en France, le bois est très fréquemment vendu en bloc ou sur pied, ce qui peut d'ailleurs dévaloriser la ressource, le bois n'étant pas trié, alors qu'il l'est côté suisse.

L'achat de grumes dans le sens inverse est plus rare : peu pratiqué avant 1999, l'achat de grumes en France par des scieurs suisses se développe avec la réouverture de la gare à bois de Pontarlier en 2006. L'export de bois brut a culminé en 2008 – 2009, avec le départ d'un train de bois par jour vers la plus grande scierie de Suisse à Domat-Ems dans le canton des Grisons (hors de l'Arc jurassien). Cette ligne ferroviaire était complètement exploitée par le chemin de fer suisse où le transport du bois est subventionné. En décembre 2010, cette scierie est mise en faillite après trois ans de fonctionnement, les achats de grumes stoppent, permettant à des scieurs franc-comtois de transformer à nouveau la ressource. Aujourd'hui, la scierie ZAHND de Rueyres

²⁷ DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (services de l'Etat, Ministère de l'Agriculture).

(canton de Vaud), qui a une capacité de sciage de 120 000 m³/an, achète un peu de bois en France, principalement des bois de taille petite et moyenne.

2.1.5.2 Labels « AOC », « AOP » et « IGP »

Les labels AOC²⁸, AOP²⁹ et IGP³⁰ ont déjà constitué par le passé des sujets de tension entre Français et Suisses concernant le gruyère, le Mont d'Or (AOC française) ou Mont-d'Or (AOC suisse) et plus récemment concernant l'absinthe. Les AOC sont historiquement utilisées à la fois par la France et par la Suisse pour reconnaître nationalement un produit spécifique. Les AOP et IGP³¹ sont délivrées par l'Union européenne et sont reconnues dans tous les États membres ; la Confédération helvétique a signé un accord avec l'Union européenne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011, étendant à la Suisse la validité et la reconnaissance mutuelle des AOP et IGP. Depuis 2002, l'Union européenne oblige à transcrire tout label national en AOP ou IGP : par conséquent une AOC ne peut exister sans son équivalent européen d'AOP ou d'IGP, valable à la fois pour la France et la Suisse. Ceci n'est cependant valable que pour les produits agroalimentaires et ne concerne donc pas l'AOC bois du Jura : les AOP ne concernent pas les produits issus de la sylviculture.

Le cas du gruyère est emblématique de cette bataille existant entre Français et Suisses pour faire reconnaître une appellation sur l'ensemble du territoire européen : bien qu'il s'agisse de deux produits différents (méthode de production différente, goût distinct et fromage présentant des trous en France), les deux pays délivrent d'abord unilatéralement chacun une AOC à leur fromage national (2001 en Suisse, 2007 en France), mais la France (conformément à l'obligation européenne) dépose une demande d'AOP, entraînant, si elle était adoptée, un nécessaire changement de nom pour le fromage suisse... Suivant les recommandations de la Commission, la France retire sa demande d'AOP pour une IGP « Gruyère français », délivrée en 2010. Le Gruyère suisse devrait être également reconnu par l'UE (AOP), en vertu de l'accord de reconnaissance mutuel mentionné plus haut. La Convention internationale sur l'emploi des appellations d'origine et dénominations de fromage, conclue à Stresa en 1951, reconnaît l'usage du mot gruyère conjointement à la France et à la Suisse. Le cas du Mont-d'Or (écriture de l'AOC suisse) et du Mont d'Or (écriture de l'AOC française) illustre là encore un manque de dialogue transfrontalier et une concurrence dans la labellisation qui provoque des tensions néfastes à une coopération plus poussée.

L'absinthe est également le centre d'une bataille franco-suisse pour la reconnaissance européenne : les producteurs suisses du Val-de-Travers ont demandé à leur gouvernement de porter une demande d'IGP, concernant les noms « Absinthe », « Fée verte » et « La Bleue ».

²⁸ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée – Cadres légaux français et suisse.

²⁹ AOP : Appellation d'Origine Protégée – Cadre légal communautaire.

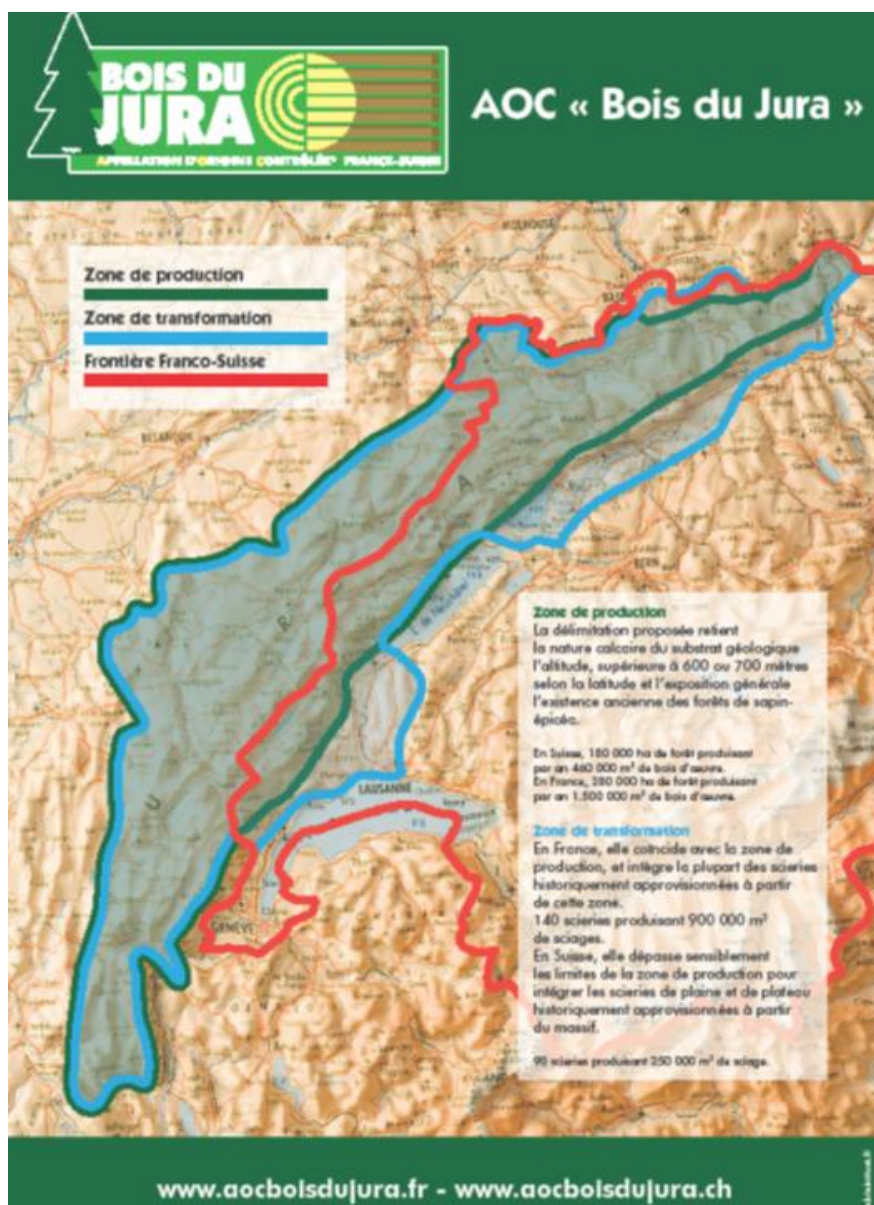
³⁰ IGP : Indication Géographique Protégée – Cadre légal communautaire.

³¹ L'IGP est moins contraignante que l'AOP, son cahier des charges accepte que seules certaines étapes de production du produit concerné soient effectivement réalisées sur le territoire concerné (notion de terroir) ; par ailleurs, la relation entre le produit et son origine est moins forte que pour l'AOP, mais toutefois suffisante pour justifier d'une caractéristique spécifique ou d'une réputation du produit.

L'IGP étant européenne, elle interdirait à tous les autres producteurs européens d'utiliser ces noms, y compris les producteurs de Pontarlier. Selon les producteurs suisses, la demande d'IGP aurait été faite avant tout pour le territoire helvétique. Un dialogue transfrontalier pourrait cependant remédier à ce problème en cherchant les solutions permettant de créer une IGP transfrontalière, qui contrairement au Gruyère concernerait un produit identique.

2.1.5.3 Projet d'AOC sylvicole « Bois du Jura »

Les caractéristiques naturelles partagées du massif font que le bois possède les mêmes qualités dans les deux pays. Par conséquent, un projet commun de valorisation de la ressource bois a été conduit entre la France et la Suisse : il s'agit de l'AOC bois du Jura. L'AOC, initialement réservée aux produits agroalimentaires, se justifie pour les acteurs de la filière bois à travers des pratiques similaires à celles observées pour les denrées alimentaires, en ce qui concerne la culture, la récolte et la transformation locale du bois. En France, la loi reconnaît depuis 2001 la possibilité de délivrer une AOC à un produit sylvicole. En Suisse, la démarche est plus difficile : le projet a été bloqué au parlement en 2008, mais l'association suisse s'occupant de la labellisation tente de faire modifier la loi, qui reste donc pour l'instant fermée à toute AOC concernant des produits non agroalimentaires. Si la Suisse reconnaît des AOC pour les produits sylvicoles, le bois du Jura sera ainsi labellisé par les deux pays, dans leur propre législation nationale (ce n'est pas une AOC commune). Le droit communautaire ne reconnaît pas d'AOP sylvicole, chaque pays conserve donc sa propre AOC reconnue uniquement sur son sol. L'AOC bois du Jura concerne le bois résineux traditionnel, issu de sapins ou d'épicéas, réputé pour sa qualité. Le projet financé par INTERREG IV (à la suite d'un premier projet INTERREG III) doit réaliser des études et expertises, déterminant notamment des méthodes de contrôle de la traçabilité ; il est porté en Suisse par l'Association suisse pour l'AOC « Bois du Jura » et en France par l'ADIB Franche-Comté (Association pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois). Les demandes respectives ont été déposées à Berne et à Paris fin 2004 : en France, l'association porteuse du projet espère que le label sera accordé à l'horizon 2015 ; elle craint en revanche qu'en Suisse, où la procédure est beaucoup plus simple, le label soit accordé bien avant, dès l'adoption d'une nouvelle loi sur les AOC sylvicoles.



2.1.5.4 Agriculture

Les enjeux et les potentialités agricoles sont certes nombreux et importants des deux côtés de la frontière (forte valorisation de la production côté français, enjeu de l'évolution du subventionnement des agriculteurs côté suisse, qui passent d'un subventionnement à la production à des subventions accordées selon des actions de protection du paysage), cependant, en transfrontalier, il n'existe pas ou peu de potentialités, les logiques étant différentes de part et d'autre. A signaler toutefois, l'existence du projet INTERREG IV « FARAH », Femmes en Agriculture Responsables et Autonomes en complémentarité avec les Hommes, qui a pour objectif de mieux faire comprendre et connaître le rôle des femmes dans l'agriculture en France et en Suisse, tant dans la gestion des exploitations que dans leur participation au sein d'instances représentatives du monde agricole. Le projet cherche à ce que les femmes et les hommes continuent à prendre des responsabilités et fassent évoluer leur entreprise et l'organisation de leur

filière pour maintenir une agriculture dynamique, créatrice de valeurs économique et humaines. Outre ce projet, des tensions et des enjeux existent localement, autour de la gestion des pâturages et des prairies en altitude (manque de terres et de fourrage côté suisse) : parfois, des locations de terres préférentielles aux agriculteurs suisses, qui peuvent être en concurrence avec des agriculteurs français. Enfin, un projet INTERREG « Plantes et fourrages », vise à développer une filière de production de fourrages spécifiques en France et en Suisse.

EN BREF

L'Arc jurassien se caractérise par une très forte concentration d'activités horlogères, la Franche-Comté et l'Arc jurassien suisse concentrant chacun 60 % des emplois horlogers respectivement de la France et de la Suisse (la Suisse comptant environ vingt-deux fois plus d'emplois horlogers que la France). L'emploi horloger dans l'emploi total est particulièrement important dans les cantons français ou les districts suisses proches de la frontière (presque tous les districts suisses frontaliers et les cantons français de Morteau et de Maîche). Suivant une logique historique, cette implantation horlogère s'est plus particulièrement affirmée ces dernières années côté suisse (le label « Swiss made » étant particulièrement recherché), tandis que côté français, la croissance des emplois horlogers s'effectue plus à Besançon, dans le SAV des marques suisses.

En matière touristique, l'Arc jurassien est fortement différencié entre côté français et côté suisse. D'abord en termes de nuitées, la Franche-Comté en totalisant plus de 16 millions, contre un peu plus d'un million pour le périmètre suisse de Jura – Trois Lacs. Ensuite, en termes d'origine géographique de la clientèle étrangère (15 % des nuitées françaises, 35 % des suisses), côté français la clientèle néerlandaise étant particulièrement représentée. Enfin, la qualité de l'offre est inégale : plutôt haut de gamme en Suisse et entrée-moyenne gamme en France, l'offre dans la zone strictement frontalière est toutefois souvent de moindre qualité en Suisse. La promotion du tourisme souffre de labels trop nombreux et différents, peu lisibles. L'Arc jurassien franco-suisse (dont la frontière elle-même) est très rarement mis en valeur dans son ensemble. Rares sont les initiatives qui proposent aux touristes de traverser la frontière, surtout côté suisse. Seule la publication fin 2013 d'un guide du Routard de l'Arc jurassien permet d'avoir, pour la première fois, une lecture transfrontalière de l'offre touristique.

En matière agricole et sylvicole, il existe très peu d'interactions transfrontalières. Le potentiel agricole transfrontalier apparaît comme faible (hormis des projets de gestion du paysage, en lien avec le changement actuel en Suisse de gestion des subventions agricoles, ou des projets de recherche et d'innovation). En revanche, la sylviculture et le traitement du bois sont des activités pouvant gagner à se structurer en transfrontalier (filiales bois énergie et bois construction notamment). La labellisation des produits en cours peut permettre de promouvoir un affichage transfrontalier des produits sylvicoles (Bois du Jura).

2.2 Quelle formation transfrontalière ?

La formation est un sujet qui focalise beaucoup l'attention des acteurs de la coopération transfrontalière, pour lequel beaucoup d'efforts ont été consentis (études, groupes de travail), mais dont les résultats ne correspondent pas à la mesure des moyens engagés. Le récent travail de la CTJ sur ce sujet permettra de présenter en fin d'année un fascicule présentant les modalités pour développer des parcours franco-suisse (stage et détachement interentreprises).

Les problèmes soulevés en termes de formation relèvent à la fois :

- de l'accompagnement des travailleurs de l'Arc jurassien dans un parcours professionnel qui peut se dérouler des deux côtés de la frontière ;
- des questions de formation initiale permettant de répondre aux besoins des entreprises présents et à venir, ce qui se fait dans chaque cadre national, mais avec la difficulté supplémentaire qu'en transfrontalier, les deux modèles nationaux à coordonner sont extrêmement différents.

Il s'agit pourtant d'accompagner des travailleurs qui participent à un bassin d'emploi qui est, de facto, transfrontalier. Ces points sont développés ci-après.

2.2.1 Cadrage global formation initiale : quelles spécificités et caractéristiques des formations techniques dans l'Arc jurassien, quelles articulations des formations universitaires ?

2.2.1.1 Pratiques actuelles en matière de formation

La formation initiale est rarement transfrontalière dans l'Arc jurassien. Il est plutôt fréquent en revanche d'observer un phénomène de départ d'une partie des jeunes formés en Franche-Comté vers des entreprises suisses : cela est particulièrement le cas pour les promotions issues du lycée Edgar Faure de Morteau (formation horlogère, microtechniques) ou pour une partie des promotions d'infirmiers ou d'aides-soignants. Sans problèmes juridiques particuliers, des étudiants de France peuvent réaliser des stages obligatoires de leur formation en Suisse, ce qui est très fréquent pour les formations existantes dans l'industrie de précision. En revanche, la mise en place d'un parcours d'apprentissage transfrontalier, soulevant des questions juridiques trop complexes, avait jusqu'ici été laissée de côté. Il était donc impossible de suivre une formation en apprentissage en étant inscrit dans une école d'un côté de la frontière et apprenti dans une entreprise située de l'autre côté. Comme indiqué plus haut, sur la base de documents cadres des expérimentations pourraient être initiées.

Il est possible à un apprenant d'un pays d'effectuer son apprentissage dans le pays voisin (partie théorique en centre de formation et partie pratique en entreprise), dans le Canton du Jura, les Français représentent ainsi 1 % des apprentis.

2.2.1.2 Filières de formation initiale

Quant aux filières de formation initiale structurées en transfrontalier, qui mettent en relation des écoles dispensant des enseignements présents des deux côtés de la frontière, il n'en existe que peu dans l'Arc jurassien, alors même que des potentialités existent à travers ce qui est commun et complémentaire des deux côtés de la frontière (microtechniques, micromécanique, horlogerie, industrie de précision, mais aussi métiers du bois). Les acteurs interrogés soulèvent des problèmes liés à la différence des cadres législatifs et de conception de l'organisation de la formation. Pour ces raisons, un projet de plateforme de formation transfrontalière n'a pas pu se concrétiser, en raison de différences de vue sur la formation entre les deux pays.

Il est aussi à souligner que la question de la formation est politiquement très sensible, côté français certains discours dénoncent le coût supporté par les finances publiques pour former des jeunes, qui souvent quittent la France pour occuper un emploi en Suisse. Certains acteurs français voudraient ainsi faire participer financièrement les Suisses qui embauchent les personnes formées en France, d'autres mettent en avant la grande utilité de ces formations pour assurer des débouchés professionnels à une population au chômage. De plus récents discours voudraient d'ailleurs augmenter la capacité de formation, considérant d'une part que les frontaliers ramènent du pouvoir d'achat en France et d'autre part que cette augmentation permettrait de conserver une partie de cette main d'œuvre pour les entreprises côté français.

Côté suisse, les deux perceptions correspondantes s'expriment également : d'une part ceux qui défendent l'idée que ces emplois en Suisse profitent aussi aux territoires français (débouchés pour les jeunes au chômage, pouvoir d'achat important des frontaliers qui consomment en France : il n'est pas nécessaire de prendre part à l'effort de formation), d'autre part ceux qui reconnaissent le bien-fondé d'une participation financière à l'organisation des formations (pour favoriser notamment l'adaptation de l'offre de formation aux besoins). Ce deuxième point paraît cependant compromis dans sa réalisation, au vu de la forte différence entre les deux systèmes. Les Suisses soulignent en outre que les formations qui existent de leur côté sont accessibles aux Français pour une somme de 1 000 CHF annuels (comme par exemple à la Haute-Ecole Arc). Peut-être certains projets, comme l'idée évoquée d'une chaire Cartier au Lycée Edgar Faure de Morteau, peuvent se révéler une bonne solution pour rapprocher au mieux formation et débouchés professionnels de manière transfrontalière.

Le constat globalement fait des deux côtés de la frontière est un désintérêt des jeunes pour les métiers techniques, notamment pour les filières de formation où le niveau de diplôme correspond à des ouvriers spécialisés/techniciens. Cela est paradoxal, dans la mesure où les offres d'emploi dans ces domaines sont nombreuses, sans compter que les métiers techniques sont une

caractéristique particulière marquante de l’Arc jurassien dans son ensemble. En termes de formation, des actions transfrontalières communes pourraient donc commencer par réfléchir ensemble à la façon de communiquer auprès des jeunes pour revaloriser ces métiers techniques et susciter de l’intérêt pour des filières de formation qui existent, avec des emplois vacants, mais sans candidats.

2.2.1.3 Enseignements tertiaires techniques

Actuellement, la Haute Ecole Arc (HE-Arc), l’Ecole nationale supérieure de micromécaniques et des microtechniques de Besançon (ENSM) et l’Université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) sont regroupées dans « Arc Europe », un espace de coopération scientifique et universitaire entre les universités techniques de l’Arc jurassien. Une convention cadre de partenariats dans les domaines de la formation, de la recherche et du transfert de technologies a été signée en 2008 entre les deux premières universités, l’ENSM les ayant rejoints en 2010. Cette convention cadre facilite la coopération et la mobilité internationale des étudiants comme des enseignants-chercheurs. Une formation a ainsi pu être mise en place de façon conjointe entre la HE-Arc et l’UTBM, en « Industrial Design Engineering » côté suisse, Design et Ingénierie mécanique côté français. Les étudiants suisses peuvent poursuivre (entre autres) cette formation en master côté français, qui n’existe pas côté suisse. Dans le même esprit, un projet de master commun en horlogerie avec l’ENSM est évoquée, mais pas encore effectif : pour les Suisses, une concurrence française peut parfois être perçue, de même qu’en France, il est parfois difficile d’admettre l’idée que des jeunes vont être envoyés en Suisse pour leur formation.

En matière de coopération universitaire technique, les acteurs rencontrés rapportent un intérêt fort pour constituer un espace de travail rassemblant les universités de l’Arc jurassien, qui se heurte toutefois à certaines difficultés. De chaque côté de la frontière, il existe ainsi des concurrences infranationales entre les universités, qui ne sont pas nécessairement naturellement amenées à coopérer entre elles. De plus, dans la définition d’un espace de coopération, Lausanne est souvent mise de côté : d’une part parce qu’il s’agit d’un espace extérieur à l’Arc jurassien, d’autre part parce que la présence de l’EPFL³², au vu de l’importance de cette école, absorberait les efforts de l’ensemble des autres universités. En transfrontalier, les acteurs suisses pointent également du doigt la difficulté de monter des projets sur plusieurs années, alors que les directeurs des établissements français changent régulièrement de poste. Les relations interpersonnelles, très importantes en la matière, sont alors à reconstruire. Toutefois, compte-tenu des spécificités communes aux universités de ce territoire et des actions déjà engagées, il apparaît que la coopération transfrontalière est plutôt en bonne voie dans ce domaine, avec une limitation dans les projets due au manque de temps disponible des acteurs de la coopération universitaire.

³² EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

La CTJ a organisé le 8 mars 2012 un colloque franco-suisse qui a réuni deux-cents personnes pour dresser les pistes de collaboration pour l'enseignement supérieur mais aussi la recherche et le transfert de technologies. Le principe de création d'une communauté du savoir de l'innovation et de la recherche a été retenu et une déclaration d'intention a fédéré dix-sept partenaires.

2.2.1.4 Enseignements généraux

Pour les universités d'enseignements plus généraux, dont l'Université de Franche-Comté, l'EPFL et l'Université de Neuchâtel, la coopération fonctionne plutôt bien : elle occupe d'ailleurs une grande place dans les projets INTERREG en matière d'innovation et de formation. Un projet INTERREG IV est ainsi organisé entre l'Université de Franche-Comté et l'Institut de microtechnique de Neuchâtel (faisant partie de l'EPFL) : intitulé « Formitec », il a pour objet de renforcer les compétences techniques des jeunes chercheurs en créant un réseau franco-suisse entre chercheurs, ingénieurs et étudiants (renforçant les relations universitaires franco-suisse, également en lien avec les entreprises pour des partenariats inter-laboratoires renforcées), ainsi qu'en créant un laboratoire de recherche commun entre le CNRS et l'EPFL. Le projet dispense ainsi aux étudiants suisses et français une formation multidisciplinaire en microtechniques.

En outre, l'université de Franche-Comté développe également un master en biogéosciences (écosystèmes et environnement) en partenariat avec les universités de Lausanne et de Neuchâtel. Les partenaires partageant les mêmes vues sur les objectifs du diplôme, il sera plus simple d'organiser la mobilité des étudiants, même si les difficultés restent à résoudre en matière de compensations d'enseignements (reconnaissance par une université des enseignements dispensés dans une autre, dans le cadre d'un parcours commun) et de procédures de validation des diplômes. Sur un autre plan, les liaisons compliquées (longues et avec des ruptures de charges) en transports en commun apparaissent comme problématiques pour accélérer la coopération universitaire dans l'Arc jurassien, la mobilité des étudiants et des enseignants étant particulièrement complexifiée lorsqu'ils n'ont pas de véhicule personnel.

2.2.1.5 Formation des professionnels de santé

La formation des professionnels de santé semble être un enjeu important côté français, avec l'idée qu'une partie des infirmiers ou aides-soignants formés partent travailler en Suisse, pour des salaires plus élevés, créant ainsi une pénurie pour la partie française. Sur les territoires français frontaliers, il existe des écoles d'infirmiers et d'aides-soignants à Pontarlier et Montbéliard, mais les écoles de Dole, Lons et Besançon voient aussi une partie de leurs promotions partir exercer en Suisse. Ce phénomène est assez ancien, des acteurs interrogés mentionnent que de nombreux Franc-comtois travaillent depuis longtemps dans les établissements suisses (parfois depuis plus de trente ans), particulièrement dans les « homes », établissements pour personnes âgées. En réalité, si ce phénomène existe bien, il reste à relativiser : ainsi, en 2010, 23 % des

infirmiers diplômés de Pontarlier³³ sont partis en Suisse, 12 % pour Dole, 7 % pour Lons, 6 % pour Besançon et 2 % pour Montbéliard³⁴. La proportion de ces étudiants embauchés dans les hôpitaux franc-comtois voisins ou ailleurs dans la région reste plus importante : ainsi 17 % des infirmiers de l'institut de formation de Pontarlier diplômés en 2010 ont été embauchés par le centre hospitalier de Pontarlier, c'est une proportion moindre que ceux partis en Suisse (23 %), mais 30 % d'entre eux ont été embauchés ailleurs en Franche-Comté. L'ensemble de ces chiffres se retrouve de manière semblable pour les aides-soignants. Pour les formations supérieures, on retrouve également une part de départ en Suisse : ainsi 10 % des pharmaciens diplômés de l'Université de Besançon sont partis travailler en Suisse en 2010.

Dans l'ensemble du secteur, en France et en Suisse, un besoin de renouvellement du personnel de santé se fait sentir, avec la nécessité de former de nouveaux professionnels. Toutefois la dynamique actuelle est plutôt dans une baisse des besoins suisses concernant les infirmiers et les aides-soignants, avec un report du personnel formé en France sur les établissements français. La désertification médicale (praticiens libéraux de santé notamment, médecins généralistes et spécialistes) reste une préoccupation commune et particulièrement prégnante. Cette baisse des besoins semble également se faire sentir en France, après la hausse des quotas de formation des personnels infirmiers. Hormis une formation continue commune dans le domaine des urgences entre le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard et l'Hôpital du Jura³⁵, aucune coopération dans la formation en matière de santé n'a été répertoriée.

2.2.1.6 Formation horlogère

Côté français, la formation horlogère se déroule principalement à Morteau, au lycée Edgar Faure (Brevet et Diplôme des Métiers d'Art et CAP d'horlogerie), qui propose en outre une formation en bijouterie (deux CAP) et en microtechniques (baccalauréat professionnel). Le lycée forme donc avant tout des ouvriers spécialisés. Un projet de développement d'une chaire Cartier existe au lycée de Morteau, permettant de lier au plus près formation et entreprise, à travers les formations horlogères et joaillères. A Besançon, des ingénieurs sont formés à l'ENSM, spécialisés en Microtechniques et Design dans le luxe et la précision. Le Lycée bisontin Jules Haag propose également des formations en microtechniques, permettant aux diplômés de travailler dans l'horlogerie (Baccalauréat professionnel et Brevet de Technicien Supérieur).

Côté suisse, la Haute Ecole Arc (présente dans les cantons de Neuchâtel, Berne et du Jura) forme aux métiers de l'ingénierie horlogère, par conséquent ses étudiants sont plutôt des ingénieurs (bachelor) participant à la recherche et au développement des activités de production des entreprises. La réputation de cette école attire des étudiants étrangers, dont des Français (un peu moins de 10 % de l'effectif global), mais pas nécessairement des Francs-Comtois. Les

³³ En 2012, ce pourcentage baisse légèrement à 20 % d'après l'IFSI de Pontarlier (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

³⁴ Données ARS.

³⁵ L'Hôpital du Jura est un établissement cantonal de droit public, dont les membres du Conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Jura. Il gère comme une seule entreprise l'ensemble des sites qui lui sont rattachés (quatre actuellement). Une organisation similaire existe dans le Canton de Neuchâtel avec l'Hôpital neuchâtelois (sept sites).

débouchés sont nombreux dans les entreprises suisses. Les ouvriers spécialisés peuvent se former au Sentier (Ecole technique de la Vallée de Joux, formant des techniciens en micromécanique), au Lycée technique de Bienne (Maturité professionnelle), au Centre de formation professionnelle de Berne à Saint-Imier, au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) ou encore à l'Ecole des métiers techniques de Porrentruy.

Il n'existe pas de rapprochement transfrontalier entre ces différentes formations, si ce n'est le partenariat évoqué plus haut entre HE-Arc et l'ENSMM, pour des diplômes de Bachelor ou maîtrise.

2.2.2 Quelles réponses aux besoins des travailleurs frontaliers et des entreprises les employant ? Validation des acquis de l'expérience difficile à mettre en œuvre, projet de plateforme de formation professionnelle des travailleurs frontaliers.

Les travailleurs frontaliers sont confrontés à deux législations nationales différentes, ce qui complexifie des parcours professionnels se déroulant à la fois en France et en Suisse. La question de la formation se retrouve dans ce contexte, à la fois dans la reconnaissance de la formation initiale par l'autre pays et pendant le parcours professionnel dans la validation des acquis de l'expérience.

La Suisse ne faisant pas partie de l'Union européenne, la reconnaissance des diplômes n'est pas prise en compte de façon automatique, la principale difficulté résidant dans la compréhension des deux systèmes, afin de trouver dans l'autre pays l'équivalent de son diplôme. La validation des acquis de l'expérience (VAE), qui permet de reconnaître les compétences professionnelles d'un travailleur par un diplôme après un minimum de trois ans d'expérience (sans reprendre de formation ou passer un examen), présente les mêmes difficultés. Le projet INTERREG IV « VAE en zone frontalière », porté en France par l'AFPA Franche-Comté et en Suisse par les Etats de Vaud et Neuchâtel, visait à répondre à ces interrogations en examinant les pratiques des employeurs en matière de reconnaissance des compétences et des difficultés rencontrées par les salariés. Le Plan d'action stratégique de l'Etat français en Franche-Comté de juin 2011 définit (action n°24) la poursuite de ce projet par la mise en place d'un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience, passant par la constitution d'une grille de lecture commune des différentes qualifications. Un second projet INTERREG IV, « Plateforme transfrontalière de formation professionnelle », porté par le GRETA du Haut-Doubs et le CIFOM, avait justement pour objet de réaliser un état des lieux de l'offre de formation professionnelle vis-à-vis des besoins du marché du travail, dans un objectif final de valoriser les parcours transfrontaliers et de reconnaître les

diplômes. Les conclusions du projet existent pour son territoire d'étude, mais sans qu'une suite concrète n'ait encore pu voir le jour.

EN BREF

La formation transfrontalière est un sujet qui a beaucoup focalisé l'attention des acteurs de la coopération (notamment parce que de nombreux jeunes diplômés français trouvent des emplois en Suisse – formation horlogère, microtechniques, infirmiers et aides-soignants), sans pour autant obtenir des résultats à la mesure des moyens engagés (groupes de travail, études mais impossibilité de mettre en place un apprentissage transfrontalier ou des formations communes). Les deux systèmes de formation étant extrêmement différents (financement des écoles, participation des entreprises, etc.), il convient plutôt de développer des actions communes sur les rapprochements possibles. En la matière, la désaffection pour les filières de formation aux métiers techniques des deux côtés de la frontière pourrait constituer une piste d'action.

Les universités et écoles tertiaires techniques ont en revanche mis en place de nombreux partenariats, jouant sur leurs complémentarités (échanges d'étudiants, de professeurs, voire poursuite des études possible de l'autre côté de la frontière) – projet « Arc Europe ». Ces partenariats reposant sur des connaissances interpersonnelles, se posent des difficultés liées au changement fréquent de personnel de direction côté français. Les universités d'enseignements plus généraux et de recherche ont également mis en place des projets communs, notamment en matière de recherche (une majorité entre l'Université de Franche-Comté et l'EPFL), mais la progression pourrait être plus forte en synergies, notamment dans le cadre de parcours communs entre étudiants, avec l'ensemble des universités de l'Arc jurassien.

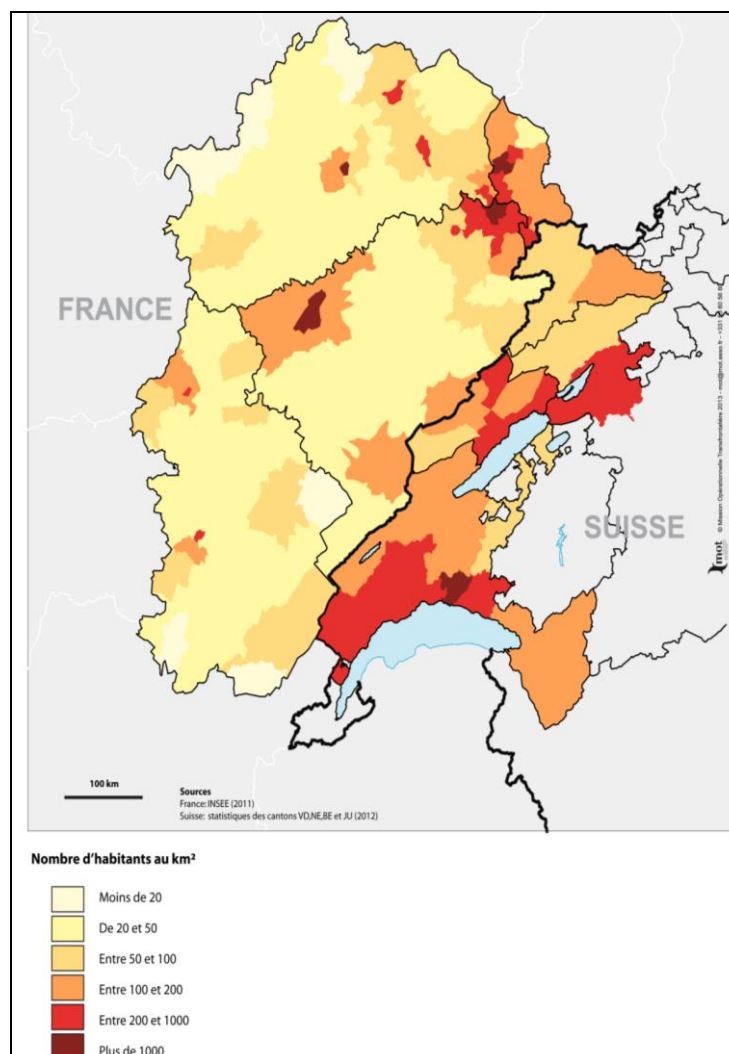
La mobilité professionnelle des travailleurs frontaliers doit être facilitée en transfrontalier, dans la mesure où une carrière professionnelle doit s'envisager des deux côtés de la frontière. Cet accompagnement a donné lieu à des projets en matière de validation des acquis de l'expérience et de reconnaissance des diplômes. Une des principales difficultés est cependant de connaître les besoins en matière de formation professionnelle (accompagnement dans la carrière des salariés), comme avait commencé à le mesurer un projet, malheureusement sans suites, dans le Haut-Doubs sur une plateforme transfrontalière de formation professionnelle.

3. POPULATIONS ET CADRE DE VIE

En 2013, le territoire transfrontalier de l'Arc Jurassien compte plus de 3 millions d'habitants, dont plus de 1,15 millions d'habitants pour la Franche-Comté (pour une densité de 71 habitants/km²) et plus de 1,94 millions d'habitants pour les quatre cantons formant l'Arc Jurassien suisse (pour une densité de 180 habitants/km²). Si les deux côtés de l'Arc Jurassien transfrontalier interagissent sur le plan économique (30 000 frontaliers français travaillent de l'autre côté de la frontière), qu'en est-il sur le plan démographique ? Et quels sont les impacts sur le cadre de vie ?

3.1 Quelles interactions démographiques transfrontalières ?

Densité de population en 2012³⁶



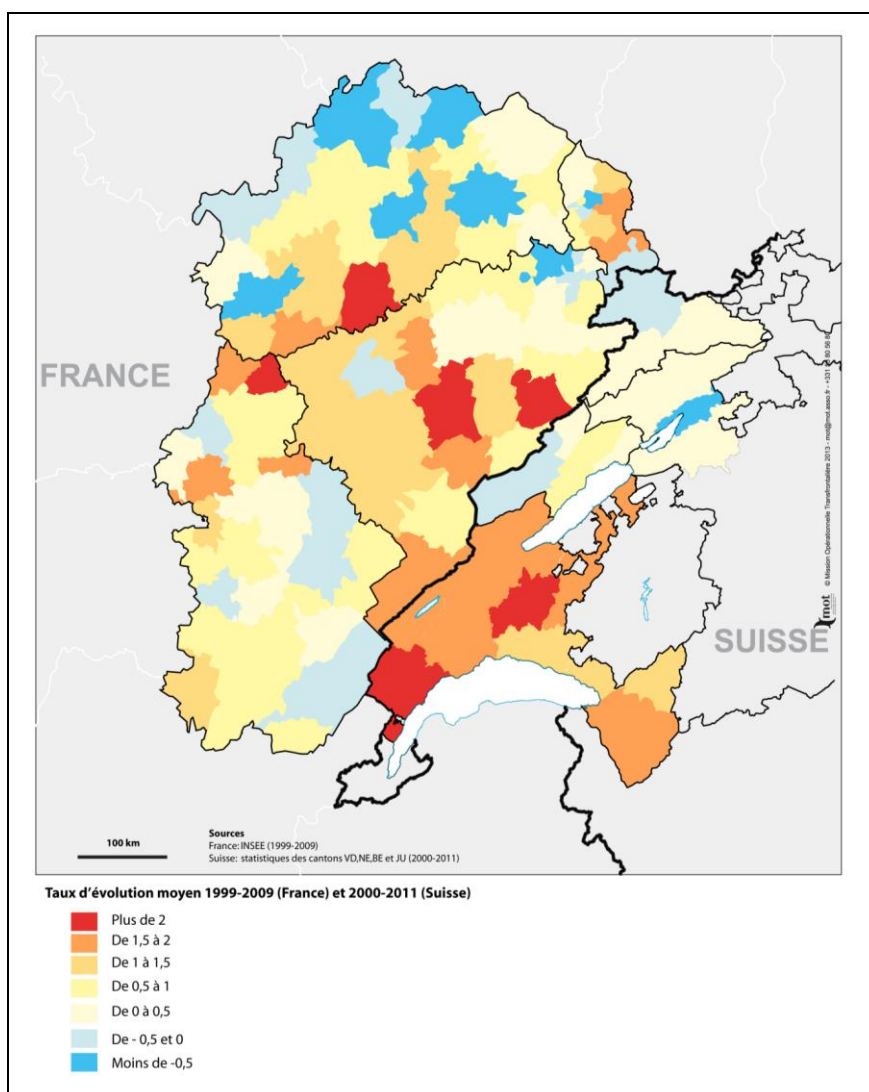
Le territoire de l'Arc jurassien se caractérise par des différentiels de densité de population, marqués, tant en franco-français qu'en franco-suisse. Si les écarts de densité sont moindres côté suisse, y compris en zone d'altitude, ceux côté français témoignent du caractère rural et peu dense de la région Franche-Comté, où les seuls pics de densité se présentent autour des principales agglomérations (Besançon et sa périurbanisation, l'aire urbaine, véritable région urbaine polycentrique, et dans une moindre mesure Vesoul et Dole).

On note enfin des zones de densité moyenne sur le plateau du haut Doubs autour de Morteau et de Pontarlier, en plein développement du fait de leur proximité avec les bassins d'emploi situés de l'autre côté de la frontière.

³⁶ Le territoire politique de l'Arc jurassien, étendu sur 4 départements côté français et 4 cantons côté suisse, comporte des portions de territoires peu concernées par la dimension frontalière et jurassienne. A titre d'exemple, les espaces de la Haute-Saône, les bords du Léman, notamment à partir de Lausanne (Vevey-Montreux, Aigle), enfin, les territoires situés à l'est des lacs de Neuchâtel et de Bienne ne sont pas concernés par la dynamique de l'Arc jurassien au sein géographique du terme.

Côté suisse, on mesure le caractère particulièrement urbanisé et dense des bords du Léman, de ceux du lac de Neuchâtel et de la région de Bienne.

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2011



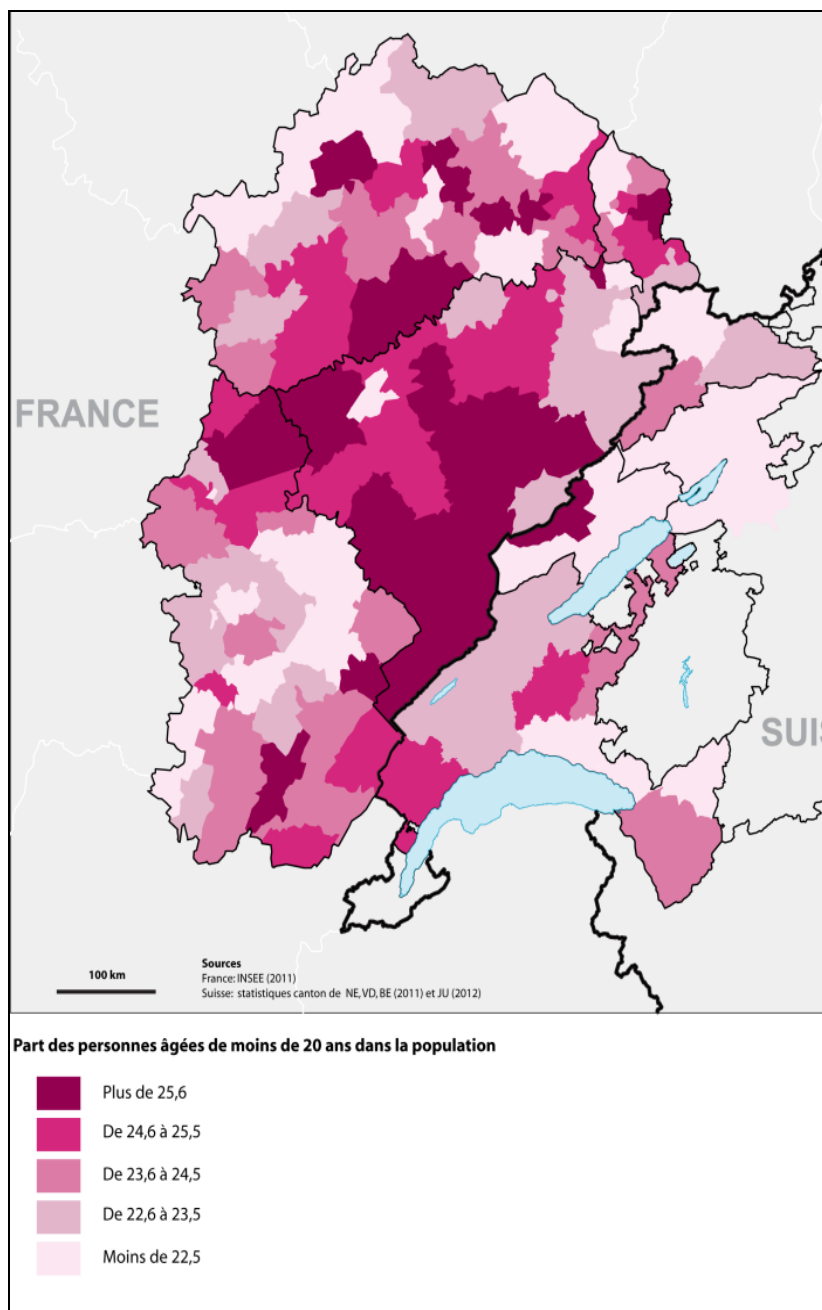
En termes d'évolution de la population, les contrastes infra-nationaux et transfrontaliers sont également marqués. Le canton de Vaud est celui qui a connu la plus forte croissance de la population, tiré par le développement économique de l'Arc lémanique (district de Nyon comme zone de desserrement de la métropole genevoise et nord de l'agglomération de Lausanne, comme celle du desserrement de la métropole vaudoise). A noter la croissance faible des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne-Nord), ainsi que les districts de Val-de-Travers, du Locle et de Porrentruy, qui ont enregistré une déprise démographique sur l'intervalle d'une décennie.

Côté français, la croissance est marquée en périphérie de l'agglomération bisontine (et non en cœur d'agglomération – logique de desserrement urbain) ; on note également la forte croissance des espaces situés entre Besançon et la frontière (Valdahon, Morteau d'une part, le long de l'axe RN 57, Pontarlier d'autre part), tirés par le développement de l'emploi frontalier et le fort solde migratoire induit. Enfin, on remarque la croissance démographique marquée du canton de Mouthe

sur les 10 dernières années, à corrélér également avec la dynamique économique frontalière de la Vallée de Joux. Les marges régionales côté français (nord de la Haut Saône), plus rurales et plus éloignées de centres urbains, notamment le canton de Saint Claude et Morez, enregistrent une diminution de leur population, en déprise économique. On remarque pour ces derniers que ce taux d'évolution sur 10 ans masque une évolution plus récente où les communes de résidence des travailleurs frontaliers, situées le long de la frontière (Bois d'Amont, Les Rousses, Prémanon...) connaissent un développement rapide et récent en lien avec la proximité économique de la Vallée de Joux.

Des proportions de jeunesse inégales

Part des moins de 20 ans dans la population



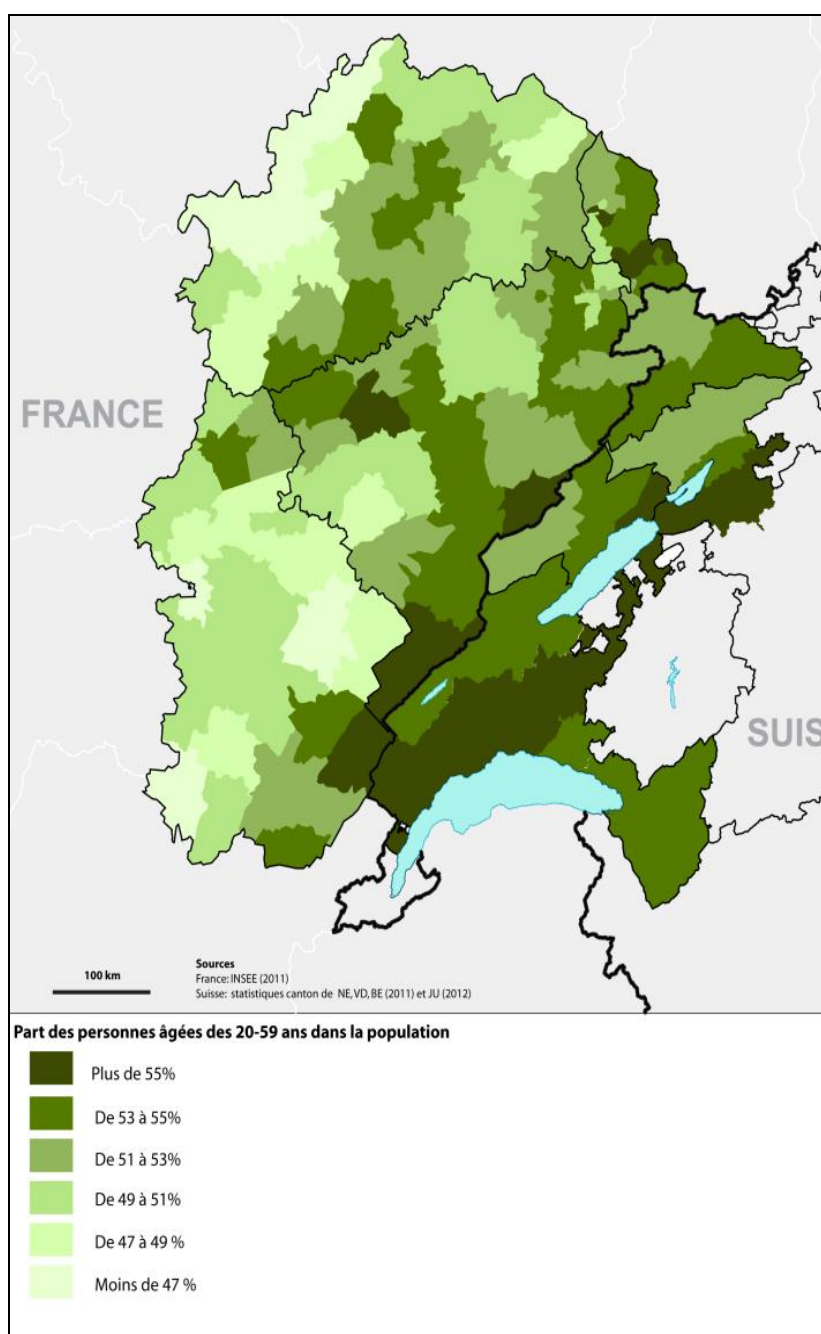
Sur le plan de la structure par âge, le clivage transfrontalier est relativement marqué. Pour la catégorie des moins de 20 ans, le versant français se caractérise globalement par une présence plus affirmée des jeunes (même si les écarts d'une classe à l'autre restent modérés), notamment dans le département du Doubs et du sud de la Haute Saône (périurbanisation de Besançon, avec l'installation de familles avec enfants) et sur une large bande frontalière s'épaississant en direction

de Besançon. Cet indicateur de la présence de jeunes ménages et familles témoignent également de l'attractivité du Haut Doubs pour les néo-frontaliers, en dépit du caractère rural de cet espace.

Côté suisse, le canton de Vaud s'illustre par sa relative jeunesse à la différence de Jura Bernois, de la majeure partie du canton de Neuchâtel à l'exception notable du district du Locle et des Franches-Montagnes pour le canton du Jura.

Des actifs dans la partie suisse et dans les zones frontalières côté français

Part des 20-59 ans dans la population

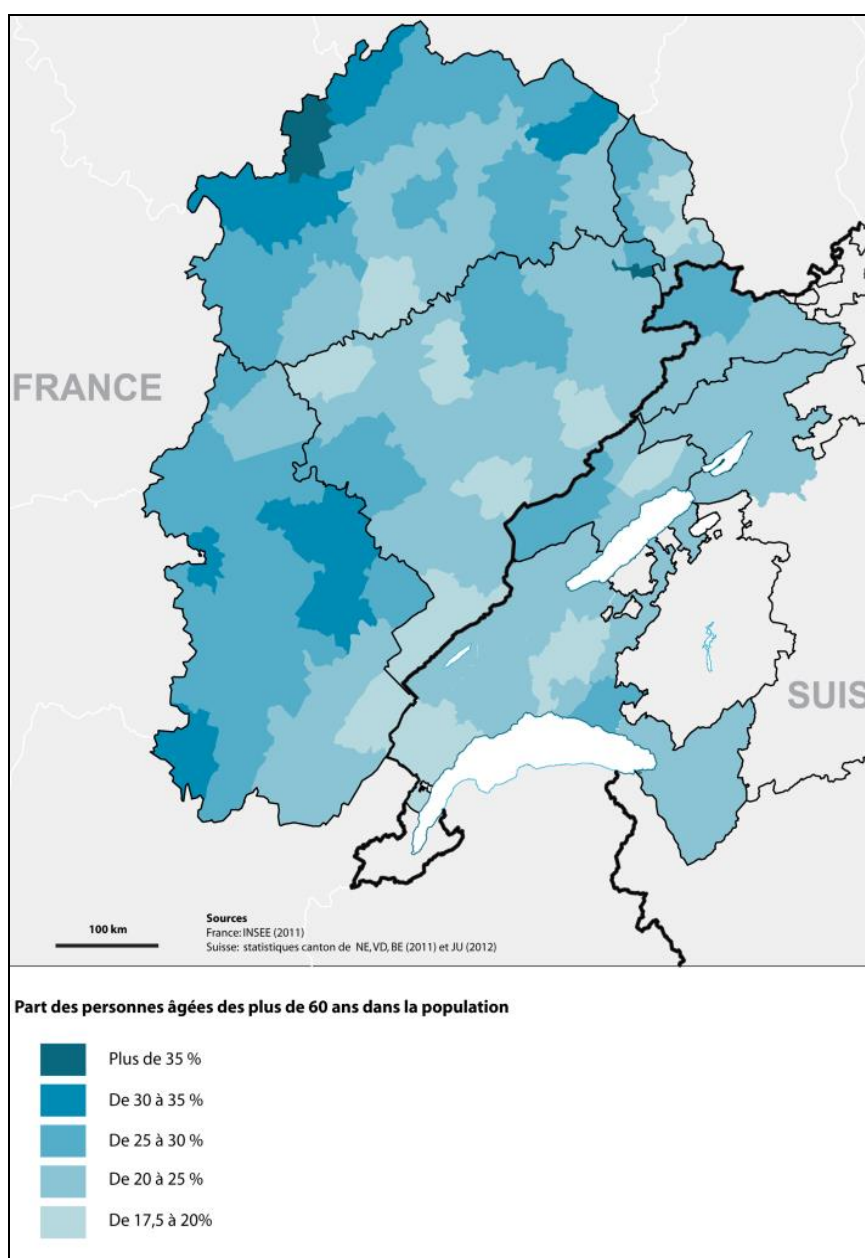


Concernant la tranche d'âge des adultes et personnes en âge de travailler, on note leur forte surreprésentation côté suisse, (notamment dans le canton de Vaud et autour de Bienne), à relier à la dynamique économique particulière de ces espaces en pleine croissance. Le fait que cette présence côté suisse ne s'accompagne pas systématiquement d'une proportion élevée des moins de 20 ans indique que ces actifs n'ont pas (encore ou plus) d'enfants.

Côté français, les pics de 20/59 ans se retrouvent sans surprise dans les agglomérations de Besançon, l'Aire urbaine, Dole et le long de la frontière (Morteau, Mouthe, Morez) à corrélérer avec la dynamique de l'emploi frontalier pour ces derniers espaces.

Un constat homogène pour les plus de 60ans

Part des plus de 60 ans dans la population



Enfin, la part des plus de 60 ans est répartie de façon plus homogène le long du territoire de part et d'autre de la frontière. On remarque toutefois que les espaces les plus ruraux et les moins impactés par les dynamiques économiques du travail frontalier sont celles qui en accueillent le plus (confins de la Haute Saône et de la Haute Marne, Poligny etc.).

EN BREF

Les dynamiques démographiques à l'œuvre sur le territoire de l'Arc jurassien montrent des contrastes tant en franco-français qu'en franco-suisse. Les écarts de densité de population sont moindres du côté suisse, plus urbanisé (Arc lémanique, Neuchâtel et Berne), que du côté français, plus rural et peu dense hormis les principales agglomérations (Besançon, l'aire urbaine, Vesoul et Dôle).

Sur le versant suisse, si la croissance démographique est plus forte dans la partie sud autour de l'Arc lémanique qui profite du développement économique des métropoles de Genève et de Lausanne, elle est plus faible au nord (cantons de Neuchâtel, du Jura ou de Berne-Nord), confrontée notamment à une déprise démographique dans certains districts (Val de Travers, le Locle, Porrentruy). Côté français, on note une forte croissance démographique, en particulier en périphérie de l'agglomération bisontine, au sein des communes situées le long des axes routiers reliant Besançon à la frontière et dans le canton de Mouthe profitant de la dynamique de la vallée de Joux. Les marges de la Franche-Comté (nord de la Haute-Saône, sud du département du Jura), plus rurales et éloignées des centres urbains, connaissent une déprise démographique.

La structure par âge fait apparaître un clivage transfrontalier relativement important. Le versant français, caractérisé par une population plus jeune (notamment dans le Doubs et le sud de la Haute-Saône) s'oppose à un versant suisse plus vieillissant (à l'exception du canton de Vaud, du district du Locle et des Franches-Montagnes pour le Canton du Jura). En lien avec la capacité d'attraction économique du versant suisse, la part des adultes en âge de travailler y est plus importante. Côté français, on les retrouve dans les agglomérations (Besançon, Aire urbaine, Dole) et le long de la frontière (Morteau, Mouthe, Morez) où le nombre d'actifs frontaliers est le plus important. Les plus de 60 ans se répartissent de manière homogène sur le territoire avec tout de même une concentration plus forte côté français, aux confins de la Franche-Comté.

3.2 Des modes d'habiter le territoire différentes de part et d'autre

3.2.1 Une dichotomie très marquée entre logements collectifs et logements individuels

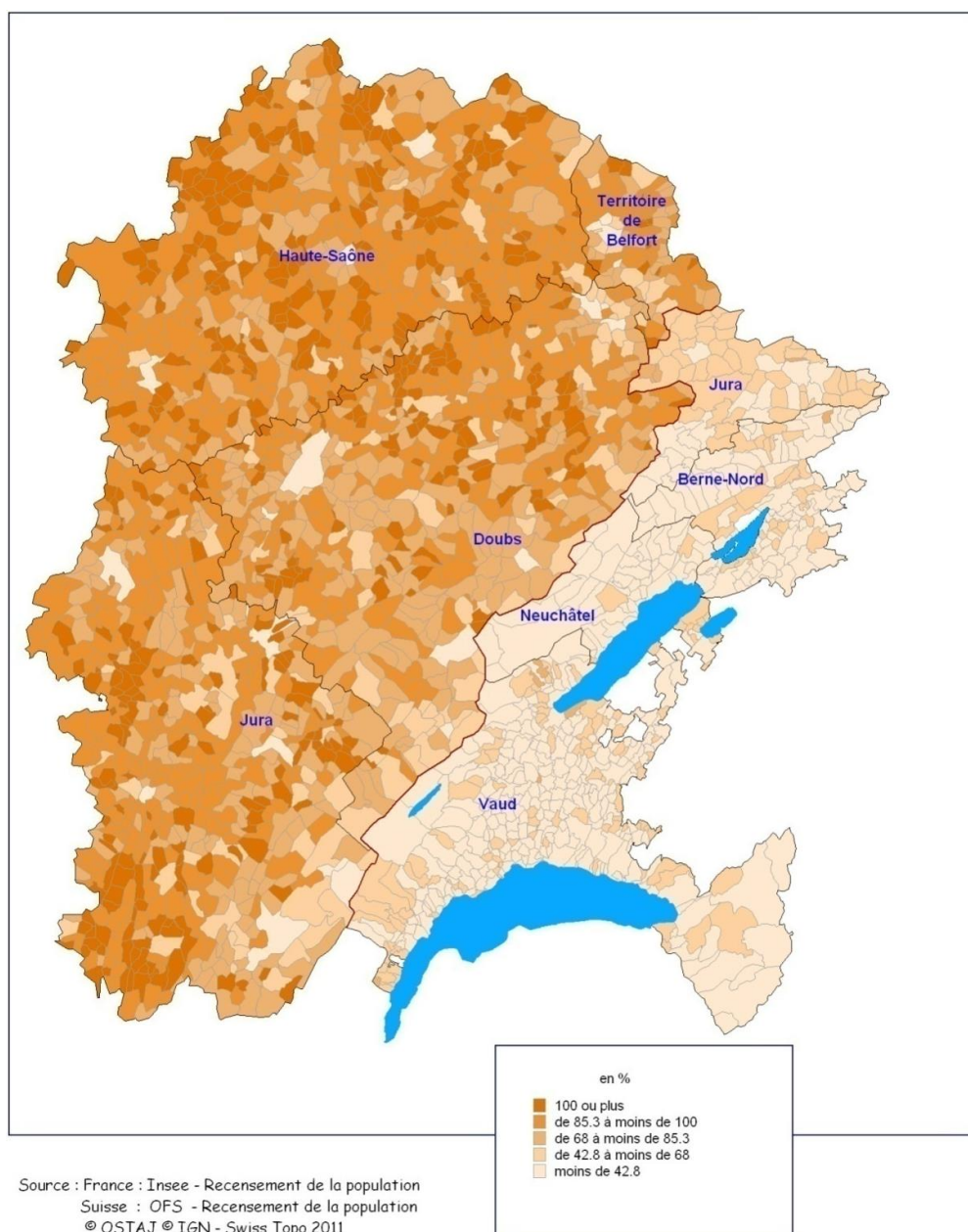
Maisons individuelles (« villas » dans la nomenclature suisse romande)

Ce modèle d'habitat est beaucoup plus répandu en France qu'en Suisse. La proportion de maisons individuelles est en effet trois fois plus élevée en Franche-Comté (58.6%) que dans la partie helvétique de l'Arc jurassien (20.0%). Elle représente plus de 50% du parc dans 106 communes suisses (17.5%) et dans 1'745 de leurs homologues françaises (97.9%).

La pratique de l'habitat en maison individuelle n'est pas spécifique à la région Franche-Comté mais est un référent culturel national. La maison « non collée », au milieu de la parcelle est l'héritière de la maison rurale ou de la villa, même si elle se retrouve aujourd'hui dans un lotissement dans le cadre d'une production standardisée. Elle est d'ailleurs souvent associée à l'accession à la propriété (*cf paragraphe correspondant*), y compris pour les ménages les plus modestes. Des principes d'urbanisme réglementaires mise en œuvre sans volonté contraignante jusqu'il y a récemment peu contraignants, une faible application de principes d'économie de l'espace par les élus locaux et l'absence de référents culturels positifs en faveur du logement collectif ont abouti au phénomène de mitage de la bande frontalière franc-comtoise, notamment dans le Pays horloger, bénéficiant de l'arrivée massive de population en quête d'un emploi frontalier.

Un autre facteur expliquant la proportion de villas est le gradient urbain-rural. Dans le contexte suisse, d'importantes différences sont ainsi constatées entre les communes. Les villes enregistrent généralement moins de 10% de maisons individuelles (à l'instar du Locle et de La Chaux-de-Fonds), alors que cette valeur peut atteindre les 35-40% dans les couronnes périurbaines et les zones rurales, où le prix du sol est moins élevé. En France, des différences existent également suivant le même gradient, mais s'expriment de manière différente dans la zone frontalière autour des différents points de passage vers la Suisse. Ainsi Villers-le-Lac ou Le Russey se distinguent avec des parcs de maisons individuelles conséquents alors que Les Rousses de taille intermédiaire présente un parc de moitié moins important due à l'importance de l'offre touristique en petits collectifs, par ailleurs souvent utilisés par les frontaliers. Les cas de Morteau et Pontarlier sont à noter, la faiblesse des maisons individuelles en ville-centre masque l'importance de ces villas qui se redistribuent en proche périphérie et forment un continuum urbain dans certains cas.

Part des maisons individuelles parmi les résidences principales, 2000 et 2007³⁷



³⁷ La mise en classe de l'OSTAJ tend à masquer les disparités au sein du territoire helvétique

**Part des maisons individuelles parmi les résidences principales dans les communes étudiées,
2000 et 2007**

	Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2000)		Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2007)
Le Chenit	23.7%	Les Rousses	35%
Le Lieu	37.1%	Pontarlier	25.5%
L'Abbaye	34.5%	Morteau	28.9%
Vallorbe	15.9%	Villers-le-Lac	56.5%
Saint Croix	20.3%	Le Russey	69.4%
Le Locle	10.6%	Maiche	47.4%
La Chaux de fonds	6.8%	Delle	43.8%

(OFS RFP, INSEE RP)

Part des maisons individuelles parmi les résidences principales par région, 2000 et 2007

	Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2000)		Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2007)
Berne-nord	23.4%	Doubs	51.4%
Jura (CH)	39.8%	Jura (F)	64.4%
Neuchâtel	14.7%	Haute-Saône	75.4%
Vaud	18.4%	Territoire de Belfort	47.1%
Arc jurassien suisse	20%	Franche Comté	58.6%

source OFS RFP, INSEE RP

3.2.2 Une dichotomie également marquée sur le statut d'occupation des logements

La proportion de ménages propriétaires de leur résidence principale présente une répartition géographique similaire à celle de la part de la maison individuelle dans le parc³⁸. Cette corrélation est logique dans le sens où la maison individuelle représente la principale forme de propriété (à l'exception de certaines villes où la copropriété ou propriété par étage est plus répandue).

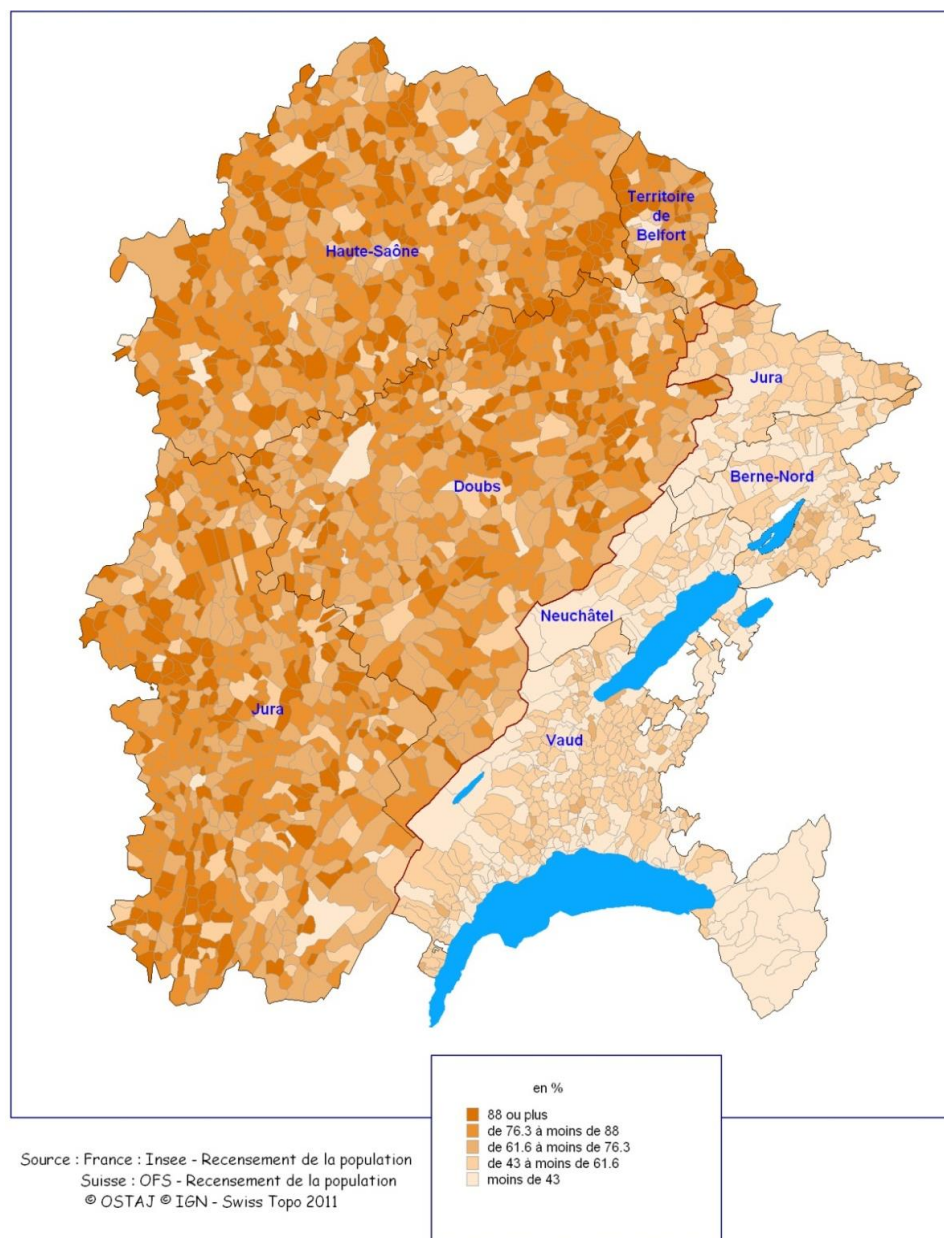
Un fort clivage apparaît entre les deux pays, si bien que le statut d'occupation apparaît comme l'une des différences majeures entre les deux parcs de logements. Dans l'ensemble, la proportion de propriétaires se monte à 60.5% dans l'Arc jurassien français en 2007 et à 26.3% dans son versant helvétique en 2000. La différence apparaît très clairement, même si l'écart se resserrerait de quelques points si des données plus récentes étaient disponibles en Suisse (en raison du succès et du développement de la propriété par étage ou copropriété).

Dans le détail, on constate que 97.4% des communes françaises comprennent une majorité de propriétaires alors qu'elles ne sont que 39.9% en Suisse. De même, seules dix communes (0.6%) ne comptent qu'un tiers de propriétaires du côté français contre 18.6% en Suisse.

Un gradient urbain-rural est également observé à l'intérieur de chaque pays. Le statut de propriétaire est plus fréquent dans les régions rurales et périurbaines. Dans les centres urbains, il est en revanche plus rare : la proportion atteint un tiers à Besançon ou Belfort, se situe sous le seuil de 20% pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds et descend même vers 10% à Neuchâtel et Bienne et à 5.7% pour Lausanne.

³⁸ Le coefficient de détermination (R^2) entre les deux variables se monte à 77.6%.

Part des logements en propriété parmi les résidences principales par région, 2000 et 2007
 (Source : OFS, RFP ; INSEE, RP)³⁹



³⁹ ³⁹ La mise en classe de l'OSTAJ tend à masquer les disparités au sein du territoire helvétique

**Part des logements en propriété parmi les résidences principales par région
(2000 et 2007)**

	Part des logements en propriété (2000)		Part des logements en propriété (2007)
Le Chenit	33.1%	Les Rousses	57.2%
Le Lieu	41.1%	Pontarlier	48%
L'Abbaye	41.6%	Morteau	48.6%
Vallorbe	24.5%	Villers-le-Lac	62%
Saint Croix	27.7%	Le Russey	69.9%
Le Locle	19.2%	Maiche	55%
La Chaux de fonds	17.6%	Delle	44.2%

(OFS RFP, INSEE RP)

Part des logements en propriété parmi les résidences principales par région, 2000 et 2007

	Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2000)		Part des maisons individuelles dans le parc immobilier (2007)
Berne-nord	32.2%	Doubs	57.8%
Jura (CH)	44%	Jura (F)	63.6%
Neuchâtel	23.5%	Haute-Saône	67.7%
Vaud	23.5%	Territoire de Belfort	52.8%
Arc jurassien suisse	26.3%	Franche Comté	60.8%

Source : OFS RFP, INSEE RP

Différence France-Suisse et rapport culturel

- La part de propriétaires a fortement augmenté ces dernières années/décennies en Suisse (en premier lieu grâce à la propriété par étage (PPE) ; = copropriété) et grâce à des taux hypothécaires très bas
- La propriété apparaît – dans l'hypothèse de l'absence de contraintes financières – comme le mode de possession idéal pour 83% des ménages suisses⁴⁰ La propriété jouit d'un statut social supérieur à la location.

⁴⁰ (THALMANN PHILIPPE et FAVARGER PHILIPPE, 2002 : Locataire ou propriétaire ? Enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.)

- Accéder à la propriété signifie le plus souvent la fin de la carrière résidentielle. Le marché suisse est encore peu fluide (on n'achète pas un logement pour le revendre quelques années après par un logement plus grand/plus petit/etc.)

Si l'accession à la propriété est moins fréquente en Suisse (proportion la plus basse d'Europe occidentale), cela s'explique moins par le rapport culturel que par :

- Le niveau des prix (foncier et standards de construction). Un ménage ayant franchi la frontière pour accéder à la propriété en France disait : « En Suisse, c'est un rêve. En France, c'est une réalité ». Une certaine résignation existe en Suisse.
- Les modalités de l'accession à la propriété. Les banques demandent 20% du prix d'achat sous la forme de fonds propres ou apports personnels (cash mais aussi prévoyance sociale). Cela demande ainsi un certain capital qui exclut de nombreux ménages.
- La rareté de l'offre (la vente à la découpe est généralement interdite, la PPE est encore relativement récente)
- La très bonne qualité du parc locatif en mains privées (particuliers et investisseurs institutionnels)

Par ailleurs, la durée de l'amortissement est fondamentalement différente. La durée est au maximum de 20-25 ans en France, alors qu'en Suisse on n'amortit jamais totalement un bien (on lègue un bien immobilier et des dettes à ses descendants). Cela s'explique par le système fiscal : le loyer qui n'est pas payé est considéré comme un revenu locatif d'une part, les intérêts de la dette peuvent être déduits du revenu imposable d'autre part. L'objectif est d'équilibrer les deux en quelque sorte.

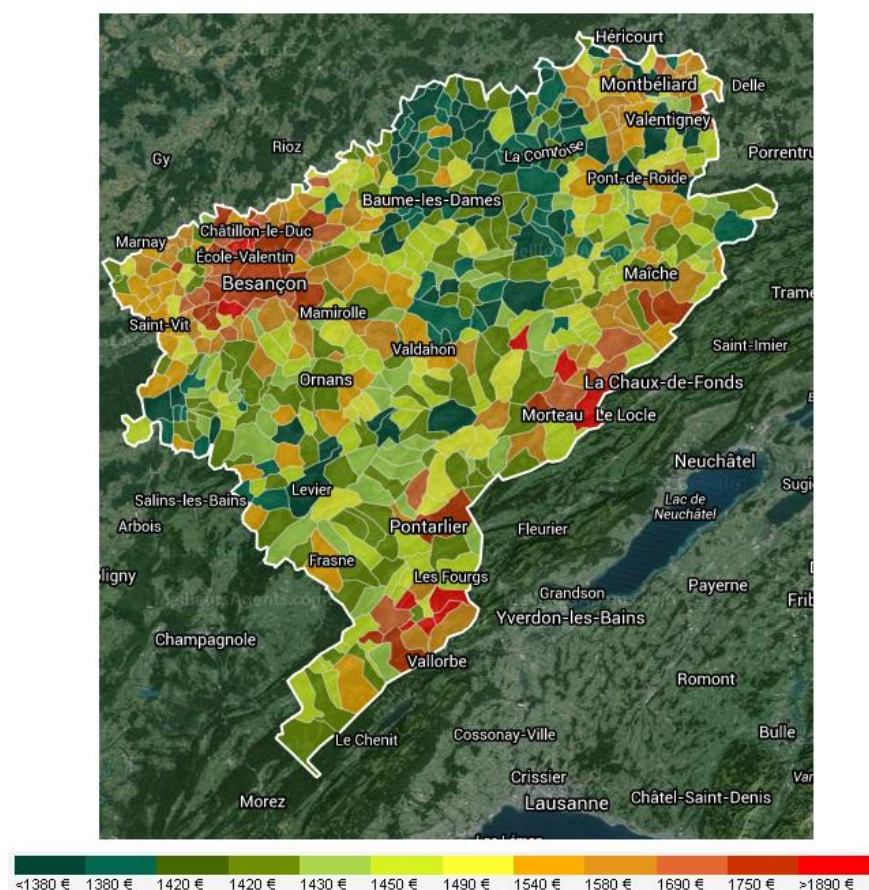
Pour les frontaliers, l'accession à la propriété (côté français) est plus fréquente :

- Salaires suisses donc pouvoir d'achat élevé en France
- Stratégie des banques françaises favorable : prêts en francs suisses (conditions plus avantageuses et protection contre les fluctuations du taux de change)
- Prestige, image
- Faible qualité du parc locatif existant côté français

Les pratiques de l'habitat diffèrent également fortement de part et d'autre de la frontière sur le statut d'occupation du logement. Si les résidents franc-comtois sont dans leur très grande majorité propriétaires de leur résidence principale, les habitants situés de l'autre côté de la frontière le sont de façon très minoritaire.

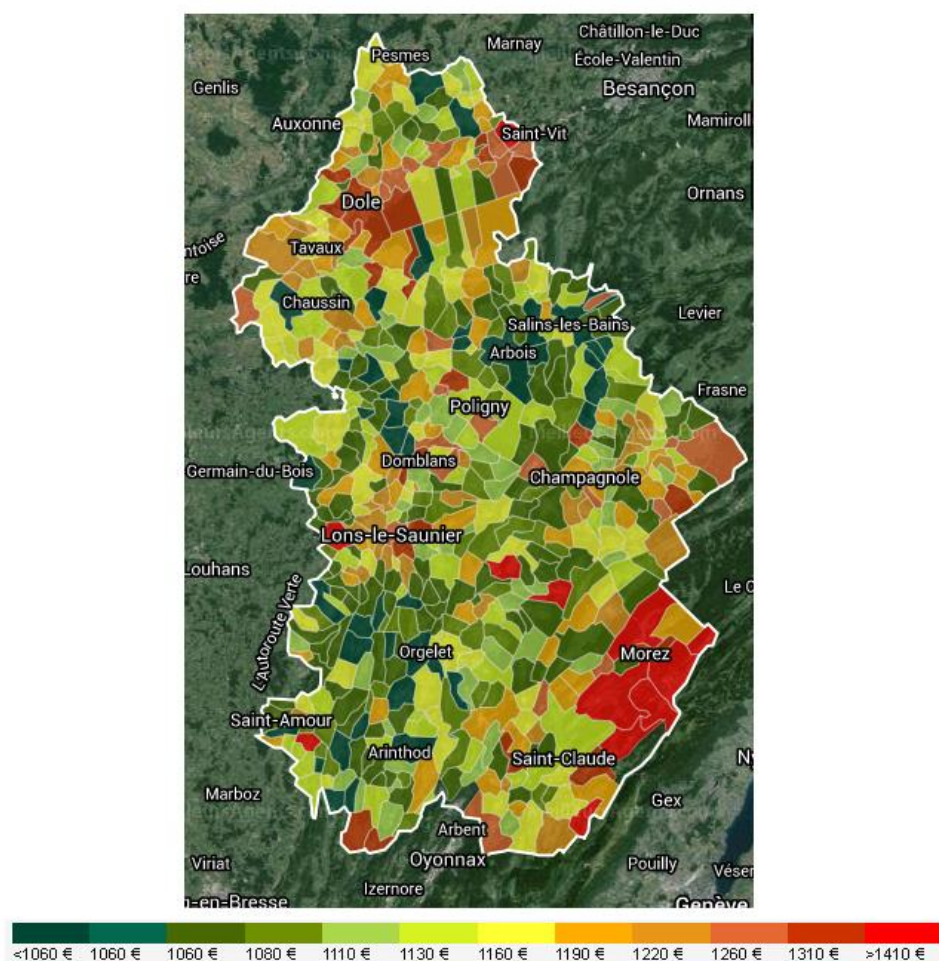
3.2.3 Des zones frontalières soumises à une pression foncière et des prix du logement élevés

Prix moyen du logement (au m²) – Département du Doubs



Source : Estimations de prix MeilleursAgents.com, 2013

Prix moyen du logement (au m²) – Département du Jura



Source :

Estimations de prix MeilleursAgents.com, 2013

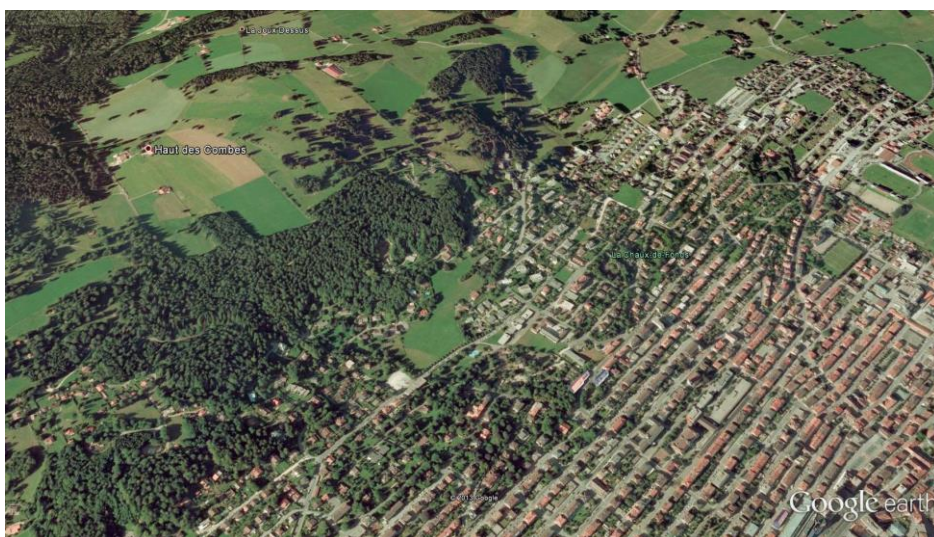
Les deux cartes des prix du logement pour les départements du Doubs et du Jura montrent bien qu'en dehors de la capitale régionale, c'est au sein de la bande frontalière franc-comtoise que les prix sont les élevés, à la fois liés à la demande des travailleurs frontaliers (Cantons de Morteau, Pontarlier, Morez notamment) mais également eu égard à la présence de nombreuses résidences secondaires dans certaines communes (canton de Morez, secteur du Mont d'Or).

Ce niveau élevé des coûts de l'immobilier et du foncier en zone frontalière française pose la question de l'accessibilité aux logements pour les résidents qui ne bénéficient pas de revenus frontaliers. Les processus d'éviction sociale et spatiale, d'ores et déjà bien documentés dans d'autres zones frontalières françaises le long de la frontière avec la Suisse (Ain, Haute Savoie), reste relativement peu documenté en Franche Comté par son caractère nouveau.

Le processus d'éviction spatiale est également à relier à la question de la mobilité et des infrastructures de transports avec l'augmentation progressive du trajet domicile travail, y compris pour ceux qui n'ont pas d'emploi côté suisse mais qui travaillent en zone frontalière française.

3.2.4 Des modes de planification différents en partie à l'origine des différentiels décrits

Vue satellite de la Chaux de fonds



Source : Google Earth

Vue satellite de Valdahon



Source : Google Earth

Ces deux photos satellites montrent de façon caricaturale deux pratiques radicalement différentes à l'œuvre en matière de planification spatiale⁴¹. A l'urbanisme horloger (fin XVIIIème) de La Chaux-de-Fonds qui se caractérise par une trame viaire très large et orthogonale pour permettre à la lumière de mieux pénétrer dans les immeubles collectifs abritant les anciens ateliers d'horlogerie, s'ajoute une pratique du zonage très stricte et une quasi absence de transition pavillonnaire périurbaine entre la ville et la campagne. A l'inverse, la commune de Valdahon, à mi-chemin de Besançon et de la frontière (donc sous double influence) voit son centre ancien quasi non identifiable et noyé dans des nappes de périurbanisation sous forme de maisons individuelles construites dans le cadre de lotissements, très consommateurs d'espace, en faisant une zone peu dense et à la trame viaire très étalée.

Ces différentiels de pratiques spatiales et par conséquent de paysage sont à trouver dans des référentiels culturels précédemment décrits mais également dans les contraintes réglementaires côté suisse, précises et qui font de plus en plus de la densité urbaine une pierre angulaire de l'aménagement au niveau fédéral et retranscrit dans les documents cantonaux. La condition d'urbanisation est également de plus en plus liée à l'existence de mode de transports collectifs préexistants, même si les 22/3 des zones à bâtir côté suisse ne sont actuellement pas desservies par les transports publics. Ces contraintes côté suisse (prix, contraintes dans les conditions de production de l'urbain en général et de l'habitat en particulier en cours de renforcement, qui rendent la demande plus faible,) conduisent à une urbanisation qui se développe essentiellement sur le versant français, sur un mode extensif. La juxtaposition de deux univers techniques et culturels en la matière, qui comporte de nombreuses conséquences en termes de dysfonctionnements (sociaux, mobilité...) rend souhaitable une démarche de coopération transfrontalière en matière d'échanges de bonnes pratiques, coopération en matière de réflexion sur les productions de logement et sur la mobilité domicile – travail en lien avec les pôles d'emploi et les nouvelles zones d'habitat. Les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration de plans locaux d'urbanisme et de schémas de cohérence territoriale côté français peuvent représenter un support pour des échanges transfrontaliers.

⁴¹ Il y a trois communes de ce type côté arc jurassien suisse : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, St-Imier

EN BREF

La proportion de maisons individuelles (ou « villas ») est trois fois plus élevée du côté français (58,6 %) que dans la partie suisse de l'Arc jurassien (20 %). La pratique de l'habitat en maison individuelle n'est pas spécifique à la région Franche-Comté, mais est un référent culturel français.. Le paysage du versant français, notamment dans sa zone frontalière, est en outre beaucoup plus sujet au mitage que le côté suisse. C'est une conséquence de l'étalement urbain provoqué par la construction de maisons individuelles, en particulier par les frontaliers qui viennent s'installer en périphérie des bourgs et des villages où les prix du foncier sont plus abordables. Côté suisse, le mitage du territoire est limité par une pratique de la densité urbaine plus forte et un droit à l'urbanisation plus contraignant.

Pour ce qui est du statut d'occupation des logements, la proportion de propriétaires est plus importante dans l'Arc jurassien français (60,5 %, un tiers dans les principales agglomérations) que dans son versant helvétique (26,3 %, 10% à Neuchâtel et Bienne).

En Suisse, l'accession à la propriété est freinée par le niveau des prix, les modalités d'accession à la propriété, la rareté de l'offre et la très bonne qualité du parc locatif en mains privées. Côté français, l'accession à la propriété est facilitée par un pouvoir d'achat élevé des salariés en Suisse, un positionnement plus accompagnateur des banques françaises dans ce domaine, le prestige et l'image de la propriété et la moindre qualité du parc locatif existant.

Concernant les prix du logement côté français, on constate qu'en dehors de la capitale régionale, ce sont les communes de la bande frontalière où l'immobilier est le plus cher en raison de la présence des frontaliers et de nombreuses résidences secondaires. L'accessibilité au logement est problématique pour les résidents qui ne bénéficient pas de revenus frontaliers. Certains d'entre eux doivent s'éloigner de la bande frontalière pour trouver à se loger, victimes d'un processus d'éviction spatiale.

Ainsi, l'ensemble de ces caractéristiques conduisent à une urbanisation qui s'est développée essentiellement côté français ces dix dernières années. Une coordination transfrontalière sur les questions d'urbanisme et sur la production de logement pourrait permettre une meilleure cohérence sur les productions de logement, sur la mobilité domicile-travail et sur le raccourcissement entre le lieu de travail et lieu de résidence.

3.3 Quelle utilisation transfrontalière des services et équipements ?

La thématique des services, en-dehors des mobilités, est extrêmement peu abordée dans l'Arc jurassien franco-suisse, tant dans les documents de planification que par les acteurs rencontrés sur le terrain. Deux projets INTERREG IV traitent des services : le premier concerne les mobilités (covoiturage) et le second les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Intitulé « TIC Vallée de l'Orbe », porté par le Conseil général du Jura et l'ADAEV⁴², ce second projet a pour vocation d'interconnecter la Vallée de Joux suisse et le Haut-Jura en fibre optique, permettant l'extension de la couverture du très haut débit et la sécurisation du réseau jurassien, via la constitution d'une boucle de sortie supplémentaire vers la Suisse. L'infrastructure est essentielle pour assurer la compétitivité future des territoires ; toutefois ce type de projet se heurte souvent à la difficulté d'exploitation des infrastructures créées par des opérateurs. Il apparaît cependant que les zones rurales des deux côtés de la frontière sont confrontées aux mêmes problématiques de desserte en très haut débit du territoire, une solution commune transfrontalière pouvant peut-être se révéler plus efficiente et meilleur marché. Les réflexions concernant les TIC en transfrontalier n'ont toutefois pas commencé en dehors du projet précédemment cité.

Concernant la santé, une convention de coopération a été signée entre le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard et l'Hôpital du Jura, portant uniquement sur les services d'urgence. Hormis les urgences, aucune coopération transfrontalière opérationnelle n'est à noter. Des pratiques individuelles ponctuelles sont à relever, principalement de Suisses de l'ensemble de l'Arc jurassien consultant des dentistes et des ophtalmologues en France (les soins dentaires et optiques ne sont pas couverts par l'assurance de base en Suisse et ne le sont que partiellement par les assurances complémentaires non obligatoires. Il y a par conséquent de fortes incitations financières à franchir la frontière, les prix étant moins élevés en France). Le Plan d'action stratégique 2011 de l'Etat français en Franche-Comté souhaitait réaliser un état des lieux partagé de l'offre de soins de part et d'autre de la frontière (action n°22), afin notamment de prendre en considération les potentialités de coopération dans la prise en charge des handicaps et dans la gérontologie. Il relevait notamment que certains Contrats locaux de santé (CLS) abordent parfois le thème de la coopération, intéressante pour les territoires ruraux. En l'absence de réponse des partenaires suisses concernant cet état des lieux, celui-ci n'a pu se concrétiser. Les coopérations en matière de santé sont détaillées plus en avant dans ce document (coopération à l'échelle locale).

Enfin, l'utilisation transfrontalière des équipements présente des caractéristiques intéressantes : de manière générale, les pratiques sont peu transfrontalières dans l'utilisation des équipements culturels, d'après les personnes rencontrées. Ponctuellement, des habitants ou travailleurs des territoires immédiatement frontaliers peuvent cependant utiliser des équipements locaux de l'autre côté de la frontière (patinoires, piscines, lieux de sortie). Les grands équipements culturels,

⁴² ADAEV : Association pour le Développement des Activités Economiques de la Vallée de Joux.

d'importance régionale ou nationale, attirent plus de personnes de l'autre côté de la frontière (équipements culturels de Belfort entre autres), sans que cela relève du phénomène de masse.

Les pratiques commerciales sont en revanche plus importantes, de la Suisse vers la France : dans le nord franc-comtois, quelques Suisses viennent faire des achats à Belfort ou fréquentent des commerces plus proches de la frontière (Audincourt, Delle). La ville de Pontarlier et son agglomération sont en revanche marquées par un urbanisme commercial extrêmement important, correspondant, selon une étude de 2007, aux équipements commerciaux d'une ville de 100 000 habitants (pour une communauté de communes d'environ 30 000 habitants). Cette importance de l'équipement commercial s'explique à la fois par le pouvoir d'achat des frontaliers, plus important, mais aussi par les Suisses venant faire leurs courses : ils représenteraient 30 % de la clientèle. Cette pratique massive s'explique par un réel gain de pouvoir d'achat pour les Suisses qui font leurs courses en France. Le profil type de ces acheteurs est une famille (pas de frais douaniers d'entrée des produits en Suisse dans la limite de 300 CHF par personne, plus de personnes permet de rapporter plus de produits), venant faire ses courses mensuellement, notamment pour les produits de beauté, les alcools, les viandes. Cette pratique est très fortement impactée, positivement ou négativement, par la variation du taux de change.

EN BREF

Hormis les transports, la thématique des services à la population et des équipements est extrêmement peu abordée dans l'Arc jurassien franco-suisse, tant dans les documents de planification que par les acteurs rencontrés sur le terrain. Un projet « TIC Vallée de l'Orbe » a cependant permis de financer la construction d'une infrastructure de fibre optique permettant d'interconnecter la Vallée de Joux et le Haut-Jura.

En matière de santé, la coopération se fait uniquement en matière d'urgences (convention entre l'Hôpital du Jura et le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard). En effet, même si des potentialités de coopération sont identifiées (mise en commun d'équipements de santé et également via les contrats locaux de santé français), les acteurs de la santé attendent la conclusion d'un accord-cadre franco-suisse permettant de conclure des accords localement entre cantons et Agence régionale de santé.

Concernant les équipements, il est à noter une fréquentation transfrontalière très ponctuelle de certains équipements de loisirs (piscines, patinoires, etc.) de la part des travailleurs frontaliers. Si certains équipements culturels attirent aussi des personnes de l'autre côté de la frontière, la pratique reste faible. Enfin, les Suisses profitent du taux de change actuellement avantageux pour fréquenter les équipements commerciaux français, notamment à Pontarlier, où le tissu commercial est hypertrophié au regard d'une agglomération de cette taille, ainsi que dans l'Aire urbaine.

3.4 Quelle coopération environnementale ?

La thématique environnementale est intéressante sur ce territoire, car elle permet de mieux comprendre les dynamiques qui poussent à la coopération de façon plus générale : il est en effet possible de dire que c'est la résolution de problèmes communs qui pousse dans un premier temps à coopérer, avant la mise en place de projets communs.

Parmi les problèmes communs, figurent les atteintes à l'environnement. Français et Suisses ont été amenés à coopérer sur cette thématique, notamment via la gestion des eaux : côté français, la Direction départementale des territoires du Doubs, ainsi que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ont été saisies d'un problème de mortalité piscicole dans les eaux du Doubs. Le dialogue s'installe alors avec l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) et l'OFEN (Office Fédéral de l'Energie, puisqu'un règlement d'eau commun permet notamment de gérer le débit des eaux du Doubs pour l'exploitation des centrales hydroélectriques du Doubs, dont trois importantes, une gérée par chaque pays et la troisième en commun). Les services peuvent donc communiquer, les techniciens connaissent leurs homologues de l'autre côté de la frontière. La pollution des eaux du Doubs permet ainsi d'avancer dans la coopération pour résoudre notamment les problèmes de vétusté et de sous-dimensionnement de certaines stations d'épuration suisses. De la même manière, c'est la prise de conscience d'enjeux environnementaux partagés qui conduisent à la signature d'un Contrat de rivière transfrontalier pour l'Allaine en 2010, entre la République et Canton du Jura et la Communauté de communes Sud Territoire (département du Territoire de Belfort).

Cette coopération environnementale est très ciblée, ce qui en fait une thématique de coopération en devenir : ainsi, le Parc Naturel Régional français du Haut-Jura⁴³ n'a pas de coopération formelle avec le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois, bien qu'une volonté de coopération soit affichée dans sa charte (le PNR suisse est, il est vrai, récent, puisque créé en 2011 ; le Parc jurassien vaudois existe toutefois depuis 1973⁴⁴ et le projet de PNR a commencé à se former en 2005 à partir de cette structure). Le PNR du Jura vaudois ne fait, lui, aucune mention du PNR français, mais les deux structures ont tout de même des échanges informels qui se multiplient.

Le projet de PNR transfrontalier du Doubs franco-suisse présente une dimension transfrontalière très intégrée, mais reste encore à l'état de projet : ce PNR transfrontalier se compose de deux PNR nationaux, or si le PNR côté suisse a été créé, le PNR côté français est en phase de candidature. La structure portant le projet, le Pays Horloger, est cependant bien avancée en termes de coopération, puisqu'une chargée de mission partage son temps entre la structure française et la structure suisse : la coopération suit ici une volonté politique des élus du Pays

⁴³ Créé en 1986.

⁴⁴ Le 1er août 1973, 13 communes, une société anonyme et 2 propriétaires privés signent la "Convention pour la création d'un Parc jurassien vaudois". Cette Convention de 1973 a prévu des structures très flexibles pour coordonner les actions du PJV, la base étant une consultation mutuelle des propriétaires. Certains propriétaires constitués en "Groupement des Communes propriétaires de la Combe des Amburnex" se sont adressés au Fonds suisse pour le paysage (FSP) et ont obtenu, en 1993, un premier crédit de 100'000 CHF pour la réfection des murs de pierres sèches, éléments typiques du paysage pastoral jurassien.

Horloger en France et de La Chaux-de-Fonds notamment côté Suisse. C'est, à ce jour dans l'Arc jurassien, l'unique cas où une employée est commune à deux structures comparables de chaque côté de la frontière. Les analyses des structures de coopération sont développées plus en avant, dans la partie traitant de la coopération à l'échelle locale.

Globalement, la coopération environnementale reste limitée dans l'Arc jurassien, mais son potentiel de progression est de plus en plus évident, avec des acteurs convaincus par les avantages à mener des réflexions communes.

EN BREF

La coopération environnementale fonctionne de manière inégale dans l'Arc jurassien. Bien développée pour l'eau entre les services de l'Etat en région, l'OFEN et l'OFEV sur la gestion hydrologique du Doubs, elle se concrétise également pour les collectivités à travers le contrat de rivière transfrontalier Allaine. Sur les autres thématiques, l'existence de deux parcs naturels (Haut-Jura et Jura vaudois) ainsi que d'un projet de parc commun autour du Doubs (Parc du Doubs suisse et candidature de parc portée par le Pays horloger en France) présente toutes les potentialités d'une coopération localement poussée dans les domaines de compétences des parcs. Hormis quelques actions ponctuelles, la coopération entre les parcs reste à intensifier.

4. ANALYSE MULTI-NIVEAUX DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Ce chapitre porte sur l'analyse de la coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien. Il s'attache dans un premier temps à porter le regard sur la coopération sur un mode quantitatif, à travers la façon dont la coopération a été portée par le programme INTERREG, en s'intéressant à la nature des partenaires, aux thématiques des projets, aux volumes financiers aux caractéristiques propres de la coopération via INTERREG dans cet espace qui le distingue particulièrement des autres programmes.

Dans un second temps, la coopération est analysée sur un mode plus qualitatif, à travers le rôle des parties prenantes et des différents acteurs de part et d'autre de la frontière. Cette analyse qualitative s'emploie à distinguer les différentes échelles de la coopération et à mesurer le degré d'articulation entre elles.

4.1 Bilan de la coopération transfrontalière (programme INTERREG IV)

Sur le territoire de l'Arc Jurassien franco-suisse, 58 projets⁴⁵ ont été réalisés sur les 112 projets du programme, soit un peu plus de la moitié, les autres concernant les territoires de la région Rhône-Alpes engagés avec des partenaires suisses. La subvention FEDER pour le programme INTERREG IV France-Suisse est de 55 millions d'euros.

⁴⁵ Projets impliquant au moins un partenaire issu d'un département franc-comtois et un partenaire issu d'un canton de l'Arc jurassien dont la liste a été fournie fin 2012 par le STC du programme.

4.1.1 La localisation des chefs de file

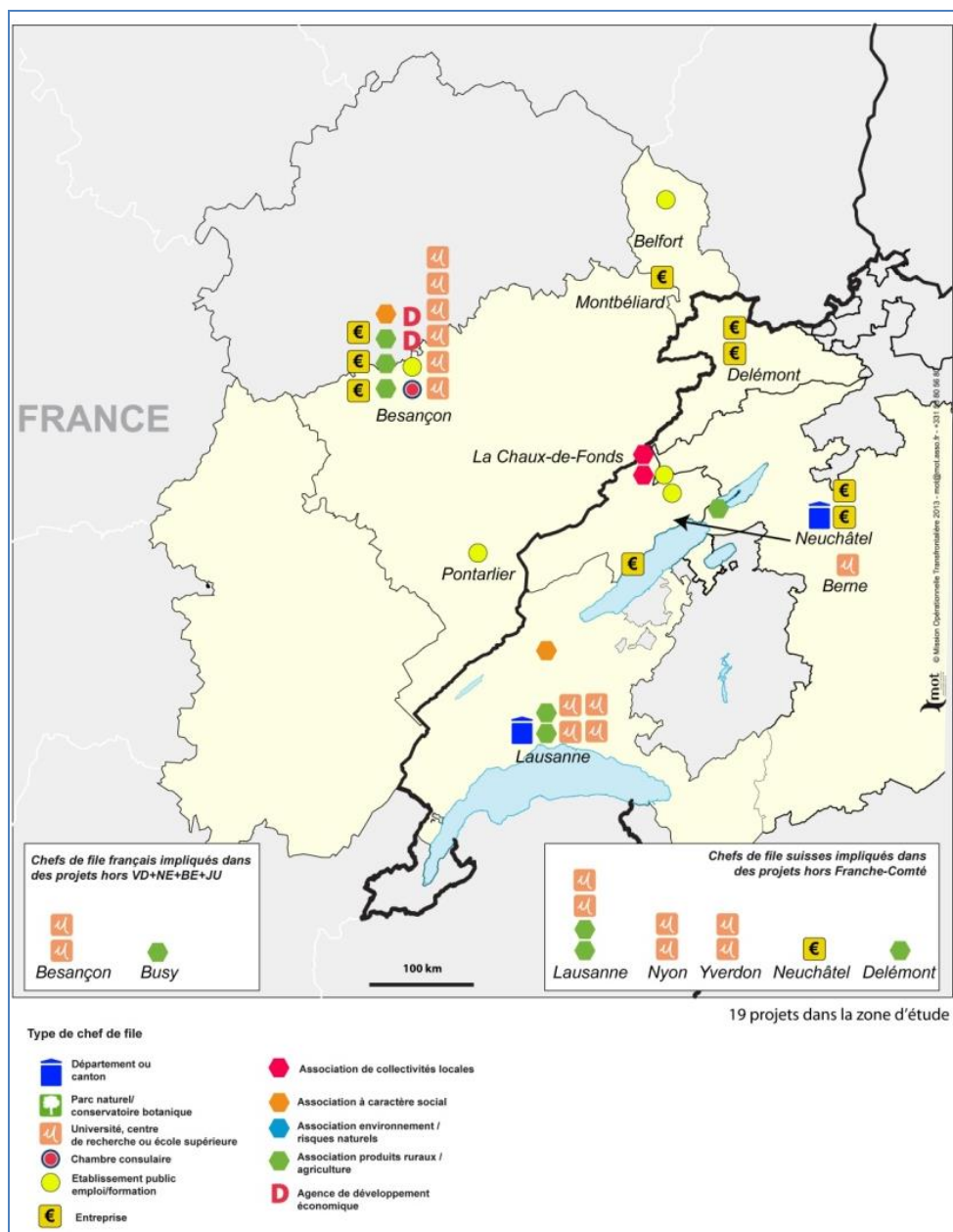
Distribution des chefs de file selon les 3 grands axes thématiques du programme (en fonction de leur localisation dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté et dans les 4 cantons suisses)

Les trois cartes suivantes représentent la localisation des chefs de file en fonction de leur type et d'un des 3 axes thématiques du programme INTERREG IV France-Suisse. L'axe 1 concerne l'économie, l'innovation et la formation. L'axe 2 est consacré à l'aménagement du territoire, au transport et à l'environnement. L'axe 3 traite de la qualité de vie, de l'attractivité et des services. L'axe 4 relatif à l'assistance technique n'a pas été pris en compte car l'ensemble des actions, assurées par le Conseil Régional de Franche-Comté, n'a pas de caractère structurant pour le territoire transfrontalier.

Il est par ailleurs nécessaire de préciser que la Suisse étant un pays non-membre de l'Union européenne, chaque projet compte un chef de file français et un chef de file suisse. Enfin, des projets croisés existent au sein du programme France – Suisse, cela signifie que des chefs de file Franch-Comtois peuvent mener des projets avec des chefs de file des cantons de Genève et du Valais et réciproquement pour les cantons de l'Arc jurassien et la Région Rhône-Alpes.

De manière générale, la grande majorité des chefs de file français se concentre dans le département du Doubs et notamment à Besançon. Le Territoire de Belfort et le Jura abritent peu de chefs de file. Cependant, du côté suisse, la situation est plus équilibrée, avec une distribution relativement égale des chefs de file sur le territoire des quatre cantons formant l'Arc jurassien.

Localisation des chefs de file dans l'axe 1 « Economie, Innovation, Formation »



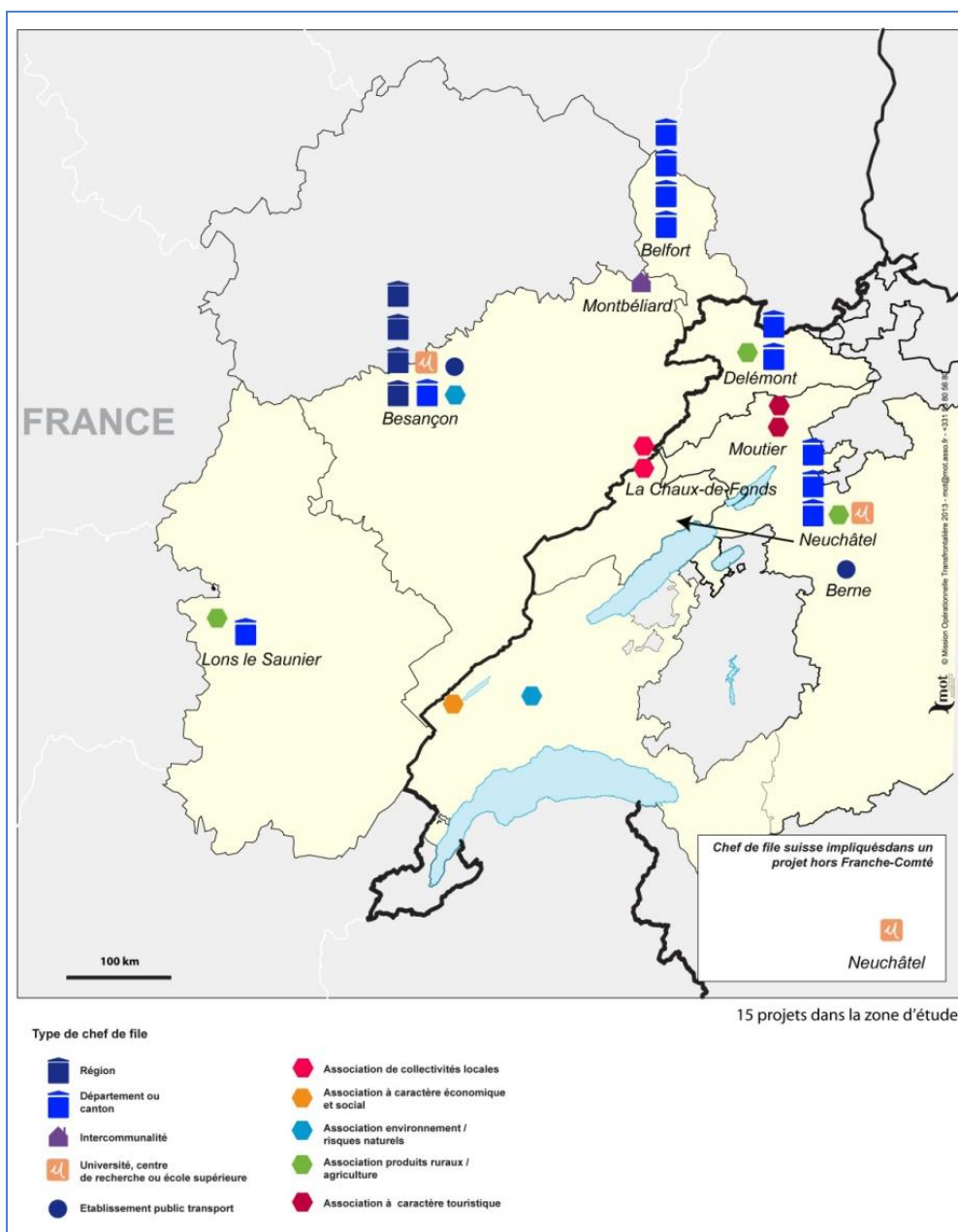
L'axe 1 « Economie, Innovation, Formation » compte le plus de projets (19). Les chefs de file français sont pratiquement tous localisés dans le département du Doubs et en particulier à Besançon. L'Université de Franche-Comté est le chef de file le plus impliqué avec 6 projets concernant l'Arc Jurassien. On trouve également des acteurs économiques comme la CCI du Doubs (projet Minnovarc sur les microtechniques) ou l'Agence Régionale de Développement. Des associations à caractère rural (4) et des entreprises privées (3) se répartissent entre l'agglomération de Besançon et celle de Belfort-Montbéliard. Paradoxalement, le Haut-Doubs ne

compte qu'un seul chef de file, le GRETA, localisé à Pontarlier, tandis que le département du Jura ne compte aucun chef de file pour cet axe.

Côté suisse, les chefs de file se répartissent entre Lausanne et le pôle Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Parmi eux, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne est chef de file de quatre projets. Les entreprises privées sont également bien représentées (cinq projets). Enfin, on constate qu'un certain nombre de chefs de file suisses, en particulier dans le canton de Vaud, sont impliqués dans des projets dont les homologues français se trouvent dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. A noter qu'**arcjurassien.ch**⁴⁶ porte les projets *Minnovarc* et *Etude sur le Co-développement économique*.

⁴⁶ Si **arcjurassien.ch** est localisée à La Chaux-de-Fonds, l'association représente les quatre cantons de l'Arc jurassien ; par conséquent si la localisation de chef de file sur les cartes est représentée dans le Canton de Neuchâtel, il convient de garder à l'esprit que pour ce chef de file les quatre cantons sont impliqués.

Localisation des chefs de file dans l'axe 2 « Aménagement du territoire, transport, environnement »

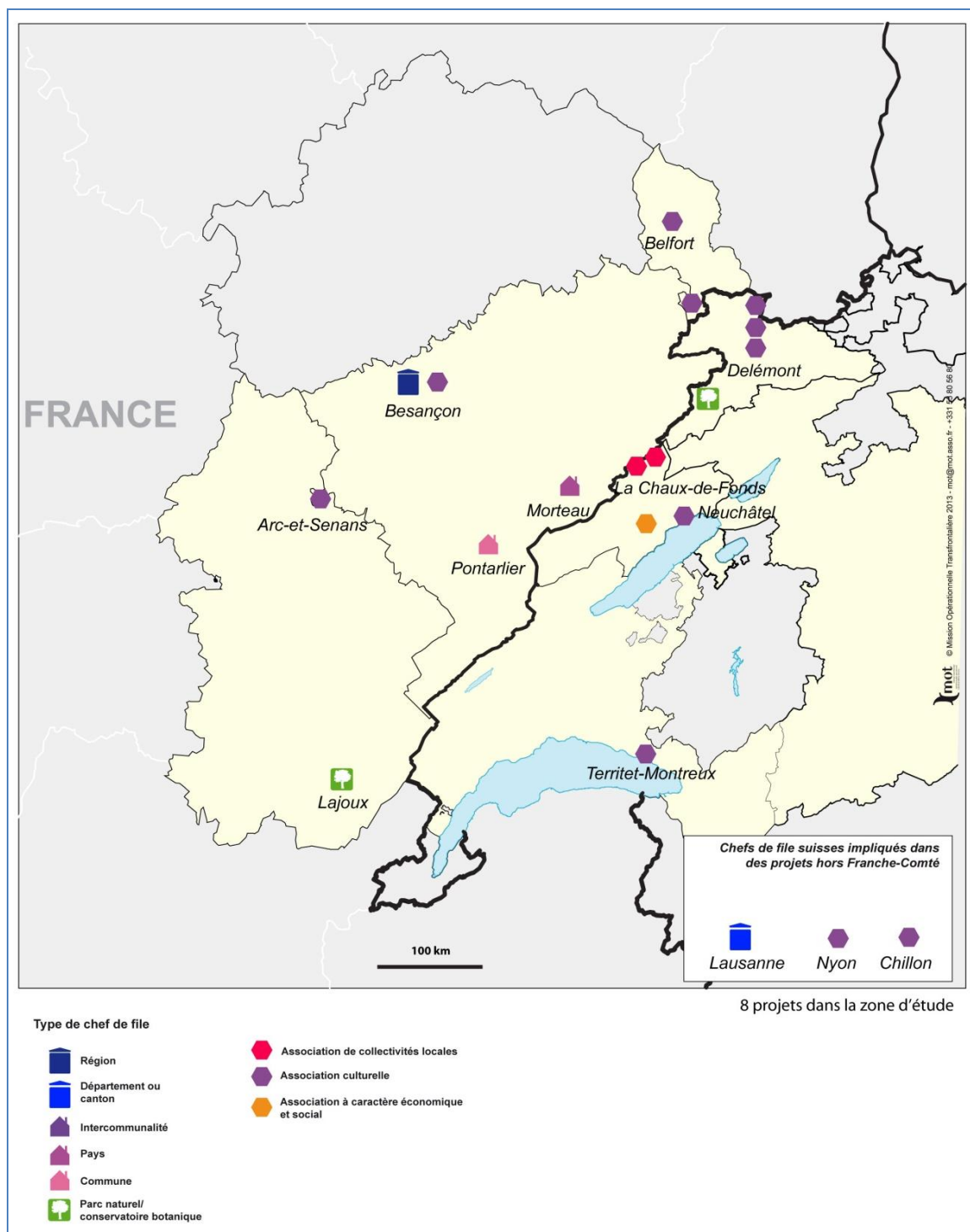


Dans l'axe 2 « Aménagement du territoire, Transport, Environnement », l'analyse recense 15 projets dans la zone étudiée. Si les chefs de file français se répartissent sur l'ensemble du territoire franc-comtois, c'est l'agglomération de Besançon qui en compte le plus (8). Dans cet axe, les chefs de file sont surtout des collectivités locales (conseil régional, conseils généraux) impliquées dans projets d'infrastructures (Pont de Biaufond, Interconnexion haut-débit) ou de mobilité/transport (ligne TER des horlogers, liaison cyclable Belfort-Delle-Porrentruy, schéma des mobilités). Parmi les projets à caractère environnemental, la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard a été porteur d'un projet sur les « Vergers franco-suisses ») et la Fédération

départementale des chasseurs du Jura a travaillé sur l'observatoire du cerf dans le massif jurassien.

Côté suisse, les chefs de file se concentrent dans la partie nord de l'Arc Jurassien (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Moutier, Delémont). Parmi eux, les associations représentent une part plus importante que du côté français. Les services des Cantons de Neuchâtel et du Jura sont également impliqués dans les projets de mobilité/transports cités précédemment et **arcjurassien.ch** porte le projet Schéma des mobilités.

Localisation des chefs de file dans l'axe 3 « Services, Tourisme, Culture, Prévention des risques »



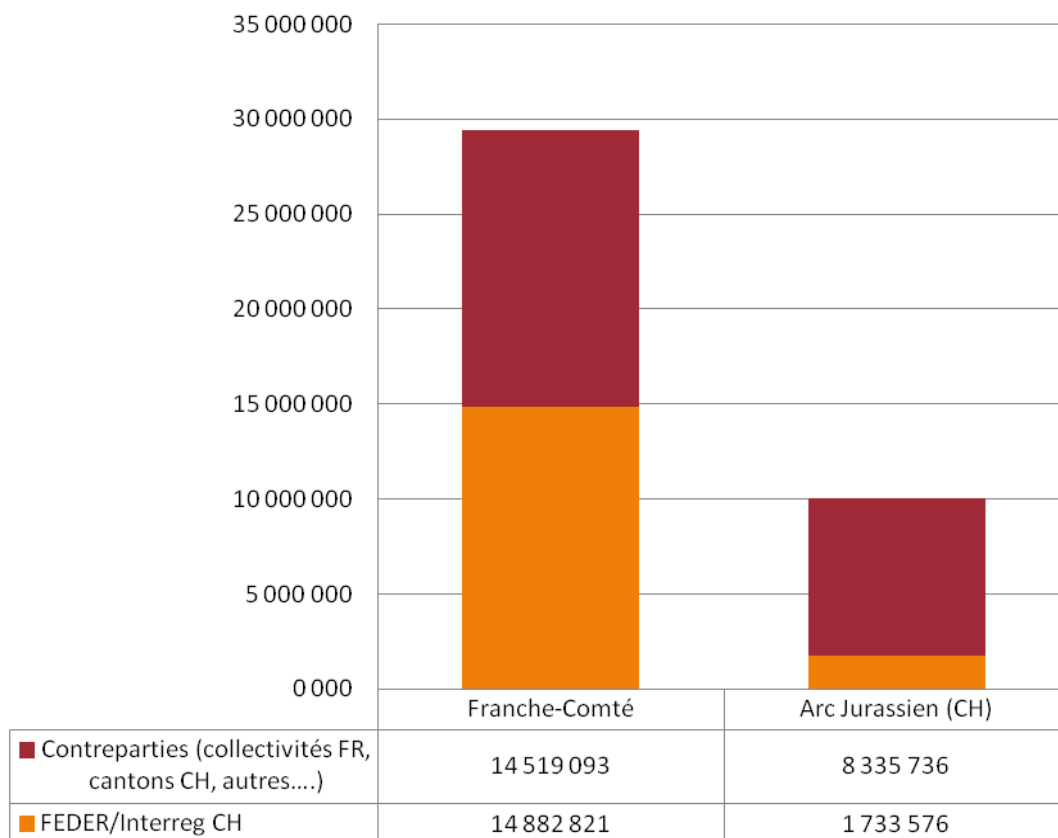
Pour l'axe 3 « Services, Tourisme, Culture, Prévention des risques », le nombre de projets (8) est le plus faible des trois axes. Côté français, les chefs de file sont répartis sur l'ensemble du territoire franc-comtois même si les départements du Territoire de Belfort et du Jura ne comptent

que deux chefs de file chacun. Parmi eux, les autorités locales (Région, pays, commune, PNR) sont concernées par des projets de mobilité (co-voiturage dans l'Arc Jurassien) ou à caractère culturel (Chemins de la contrebande, route de l'Absinthe). Les associations à caractère culturel sont impliquées principalement dans des projets de festivals de musique (Evidanse, Fest'Hiver, Festival de Besançon, Deux festivals).

Côté suisse, les chefs de file se situent essentiellement dans la partie nord de l'Arc Jurassien. Ce sont pratiquement tous des associations culturelles impliquées dans les projets de festivals ou des associations de collectivités locales (arcjurassien.ch, Agglomération urbaine du Doubs).

4.1.2 La répartition du budget du programme en franco-suisse

Comparaison franco-suisse des budgets alloués aux projets INTERREG avec ventilation FEDER/Confédération et cofinancement porteurs de projets INTERREG France-Suisse 2007-2013 – fin décembre 2012

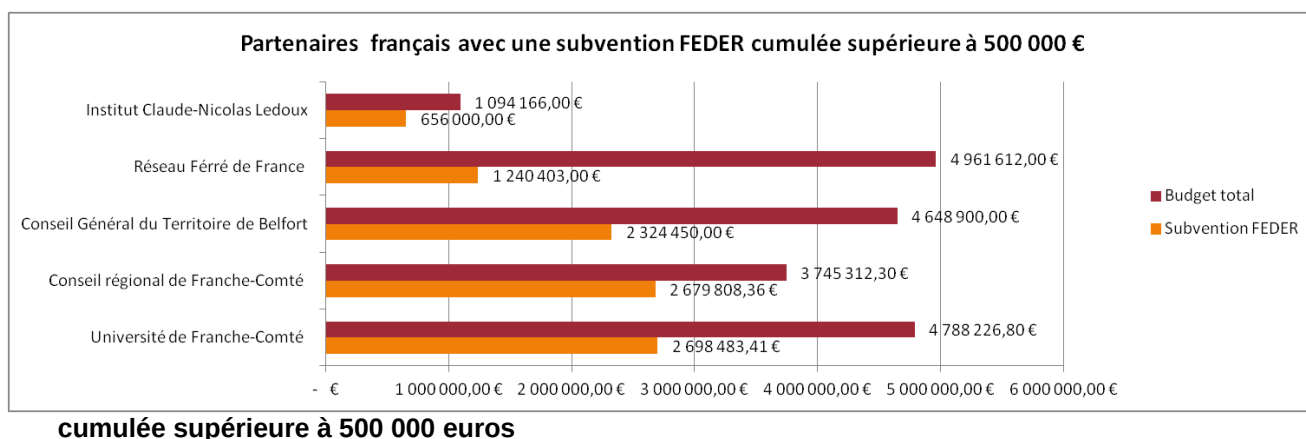


La comparaison des budgets alloués aux projets INTERREG montre un déséquilibre important entre la part de financement des projets côté français et celle du côté suisse. Le total des budgets alloués côté suisse représente 57% du total des budgets en Franche-Comté. Il faut également souligner le déséquilibre entre le cofinancement FEDER côté français (de 50%) et celle du cofinancement fédéral côté suisse (20%).

Ce déséquilibre s'explique d'une part via une dotation financière moindre de la Confédération (qui n'a pas évoluée depuis INTERREG III) et d'autre part via par une sélection thématique des projets pouvant être financés par la Confédération : le cofinancement fédéral, qui s'organise à travers la Loi sur la Politique Régionale (LPR) est ainsi restreint thématiquement, prenant en compte notamment les projets de recherche et de développement, de transfert technologique ou de transfert de connaissances entre institutions de formation et entreprises. Cela explique à la fois le fait que de nombreux projets INTERREG ne bénéficient pas d'un cofinancement fédéral et la surreprésentation de certaines thématiques dans la globalité des projets (appui aux entreprises et à la recherche).

De nombreux acteurs (Cantons, coordinations régionales d'INTERREG) ont fait remonter à la Confédération les difficultés que posait cette restriction thématique des projets, empêchant notamment tout projet culturel ou de services à la population (par exemple les projets culturels menés entre le Territoire de Belfort et le Canton du Jura fonctionnent sans cofinancement de la Confédération). Aussi les conditions d'attributions des cofinancements ont récemment évolué : désormais, un projet doit justifier d'une génération de valeur ajoutée, directe ou indirecte, dans une région frontalière.

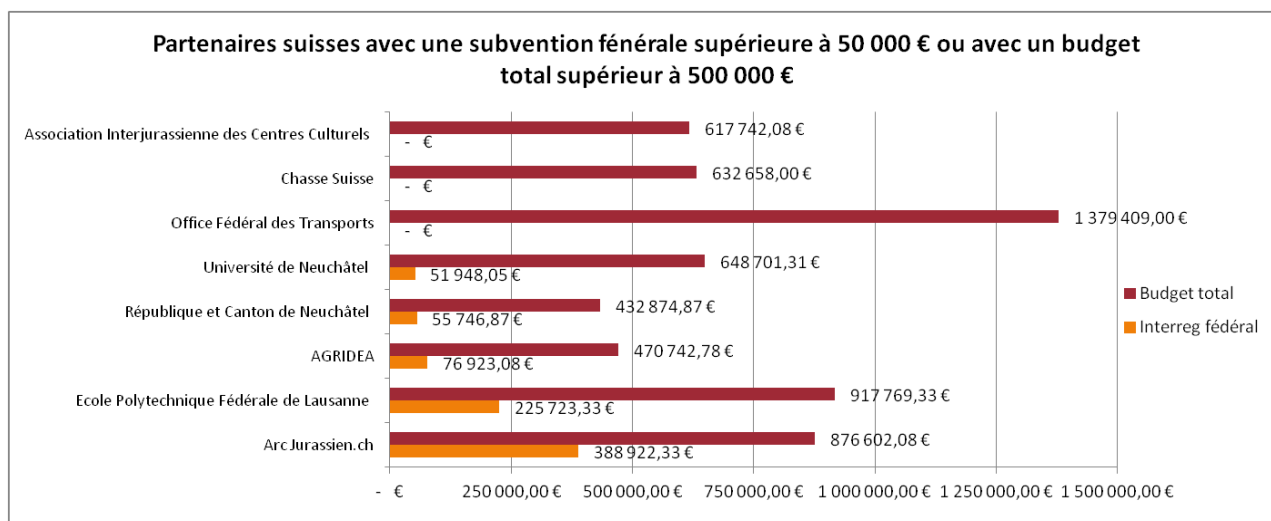
Classement des partenaires localisés en Franche-Comté ayant reçu une subvention FEDER



Les plus importants bénéficiaires des fonds INTERREG France-Suisse en Franche-Comté sont principalement des acteurs de niveau national (comme Réseau Ferré de France), régional (comme l'Université de Franche-Comté ou le Conseil Régional de Franche-Comté) ou départemental (comme le Conseil Général du Territoire de Belfort).

L'Université de Franche-Comté est impliquée dans 14 projets, directement ou par l'intermédiaire des laboratoires Théma ou FEMTO-ST. Le projet le plus important financièrement est CD-FOM, consacré aux fibres optiques, réalisé en partenariat avec l'Ecole Polytechnique de Lausanne. En plus des projets d'assistance technique dont il a la charge en tant qu'autorité de gestion du programme, le Conseil Régional est impliqué dans des projets relatifs aux transports dont le plus important est SIGNUM, consacré à la mise aux normes suisses des autorails français. Le Conseil Général du Territoire de Belfort a reçu des fonds FEDER exclusivement dans le cadre des différentes phases du projet « Liaison cyclable franco-suisse ». RFF n'a participé qu'au seul projet de « Réactivation de la ligne ferroviaire Belfort-Delle » en menant des études d'avant-projet. Enfin, l'Institut Claude-Nicolas Ledoux a perçu quant à lui des subventions FEDER pour l'organisation du projet « Deux festivals transfrontaliers » entre Arc-et-Senans en France et Cernier en Suisse.

Classement des partenaires suisses avec une subvention fédérale supérieure à 50 000 € ou avec un budget total supérieur à 500 000 €

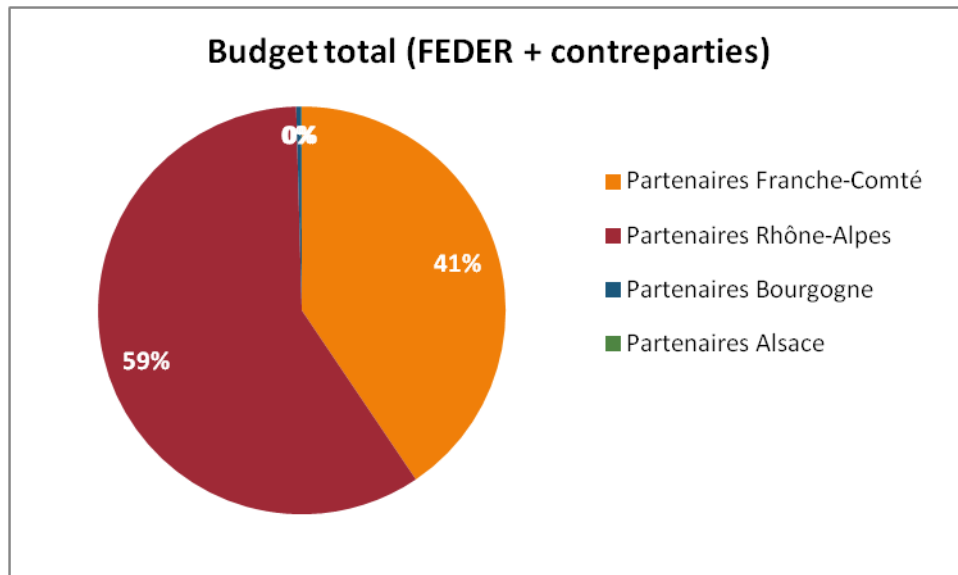


Les plus importants bénéficiaires de la contribution fédérale suisse au programme France-Suisse, ou bien les porteurs ayant mobilisé les budgets totaux les plus importants, sont de nature variée (associations, université ou école supérieure, canton, office public de transports, etc.). **arcjurassien.ch** a reçu le plus de subventions fédérales, notamment dans le cadre de cinq projets labellisés CTJ (comme l'OSTAJ, l'étude sur le co-développement économique ou le Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien) et de projets développés en complément à l'action de la CTJ (Minnovarc, covoiturage), ce qui est à mettre en perspective de son rôle intercantonal (voir partie 4).

L'EPFL arrive en deuxième position des partenaires ayant perçu le plus de fonds fédéraux dans le cadre de 9 projets dont 6 concernent directement le territoire de l'Arc Jurassien. Ces projets concernent les domaines de la microtechnique, de la santé ou de l'environnement. Quant à l'Université de Neuchâtel, elle a participé au projet « Mobilité résidentielle transfrontalière et fonctionnement des marchés locaux du logement entre le département du Doubs et le canton de Neuchâtel ».

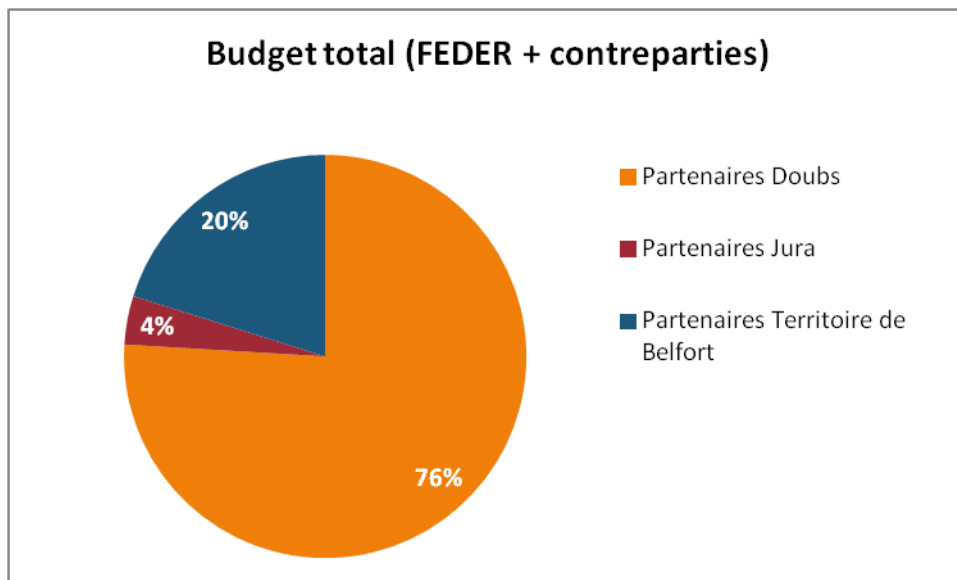
Parmi les partenaires dont le budget total dépasse 500 000 euros, l'Office fédéral des Transports arrive en tête avec le projet relatif à la réactivation de la ligne Belfort-Delle aux voyageurs, suivi par l'association Chasse Suisse impliquée dans le projet « Observatoire du cerf dans le massif jurassien ».

Répartition financière du budget total entre les régions françaises du programme INTERREG France-Suisse



La répartition du budget total du programme France-Suisse (FEDER + contreparties) pour la partie française, donne une part plus importante aux partenaires situés dans la région Rhône-Alpes (59%), par rapport à ceux de Franche-Comté (41%). Cependant, cette répartition respecte le poids de la population de ces trois départements, cet élément étant le critère d'allocation des fonds européens utilisé par l'Union européenne. En effet, la population totale des trois départements franc-comtois (Territoire de Belfort, Doubs, Jura) est inférieure à celle des deux départements rhônalpins (Ain et Haute-Savoie).

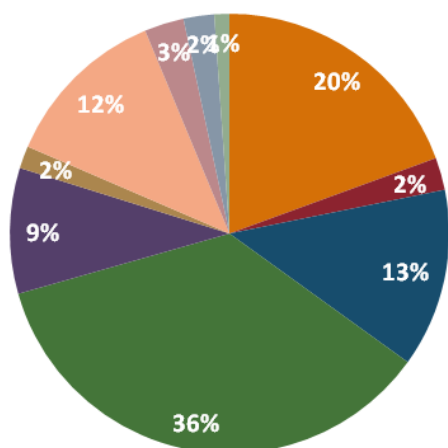
Répartition du budget total des projets INTERREG France-Suisse réalisés par les partenaires localisés dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté



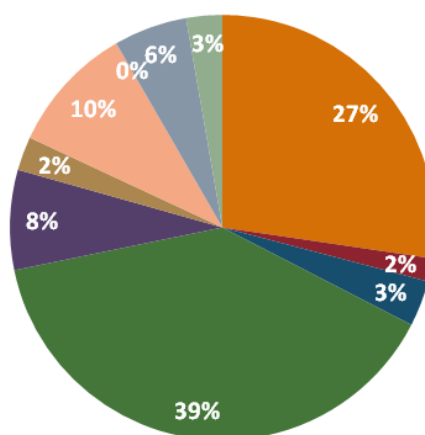
Au sein de la Franche-Comté, les partenaires du Doubs ont bénéficié de 76% du budget total alloué, contre 20% à ceux du Territoire de Belfort et 4% à ceux du Jura. Cette répartition montre que le Doubs et le Territoire de Belfort sont plus impliqués dans les projets transfrontaliers que le département du Jura, qui représente pourtant près de 29% de la population totale des trois départements. Dans le département du Jura, le nombre de structures institutionnelles est moins important que dans les autres départements ou celles qui existent ne sont pas dotées de l'ingénierie conséquente pour mener à bien des projets transfrontaliers. Les acteurs qui disposent cette ingénierie (Conseil général du Jura, PNR du Haut-Jura) n'en sont qu'au début de leur processus de coopération transfrontalière.

Répartition financière par thématique des projets ayant eu lieu dans l'ensemble du programme côté français, dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté et dans les 4 cantons suisses

Budget total partenaires France



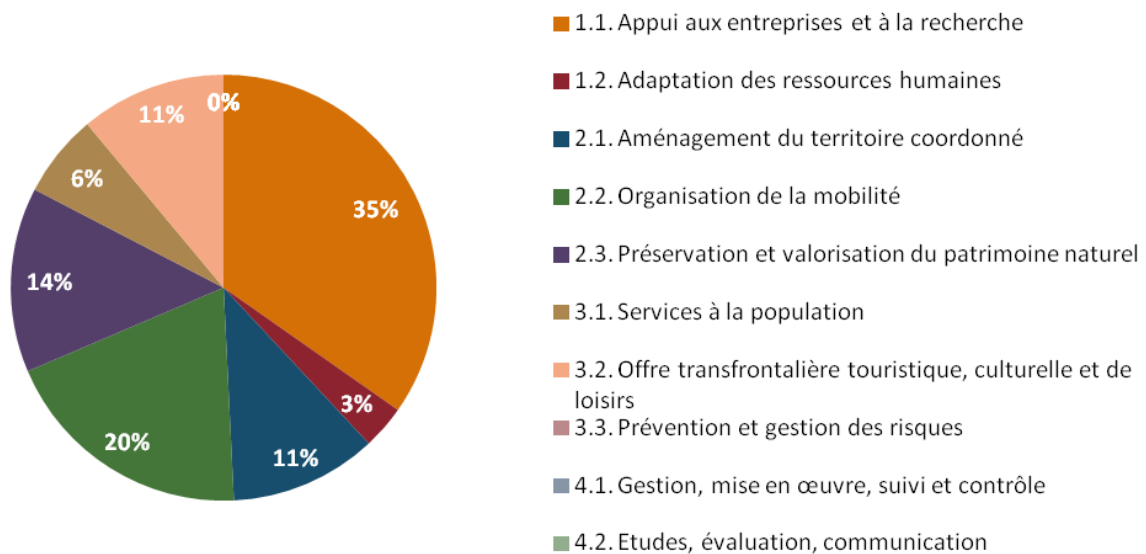
Budget total partenaires Franche-Comté



- | | |
|---|---|
| ■ 1.1. Appui aux entreprises et à la recherche | ■ 1.2. Adaptation des ressources humaines |
| ■ 2.1. Aménagement du territoire coordonné | ■ 2.2. Organisation de la mobilité |
| ■ 2.3. Préservation et valorisation du patrimoine naturel | ■ 3.1. Services à la population |
| ■ 3.2. Offre transfrontalière touristique, culturelle et de loisirs | ■ 3.3. Prévention et gestion des risques |
| ■ 4.1. Gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle | ■ 4.2. Etudes, évaluation, communication |

En comparant la répartition budgétaire des projets entre le versant français du programme France-Suisse et celle des partenaires franc-comtois, on constate pour cette région la surreprésentation du budget consacrée aux projets relatifs à la mobilité et aux transports (39%) et à l'appui aux entreprises et à la recherche (27%) illustrant bien la focalisation thématique sur l'économie et la mobilité de la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien. Si en Franche-Comté, la part consacrée au tourisme ou à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel correspond à la moyenne française du programme, celle concernant l'aménagement du territoire semble sous-représentée (3% contre 13%), ceci étant lié notamment à la concentration de projets d'aménagement dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, sans équivalent sur la partie jurassienne.

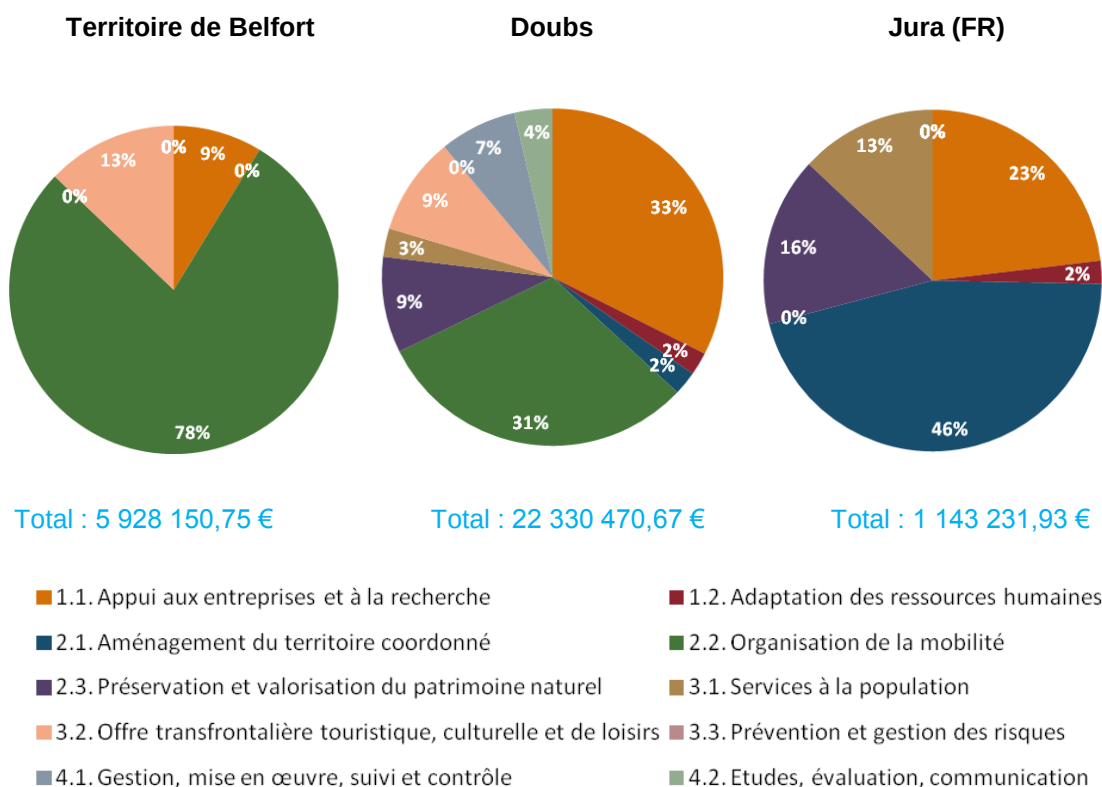
Budget total des cantons suisses de l'Arc Jurassien



Du côté suisse, les mesures relatives à l'appui aux entreprises (35%), à l'organisation de la mobilité (20%) ou à la préservation du patrimoine naturel représentent (14%) représentent près de 70% du budget total du programme dont bénéficient les 4 cantons suisses de l'Arc Jurassien. La surreprésentation des projets à caractère économique, encore plus marquée que pour la partie franco-comtoise, et liée aux critères d'éligibilité suisse édictés dans le cadre de la Loi sur la Politique régionale sont en effet très présents côté suisse où les entreprises privées sont souvent chefs de files ou partenaires.

Répartition financière par thématique pour les projets réalisés dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté et dans les 4 cantons suisses

Budget total des partenaires par département frontalier de Franche-Comté



Lorsqu'on regarde plus en détail les budgets des partenaires français pour les projets concernant les territoires des trois départements frontaliers, les territoires révèlent des spécificités. La thématique « Appui aux entreprises et à la recherche » est la seule présente dans les trois départements, notamment dans le Doubs où elle est la plus représentée (33%) et dans le Jura (23%). La thématique économique est par ailleurs beaucoup plus représentée dans le programme France-Suisse que dans d'autres programmes comme ALCOTRA. Inversement, la mesure relative au tourisme est très sous-représentée dans les budgets par rapport à d'autres programmes.

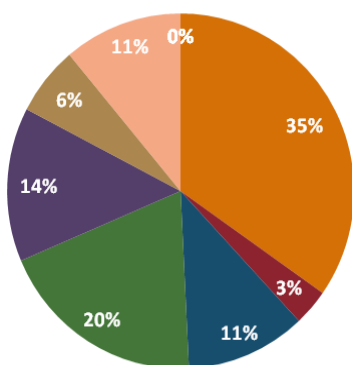
La mesure « Organisation de la mobilité » représente une part très importante du budget dans le Territoire de Belfort (78%) et dans le Doubs (31%) alors qu'elle est totalement absente dans le Jura. Ce sont en effet les projets de développement des lignes ferroviaires (ligne des horlogers, ligne Belfort-Delle) et de voies cyclables (voie Belfort-Delle-Porrentruy) qui ont concentré le plus de fonds transfrontaliers.

Dans le département du Jura, c'est la mesure « Services à la population » qui rassemble près de la moitié du budget total avec le projet d'interconnexion haut-débit dans la vallée de l'Orbe.

Enfin, la thématique « services à la population » semble très sous-représentée dans les trois départements contrairement à d'autres programmes INTERREG. Une part du budget y est consacrée dans le département du Jura (13%) et dans le Doubs (3%), pour le projet de promotion du covoiturage, même si celui-ci concerne spécifiquement la mobilité, sans être affecté à la ligne budgétaire correspondante dans le programme..

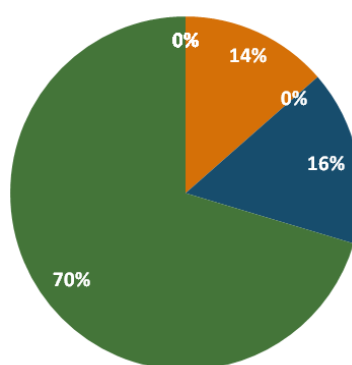
Budget total des partenaires par canton suisse de l'Arc Jurassien

Jura (CH)



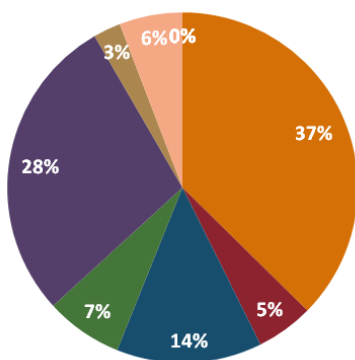
Total : 2 163 581,19 €

Berne



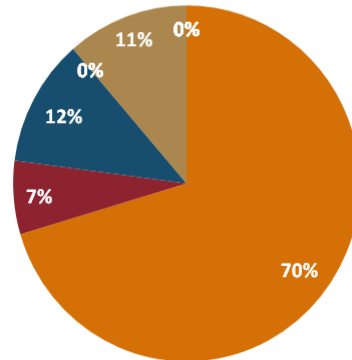
Total : 1 952 656,29 €

Neuchâtel



Total : 3 859 255,12 €

Vaud



Total : 1 834 708,81 €

- | | |
|---|---|
| ■ 1.1. Appui aux entreprises et à la recherche | ■ 1.2. Adaptation des ressources humaines |
| ■ 2.1. Aménagement du territoire coordonné | ■ 2.2. Organisation de la mobilité |
| ■ 2.3. Préservation et valorisation du patrimoine naturel | ■ 3.1. Services à la population |
| ■ 3.2. Offre transfrontalière touristique, culturelle et de loisirs | ■ 3.3. Prévention et gestion des risques |
| ■ 4.1. Gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle | ■ 4.2. Etudes, évaluation, communication |

Côté suisse, la répartition des budgets montre une certaine similarité thématique entre les cantons du Jura et de Neuchâtel à la différence des cantons de Vaud et de Berne.

Les projets relatifs à la mesure « Appui aux entreprises et à la recherche » sont présents dans le budget des partenaires des quatre cantons. Cette mesure représente 70% du budget total dans le Canton de Vaud et plus de 35% dans les cantons de Neuchâtel et du Jura. Les projets de cette thématique sont aisément éligibles au cofinancement fédéral, ce qui explique leur importance.

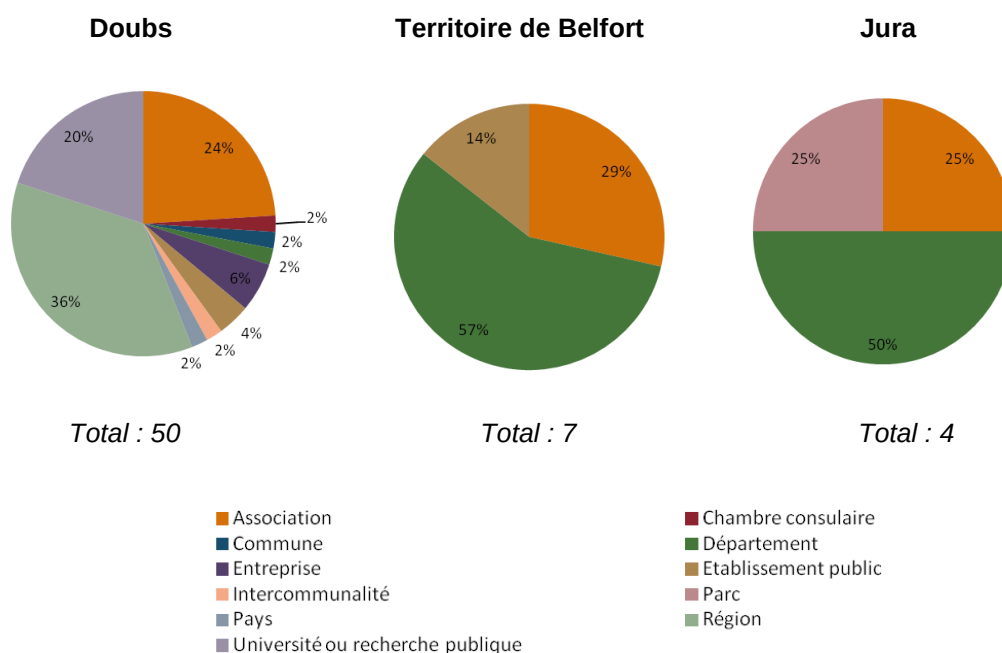
Une part relativement importante du budget est consacrée à la thématique « Mobilité » dans les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. On retrouve ainsi les projets à vocation ferroviaire et cycliste cités précédemment, mais également le « Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien ». Le porteur de projet suisse de l'étude concernant la ligne ferrée Belfort-Delle est l'Office fédéral des transports, ce qui comptabilise ce projet dans les statistiques du Canton de Berne et non pas dans celui du Jura (et qui explique la forte représentation de la thématique Organisation de la mobilité pour le Canton de Berne).

Les projets à vocation de préservation du patrimoine naturel (mesure 2.3) sont uniquement présents dans les budgets des cantons du Jura et Neuchâtel avec des projets de gestion de la faune (Observatoire du cerf dans le massif jurassien) ou de la flore (coopération sur le thème des Vergers franco-suisse).

Enfin, comme du côté français, la thématique « services à la population » est très faiblement représentée dans le budget des cantons.

4.1.3 Nature du chef de file dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté et dans les 4 cantons suisses

Nature des chefs de file dans les trois départements frontaliers de Franche-Comté

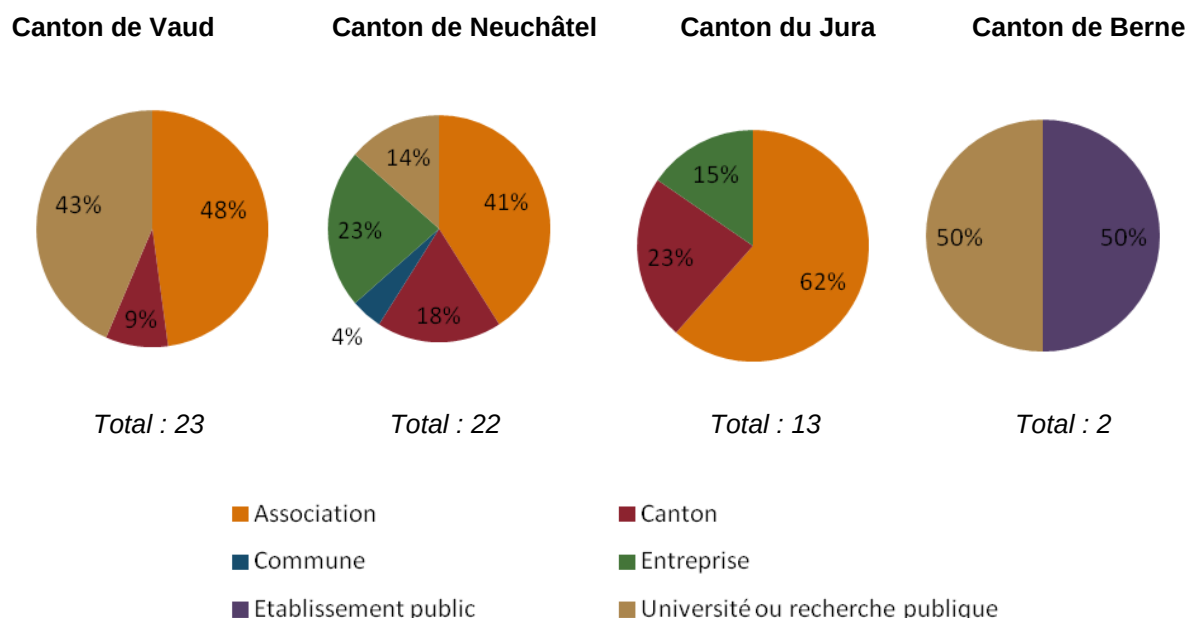


En Franche-Comté, c'est dans le département du Doubs que la diversité dans la nature des chefs de file est la plus grande. Trois grands types d'acteurs se détachent néanmoins : le Conseil régional, l'Université de Franche-Comté et les associations. Le département, les pays, les intercommunalités ou les communes sont très peu présents parmi les chefs de file. Les entreprises et les établissements publics (RFF, GRETA) sont un peu mieux représentés. Mais cette analyse semble confirmer qu'en Franche-Comté, le pilotage des projets transfrontaliers est presque exclusivement effectué par la Région et l'Université de Franche-Comté et non par les acteurs de niveau départemental (conseil général, chambres consulaires), ou de niveau local (intercommunalités, communes).

Dans les deux autres départements, les conseils généraux sont plus présents parmi les chefs de file. Ainsi, dans le Territoire de Belfort, le Conseil Général assure le pilotage de plus de la moitié des projets.. Enfin, dans le département du Jura, le Conseil Général est chef de file de deux

projets, le PNR du Haut-Jura et la Fédération départementale des chasseurs du Jura des deux autres.

Nature des chefs de file dans les quatre cantons suisses de l'Arc Jurassien



Contrairement au côté français, la part des collectivités locales parmi les chefs de file est minoritaire dans les quatre cantons suisses de l'Arc Jurassien. A l'inverse, on constate une surreprésentation du milieu associatif, et dans une moindre mesure des entreprises, parmi les chefs de file côté suisse. C'est le canton de Neuchâtel qui connaît la plus grande variété de chef de files. On constate par ailleurs que les associations et les autorités cantonales sont très présentes parmi les chefs de file des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Les entreprises sont également bien représentées dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, notamment dans le domaine des microtechniques.

Le canton de Vaud se caractérise par la présence d'établissements universitaires ou d'écoles supérieures plusieurs fois chefs de file.

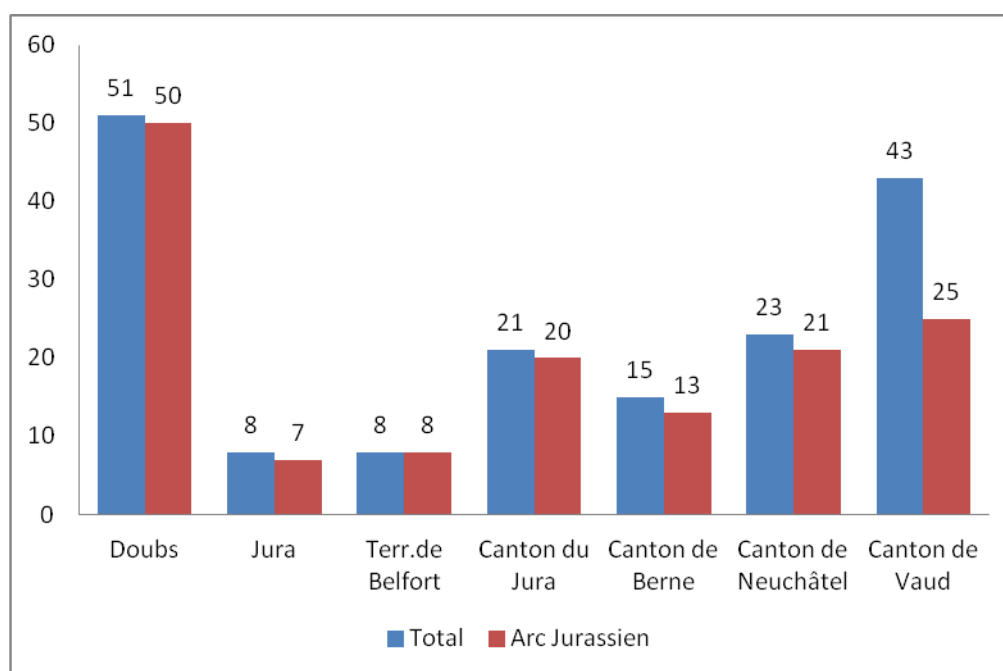
Dans le canton de Neuchâtel, l'association intercantonale **arcjurassien.ch** a été chef de file de 5 projets (préparer une démarche de co-développement économique à l'échelle de la CTJ, promotion du covoiturage sur l'Arc Jurassien, MINNOVARC, OSTAJ deuxième phase, schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien). Cependant, comme déjà mentionné plus haut, son action est intercantonale et donc à imputer aux quatre cantons.

Le Canton du Jura a notamment été chef de file de deux projets relatifs à la liaison cyclable Belfort-Delle-Porrentruy.

Le Canton de Berne se caractérise par la présence de deux chefs de file : l'Université de Berne (projet « Isotopechino » avec l'Université de Franche-Comté) et l'Office fédéral des Transports (dont le siège est à Berne, mais ayant suivi les études de réouverture de la ligne ferrée Belfort-Delle : le projet ne concerne donc pas le Canton de Berne en tant que tel).

4.1.4 Une répartition territoriale des projets plus équilibrée côté suisse et côté français

❖ Répartition du nombre de projets par département et par canton



Ce graphique analyse la répartition des projets qui concernent les trois départements frontaliers de la Franche-Comté et les quatre cantons suisses de l'Arc jurassien, en sachant qu'une même action peut être comptée plusieurs fois si son territoire d'application s'étend simultanément sur plusieurs départements ou cantons. La distinction est également faite entre le nombre total de projets concernant un département et les projets qui se cantonnent au territoire de l'Arc Jurassien stricto sensu. En effet, certains projets s'étendent sur les départements rhônalpins du programme (Ain et Haute-Savoie) et sur le canton de Genève.

Côté français, le département du Doubs rassemble le plus grand nombre de projets (51), ce qui s'explique notamment par la population de ce département qui est bien supérieure à celle deux

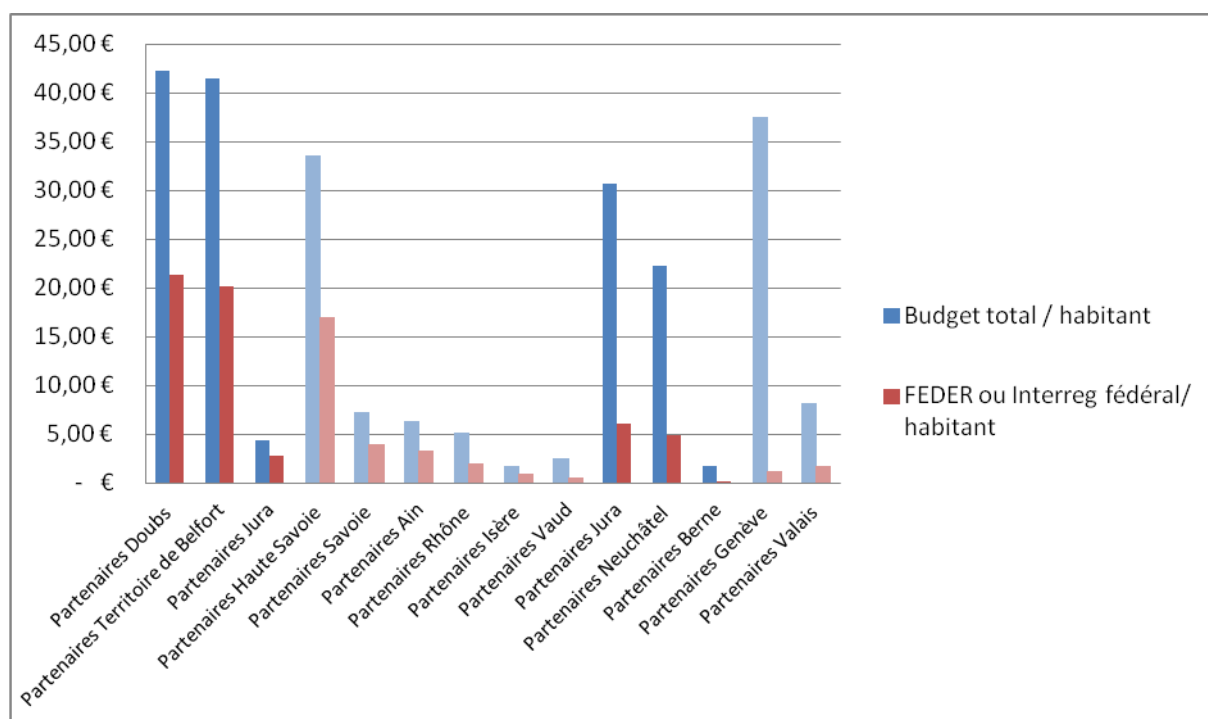
autres, à son important linéaire frontalier avec la Suisse et à la localisation de l'autorité de gestion du programme INTERREG France-Suisse au Conseil régional de Franche-Comté à Besançon. Dans les deux autres départements de Franche-Comté, le nombre de projets est identique.

Côté suisse, le canton de Vaud rassemble le plus grand nombre de projets (43) dont un peu plus de la moitié concernent directement le territoire de l'Arc Jurassien. Les autres projets concernent le Bassin Lémanique (Ain, Haute-Savoie, cantons de Genève et du Valais). Dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, le nombre de projets est relativement important comparé au département du Jura et au Territoire de Belfort.

A l'échelle franco-suisse de l'Arc Jurassien, si en Franche-Comté la grande majorité des projets transfrontaliers se concentrent sur le département du Doubs, on peut constater côté suisse une plus grande diffusion des projets entre les quatre cantons. En comparant le Doubs et le canton de Vaud, territoires rassemblant le plus grand nombre de projets, on constate que la coopération transfrontalière du département français se fait presque exclusivement en direction du territoire de l'Arc Jurassien, tandis que celle du canton de Vaud se partage entre l'Arc Jurassien et le Bassin Lémanique.

4.1.5 Un impact des projets sous le prisme financier

Budget total et subvention FEDER (ou INTERREG fédéral) par habitant dans les départements et les cantons du programme INTERREG France-Suisse (2007-2013)



L'impact des projets du programme INTERREG France-Suisse peut aussi être mesuré sous un prisme financier, en étudiant le budget total des projets par habitant et la subvention FEDER (ou la contribution fédérale côté suisse) par habitant.

Côté français, le département du Doubs et le Territoire de Belfort bénéficient de plus de 40 euros par habitant en budget total et d'une subvention FEDER d'au moins 20 euros par habitant. Dans le département du Jura, le budget total par habitant ne dépasse pas 5 euros. En dehors de la Franche-Comté, c'est le département de la Haute-Savoie qui bénéficie du budget total par habitant le plus important (33 euros).

Côté suisse, c'est le Canton du Jura (30 euros/habitant) qui bénéficie le plus de financements liés aux projets transfrontaliers. Le Canton de Neuchâtel, qui arrive juste après (22 euros par habitants) doit voir son résultat nuancé par la comptabilisation des projets menés par **arcjurassien.ch**, au nom des quatre cantons. Dans les cantons de Vaud et de Berne, beaucoup

plus peuplés que les cantons du Jura et de Neuchâtel, le budget total par habitant paraît relativement faible. En dehors des quatre cantons de l'Arc jurassien, c'est dans le canton de Genève que le budget total par habitant est le plus élevé. Concernant la contribution fédérale, on remarque qu'elle est beaucoup plus faible que celle du FEDER (environ 20% du budget des projets contre environ 50% du budget des projets). Initialement, la Confédération et les Cantons s'étaient engagés à financer les projets chacun pour moitié, à hauteur de CHF 10 millions pour les Cantons et CHF 10 millions pour la Confédération. La Confédération a engagé cette somme, les Cantons ont engagé plus (40 millions de francs environ), ce qui montre que des financements de substitution ont été recherchés auprès des cantons et d'autres partenaires (communes, établissements de droit publics et partenaires privés). Cet élargissement des cofinancements est donc positif pour la coopération, même si la question d'une participation accrue de la Confédération est posée, d'autant que son engagement n'a pas évolué depuis INTERREG III.

4.1.6 Conclusion

L'analyse quantitative du programme INTERREG France-Suisse donne un bon aperçu du contenu de la coopération transfrontalière dans l'Arc Jurassien. Il se dégage de cette analyse une forte différenciation dans les spécificités des départements et des cantons de l'Arc Jurassien transfrontalier.

L'analyse de la répartition géographique des chefs de file permet de constater une concentration des chefs de file côté français dans le département du Doubs, et en particulier à Besançon (Conseil régional, Université de Franche-Comté). Côté suisse, la répartition est plus équilibrée entre les quatre cantons de l'arc jurassien même si le canton de Neuchâtel et son chef-lieu concentrent le plus grand nombre de chefs de file. On peut ainsi dire que le département du Doubs et le canton de Neuchâtel forment l'axe autour duquel s'articule la coopération de l'Arc jurassien transfrontalier. Un axe secondaire semble émerger dans le nord du massif jurassien entre le Territoire de Belfort et le canton du Jura. Dans la partie sud du massif, la dynamique de coopération transfrontalière entre le département du Jura et le Canton de Vaud est plus ténue et reste en devenir.

Cependant, en classant les chefs de file en fonction des trois axes thématiques du programme, on peut distinguer une forme de concentration géographique en fonction des thématiques. Ainsi, pour l'axe « économie », les chefs de file se répartissent principalement entre Besançon et Neuchâtel. Pour l'axe « aménagement du territoire », en plus de Besançon et Neuchâtel, les principaux chefs de file se localisent à Belfort et Delémont. Enfin, pour l'axe « services », les chefs de file sont répartis plus équitablement sur le territoire de l'arc jurassien transfrontalier.

Si l'on compare les **budgets alloués aux différents projets**, on constate un fort déséquilibre entre le côté français et le côté suisse. Le total des fonds alloués aux quatre cantons suisses de l'Arc jurassien

représente 57% du total des fonds alloués à la Franche-Comté. Cette dissymétrie s'explique par la sélection thématique des projets pouvant être financés par la Confédération suisse.

Pour ce qui est de la **nature des principaux partenaires impliqués dans le programme**, ceux qui ont été le plus impliqués sont l'Université de Franche-Comté, les conseils généraux du Doubs et du Territoire de Belfort et Réseaux Ferrés de France du côté français, l'Office fédéral des Transports, l'Ecole polytechnique de Lausanne et arcjurassien.ch côté suisse.

Par l'analyse la **répartition du budget total** (FEDER+contreparties) des partenaires côté français, on constate que le département du Doubs est celui qui arrive en tête avec plus de 76% des fonds, devant le Territoire de Belfort (20%) et le département du Jura (4%).

Par la **ventilation thématique du budget total**, on constate une forme de spécialisation par département français ou canton suisse. Si côté français, ce sont les projets portant sur la mobilité ou l'aménagement du territoire qui sont les plus représentés, côté suisse les projets portés sur l'appui aux entreprises et à la recherche sont beaucoup plus nombreux. Cette concentration thématique comparativement à d'autres programmes se fait au détriment d'autres thèmes, particulièrement les projets relatifs aux services à la population. Les projets de „préservation et valorisation du patrimoine naturel" se retrouvent quant à eux dans la plupart des départements et cantons.

Concernant la **nature des chefs de file**, le nombre de projets portés par des collectivités locales (Conseil régional, conseil généraux) sont plus nombreux que du côté suisse où ce sont les associations ou les entreprises qui sont les plus représentées. Ceci s'explique pour les associations par la création d'arcjurassien.ch, association chef de file de cinq projets pour le compte des quatre cantons (les services cantonaux ne sont donc pas directement comptabilisés comme porteurs de projets), mais aussi pour les entreprises par les critères de sélection des projets imposés par la politique régionale suisse.

Enfin, il a été intéressant d'analyser l'**impact territorial du programme** en étudiant le budget total des projets par habitant. On constate que les départements du Doubs et du Territoire de Belfort ont été les principaux bénéficiaires côté français avec 40 euros/habitant. Côté suisse, ce sont les cantons du Jura et de Neuchâtel avec 20 euros/habitant.

EN BREF

L'analyse géographique du programme INTERREG France – Suisse permet de constater une forte concentration à Besançon des chefs de file côté français (Conseil régional, Université de Franche-Comté), qui contraste avec une répartition plus équilibrée des chefs de file côté suisse entre les quatre cantons de l'Arc jurassien. Les chefs de file types les plus nombreux sont des collectivités locales côté français (conseil régional, conseils généraux) ainsi que l'Université de Franche Comté alors que plutôt des associations, des entreprises côté suisse sans oublier l'Office fédéral des transports et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

La coopération transfrontalière s'articule ainsi autour d'un axe département du Doubs – Canton de Neuchâtel, où se concentrent la plupart des chefs de file de projets portant en particulier sur les thématiques économie et aménagement du territoire.

Le différentiel franco-suisse est plus important lorsqu'on compare les budgets alloués aux différents projets. 57 % du total des fonds est alloué à la Franche-Comté, la Confédération suisse ne cofinçant que certaines thématiques dans le cadre de sa politique régionale.

Pour ce qui est de la répartition du budget total des partenaires (FEDER et contreparties) côté français, le territoire départemental du Doubs bénéficie de 76% des fonds.

Concernant la répartition thématique, les partenaires francs-comtois ont été surtout impliqués dans des projets portant sur la mobilité et l'aménagement du territoire, tandis que les projets des partenaires suisses ont principalement concerné les domaines de l'appui aux entreprises et de la recherche.

Enfin, en analysant le budget total des projets par habitant, on constate que l'impact territorial du programme a été plus important côté français (40 euros/habitant) que côté suisse (20 euros/habitant).

4.2 Coopération à l'échelle de l'Arc jurassien, Région Franche-Comté, services déconcentrés de l'Etat et fonctionnement des quatre cantons suisses

4.2.1 D'un point de vue général, une faible prise en compte du transfrontalier dans les documents de planification et d'orientation stratégique d'échelle régionale en Franche-Comté

L'analyse détaillée de la prise en compte du transfrontalier dans les documents de planification franc-comtois figure en annexe de ce rapport. Une synthèse en récapitule les principaux constats ci-après.

Dans leur ensemble, les documents de planification franc-comtois restent au stade de la réflexion concernant la coopération transfrontalière. Les acteurs franc-comtois ont ainsi pris note des effets, notamment économiques, qu'induisent les 230 kilomètres de frontière helvético-franc-comtoise (travailleurs frontaliers et problèmes induits de pression foncière et de congestion routière, concurrence salariale des entreprises suisses sur les entreprises françaises dans des secteurs bien précis comme l'horlogerie, etc.) et expriment une volonté de concertation plus approfondie avec les Suisses sur ces différents enjeux. Une phrase issue du document d'étape du SRADDT résume bien cette situation : il faut que « les relations avec la Suisse constituent un facteur durable de développement ». Ce même document apporte d'ailleurs un élément d'explication sur la position actuelle des Franc-comtois vis-à-vis de leurs relations avec d'autres régions françaises : longtemps dans une posture défensive, craignant « une perte de cohésion et un affaiblissement de la région⁴⁷ » liée aux influences extérieures, la Franche-Comté souhaite aujourd'hui affirmer son accroche vers l'est et en particulier vers la Suisse comme une opportunité nouvelle. La SRDE affirme ainsi la nécessité de construire une politique d'ouverture et de partenariats avec d'autres territoires (autres métropoles européennes et territoires suisses), « pour agir et non pas subir ».

Forts de cette nouvelle approche, les Franc-comtois comptent tirer parti du potentiel qu'offre la proximité de la Suisse : profiter des innovations helvétiques en matière de recherche et de formation en favorisant les échanges sectoriels entre chercheurs et entreprises (SRI), inviter les

⁴⁷ Document d'étape du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire franc-comtois, Conseil Régional de Franche-Comté, octobre 2012, p. 18.

collectivités à prendre exemple sur les mesures suisses en matière d'urbanisation permise uniquement autour d'axes desservis en transports en commun (SRCAE), ou encore faire de la frontière un élément du dynamisme territorial (Convention Interrégionale de Massif du Jura). En 2012, le Plan d'actions stratégique de l'Etat français en Franche-Comté avait identifié des enjeux spécifiques (offre de santé, formation professionnelle, mobilité, culture).

La volonté de coopérer de manière plus approfondie avec la Suisse est donc affichée ; néanmoins la lecture de ces différents documents n'éclaire pas sur les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser cet approfondissement de la coopération. En Franche-Comté, une prise de conscience de potentialités à exploiter en commun avec la Suisse a eu lieu, les documents expriment cette volonté d'une concertation à développer ou à améliorer avec les partenaires suisses, mais les modes d'action ne sont pas encore précisés. Enfin, il manque localement des relais de coopération transfrontalière bien identifiés. Si l'Agglomération Urbaine du Doubs ainsi que l'Aire Mont-d'or – Chasseron sont bien citées, il reste à développer la connaissance de leurs actions. Enfin, la cohérence globale de l'action transfrontalière multi-niveaux reste à trouver.

4.2.2 L'Arc jurassien suisse dans la Confédération helvétique : des enjeux transfrontaliers identifiés, mais des difficultés liées à la nécessaire coordination de quatre cantons aux priorités bien différentes

Projet de territoire Suisse

Pour le Projet de territoire Suisse⁴⁸, la partie helvétique de l'Arc jurassien est reconnue comme un « territoire d'action supranationale », qui tire une partie de son dynamisme de sa proximité avec la Franche-Comté. Pour s'affirmer en tant qu'espace bien défini et renforcer ses activités industrielles, l'Arc jurassien suisse doit s'appuyer sur une coopération transfrontalière performante : le Projet de territoire Suisse mentionne que cela doit notamment passer par l'amélioration des axes de transport. Le tourisme est également perçu comme ayant un rôle majeur pour le développement ; pour cette raison, il est suggéré de mettre en réseau les différents parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc Jurassien. La Conférence TransJurassienne a vocation à donner « des impulsions déterminantes » aux différents types de projets. L'importance d'une coopération transfrontalière aboutie est donc mise en avant, sans que l'examen des conditions favorables à son amélioration ne soit pour autant réalisé.

⁴⁸ Le Projet de territoire Suisse est un document stratégique qui porte sur le développement du pays, il concerne toutes ses échelles : cantons, districts, communes. Il ne s'agit pas d'un document contraignant et a pour but d'orienter les actions des acteurs qui ont participé à sa création.

arcjurassien.ch

L'association **arcjurassien.ch** a été mise en place par les quatre cantons de l'Arc jurassien (Vaud, Neuchâtel, Berne, Jura) afin de renforcer leurs actions en matière de coopération transfrontalière et de concertation intercantonale. Les cantons lui ont confié trois missions :

- le renforcement de la coopération transfrontalière au sein de l'Arc jurassien (notamment au sein de la CTJ, mais aussi en étant l'interlocuteur privilégié des autres acteurs, comme le montre la convention de coopération avec le Département du Doubs et en jouant le rôle de porteur de projets en lieu et place des quatre cantons) ;
- la mise en œuvre des programmes INTERREG dans l'Arc jurassien suisse ;
- le développement de la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

arcjurassien.ch assure en outre le secrétariat général du Réseau des villes de l'Arc jurassien (réseau existant uniquement côté suisse).

L'existence même de cette association intercantonale est à souligner comme un geste très positif pour renforcer les actions transfrontalières et la coopération dans l'Arc jurassien. Elle permet aux quatre cantons de se coordonner sur le sujet de la coopération transfrontalière, en définissant ensemble leur vision stratégique. Cette approche permet de parler "d'une seule voix" côté suisse lors des rencontres franco-suisse. En outre, l'existence de cette structure dotée de la personnalité juridique permet également d'agir en tant que porteur de projet au nom des quatre cantons. Cet aspect est particulièrement important et utile dans le cadre des projets INTERREG comme cela a été vu plus haut. De l'autre côté de la frontière, la coordination n'est d'ailleurs pas aussi fonctionnelle entre les différentes collectivités francs-comtoises.

Cette approche particulièrement volontariste des cantons doit cependant être suivie avec attention sur plusieurs points: Premièrement, le risque existe que les cantons s'appuient trop sur **arcjurassien.ch** et se désengagent au niveau de leur propre administration du suivi des dossiers transfrontaliers qui les concernent. Il importe par conséquent que les cantons continuent d'être présents dans les instances transfrontalières et les groupes de travail mis en place. Deuxièmement, les cantons doivent garder la conduite des certains dossiers qui sont de leurs compétences, comme le domaine de la santé par exemple. Troisièmement, la démarche volontariste que représente la mise en place d'une structure dédiée à la coopération et la concertation doit être accompagnée de la mise à disposition de moyens humains suffisants pour qu'elle puisse faire face aux tâches qui lui ont été confiées. Actuellement, les tâches sont nombreuses pour une équipe technique restreinte, peu à même de consacrer une part importante de son temps à de nouvelles questions transfrontalières. Enfin, la coordination des quatre cantons est un enjeu fort pour la coopération transfrontalière : **arcjurassien.ch** a pour mission de développer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, ce qui est rendu ardu par le fait que les enjeux transfrontaliers en lien avec l'Arc jurassien sont très différents selon les cantons. Hormis le Canton du Jura, les autres cantons ne sont en effet pas entièrement concernés par l'Arc

jurassien : seule la partie francophone du canton de Berne est concernée par l'Arc jurassien, de même que Vaud est plus tourné vers l'Arc lémanique. Si le Canton de Neuchâtel apparaît de prime abord comme entièrement dans l'Arc jurassien, dans les esprits en réalité, les communes du Littoral sont plutôt tournées vers l'intérieur de la Suisse (Berne-région capitale et Arc lémanique) et les communes du « haut » les plus concernées par les dynamiques transfrontalières. Sur quatre élus représentant chacun leur canton, il n'est donc pas impossible que tous ne soient pas directement concernés par toutes les questions transfrontalières de l'Arc jurassien (même si ça n'est pas le cas actuellement). En outre, chaque élu (conseiller d'Etat ou ministre) participe, du fait de son mandat, à de très nombreuses conférences intercantionales (il en existe une soixantaine en Suisse romande portant sur des thématiques et des échelles diverses). La coopération transfrontalière de l'Arc jurassien n'est ainsi pas nécessairement une priorité d'action. Ce territoire, intermédiaire, entre Bâle, Genève, Lausanne et Berne, doit donc sans cesse rappeler son importance pour mieux fédérer les quatre cantons. Ceux-ci, en créant **arcjurassien.ch**, ont pris acte de cette nécessité de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse : cette vision de stratégies différentes doit donc être appelée à évoluer à terme, ce qui pourrait être encouragé par le renforcement des moyens consacrés à cette coordination intercantonale et à la coopération.

Programme intercantonal Arc jurassien de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale

Ce programme intercantonal s'inscrit dans la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), qui permet de soutenir des projets à vocation économique et générateurs de valeur ajoutée. Dans ce cadre, **arcjurassien.ch** a élaboré avec les cantons, un programme intercantonal pour l'Arc jurassien. Ce programme peut soutenir des projets dans trois domaines particuliers. En matière économique, il s'agit de renforcer les systèmes industriels, caractéristique de l'Arc jurassien, par le biais de projet innovants permettant le renouvellement des compétences de la main d'œuvre. Dans le domaine touristique, il s'agit de soutenir la création de nouveaux produits touristiques intercantonaux en améliorant les prestations touristiques des différents partenaires. Finalement, il s'agit de renforcer les processus de coordination et de collaboration, notamment institutionnels, dans l'Arc jurassien. La politique régionale suisse comprend trois volets: cantonal, intercantonal, et transfrontalier. C'est dans ce dernier volet que s'insèrent les programmes INTERREG. **arcjurassien.ch** est pour sa part chargé de la mise en œuvre du programme intercantonal Arc jurassien ainsi que du volet transfrontalier inscrit dans le programme INTERREG IV France Suisse, ce qui lui permet d'assurer la cohérence des stratégies définies et de générer des synergies entre ces deux volets de la politique régionale

La place du transfrontalier dans la vision de chaque canton est détaillée dans la partie suivante (coopération à l'échelle intermédiaire – Conseils généraux et cantons).

4.2.3 Une organisation territoriale très différente de part et d'autre de la frontière doublée d'une grande méconnaissance réciproque.

Au vu des deux types d'organisation côté français et côté suisse dont un aperçu vient d'être donné, il est aisé de se rendre compte d'une organisation territoriale totalement différente de part et d'autre de la frontière. Côté français, une multiplicité d'acteurs doivent se coordonner sur les questions transfrontalières, du fait de compétences partagées entre différents niveaux : services de l'Etat (en région et par départements), collectivités (région, départements, communautés de communes, communes). Il n'existe pas de coordination aussi fonctionnelle que de l'autre côté de la frontière (comparable à arcjurassien.ch). Côté suisse, les compétences de plusieurs personnes du côté français sont souvent regroupées chez une seule et même personne, mais uniquement à l'échelle de son canton. Des niveaux infracantonaux peuvent aussi intervenir, via des communes ou régions, selon les cantons. La coordination intercantonale et intracantonale est donc essentielle, mais la coopération transfrontalière n'est pas souvent un sujet prioritaire sur lequel peuvent se mobiliser des techniciens à la charge de travail conséquente.

4.2.4 Des interactions limitées entre services techniques et une méconnaissance réciproque du fonctionnement territorial du voisin.

Les différentes rencontres individuelles et réunions organisées avec les services déconcentrés de l'Etat en Franche-Comté, les services de la Région Franche-Comté, les services départementaux et côté suisse, les services cantonaux ont permis de mieux comprendre les interactions de ces services avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière. Ces interactions sont ponctuelles et limitées à quelques cas précis.

De façon générale, les acteurs français rencontrés rapportent ne pas suffisamment connaître l'organisation des services côté suisse (l'organisation territoriale et les compétences des cantons sont assez mal comprises). A ce sujet, une journée de formation par le SGAR Franche-Comté (réservée aux services de l'Etat) a été organisée en 2012 : un conseiller national suisse est venu expliquer le fonctionnement institutionnel suisse. Plusieurs chefs de services cantonaux ont également expliqué le fonctionnement de leur administration. Les participants à cette réunion rapportent tous leur intérêt pour cette présentation et son utilité. Ceux qui n'ont pas pu y participer souhaiteraient prendre part à une prochaine initiative du genre, tout comme d'autres acteurs en

dehors des services de l'Etat. Le renouvellement de cette initiative, relativement simple à organiser, semble donc être un premier moyen pour les différents services de mieux prendre conscience de l'organisation du voisin ; la connaissance du fonctionnement étant une première étape nécessaire à une meilleure coopération.

Les acteurs des services suisses ont généralement une connaissance plus poussée du fonctionnement côté français que les Français du fonctionnement suisse, mais cela reste très relatif. Ils expriment majoritairement un besoin de meilleure compréhension. Ceux qui sont les plus actifs en matière de coopération avec la Franche-Comté rapportent un temps d'apprentissage assez long du mode de fonctionnement de l'autre, mais se révélant un pré-requis en matière de coopération transfrontalière. Un effort est donc à consentir de part et d'autre afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement de l'autre, mais surtout afin d'identifier l'ensemble de ses homologues de l'autre côté de la frontière.

Les actions de coopération qui permettent les rencontres, ponctuelles, concernent principalement les transports (réunions nombreuses et à tous les niveaux, national et confédéral, collectivités, SNCF, RFF et CFF) et l'environnement (coopérations DREAL/DDT et OFEV⁴⁹), notamment dans le cadre des pollutions environnementales (eaux du Doubs). Elles se font également dans le cadre de la gestion du débit des cours d'eau transfrontaliers (Doubs, Orbe, Allain/Allaine) et de la production hydroélectrique sur le Doubs (trois ouvrages importants, un français, un suisse et un franco-suisse) : les services de l'Etat concernés (DREAL, DDT) dialoguent avec l'OFEN⁵⁰ et les partenaires cantonaux suisses, ils rapportent d'ailleurs une coordination difficile entre enjeux énergétiques et environnementaux du fait de la distinction de ces enjeux par deux offices fédéraux différents en Suisse (OFEV et OFEN). La DDT du Jura avait également échangé ponctuellement (un atelier Montagne en 2009) avec le Canton de Vaud autour des enjeux de développement du territoire (mobilité, pression foncière, économie, qualité de l'eau). D'autres services dialoguent régulièrement. C'est le cas de l'INSEE⁵¹, de l'OFS⁵² et de l'Office cantonal de la statistique à Neuchâtel dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) porté par la CTJ. L'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté a également établi des relations avec des médecins cantonaux, mais sans actions concrètes de coopération. Enfin, un établissement public français, l'ADEME⁵³, entretient également des contacts réguliers sur les thématiques d'innovation énergétique avec le côté suisse, mais cela dépasse souvent l'Arc jurassien.

Ces acteurs qui travaillent avec l'autre côté de la frontière relèvent de fortes différences de fonctionnement : implication de différents niveaux, différences culturelles et administratives rendant nécessaire une période de prise de connaissance, d'adaptation et de compréhension. Ceux qui entretiennent des rapports de travail réguliers avec les partenaires suisses rapportent le caractère agréable des contacts et des relations. Toutefois, il semble que ces relations se limitent

⁴⁹ OFEV : Office fédéral de l'environnement.

⁵⁰ OFEN : Office fédéral de l'énergie

⁵¹ INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

⁵² OFS : Office fédéral de la statistique.

⁵³ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

à ce qui a été exposé : les coopérations sont donc très ponctuelles, les services engagés ne travaillent que sur un sujet précis (les eaux du Doubs étant donc un des rares sujets concrets de coopération opérationnelle en continu), sans mettre à profit les contacts constitués pour poursuivre une coopération sur d'autres sujets et sans pouvoir s'insérer dans une démarche globale de coopération portée institutionnellement. Le potentiel de développement de la connaissance réciproque des services et de la coopération transfrontalière est donc très important.

4.2.5 Côté français, une place centrale revendiquée par la Région Franche-Comté dans la coopération transfrontalière, impliquée dans de nombreux projets, mais un déficit de lien avec les acteurs concernés par les projets d'échelle infrarégionale.

Les rencontres réalisées avec différents acteurs franc-comtois permettent de mettre en évidence un rôle prépondérant de la région dans la coopération transfrontalière, notamment via les nombreux projets qu'elle mène et via sa participation à la CTJ, comme un des deux acteurs essentiels côté français, avec l'Etat. L'échelon régional semble donc vouloir être considéré comme principal vecteur des coopérations avec la Suisse, notamment à travers la CTJ. Ce rôle est essentiel pour la coopération. Il est toutefois à signaler que les moyens mis à disposition pourraient gagner en importance : le secrétariat général de la CTJ est assuré pour la région par un chargé de mission, sans que d'autres postes soient précisément affectés à la coopération ; la coordination interne et transversale en transfrontalier, pourrait également être améliorée. Assurer la gestion de la coopération par un poste de direction dédié, avec une mobilisation possible de différents chargés de mission selon les thématiques traitées, pourrait probablement permettre de mieux rassembler les différents éléments de cette thématique transversale.

La gestion de la coopération transfrontalière par la région souffre toutefois d'un déficit de liens avec les niveaux infra de collectivités (départements, pays, agglomérations...), notamment quand il s'agit de projets concernant directement ces niveaux. Certains échelons infra préfèrent ainsi parfois mener leurs propres actions de coopération, à l'échelle de leur territoire, sans passer par l'échelon régional, ce qui crée parfois des crispations : rencontres bilatérales de partenaires suisses par les conseils généraux, signatures de conventions de coopération sans concertation avec l'échelon régional. Cela nuit à une vision globale et concertée de la coopération.

EN BREF

L'analyse des documents de planification francs-comtois indique une orientation progressivement affirmée vers la problématique transfrontalière, dans la mesure où les projets qui y sont liés peuvent être bénéfiques pour le développement du territoire. La prise de conscience de potentialités communes a eu lieu, mais les propositions concrètes d'action ne sont pas encore mentionnées dans ces documents. Quant à l'organisation de la coopération, la Région Franche-Comté revendique une place centrale, mais les liens avec les autres collectivités, parfois plus en retrait, sont à construire et les moyens techniques pourraient être intensifiés.

Côté suisse, en dépit du caractère innovant de la création d'arcjurassien.ch, association intercantonale chargée de la coordination mais à l'équipe technique réduite, il apparaît que la coopération transfrontalière est souvent insuffisamment valorisée à l'intérieur de chaque canton, avec de très grandes différences entre eux.

L'organisation administrative et technique étant très différente de part et d'autre de la frontière, il importe que chacun des acteurs techniques puisse identifier ses homologues de l'autre côté de la frontière, pour une coopération aboutie ; or cette identification manque, souvent faute de temps et de priorisation pour les techniciens à consacrer aux sujets de coopération. A cet égard, des actions telles que des journées de formation et de présentation du fonctionnement de l'autre pays sont demandées par un grand nombre d'acteurs interrogés.

4.3 Coopération à l'échelle intermédiaire (conseil généraux et cantons)

4.3.1 Pour les conseils généraux, des conventions bilatérales récentes mais pour l'heure peu opérationnelles.

Le Conseil général du Territoire de Belfort a signé un accord de coopération avec le Canton du Jura (voir détails ci-après, dans la partie détaillant la coopération par territoires), dès 1988. Celui-ci a permis des échanges bilatéraux avec en 2006 deux importants projets INTERREG dans le domaine de la culture.

Le Conseil général du Doubs a, pour sa part, lui signé un accord de partenariat avec arcjurassien.ch en 2010 : aspects culturels, sociaux, transport, ... Cet accord a permis d'avancer dans la réflexion sur les différents sujets, avec pour réalisation concrète le projet touristique *Terra Salina*, soutenu par INTERREG. Les élus, les territoires infradépartementaux ont chacun leur

propre vision de la coopération et il manque une vision d'ensemble pour fédérer les éventuels projets à l'échelle du département à l'instar du constat posé pour l'ensemble de l'Arc jurassien.

Le Conseil général du Jura n'a pas développé fortement sa coopération avec les partenaires suisses, le département est moins enclin à avoir ce réflexe de coopération, notamment parce que son linéaire frontalier est plus limité (22 kilomètres), mais également car la zone concernée, rurale et située en altitude, est plus éloignée du centre de gravité du département. Toutefois les élus souhaitent de plus en plus développer la coopération avec la Suisse. Quelques rares projets INTERREG sont suivis par le département : TIC Vallée de l'Orbe, déjà évoqué, ainsi qu'un projet de covoiturage, avec le PNR Haut-Jura.

Les trois départements frontaliers franc-comtois connaissent donc quelques difficultés à s'inscrire plus en avant dans des actions de coopération très concrètes (comme d'autres porteurs de projets potentiels), mais ont amorcé, en étant à un stade plus ou moins avancé, des actions visant à approfondir la coopération avec les partenaires suisses. Le manque de coordination entre eux, l'absence de vision d'ensemble de ce que chacun fait au sein de l'Arc jurassien, d'une stratégie globale dans laquelle inscrire leurs actions semble expliquer cette situation. Leur participation à une structure de gouvernance permettant d'harmoniser la vision franco-française de la coopération avec la région, voire d'autres niveaux de collectivités, sans oublier l'appui des services de l'Etat, est donc essentielle. Elle peut s'inspirer de ce qui est fait côté suisse, en prenant en compte le contexte différent et surtout la nécessité d'y consacrer des moyens humains, tant dans ce type de structure qu'à l'intérieur même des collectivités.

4.3.2 Des cantons suisses associés au sein d'arcjurassien.ch mais aux visions transfrontalières très diverses

Ci-après, figure l'analyse du transfrontalier dans chaque programme cantonal de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), permettant de revenir sur la vision propre de chaque canton en matière de coopération transfrontalière. La mise en œuvre de la LPR comporte trois niveaux : cantonal, intercantonal et transfrontalier. Les niveaux intercantonal et transfrontalier sont portés pour l'Arc jurassien par le Canton de Neuchâtel (analysé plus haut), sachant que par ailleurs le Canton de Vaud assume le portage de certains volets intercantonaux avec également les cantons de Genève, de Fribourg et du Valais. L'analyse suivante s'intéresse au niveau cantonal, pour lequel il est intéressant de voir comment s'articule les documents cantonaux avec les niveaux intercantonal et transfrontalier.

Programme cantonal de Mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale 2012-15 – Canton de Neuchâtel

La place accordée au transfrontalier dans ce document, dont le but est de soutenir les projets à forte valeur ajoutée afin de dynamiser le canton, est plutôt réduite. La coopération transfrontalière apparaît de manière diffuse dans le programme : ainsi la région urbaine de La Chaux-de-Fonds et du Locle se profile comme un pôle transnational des microtechniques à encourager. En ce qui concerne le tourisme, la région Centre-Jura souhaite valoriser plus profondément le potentiel du Doubs, notamment à travers un renforcement des liens avec le PNR. En revanche, lorsqu'il s'agit d'établir des objectifs sur le long terme, la coopération transfrontalière n'est pas prise en compte. La vision cantonale de la coopération n'est donc développée qu'autour d'une valorisation économique via les microtechniques ou le tourisme.

Programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale 2012-2015 – Canton de Berne

Le programme de mise en œuvre du canton de Berne est fondé sur les programmes de promotion régionaux mis à jour. Plus éloigné de la frontière française, le Canton de Berne ne promeut pas une collaboration transfrontalière mais plutôt une collaboration intercantonale. Différents espaces sont cependant distingués au sein du canton, l'arrondissement administratif du Seeland (Bienne) et le Jura bernois faisant partie d'espaces pour lesquels la coopération transfrontalière est primordiale. La naissance d'une stratégie globale avec le Canton du Jura est encouragée pour cet espace qui se trouve quelque peu en marge du dynamisme urbain du reste du canton, tout comme le Jura bernois cherche à renforcer son identité francophone.

Malgré le fait que la majorité du canton ne porte que peu d'intérêt au transfrontalier, la coopération au-delà des frontières est établie comme un des principes directeur du programme. Toutefois aucune action n'est prise en sa faveur, la réussite des projets dépendant des possibles partenaires. En dépit d'un positionnement favorable à la coopération transfrontalière comme principe du programme, la réalité relève plus d'une prise en compte de la spécificité d'une région périphérique et francophone au sein du canton que d'une véritable stratégie transfrontalière avec des plans d'action définis.

Programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale 2012-2015 – Canton de Vaud

Comme le Canton de Berne, le Canton de Vaud affiche l'importance de la collaboration intercantonale. Un lien manque avec le Programme de mise en œuvre de la LPR, dans son volet transfrontalier, porté par Vaud pour les cantons de Genève et du Valais. Canton le plus dynamique et le plus tertiaire de l'Arc Jurassien suisse, Vaud n'est pas fortement tourné vers une coopération avec la Franche-Comté mais de façon plus affirmée en direction de l'Arc lémanique, où se trouve son centre de gravité.

Programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale 2012-2015 – Canton du Jura

Parmi les quatre cantons jurassiens, le Jura est le plus tourné vers la coopération et le seul à disposer dans sa constitution d'un service spécifiquement dédié à la coopération. La coopération transfrontalière est ainsi très importante pour le Jura, qui voit plus concrètement en elle un moyen de s'intégrer plus concrètement au réseau des transports européens, notamment avec l'arrivée du TGV, le développement de la ligne Rhin-Rhône et l'achèvement de l'autoroute A16. L'ouverture tient un rôle majeur dans ce programme de mise en œuvre car, dépourvu de centre urbain d'importance, le canton du Jura se trouve dans l'aire de proximité de centres urbains extérieurs (Bâle germanophone, mais aussi l'Aire urbaine francophone). Sa frontière avec la France est d'ailleurs plus longue qu'avec le reste de la Suisse. Ainsi, l'effet frontière est précisément analysé et ses forces, faibles, opportunités et menaces sont étudiées dans le document analysé.

L'effet frontière est perçu par des barrières politiques, institutionnelles et culturelles et peut créer une dépendance à la main d'œuvre frontalière. C'est pour réduire ces inconvénients que le canton du Jura souhaite renforcer sa coopération transfrontalière. Il puise en effet dans une main d'œuvre riche et appropriée et profite du poids de l'agglomération de Belfort-Montbéliard comme du pôle économique de Mulhouse. Pour assurer l'ouverture du canton du Jura, le programme prône une alliance à tous les niveaux : pour la création de valeur ajoutée, pour l'innovation, pour l'accès aux réseaux de proximité etc. La dynamisation des coopérations intercantionales et transfrontalières possède une place primordiale dans le développement économique et touristique de l'économie. Toute l'importance du Programme INTERREG est reconnue, en soutien à la coopération externe, plus délicate que la coopération interne à cause de barrières politiques, institutionnelles et culturelles. La volonté du Jura de s'impliquer pleinement dans le programme INTERREG V est affirmée, cela doit être un moyen important de développement pour le canton. Tous les axes de développement de ce programme de mise en œuvre de la LPR intègrent un volet transfrontalier, ce qui prouve la place qui lui est accordé. Dans le domaine des hautes technologies, la promotion des mises en réseau avec l'extérieur de la région fait partie des priorités, tout comme l'accès aux marchés extérieurs. En ce qui concerne le tourisme, le poids du transfrontalier est sensible à travers la promotion touristique de la région Jura Trois Lacs.

Synthèse

Dans l'ensemble, le transfrontalier est toujours considéré comme porteur d'opportunités : lorsque les documents le mentionnent, c'est un levier de développement. L'Arc Jurassien se positionne comme un territoire interrégional qui nécessite des politiques de planification adaptées à sa situation : la spécificité de ce territoire est bien identifiée comme liée à sa frontière, qui est l'un de ses principaux atouts. Cependant cette vision change lorsque ce n'est plus le territoire de l'Arc jurassien qui est considéré dans son ensemble, mais chacun des quatre cantons qui le composent, avec leur logique spécifique et des priorités différentes.

La volonté de coopérer et de tisser des liens transnationaux est affichée dans la plupart de ces documents. Néanmoins, hormis pour le Canton du Jura, il n'est presque jamais question des moyens à mettre en œuvre afin d'affirmer la collaboration entre les différentes entités. La coopération transfrontalière souffre de la concurrence de la coopération intercantonale, favorisée par les acteurs qui aspirent à une cohésion plus forte au sein de l'Arc Jurassien suisse avant de coopérer en transfrontalier. Le tourisme, pour lequel les atouts d'une coopération transfrontalière peuvent être parfois cités dans les programmes de mise en œuvre de la LPR, est ainsi plus souvent mis en avant de manière intercantonale, à travers Jura Trois Lacs.

Pourtant, il est à retenir que l'économie revient fréquemment dans les opportunités de coopération : le bassin de main d'œuvre formée que représente la Franche-Comté est perçu comme une ressource importante pour le développement économique des cantons concernés. La région française peut insuffler une partie de son dynamisme, qu'il soit démographique ou urbain, aux régions suisses rurales ou confrontées au vieillissement de leur population. L'idée de réaliser un pôle microtechnique transnational avec les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, promue par Neuchâtel, est également à retenir comme une affirmation de la volonté d'intensifier la coopération. Elle peut s'insérer dans une stratégie plus globale de l'Arc jurassien, concertée avec les partenaires français.

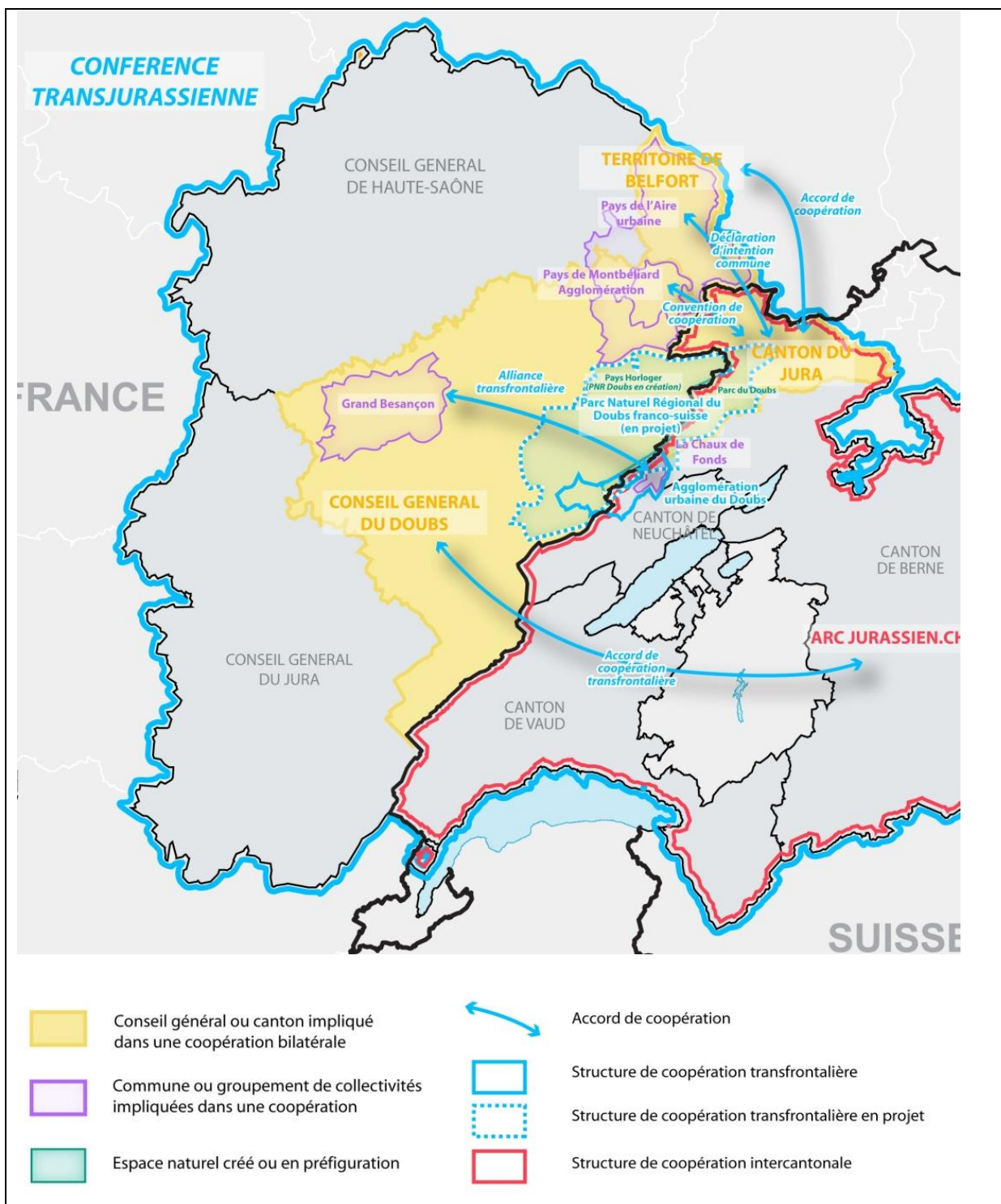
EN BREF

A l'échelle des conseils généraux et des cantons, les actions de coopération sont inégalement développées en fonction des collectivités, mais restent ponctuelles.

Ainsi côté français, les conseils généraux du Territoire de Belfort et du Doubs ont signé des accords de coopération respectivement avec le Canton du Jura et arcjurassien.ch, le Conseil général du Jura restant plus en retrait. Il apparaît cependant que les différents territoires infra-départementaux sont très inégalement concernés par la coopération ou n'en ont pas la même vision : il manque ainsi une coordination départementale et régionale des acteurs de la coopération.

Côté suisse, les quatre cantons se distinguent fortement en matière de coopération, de par leur histoire et l'importance accordée aux relations avec la Franche-Comté. Ainsi, le Canton du Jura est très impliqué dans la coopération, avec un office dédié et une stratégie clairement établie. Le Canton de Neuchâtel pourrait gagner à renforcer sa vision stratégique à la mesure des interactions fonctionnelles qui le lient à la France. Le Canton de Berne n'est impliqué dans cette coopération qu'à travers le Jura bernois et le Seeland, et se positionne favorablement sur des principes de coopération, mais une réflexion plus poussée gagnerait à être produite. Enfin, le Canton de Vaud est nettement tourné vers l'Arc lémanique, la coopération avec la Franche-Comté demeurant plus secondaire.

Démarches de coopération transfrontalières à différentes échelles territoriales



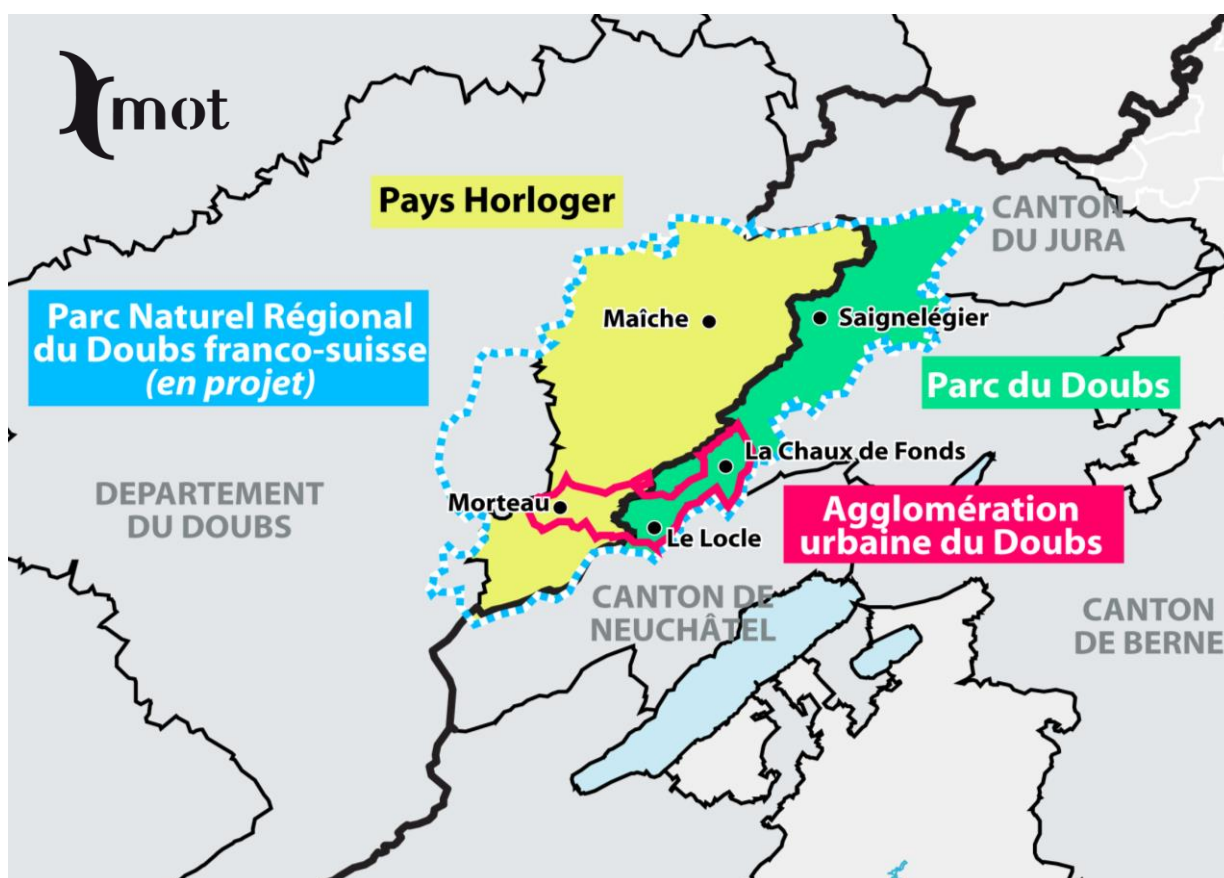
4.4 Coopération à l'échelle locale

L'arc jurassien transfrontalier se caractérise par la multiplicité de territoires de projets franco-suisse d'échelle plus locale, à la coopération plus ou moins active et structurée et dont l'action reste confidentielle et méconnue des échelons supérieurs et non intégrée jusqu'à présent dans une stratégie d'ensemble régionale.

4.4.1 De véritables projets de coopération intégrée : projet de PNR du Doubs franco-suisse et Agglomération urbaine du Doubs.

Pour l'ensemble du territoire franco-suisse de l'Arc jurassien, la coopération transfrontalière à l'échelle locale présente un potentiel d'intensification important. Pour le territoire incluant, côté suisse, le Parc naturel régional du Doubs (une partie des cantons de Neuchâtel et du Jura, une commune également du Canton de Berne), les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que côté français le périmètre du Pays horloger (une partie du Département du Doubs), les projets de PNR du Doubs franco-suisse et de l'AUD (Agglomération Urbaine du Doubs) constituent deux entrées territoriales de proximité en constitution, fondées sur la volonté de coopération transfrontalière.

Carte des coopérations institutionnelles entre le Pays Horloger et les Montagnes neuchâteloises



Projet de PNR du Doubs franco-suisse

Périmètre

Le projet de Parc naturel régional transfrontalier se constitue autour du Doubs, rivière à la fois frontière et trait d'union au centre de cet espace naturel, au sein duquel des traits communs se retrouvent (paysage naturel et agricole, économie horlogère, éléments culturels liés à la tradition horlogère).

Le projet de PNR du Doubs franco-suisse repose sur la coopération de deux entités nationales : d'un côté, le PNR suisse, créé en 2012 ; de l'autre, le projet de PNR français, porté par le syndicat mixte du Pays Horloger. La partie suisse est moins étendue mais plus peuplée, avec 60 000 habitants sur 293 km² et 16 communes. Elle comprend les Montagnes neuchâteloises et le plateau des Franches-Montagnes. Le projet de PNR français compte actuellement 51 000 habitants, sur 982 km² et 91 communes (dont 13 hors périmètre du périmètre du Pays horloger), englobant les plateaux et vallées du Doubs et du Dessoubre.

Economie

De chaque côté de la frontière, des potentialités de développement économique concerté permettent d'envisager le rôle du parc transfrontalier en projet. Le potentiel touristique notamment est important. Les activités de nature (VTT, randonnée, équitation, etc.), le ski de fond l'hiver, les villes horlogères inscrites au Patrimoine mondial de l'Humanité, le Doubs lui-même (Saut du Doubs, Clos du Doubs) constituent des éléments de valorisation significatifs de l'activité touristique (projet avancé des chemins de contrebande, avec une passerelle traversant le Doubs et sur le territoire d'AUD, projet de chemins des rencontres, consistant en des liaisons douces entre Morteau et La Chaux-de-Fonds). En outre, le développement d'activités sylvicoles et de transformation du bois est une autre piste de développement économique transfrontalier. Un travail commun autour de la valorisation de l'exploitation du bois comporte un potentiel fort, à élargir à d'autres espaces de l'Arc jurassien (Haut-Jura et Jura vaudois).

Enfin, il est à noter que l'économie horlogère est une caractéristique importante de part et d'autre de la frontière (*cf carte générale des activités horlogères dans la partie économie*), avec des activités particulièrement développées côté suisse, de la fabrication des montres elles-mêmes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds) à la production de boîtes de montres (Franches-Montagnes). Côté français, on trouve de nombreux sous-traitants horlogers, produisant des composants intégrés en Suisse dans le produit fini : si globalement les deux économies françaises et suisses présentent une faible interdépendance (hormis les flux de travailleurs frontaliers eux-mêmes), la sous-traitance horlogère dans le Pays horloger en est l'exception, avec une forte dépendance de ces entreprises aux entreprises acheteuses, côté suisse.

Fonctionnement de la coopération

Dans le projet transfrontalier, les deux partenaires, Pays horloger et Parc du Doubs, restent les entités nationales de référence, mais affichent l'ambition d'arriver à terme à un ensemble intégré de coopération. Un comité stratégique transfrontalier a ainsi été constitué fin 2009, avec en projet une charte commune devant permettre à terme de lier celle de chacun des deux parcs. Cependant, une difficulté juridique reste à résoudre sur la forme que pourrait prendre cette coopération, puisque la volonté de structure juridique commune se heurte à une complexe concrétisation transfrontalière, entre la forme de syndicat mixte en France et la forme associative en Suisse, au-delà de la différence de compétences entre un PNR français et un PNR suisse⁵⁴. Les élus souhaitent valoriser les potentialités transfrontalières, au-delà de la gestion des flux de travailleurs frontaliers : des réflexions sont en cours, notamment sur le potentiel touristique, ou encore sur les potentialités de développement de services à la population de manière transfrontalière. L'aspect environnemental est bien sûr pris en compte dans le projet de PNR

⁵⁴ L'outil PNR est comparable dans les deux pays, le PNR suisse étant toutefois dépourvu de la dimension aménagement du territoire (compétence cantonale) que possède le PNR français.

transfrontalier, les deux partenaires étant très impliqués sur la problématique de l'état sanitaire et écologique du Doubs franco-suisse. Toutefois ce parc transfrontalier demeure à l'état de projet, puisque côté français, le projet de PNR doit poursuivre les différentes étapes de sa constitution officielle qui ne devrait pas intervenir avant 2018 : pour consolider le projet, il reste encore à trouver les solutions d'une gestion plus fine du mitage et de la pression foncière (SCoT à constituer). A ce sujet, il est intéressant de noter l'existence de l'Etablissement public foncier (EPF) du Doubs, auquel est adhérente la Communauté de communes de Saint-Hippolyte dans le périmètre du Pays horloger : une adhésion des autres communautés de communes et un travail spécifique liés aux enjeux fonciers sur la bande frontalière pourrait permettre de mieux mobiliser l'outil EPF, afin de pallier les problématiques induites par la pression foncière.

En termes d'intégration entre techniciens de part et d'autre de la frontière, ce projet est un cas unique dans l'Arc jurassien, puisqu'une chargée de mission partage son temps entre la France et la Suisse, entre d'un côté le Pays Horloger (basé au Béliet) et de l'autre, le PNR du Doubs (basé à Saignelégier). Cette intégration organisée est porteuse d'une efficacité certaine pour la coordination de ces deux structures.

AUD – Agglomération urbaine du Doubs

Périmètre

Outre le projet de parc transfrontalier, les élus locaux français et suisses ont également souhaité mettre en place une coopération spécifique, de nature urbaine, entre les villes de Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds. C'est l'objet de l'Agglomération urbaine du Doubs, dont la déclaration d'intention a été signée par ces communes en 2006. Deux ans après, l'AUD s'est constituée en « GIRT⁵⁵ » (structure informelle sans personnalité juridique), rejoint en 2011 par les communes des Brenets et des Fins. Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour institutionnaliser l'AUD sous la forme d'un GLCT⁵⁶. Doté d'une personnalité juridique, le GLCT devrait permettre de mieux organiser la planification commune de cet espace urbain transfrontalier.

Historiquement, l'AUD est issue d'une réflexion du Canton de Neuchâtel sur le Réseau Urbain Neuchâtelois (ou RUN). Il s'agit d'une stratégie de développement territorial qui se décline en projets qui font l'objet de « contrats de région » et de « contrats d'agglomération ». L'AUD continue l'un des projets avec l'idée de lier cet ensemble urbain éclaté (62 394 habitants et 37 359 emplois fin 2011), qui possède une cohérence économique.

⁵⁵ GIRT : Groupement intercommunal de réflexion territoriale transfrontalière.

⁵⁶ GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière.

Economie

Au-delà de l'économie horlogère aux caractéristiques partagées décrite plus haut, le premier phénomène économique prégnant pour la zone AUD est l'emploi frontalier, avec un impact sur la mobilité (point de congestion aux heures de pointe au col des Roches, le matin vers la Suisse et le soir vers la France, 6 700 passages quotidiens enregistrés au Col des Roches en 2012, 8 400 frontaliers environ résidant côté français – ils étaient déjà 4 000 dix ans auparavant). L'ensemble du territoire AUD se caractérise par une dominante d'emplois industriels (46,3 % des emplois en 2007), suivis des services (32,1 %) et du commerce (16,4 %).

Fonctionnement de la coopération

Concrètement, l'AUD met en place depuis 2009 un projet de territoire portant sur six axes de développement : formation, économie, accessibilité, urbanisation, rayonnement et institutions. Parmi les projets concrets, l'AUD participe au projet INTERREG sur le covoiturage, poursuit les démarches pour l'électrification de la ligne ferrée Le Locle – Col-des-Roches – Morteau. L'objectif général est de partager une stratégie commune pour son développement et de la défendre en lien avec les deux espaces nationaux. L'AUD constitue donc un ensemble binational, avec des enjeux partagés en termes d'accessibilité du territoire notamment, organisé pour réfléchir au devenir d'une entité urbaine commune, à travers des projets qui répondent à des enjeux ou des problèmes présents des deux côtés de la frontière.

La mobilité, qui constitue un enjeu extrêmement important pour l'action publique (saturation aux heures de pointe du seul passage important, le Col-des-Roches), est au cœur des préoccupations. Parmi les projets du RUN, le « RER neuchâtelois/TransRun » prévoyait notamment de relier les villes du « haut » (La Chaux-de-Fonds, Le Locle) et du « bas » du canton (Neuchâtel) via un tunnel ferroviaire. Ce projet aurait pu inclure dans un deuxième temps un lien vers Morteau. Toutefois, une votation cantonale a fait échouer le projet « RER neuchâtelois/TransRun ». Ce projet sera certainement amené à être reconsidéré, dans la mesure où la liaison ferroviaire existante entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est obsolète et demande un investissement conséquent pour sa refonte. L'AUD pourra peut-être y retrouver un intérêt pour une liaison jusqu'au territoire français.

Toutefois, si les échanges sont fructueux entre élus et équipes administratives, les interactions entre les habitants restent plutôt économiques (travail frontalier) : la frontière mentale est très présente pour les populations, se renforçant à mesure de l'arrivée de travailleurs frontaliers d'autres régions françaises, qui rendent plus compliqué le partage d'une culture commune locale tant en franco-français, qu'en franco-suisse⁵⁷. Ce constat est cependant à relativiser par le fait que des pratiques transfrontalières de loisirs commencent à se développer, même si le phénomène

⁵⁷ La frontière reste aussi marquée par sa réalité juridique : des manifestations communes de produits régionaux sont ainsi rendues particulièrement complexes à organiser, en raison des obligations de dédouanement des marchandises.

reste peu important : une étude⁵⁸ de l'Université de Neuchâtel mentionnait des pratiques de Français passant la frontière pour les loisirs de plein air, des équipements (piscine, patinoire) ou la vie nocturne. Les réseaux d'amis transfrontaliers se développent également.

Un cadre pour intensifier la coopération

Projet de PNR transfrontalier et AUD constituent une réflexion plus avancée en matière de coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien. Celle-ci a pu se développer avant tout grâce à un dialogue et une volonté des élus locaux. Si leurs projets ne sont pas encore tous concrétisés, les deux structures restent les outils privilégiés d'une intensification progressive de la coopération transfrontalière sur ce territoire du Doubs franco-suisse à une échelle locale particulièrement pertinente.

4.4.2 Coopération via des conventions entre la République et Canton du Jura et le nord franc-comtois (Aire urbaine, Territoire de Belfort, communauté d'agglomération de Montbéliard, etc.).

La coopération transfrontalière entre la République et Canton du Jura et le nord franc-comtois est formalisée par la signature de nombreuses conventions de coopération et déclarations d'intention communes : avec le Conseil général du Territoire de Belfort, l'Aire urbaine et la communauté d'agglomération de Montbéliard pour la République et Canton du Jura, sans oublier une convention de coopération signée entre le Centre hospitalier de Belfort – Montbéliard et l'Hôpital du Jura⁵⁹.

La République et Canton du Jura est certainement le canton de l'Arc jurassien le plus avancé en termes de coopération, dans la mesure où sa Constitution prévoit la coopération transfrontalière avec les autres cantons suisses et avec ses voisins étrangers (article 4). A la différence des autres cantons, un service cantonal est spécifiquement dédié à la coopération, qui revêt pour le Jura une importance particulière, du fait de son histoire récente (séparation du Canton de Berne dans les années 1970), qui le conduit à rechercher une coopération avec les territoires

⁵⁸ DUBOIS, Yann ; RERAT, Patrick (dir.). *Vivre la frontière : pratiques spatiales transfrontalières dans l'espace La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Villers-le-Lac-Morteau*, 2013, disponible en ligne : <http://doc.rero.ch/record/28289?ln=fr>

⁵⁹ L'Hôpital du Jura est un établissement cantonal de droit public, dont les membres du Conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Jura. Il gère comme une seule entreprise l'ensemble des sites qui lui sont rattachés (quatre actuellement). Une organisation similaire existe dans le Canton de Neuchâtel avec l'Hôpital neuchâtelois (sept sites).

francophones. En outre, son linéaire frontalier avec la France est plus important que sa frontière intérieure avec le reste de la Suisse. La coopération s'ouvre donc sur les espaces francophones proches de la France voisine (départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort, linéaire frontalier avec le Département du Doubs, mais sans coopération particulière), plus lointains (Belgique, Québec), mais se penche aussi sur sa connexion avec la métropole bâloise.

Périmètre

Côté français, la bande frontalière de ce territoire est moins impactée par le fait transfrontalier que plus au sud-ouest sur la frontière. L'Aire urbaine compte près de 310 000 habitants⁶⁰, en face la République et Canton du Jura compte 70 000 habitants⁶¹ : le rapport de force démographique s'inverse pour ce territoire comparativement aux villes du Locle ou de La Chaux-de-Fonds, importantes face à Morteau et au Russey.

Les enjeux frontaliers sont ressentis comme peu importants comparativement au sud-ouest de la frontière : la pression foncière commencerait seulement à apparaître, la congestion routière est limitée, à la fois par un nombre moindre de frontaliers, mais surtout par un nombre plus important d'axes de liaison qu'ailleurs sur la frontière, le relief n'étant pas ici un facteur très contraignant. A souligner, l'existence de la « Transjuranne », route à deux fois deux voies (A16 en Suisse et RN19 en France), achevée jusqu'à la frontière côté français (doublement des voies), en cours d'achèvement côté suisse (construction nouvelle : tronçon reliant Porrentruy et Delémont à la frontière devant être achevé en 2014, vers Bienne et le reste de la Suisse en 2016). Concernant les transports en commun, la ligne ferroviaire Belfort – Delle apparaît comme un enjeu important, puisque la gare française de Delle n'est reliée qu'au réseau ferré suisse, avec un service assuré par les Chemins de fer suisses. Cette liaison permettrait de fournir un service plus efficient de transport en commun en reliant Belfort à Porrentruy, ce qui est stratégique pour la République et Canton du Jura, puisqu'elle assurerait aussi une interconnexion avec la LGV Rhin-Rhône à la gare TGV de Belfort-Montbéliard.

Economie

Le versant suisse est récemment redevenu un endroit privilégié d'implantation pour les entreprises, surtout lorsque le taux de chômage important côté français (le taux de chômage du département belfortin est plus élevé que les moyennes régionale et nationale) laisse une main d'œuvre disponible (avec un risque de dumping salarial souligné par les acteurs suisses). Ce territoire également est donc progressivement marqué par le développement du travail frontalier, avec notamment l'exemple de Swatch qui vient de s'implanter à Boncourt, à proximité immédiate de la ville de Delle, recrutant une partie de ses opérateurs en France.

⁶⁰ 308 666 habitants en 2010, selon l'INSEE.

⁶¹ 70 197 habitants en 2010.

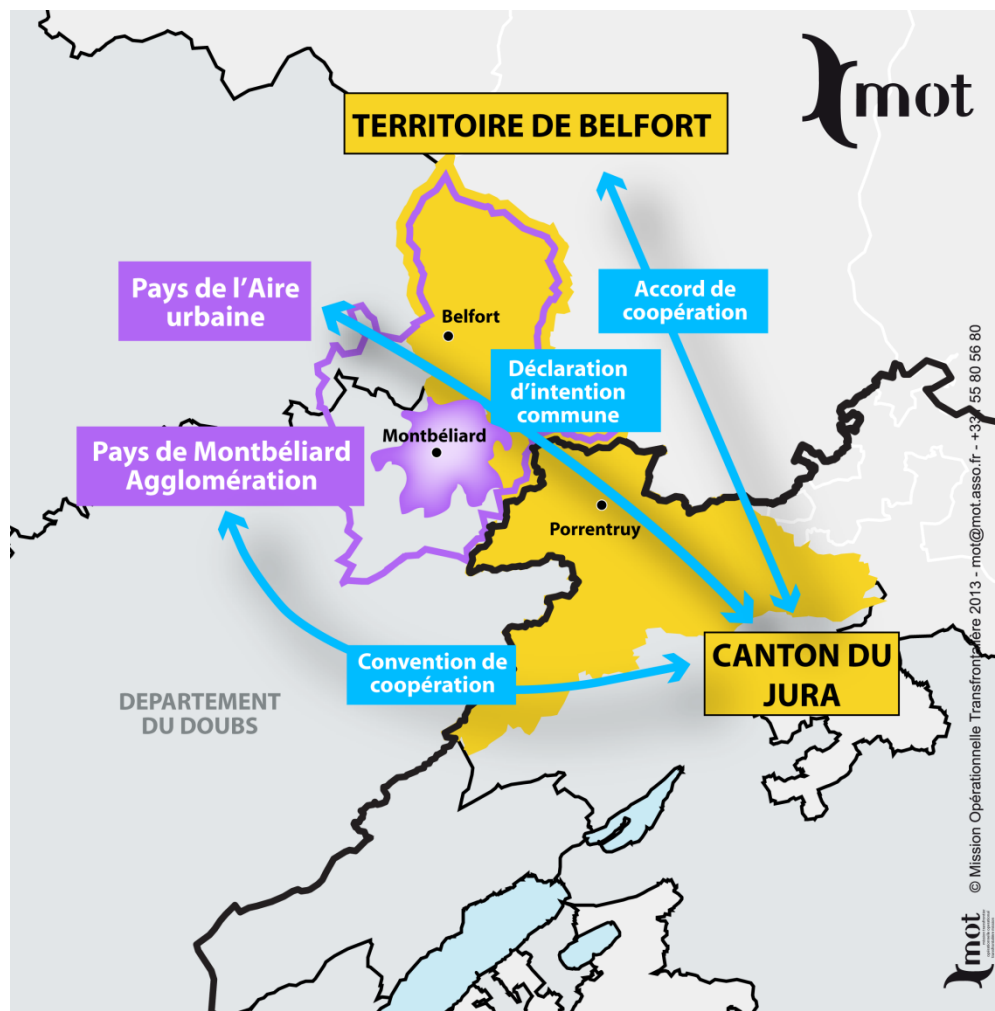
Enfin, il semble que les Jurassiens viennent faire leurs courses dans les centres commerciaux de l'Aire urbaine, phénomène là encore limité en importance, comparativement à la ville de Pontarlier par exemple (les distances et les poids démographiques étant différents). En revanche, il est intéressant de constater que les Suisses qui viennent faire leurs achats en France les font plutôt à Belfort (équipement commercial plus important) que dans les communes plus proches de la frontière.

Fonctionnement de la coopération

La coopération en tant que telle fonctionne bien sur des projets culturels INTERREG IV. C'est aussi le cas pour les acteurs de la culture, qui ont développé des partenariats (échanges entre des orchestres, rencontres des acteurs de la culture). Toutefois, le potentiel de participation de la population à une forme transfrontalière de la culture reste important, certains acteurs soulignant que si le poids important des équipements culturels de la partie française fait que des Suisses viennent assister à des spectacles à Belfort notamment, il existe finalement peu d'échanges culturels entre les habitants deux zones. Des acteurs citent ainsi un potentiel d'interactions plus grandes entre deux festivals musicaux existant de chaque côté (côté français les Eurockéennes de Belfort, festival relativement connu à l'international et côté suisse le festival du Chant du Gros au Noirmont, moins bien identifié, notamment en France). La carte culture à destination des jeunes francs-comtois est étendue aux jeunes du Canton du Jura, toutefois certains acteurs font remarquer qu'il est nécessaire de promouvoir les activités côté français pour les Suisses, qui n'ont pas tous le réflexe de franchir la frontière.

Pour les autres thématiques, les conventions de coopération qui sont détaillées ci-après fixent un cadre formel pour les échanges, bien que la concrétisation de projets soit plus complexe. Généralement, la nécessité d'avancer en matière de connaissance mutuelle et à travers le dialogue des techniciens est identifiée.

Carte des coopérations institutionnelles entre le canton du Jura et les territoires français voisins



Coopération entre la République et canton du Jura et le Conseil général du Territoire de Belfort

Le Conseil général du Territoire de Belfort a signé en juin 1988 un accord de coopération avec la République et canton du Jura.

L'accord met en place une politique active de coopération, « non concurrente à celle menée par la CTJ »⁶², afin de développer et de favoriser leurs relations dans tous leurs domaines de compétences. L'Accord mentionne que la coopération transfrontalière bilatérale est notamment à développer dans les domaines des transports et communication, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la santé publique et des questions sociales, du tourisme, de la culture et patrimoine historique, de l'éducation et de la formation, de l'économie,

⁶² Article premier de l'Accord de coopération.

de la recherche. La coopération doit se réaliser à travers l'échange régulier, constant et complet d'informations, la création de groupes de travail, l'échange de personnes, de services et de biens. Un comité d'élus est supposé se réunir au moins une fois par an et un comité technique au moins deux fois par an.

En 2006, une Convention de coopération est adoptée. Elle précise la coopération en matière d'actions culturelles et lance la démarche de réalisation d'une piste cyclable franco-suisse entre Bourogne et Porrentruy.

En 2008, une déclaration d'intention commune est signée, visant à réaffirmer une volonté politique forte de coopération entre les deux territoires, tout en listant des actions concrètes : accompagnement de projets dans la recherche des financements INTERREG IV, recherche de financements nécessaires à la remise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, soutien de projets de formation et de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat entre la Haute Ecole Arc – espace BEJUNE et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (*Arc Europe, cf chapitre concernant la formation tertiaire*), prolongation des coopérations culturelles, mise en valeur du patrimoine naturel commun (à l'image du contrat de rivière Allaine), achèvement de la liaison cyclable Belfort-Delle-Porrentruy.

Les accords, conventions de coopération et déclarations d'intentions permettent la mise en place d'un cadre formel plutôt large, pour une coopération dans l'ensemble des domaines de compétences de chacun des territoires. Depuis 1988, les échanges ont permis un renforcement du texte initial et l'émergence de volontés politiques plus fortes sur les projets susmentionnés, objets de la déclaration d'intention de 2008. Les administrations expriment une vraie confiance sur le plan technique, menant ensemble deux projets culturels INTERREG d'envergure, qui fonctionnent bien : EviDanse et Fest'Hiver. Les services interagissent aussi dans le cadre du contrat de rivière transfrontalier qui existe sur l'Allain/Allaine depuis 2010, entre la République et Canton du Jura et la Communauté de communes Sud Territoire. Toutefois, en dépit du cadre intéressant donné par la Convention de 1988, la coopération n'est effective que sur un nombre limité de projets, principalement culturels. Cette importance des projets culturels est d'ailleurs particulière au regard du reste de l'Arc jurassien : il est à souligner un certain décalage du poids des acteurs culturels entre France et Suisse, puisque Belfort possède le Centre chorégraphique national ainsi que le Granit, scène nationale, quand la République et Canton du Jura, plus rurale, ne dispose pas d'équipements de niveau équivalent.

Plus généralement, ce déséquilibre entre une région plus rurale d'une part et plus urbaine de l'autre explique une nette différenciation des problématiques frontalières côté français comparativement à celles rencontrées plus au sud de la Franche-Comté : la pression foncière et le mitage sur la bande frontalière sont ainsi des phénomènes qui restent encore naissants pour les acteurs départementaux. Ceux-ci voient d'ailleurs la prise en compte du transfrontalier dans les documents d'urbanisme comme un enjeu pour les prochaines années. Le SCoT en cours de finalisation sur le Territoire de Belfort pourrait d'ailleurs intégrer plus d'éléments transfrontaliers.

Par ailleurs, ces acteurs souhaitent développer les coopérations avec leurs partenaires suisses, notamment dans le domaine du tourisme, avec une maison du tourisme représentant les deux côtés de la frontière : tourisme industriel dans le Territoire de Belfort, complété par du tourisme rural dans le Jura suisse. En revanche, si l'économie, la formation, l'emploi et l'environnement sont considérées comme des thématiques transfrontalières pour l'échelle régionale, les élus restent prudents sur le développement de projets autres que culturels ou touristiques.

Coopération entre la République et Canton du Jura et la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard

La Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et la République et Canton du Jura ont signé une convention de coopération en novembre 2007. Celle-ci a pour but de porter la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement, avec le soutien et la mise en place, dans le cadre d'INTERREG IV, du projet « Vergers franco-suisses » de mise en valeur du patrimoine fruitier unique de l'Arc jurassien et de maintien d'une agriculture de proximité avec des circuits de distribution courts. En plus de ce projet ciblé, la convention prévoit de possibles collaborations dans d'autres domaines, à définir au cas par cas et donnant lieu à des conventions bilatérales particulières préparées sur la base de cette convention cadre.

Si cette convention a le mérite d'apporter un cadre formel pour un premier échange en prévoyant un renforcement possible des coopérations, elle ne prévoit qu'un seul projet concret et nécessite de conclure d'autres accords pour poursuivre la coopération. En outre, elle ne prévoit pas formellement de rencontres régulières.

Coopération entre la République et Canton du Jura et Pays de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle

L'Aire urbaine de Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle a signé en juin 2011 une déclaration d'intention commune avec la République et Canton du Jura. Les parties « s'engagent à développer des relations d'échanges et à promouvoir les relations transfrontalières, en particulier en matière de développement économique (développement touristique compris), d'enseignement supérieur, de santé, de transports et d'animation culturelle, dans le but de constituer un carrefour européen stratégique [...] ».

Pour cela, un rendez-vous annuel est instauré. L'accord mentionne également des projets concrets : réouverture du tronçon ferroviaire Belfort-Delle considérée comme prioritaire, refonte de l'échangeur de Sévenans et mise à 2 x 2 voies de la RN 19 (continuité avec la Transjuranne), développement de la coopération entre l'Hôpital du Jura et le Centre Hospitalier de Belfort – Montbéliard (CHBM).

Cette déclaration d'intention commune a le mérite d'établir un cadre formel et de fixer un rendez-vous annuel pour connaître les partenaires de l'autre côté de la frontière et dialoguer avec eux. Si des projets concrets sont mentionnés, la coopération n'est pas réellement concrète. De plus, l'équipe technique du syndicat mixte pays de l'Aire urbaine est restreinte alors que sa grande diversité d'acteurs rend sa gouvernance en interne déjà complexe.

Coopération hospitalière

Une Convention de coopération inter-hospitalière a été signée en juin 2009 entre l'Hôpital du Jura et le Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard (CHBM), sous le haut patronage du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard pour la partie française, sous celui de la République et Canton du Jura pour la partie suisse.

Les parties s'engagent à étudier la faisabilité d'une coopération entre les deux établissements hospitaliers dans le domaine des urgences hospitalières. Cette coopération pourrait prendre les formes suivantes :

- Assistance en cas d'accident à grande échelle ou d'épidémie dépassant la capacité d'accueil des établissements (mise à disposition de personnel, véhicules, réseau de radiocommunications, lots CATASAN⁶³ suisses) ;
- Mise à disposition des ressources du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) du CHBM pour former les formateurs et le personnel urgentiste ;
- Intervention des deux SMUR de Belfort et Montbéliard dans la zone frontalière, avec des transports pouvant se faire soit en direction du CHBM ou de l'Hôpital du Jura.
- Mise à disposition du plateau d'angioplastie du CHBM pour la prise en charge du syndrome coronarien aigu.

Deux groupes de travail sont constitués par l'accord, le premier travaillant sur les questions administratives et financières, le second sur l'échange de services ambulanciers et l'évacuation des blessés.

Cette convention permet de poser un cadre formel pour des actions de coopération encore à l'étude, mais parfaitement identifiées. Ainsi, concrètement, 140 personnes de l'Hôpital du Jura ont été formées en 2010 au CESU⁶⁴. La coopération reste cependant limitée au service des urgences, mais reste un excellent outil de base pour prolonger les coopérations et étudier les complémentarités possibles dans d'autres domaines. Le cadre légal reste néanmoins complexe et la question financière pour l'utilisation des services du CHBM un point important à aborder.

⁶³ Lots CATASAN : matériel médical disponible en cas d'urgence sanitaire importante (accident, etc.).

⁶⁴ CESU : Centre d'enseignement des soins d'urgence.

4.4.3 Une zone où la coopération est à intensifier : l'aire Mont d'Or – Chasseron.

Périmètre

L'aire de Mont d'Or – Chasseron est composée côté français du Pays du Haut-Doubs (communautés de communes de Montbenoît, Levier, Pontarlier/Larmont et Mouthe) et côté suisse du Val-de-Travers (canton de Neuchâtel) et du Nord vaudois (canton de Vaud). L'aire compte 139 210 habitants (56 955 dans le Pays du Haut-Doubs et 82 255 dans le Nord vaudois / Val-de-Travers)⁶⁵ dont 62 900 actifs (soit 6 % des habitants de l'Arc jurassien et 6 % de sa population active). Le dynamisme démographique est plus important dans cette zone que dans le reste de l'Arc jurassien ; la variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2007 était ainsi de 1,2 % côté français et 0,9 % côté suisse (les moyennes nationales étaient inférieures à 0,7 % sur la période), avec côté français un accroissement dû au solde naturel plus marqué (constituant la moitié du taux, à 0,6 % ; côté suisse, le solde naturel n'y contribue que pour 0,2 %). Côté suisse, cette hausse est cependant à relativiser : elle se constate du fait du découpage artificiel des territoires, la croissance venant d'Yverdon et de la région de l'Orbe (influence de l'Arc lémanique). L'emploi en 2008 était plus important côté suisse (35 000 emplois, 20 700 côté français) et y avait progressé plus rapidement depuis 2001 (+ 8 % contre + 5 %).

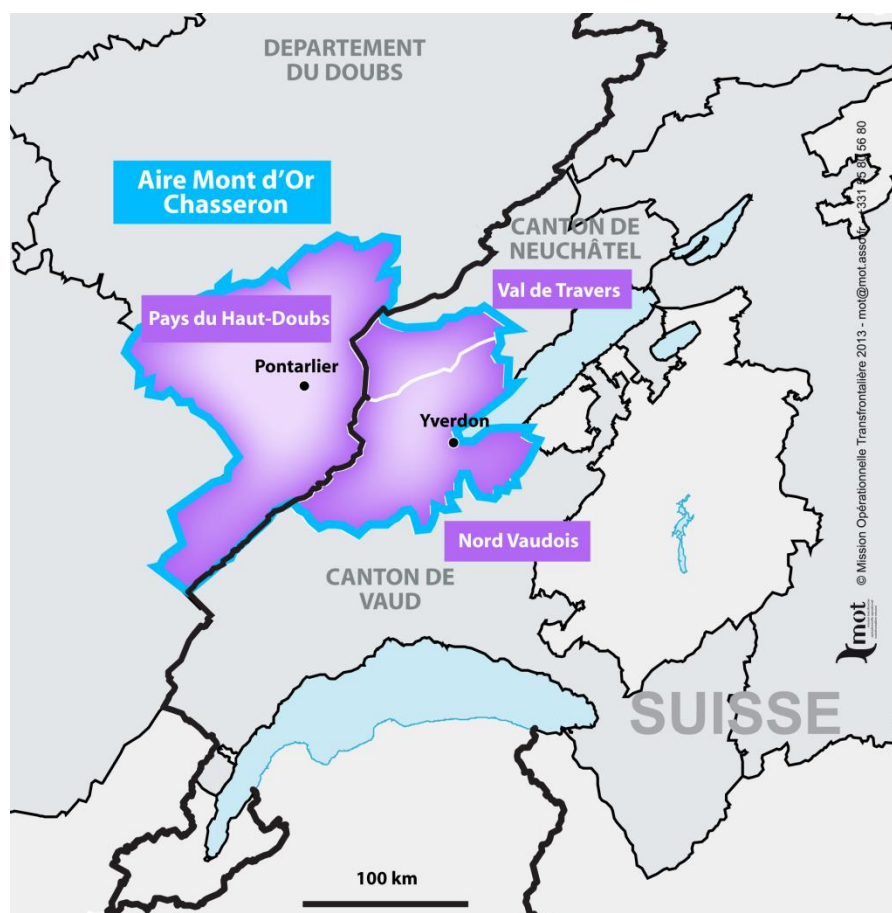
La croissance démographique côté français, en partie liée au solde migratoire positif d'une population de travailleurs frontaliers, s'accompagne d'une hausse du parc de logements permanents, entraînant de fait un phénomène de mitage. Cependant les acteurs français interrogés n'expriment pas tous une vision négative de ce phénomène, pourtant avéré dans le Pays du Haut-Doubs. Ils estiment au contraire que le mitage est, d'une part, limité par la reconversion d'habitat touristique ancien en habitat permanent et d'autre part, nécessaire pour le développement de l'économie (résidentielle) locale. Côté suisse, le mitage existe également, mais dans une moindre mesure. Côté français, l'usage des outils de planification en cours d'élaboration devrait cependant permettre de mieux gérer l'urbanisation, puisqu'un SCoT doit être rédigé pour le territoire correspondant au Pays du Haut Doubs. Cette structure associative devrait pour l'occasion se transformer en syndicat mixte, bien que les élus ne souhaitent pas lui donner plus de poids technique, préférant sa vocation de concertation. Le projet de SCoT sera l'occasion de développer une réflexion plus large sur l'aménagement de ce large territoire frontalier. Le SCoT permettra également de traiter les mobilités avec la Suisse, en présentant notamment des pistes d'amélioration du trafic pendulaire, en concertation avec les différents acteurs concernés (l'Etat pour la RN57, point de passage entre Jougne et Vallorbe et le Conseil régional pour le trafic TER).

⁶⁵ Population en janvier 2007.

Deux communautés de communes, celle des Hauts du Doubs et celle de Montbenaît, sont adhérentes à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF 25). Celui-ci est un outil important pour les communautés de communes qui souhaitent mettre en place des opérations spécifiques de contrôle de leur aménagement : inexistant en Suisse, ce type d'outil permet de mener à bien des opérations de portage foncier pour les communautés de communes adhérentes, via des moyens financiers disponibles immédiatement (les EPF donnent lieu à un impôt supplémentaire pour les habitants, représentant une dizaine d'euros annuelle pour un ménage type). Actuellement en phase d'expansion, l'EPF du Doubs pourrait à terme et à l'image des EPF de l'Ain et de la Haute-Savoie, travailler sur des stratégies spécifiques de gestion territoriale à destination des communautés de communes frontalières. Les échanges sur ce sujet avec les autres territoires frontaliers d'Alsace ou de Rhône-Alpes pourrait apporter des éléments de réponse.

La problématique de la mobilité est également très sensible du fait de l'engorgement des infrastructures routières (RN 57) en lien avec les migrations alternantes de frontaliers et en dépit de la mise en place progressive de dessertes ferroviaires de proximité (*cf chapitre mobilité*).

Cartes des coopérations institutionnelles transfrontalières entre le Pays du Haut Doubs et le Nord Vaudois



Economie

Contrairement au tissu économique de la zone de Morteau, fortement spécialisé dans la sous-traitance horlogère ou les microtechniques, le tissu économique de la partie française de l'Aire de Mont d'Or – Chasseron est beaucoup plus hétérogène et présente moins de similitudes avec le tissu suisse situé de l'autre côté de la frontière. Les plus grands employeurs, après le centre hospitalier, sont des industriels : Nestlé (Nesquick, environ 300 emplois), Schrader (valves de pneumatiques, environ 400 emplois), Armstrong Building Products (plafonds acoustiques, environ 150 emplois), etc. Côté suisse, le Val-de-Travers est marqué par le secteur secondaire (plus de 42 % des emplois en 2005), dont l'industrie de précision (incluant l'horlogerie), le secteur d'Yverdon étant moins concerné par le secondaire (environ 28 % des emplois en 2005, dont une faible part pour l'industrie de précision comparativement au reste de la région – 9 % du total des emplois), les entreprises de précision n'étant pas directement concurrentes aux activités des entreprises côté français ; le secteur tertiaire reste majoritaire.

Ces différences ne suffisent cependant pas à éviter la concurrence des salaires suisses : les entreprises côté français ont ainsi plus de difficultés à recruter ; comme elles ne peuvent pas lutter contre la concurrence salariale, elles proposent de meilleures conditions de travail : mutuelle plus favorable, projet de crèche interentreprises, transports améliorés côté français (en relation avec les collectivités). Cette concurrence crée une tension pour les employeurs français, dans tous les secteurs économiques ; certains élus français voient ainsi d'un mauvais œil les créations d'usines côté suisse, mais apprécient dans le même temps les débouchés offerts à leurs actifs. Dans le même temps, ce phénomène rend la partie française très vulnérable aux retournements de conjoncture en Suisse (actuellement 4100 travailleurs frontaliers pour le canton de Pontarlier).

La zone de Pontarlier est aussi différenciée de la zone économique de Morteau par son offre commerciale : en 2007, une étude de la CCI trouvait ainsi que Pontarlier et sa périphérie possédait l'offre commerciale d'une ville de 100 000 habitants (la communauté de communes du Larmont compte 27 400 habitants). Les personnes interrogées expliquent cette situation, à la fois par le pouvoir d'achat élevé des frontaliers et par une nombreuse clientèle suisse, venant régulièrement faire ses courses en France en raison des bénéfices permis par le taux de change euros – francs. Si tous les hypermarchés (il en existe trois à Pontarlier) n'ont pas compté leur clientèle suisse, la CCI du Doubs estime la part de clients suisses à environ 30 %. Ceux-ci viennent environ une à deux fois par mois et en famille (afin de pouvoir rapporter en Suisse leurs marchandises, exonérées de redevances dans la limite de 300 francs par personne, dans le cadre d'une consommation personnelle), achetant notamment des produits d'hygiène/beauté, des alcools ou encore de la viande. Quant aux Français, le taux de change expliquant l'effet inverse,

ils ne vont faire des courses en Suisse que pour des produits spécifiques, à l'image de l'enseigne Ikea installée à Aubonne (Vaud). Le commerce de Pontarlier est donc fortement impacté par la proximité de la Suisse, qui permet un fort développement de l'économie présente (aujourd'hui encore très peu analysée), grâce aux travailleurs frontaliers et aux résidents suisses. La part des activités commerciales liée aux flux de consommateurs suisses est donc fortement dépendante du taux de change.

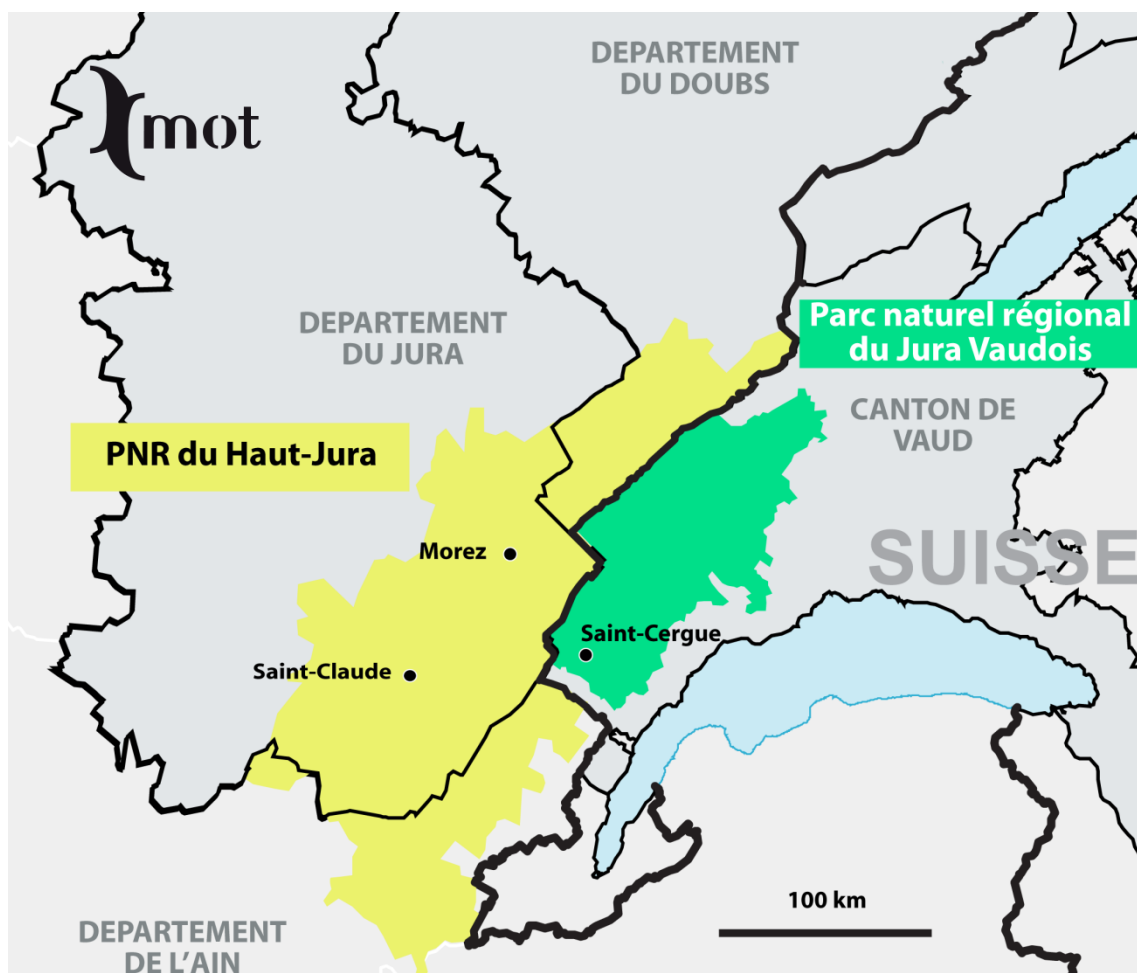
Fonctionnement de la coopération

La coopération transfrontalière sur cette aire est particulière dans sa forme, car elle ne s'est pas traduite par des conventions de coopération telles que celles signées dans le nord franc-comtois avec la République et Canton du Jura, ou par des projets tels que les projets intégrés de la zone du Pays horloger – La Chaux-de-Fonds – Le Locle (AUD et projet de PNR transfrontalier) : elle prend plutôt la forme de relations formelles et informelles entre élus français et suisses, qui font ponctuellement coopérer par la suite leurs services respectifs. Certains élus français mentionnent la « politique des petits pas ». L'Aire de Mont d'Or – Chasseron est considérée comme une aire de coopération de proximité prolongeant l'action de la CTJ. Les 79 communes françaises et les 80 communes suisses de l'aire de proximité composent un espace de travail, d'échanges et d'actions, concrétisé par des groupes de travail coordonnés par un comité de pilotage. Ce dernier est composé d'élus (maires, syndics ou conseillers communaux), du sous-préfet de Pontarlier et d'un préfet du district du Jura-Nord Vaudois. Les groupes de travail se réunissent au moins deux fois par an, ils sont thématiques et ont permis des réalisations concrètes : sentiers thématiques, cartes transfrontalières thématiques pour le groupe tourisme ou encore projet de covoiturage pour le groupe transports. Le projet INTERREG de la Route de l'Absinthe a permis de mettre en œuvre une coopération fructueuse sur ce sujet, potentiellement à transposer dans sa forme à d'autres thématiques.

D'après les acteurs interrogés, les élus se connaissent plutôt bien de chaque côté de la frontière, ils s'invitent mutuellement et de façon régulière à diverses réunions thématiques, mettant en relation les personnes concernées dans leurs services respectifs. Il semble donc que les relations transfrontalières entre élus et services soient développées, les homologues identifiés. Toutefois, cette dimension de coopération ne débouche pas nécessairement sur des réalisations nombreuses : mener des projets nécessite en effet une forte ingénierie, qui n'est pas mobilisée à cette échelle, puisque le temps des techniciens dédié à la coopération reste, selon les témoignages, souvent limité au temps de préparation des réunions biennuelles. Cette vision est assumée par les territoires côté français, qui préfèrent développer une vision stratégique et mobiliser les ressources de leurs services sur des actions plus ponctuelles. Le dialogue avec les partenaires suisses permet ainsi de trouver les potentialités de coopération, notamment dans le tourisme, tout en éliminant les sujets qui ne font pas l'objet d'une vision partagée. Aujourd'hui, les modalités d'une coopération plus poussée, trouvant des échos à différentes échelles, sont donc encore à définir.

4.4.4 Coopération ponctuelle et en devenir dans la zone du Haut-Jura – Jura vaudois.

Carte des coopérations transfrontalières institutionnelles
entre le Haut Jura et le Jura vaudois



La zone du Haut-Jura – Jura vaudois est à la fois fortement impactée par des flux de travailleurs frontaliers et peu concernée par des actions de coopération transfrontalière, comme détaillé dans les paragraphes suivants.

Périmètre

Côté français, il s'agit du Haut-Jura (sud-est du département du Jura), comprenant notamment le Parc naturel régional du Haut-Jura (dont le périmètre s'étend également à des communes des départements de l'Ain et du Doubs). Le Haut-Jura se distingue du reste du département comme un territoire moins accessible (en altitude, avec moins de franchissements), avec un caractère rural, un paysage plus escarpé et sauvage. Cette zone est la seule directement frontalière avec la

Suisse (linéaire frontalier d'une vingtaine de kilomètres) et fortement impactée par les dynamiques frontalières (emploi frontalier, pouvoir d'achat élevé des travailleurs frontaliers, enjeux de mobilité), contrairement au reste du département, ce qui explique parfois une perception divergente des enjeux transfrontaliers entre les différentes parties du Département du Jura. Les communes principalement concernées sont Les Rousses, Bois d'Amont, Longchaumois, Prémanon, ainsi que d'autres plus éloignées comme Champagnole ou Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Côté suisse, il s'agit de la Vallée de Joux, regroupant trois communes vaudoises : Le Chenit, L'Abbaye et Le Lieu, faisant partie du district Jura – Nord vaudois (district dont l'autre partie, nord vaudoise, est dans l'Aire de coopération Mont d'Or – Chasseron). La Vallée de Joux occupe une place particulière dans le canton de Vaud, dans la mesure où elle est relativement isolée géographiquement du reste du canton et en altitude. Elle est située dans le prolongement de la Vallée française de l'Orbe. Cette zone est à élargir au périmètre du Parc naturel régional du Jura vaudois, qui comprend trente communes, celles de la Vallée de Joux et les communes voisines dans le massif de la Dôle.

Economie productive : pas d'interactions économiques fortes

Côté suisse, la Vallée de Joux, isolée géographiquement du reste du Canton de Vaud et de l'Arc lémanique, reste cependant plus qu'une « simple » zone rurale qui ne fonctionnerait qu'uniquement avec des activités agricoles et sylvicoles. Ce territoire abrite depuis de longues années une activité horlogère très développée. Au sein des zones de production horlogère, la Vallée de Joux est spécialisée dans la production de montres à complications (et à très haute valeur ajoutée). Comptant seulement 1 % de la population cantonale, elle produit environ 10 % des exportations vaudoises. Avec 6 540 habitants et près de 7 000 emplois, elle est particulièrement marquée par le phénomène du travail frontalier, accueillant chaque jour près de 4 000 travailleurs frontaliers.

L'économie est également caractérisée par la présence de savoir-faire très spécifiques, comme l'industrie de la lunette à Morez. Touchée au cours de la dernière décennie par des vagues de délocalisation, Morez voit quelques entreprises de lunetterie à très haute valeur ajoutée se réinstaller, profitant des compétences de la main d'œuvre (design, précision). Saint-Claude s'inscrit dans la « Plastic Valley », en lien avec le Département de l'Ain, avec des entreprises dans le secteur de la plasturgie. Les entreprises métallurgiques qui existaient dans cette partie du Département du Jura ont pour la plupart périclité. Contrairement à la lunetterie, les compétences des ouvriers métallurgistes ne leur ont pas permis de retrouver un emploi dans le secteur des microtechniques ou de l'horlogerie ailleurs en Franche-Comté ou en Suisse.

Entre France et Suisse, les caractéristiques qui peuvent se retrouver en partie de part et d'autre, correspondent aux compétences de certains travailleurs dans l'industrie de précision, mais les deux tissus économiques ne présentent pas de liens plus économiquement spécifiques entre eux.

Tourisme : un domaine skiable commun, vente d'un forfait unique

Côté français, le Haut-Jura possède une longue tradition touristique, principalement pour les sports d'hiver. Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, de nombreux hébergements touristiques se sont développés, principalement à destination de publics scolaires ou socialement défavorisés (nombreux hébergements construits par des centres d'action sociale de villes françaises). Aujourd'hui, le tourisme reste une composante essentielle de l'économie locale, avec cependant des évolutions vers une montée en gamme des équipements touristiques. Côté suisse, le tourisme n'a jamais atteint en nombre l'offre française (9 000 lits touristiques marchands à la station des Rousses, un million annuel de nuitées), mais il existe un domaine skiable franco-suisse, avec un forfait commun (« Domaine Franco-Suisse », composé du massif des Tuffes en France et du massif de la Dôle en Suisse).

La coopération transfrontalière en matière de tourisme ne dépasse pas réellement ce domaine skiable commun. En revanche, côté français, la destination est aussi mise en valeur à travers des excursions proposées, permettant de franchir la frontière, notamment vers le Léman (Nyon et son Musée du chocolat). Ce type de produit connaît chaque année un grand succès.

Mobilité : des enjeux partagés avec le reste de l'Arc jurassien

En termes de mobilité, cette zone est fortement concernée par celle des travailleurs frontaliers. Côté suisse, les places de parking sont saturées pendant les horaires de travail, les routes bouchées aux heures de pointe du matin (France vers Suisse) et du soir (inversement). C'est le Parc naturel du Haut-Jura qui est le chef de file du projet de covoiturage, par conséquent développé sur cette partie de l'Arc jurassien, sans qu'il puisse s'imposer à tous.

Contrainte par le manque de places de parking à destination de ses employés, une entreprise côté suisse (Jaeger le Coultre) a mis en place trois lignes de bus privées, permettant de limiter le trafic. En revanche, le transport public n'est pas assuré en transfrontalier. Un projet est cependant mis en avant par la Communauté de communes des Rousses : il s'agit de la prolongation ferrée de la ligne Nyon – Saint-Cergue – La Cure jusqu'aux Rousses (ligne existant auparavant jusqu'à Morez, défermée à la fin des années 1950 côté français). Cette prolongation permettrait un symbole fort, notamment pour les touristes, d'accessibilité des Rousses. En revanche, le temps de trajet jusqu'à Nyon, plus élevé qu'en voiture, ne la rendrait pas compétitive pour les trajets pendulaires (les bouchons en heure de pointe pourraient relativiser ce constat).

Enfin, une amélioration est possible en termes de transports ferrés côté suisse : la Vallée de Joux est reliée par le chemin de fer à Vallorbe (avec un train par heure de 6h à 21h), mais le temps de correspondance à Vallorbe rend la liaison moins compétitive que la voiture, pour les personnes

venant de France. L'adaptation des horaires est à étudier, bien que les horaires actuels soient conditionnés par les trains venant du plateau (Yverdon et Lausanne).

En termes de coopération, cette zone de l'Arc jurassien apparaît comme peu d'expérimentée, mais avec un très fort potentiel. D'une part, les deux parcs naturels régionaux de chaque côté de la frontière peuvent mettre en place des projets plus concrets dans leurs domaines de compétence, d'autre part cette zone peut aisément s'inscrire dans une stratégie d'ensemble de l'Arc jurassien autour d'enjeux partagés (communication culturelle, aménagement, économie). En outre, la proximité de Genève est peu valorisée en dépit d'une inscription d'une partie du territoire dans le Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) Nyon-Saint-Cergue-La Cure-Morez.

Coopération embryonnaire entre les deux PNR

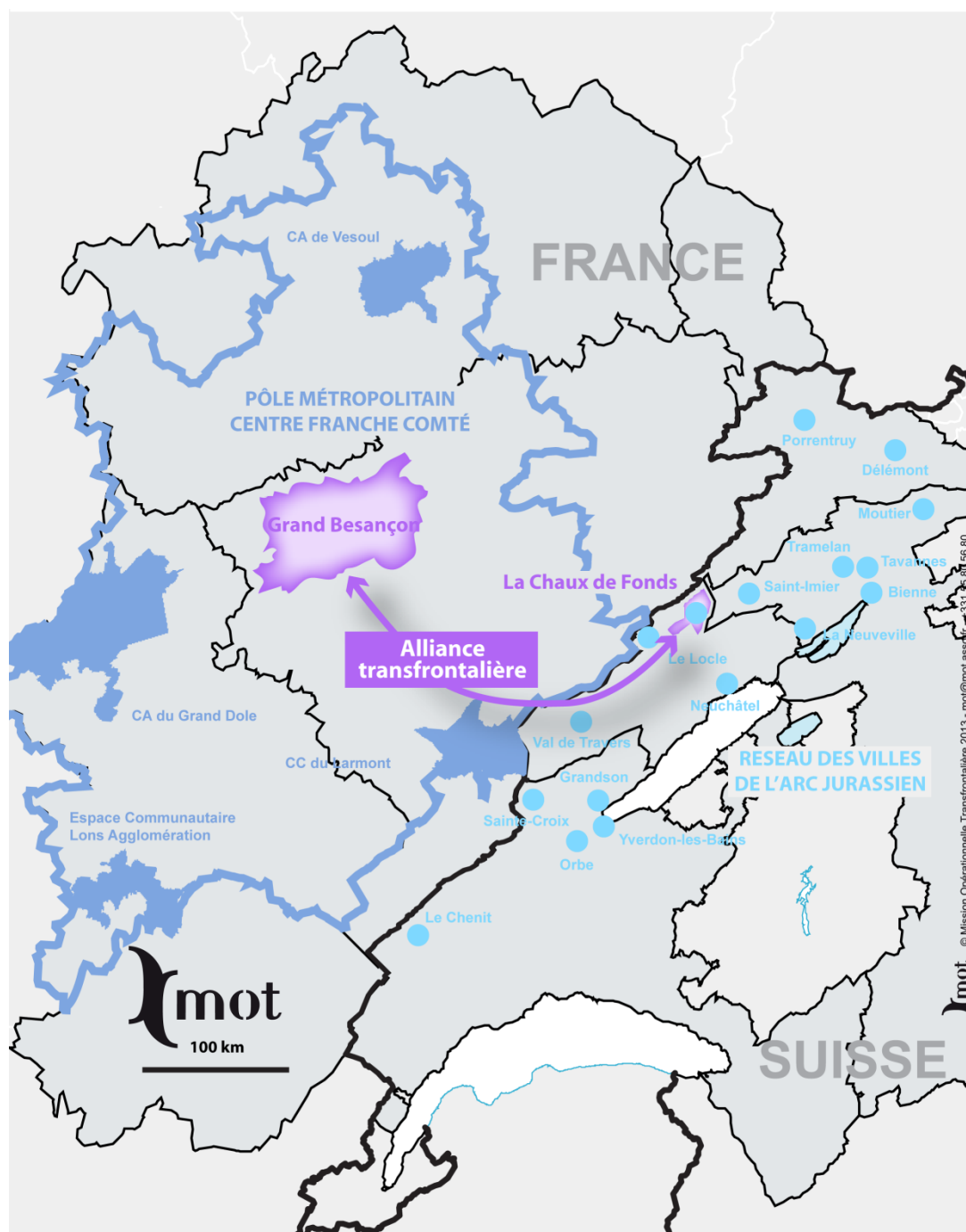
La présence de deux Parcs, chacun d'un côté de la frontière, est un élément essentiel pour proposer un renforcement de la coopération transfrontalière dans les domaines de compétence de ces structures (valorisation et préservation du patrimoine naturel, développement économique durable, sensibilisation à l'environnement). Un lien privilégié avec le projet de PNR transfrontalier du Doubs, comme avec d'autres initiatives européennes de PNR transfrontaliers, est bien sûr à mettre en place (échanges d'expériences et partage de bonnes pratiques).

Le Parc naturel régional du Haut-Jura prévoit ainsi dans sa charte une coopération transfrontalière à développer plus spécifiquement avec le Parc naturel régional du Jura vaudois ; cependant, ce dernier, d'existence plus récente, n'a pas encore formalisé cette volonté de coopération transfrontalière autour des enjeux partagés. Il est également étonnant qu'une coopération ne se soit pas développée plus tôt : le PNR français existe depuis 1986 et, si le PNR suisse est récent (2011), il existait depuis 1973 une structure de « Parc jurassien vaudois », rassemblant des communes et des propriétaires privés, qui faisait des actions de préservation du paysage.

Aujourd'hui, les deux structures apparaissent cependant comme des vecteurs essentiels de coopération, même s'il existe un certain déséquilibre : côté français, le PNR possède ainsi plus de compétences (aménagement du territoire) et une équipe technique plus nombreuse, pouvant l'amener à jouer un rôle plus important. Cela n'empêche pas des rencontres (informelles) entre les équipes techniques concernant un nombre croissant de sujets.

4.4.5 Non directement frontalier, le Grand Besançon recherche cependant des partenariats vers la Suisse (convention avec La Chaux-de-Fonds) et dispose des moyens techniques nécessaires à une coopération poussée (Audab).

Carte des coopérations institutionnelles transfrontalières entre agglomérations



Convention entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds

Une convention de coopération a été conclue entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds à l'automne 2012. Historiquement, Besançon n'est pas spécifiquement tournée vers la Suisse, mais les réflexions sur la métropolisation et les liens de la capitale régionale avec les autres centres urbains rendent intéressant le lien entre les deux villes. Besançon connaît un renouveau des entreprises horlogères, notamment via des entreprises suisses qui y installent leur service après-vente, trouvant des compétences techniques dans la main d'œuvre, une proximité géographique et une implantation dans l'Union européenne intéressante du point de vue des coûts douaniers.

En amont de la convention, des échanges ont eu lieu entre les techniciens des deux villes, principalement afin de coopérer en matière de tourisme, de culture et de transports. La liaison ferrée Besançon – La Chaux-de-Fonds est ainsi considérée comme un sujet sur lequel les efforts doivent se concentrer, au vu de la dégradation de la qualité de service (prise de position commune sur un sujet sortant des compétences des deux collectivités). Des réflexions concernant le traitement ou la valorisation des ordures ménagères pourrait également constituer un point de concertation, suivant aussi un exemple réussi de valorisation des boues d'épuration de la ville de Morteau à La Chaux-de-Fonds.

Il est toutefois à préciser que cette convention n'a pas été élaborée en concertation avec la CTJ. Une stratégie d'ensemble pour l'Arc jurassien, dans laquelle s'inscriraient les initiatives locales, reste plus que jamais nécessaire à mettre en place pour construire une vision concertée de la coopération. Elle pourrait aussi permettre à des agences techniques comme l'Audab (qui construit une vision stratégique pour 2030) de faire partager leur expérience, voire d'apporter une expertise, à des projets pour lesquels les acteurs frontaliers ont des moyens techniques plus réduits (AUD, ...). La mise en réseau des sites UNESCO s'inscrit aussi dans une logique de réflexion commune autour de la promotion de la région.

EN BREF

La coopération à l'échelle locale présente des projets multiples, des relations plus ou moins structurées et des actions qui restent méconnues des autres territoires et des échelons supérieurs.

L'Agglomération urbaine du Doubs (projet de structure juridique commune sous la forme d'un Groupement local de coopération transfrontalière) et le projet de structuration transfrontalière de deux parcs naturels autour du Doubs apparaissent comme des projets de coopération intégrée,

avec des acteurs techniques et politiques qui échangent en continu, comme l'illustre le poste d'une chargée de mission partageant son temps entre le Pays horloger et le Parc du Doubs. Sur ces deux projets, la dynamique de coopération est lancée, mais il convient d'intensifier la coopération par des projets qui se concrétisent. Au sein de l'Arc jurassien, ces deux territoires transfrontaliers figurent parmi les plus avancés.

Entre le périmètre de l'Aire urbaine et le Canton du Jura, la coopération revêt un caractère plus institutionnalisé, avec la signature de nombreuses conventions de coopération. Ces conventions permettent la mise en place d'un cadre à la coopération, mais la traduction en termes de projets est à intensifier. Les projets de ce territoire, contrairement au reste de l'Arc jurassien, concernent souvent des actions culturelles. Le transport est également une thématique importante, via la ligne ferrée Belfort-Delle, reliant le Canton du Jura au TGV et de nombreux autres actions en projet dans ce domaine. La coopération en matière d'urgences médicales permet également d'imaginer plus de synergies entre les services de santé dans cette zone.

L'Aire Mont d'Or – Chasseron se présente comme une zone où la coopération est à intensifier : les élus se connaissent à travers des groupes de travail, les techniciens un peu moins. Les actions restent limitées, définies par un principe de « politique des petits pas », selon certains élus français. Le projet de Route de l'Absinthe a bien fonctionné et les modalités d'une coopération plus poussée, potentiellement dans ce domaine, sont encore à définir.

Dans la zone du Haut-Jura et du Jura vaudois, la coopération est très ponctuelle, avec quelques interactions touristiques liées au domaine skiable commun ou la construction d'une liaison très haut débit. Le territoire, plus rural, connaît cependant des échanges croissants, notamment liés aux pratiques de loisirs des travailleurs frontaliers. La mobilité est un enjeu de coopération, liée au travail frontalier. Le potentiel le plus important est la coopération entre les deux PNR, qui est actuellement ponctuelle, mais qui pourrait gagner à s'intensifier sur les compétences communes des parcs.

Enfin, une convention de coopération a été conclue entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds. Plus largement, la coopération urbaine au sein de l'Arc jurassien présente un potentiel important, notamment entre le Réseau des villes de l'Arc jurassien, le Grand Besançon et l'Aire urbaine, en profitant des compétences techniques plus nombreuses dans ces structures (et incluant les agences d'urbanisme côté français) et sur des échanges en matière de fonctions urbaines et complémentarité des équipements structurants métropolitains entre les agglomérations de part et d'autre de la frontière, complémentarité urbain-rural dans un territoire à forte image rurale, réflexion sur les questions relatives à la gestion de l'espace urbain et à la planification spatiale

5. BILAN : UNE COOPERATION DE L'ARC JURASSIEN, CLOISONNEE, MECONNUE, TRES CENTREE SUR QUELQUES DOMAINES-CLES, ET DOTEES D'UNE GOUVERNANCE SOUS OPTIMALE

5.1 Une frontière culturelle paradoxale

- En dépit d'une langue partagée, des identités bien distinctes et de nombreux clivages culturels influençant la nature de la coopération. Des perceptions réciproques pas toujours très positives et pas toujours fondées sur une expérience concrète de l'autre.
- Un assèchement progressif de la relation humaine transfrontalière et une focalisation sur des relations fonctionnelles (emploi, commerce) ne laissant que peu d'occasions aux populations de se connaître, s'apprécier et de passer un temps ensemble, en dépit des quelques « signaux faibles » positifs.
- Une évolution politique européenne et des rapports globaux UE/Suisse venus interférer dans la relation de proximité transfrontalière franco-suisse

5.2 Une coopération focalisée sur quelques thématiques, pragmatique, à laquelle il manque une vision d'ensemble

- Des contraintes administratives spécifiques, imposées par la Confédération helvétique dans le financement de la coopération transfrontalière (critères fixés en fonction de la Loi sur la Politique Régionale) qui a progressivement entraîné une concentration thématique sans équivalent dans les autres programmes de coopération transfrontalière en délaissant des thématiques territoriales habituelles (culture, environnement, services) Des thématiques de coopération (économie, emploi, formation professionnelle ...) qui ont

mobilisé beaucoup d'énergie et de moyens au détriment des problématiques liées aux services à la population, et aux questions culturelles, sans lesquelles aucune coopération transfrontalière ne peut perdurer, faute d'un socle culturel et citoyen.

- Une coopération fonctionnaliste sans vision d'ensemble stratégique et souvent sans idéal.
- Une coopération désorganisée

5.3. Un cloisonnement marqué tant en interne qu'entre différents échelons d'acteurs engagés dans la coopération transfrontalière côté français, doublé d'une méconnaissance réciproque transfrontalière.

- Cloisonnement entre les différents niveaux de collectivités locales (en Franche-Comté) en transfrontalier avec forte méconnaissance de ce qui est réalisé à une échelle infra ou supra. Absence de vision d'ensemble du contexte transfrontalier territorial global dans lequel s'insère une action particulière. Méconnaissance de ce qui est mené dans le territoire directement voisin.
- Absence de coordination entre services des collectivités sur le transfrontalier.
- Un manque d'ingénierie, un saupoudrage des moyens humains et une absence de mutualisation de ces moyens humains
- De manière générale, identification peu fréquente d'interlocuteurs de l'autre côté de la frontière. Rares groupes de travail structurés en transfrontalier. Interactions techniques transfrontalières ponctuelles, (territoires restreints, thématiques pointues).

5.4 Une dynamique transfrontalière difficilement lisible en interne pour les acteurs de l'Arc jurassien, et sans notoriété depuis l'extérieur

- Un cloisonnement entre les différentes échelles territoriales et centralisation à l'intérieur et à l'extérieur de la CTJ. Un manque de (re)connaissance des actions de coopération localisées des niveaux infra par l'échelon supra (régional ou cantonal)
- A l'extérieur, peu de communication politique ni technique sur le transfrontalier ; pas de mise en réseau avec d'autres espaces transfrontaliers (francophones/de moyenne

montagne/industriels/ruraux) ; peu de liens avec les régions françaises voisines qui travaillent avec la Suisse (Alsace⁶⁶, Rhône Alpes). Un manque de relais en direction des pouvoirs centraux français et suisse.

- Côté suisse, notoriété forte des métropoles bâloise et genevoise, de l'Arc lémanique qui mobilisent financements, médias et attention de la Confédération, face à un Arc jurassien, de moindre importance.

5.5 La CTJ : une structure ancienne, aux limites d'utilisation de son modèle ; quels enjeux de refonte de son fonctionnement et de sa gouvernance

- Des moyens d'ingénierie dévolus à l'ingénierie, à la coordination et à l'animation, très limités et parfois non capitalisés (éparpillement des moyens dans différentes structures), ce qui nuit à la continuité des projets. Côté français, déficit de transversalité sur le transfrontalier au sein même des institutions partenaires de la CTJ
- Une structure tricéphale atypique dans le paysage des structures de gouvernance transfrontalière, la présence de l'Etat français dans le dispositif constituant un des derniers exemples du genre.
- Un fonctionnement peu lisible, très centralisé et peu participatif (positionnement dominant de la région, rivalités inter-échelons, boycott de certains territoires) ; un discours difficilement audible (notamment auprès des populations et de la société civile), une image illisible voire négative de la part des niveaux de collectivités infra et de certains acteurs socio-économiques. Une communication trop institutionnelle et technocratique.
- Côté suisse, un arcjurassien.ch parmi de très nombreuses autres structures intercantionales et intérêt des cantons (notamment Vaud et Berne) difficile à maintenir sur les questions transfrontalières. Une partie des élus d'arcjurassien.ch peu sensibilisés et peu concernés et par conséquent mobilisés.
- Une faible capitalisation des études menées et un lien techniciens-décideurs politiques à améliorer, côté français comme suisse. Une faible appropriation par le politique des travaux techniques menés (exemple de l'OSTAJ).
- Une absence de vision stratégique transfrontalière de moyen terme.
- Isolement de la CTJ à l'égard des autres grandes structures de coopération transfrontalière de niveau interrégional (région métropolitaine trinationale du Rhin

⁶⁶ Exception faite de la relation Canton du Jura, département du Haut Rhin

supérieur, CRFG, Eurorégions diverses) ou métropolitain (Grand Genève, ETB, Eurodistrict Strasbourg Ortenau, Eurométropole Lille Courtrai Tournai, etc.), et peu identifiée au niveau fédéral/national (notamment côté français.

ANNEXES

Analyse détaillée des documents de planification franc-comtois

PASE – Plan d’Action Stratégique de l’Etat en Franche-Comté, 2011

Le Plan d’action stratégique de l’Etat (juin 2011) en Franche-Comté comporte une timide dimension transfrontalière : trois actions (22, 23 et 24) concernent directement une coopération transfrontalière, à savoir une étude de l’offre de soins de part et d’autre de la frontière (qui ne sera pas réalisée, en l’absence de réponse des partenaires suisses), un centre de formation mixte franco-suisse (dont la réalisation a été reportée) et la reconnaissance des compétences et la validation des acquis de l’expérience pour les travailleurs frontaliers (en réalisant une grille de lecture commune). Ces actions transfrontalières, venant à la fin du document, sont peu significatives dans la logique globale des actions de l’Etat en Franche-Comté. En revanche cette dernière partie du document place bien l’Etat comme « porteur des coopérations avec la Suisse ».

Une action est toutefois plus développée dès le début du document : elle concerne directement les travailleurs frontaliers en souhaitant organiser une gouvernance transport pour le territoire frontalier. Cette action (la deuxième) se concrétise par l’organisation d’un groupe de travail piloté par l’Etat et la région, ainsi que par une étude sur la ligne des horlogers finançable dans le CPER. Elle ne mentionne cependant aucune concertation avec des partenaires suisses.

CPER – Contrat de Projets Etat-Région Franche-Comté 2007-2013

Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 insiste sur les 230 kilomètres de frontière que possède la Franche-Comté en commun avec la Suisse : les accords bilatéraux signés en 1999, qui ont permis la libre circulation des personnes, ont eu un impact fort sur la vie économique et sociale de la région et notamment sur la zone la plus frontalière. Si depuis plusieurs décennies la Suisse a été un pourvoyeur d’emplois important pour l’est de la région, la libre circulation des personnes a entraîné un départ de main d’œuvre vers la Suisse, accroissant les difficultés pour les entreprises franc-comtoises sur les métiers en tension, ainsi qu’une perte des jeunes ingénieurs hautement diplômés issus des écoles franc-comtoises. Le document mentionne également une concurrence exacerbée entre entreprises, du fait de l’application d’aides différentes de chaque côté de la frontière.

Ces éléments sont à corréliser avec une délocalisation croissante des entreprises franc-comtoises frontalières sous-traitantes en Suisse. Ce phénomène est à examiner à la lumière d’une crainte

d'évolution du label Swiss Made (augmentation de la quantité minimum des composants du produit fini devant être fabriqués en Suisse) : le document souligne alors la nécessité d'avoir une collaboration franco-suisse plus dynamique et l'importance « de créer les conditions d'un véritable partenariat avec les régions voisines, au premier rang desquelles la Suisse, afin de créer les termes d'un échange permettant de gagner des parts de marché. »

Une seconde problématique liée aux territoires frontaliers et par extension à la coopération transfrontalière est abordée dans le CPER : il s'agit de l'accessibilité du territoire. L'arrivée du TGV Rhin-Rhône est anticipée par la valorisation des axes de transports majeurs, assurant la continuité « entre ce réseau et les principaux territoires urbains et frontaliers, et d'autre part en optimisant le maillage entre celle-ci et les réseaux de transports existants. » Le grand projet n°8 répond à cette problématique, concernant la réouverture de la ligne Belfort-Delle qui permettra des dessertes périurbaines au sein de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard. Une modernisation plus générale des voies de transport est aussi au programme ; elle concernera les lignes Belfort – Blainville et Besançon – Le Locle.

Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif du Jura, 2006

Le développement économique du Massif occupe une grande part du document, à travers le tourisme, l'emploi et l'industrie. Le schéma est organisé en trois orientations pour améliorer la situation du Massif (Ouverture du massif, Cohésion sociale et territoriale, Développement et renforcement des dynamiques collectives). Afin de relever ces trois défis, plusieurs axes ont été définis, dont un concerne exclusivement la coopération transfrontalière et transnationale. En effet, le schéma établit qu'il faut valoriser la proximité de la Suisse comme atout fort du Massif et que pour cela, il faut notamment valoriser les coopérations entre collectivités locales suisses et françaises. Au-delà du tourisme, les mesures de coopération proposées consistent à mettre en œuvre des démarches communes concernant la protection de l'environnement, l'exploitation durable des ressources naturelles, l'urbanisme et l'équipement. Il est toutefois souligné que si « la proximité de la Suisse se traduit par des phénomènes d'attractivité et d'échanges, qui bénéficient aux deux zones frontalières [...] », des situations de concurrence créent « parfois des tensions dans les relations franco-suisse, qu'une plus grande concertation en amont pourrait contribuer à améliorer ». Le développement d'une approche plus globale des problématiques communes est ainsi préconisé, afin de gommer « l'effet-frontière » et pour favoriser la création de structures binationales (GLCT, PNR). Si ces préconisations restent très larges, elles sont à lire au regard de développements postérieurs : création de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) en 2008, projet de PNR avec une forte coopération transfrontalière porté par le Pays Horloger.

Si un mouvement est engagé en direction d'une coopération transfrontalière plus poussée, il n'existe pas de proposition concrète afin de mettre réellement en œuvre ces démarches

transfrontalières. Ainsi, la coopération proposée reste assez théorique, avec des sujets qui doivent être pensés « de façon commune ». Dans l'Arc jurassien, un seul espace de coopération de proximité est noté (Mont d'Or – Chasseron), mais les projets communs restent limités et sont à développer. Le PNR du Haut-Jura pourrait aussi, selon le document, se rapprocher de l'Espace Naturel Vaudois (devenu depuis PNR du Jura Vaudois) : l'actuelle coopération transfrontalière entre les deux parcs naturels demeure à un stade embryonnaire.

Convention Interrégionale de Massif du Jura 2007-2013

Ce document fait suite au schéma interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif du Jura qui a défini en 2006 les enjeux prioritaires pour la période 2007-2013. Ce programme détermine trois objectifs, qui se recoupent très largement (Renforcer la compétitivité du territoire du Massif, Préserver l'environnement et renforcer l'attractivité du Massif, Renforcer la structuration entre les acteurs et l'identité du territoire). Ces trois objectifs passent par l'amélioration des situations agricoles, sylvicoles, touristiques et technologiques (notamment les technologies de l'information et de la communication).

La convention interrégionale insiste sur le fait qu'une meilleure structuration du territoire est nécessaire afin de pouvoir établir une politique spécifique à la coopération. Il faut donc établir un soutien particulier pour les partenariats établis entre les acteurs franco-suisses, ce qui permettrait de renforcer la culture commune sur le territoire. Les opérations mises en œuvre dans ce but « auront un suivi régulier et un bilan annuel des programmations et des réalisations. L'évaluation pourra être conduite en lien avec celle des programmes européens (FEDER, FEADER) pour les thèmes partagés. Une instance de pilotage globale sera également mise en place pour cette évaluation. »

Le fait transfrontalier n'est pas réellement pris en compte par la Convention Interrégionale du Massif du Jura. Certaines problématiques abordées y font néanmoins référence de manière implicite. Ainsi, concernant l'agriculture, l'importance de favoriser les exportations est soulignée sans que la destination d'exportation ne soit précisée. De la même manière, il est indiqué que le développement du Massif repose sur la proximité de bassins de population importants sans que les villes concernées ne soient mentionnées. Le tourisme est aussi étudié dans ce document, qui identifie son renouveau comme passant par une meilleure attractivité de la région, mais aucun lien direct n'est fait avec un potentiel d'action commune avec la Suisse.

Néanmoins, la convention interrégionale veut faire de la frontière un élément du dynamisme du territoire. Pour cette raison, elle préconise « d'améliorer la structuration des acteurs et d'apporter

un appui à des actions permettant la structuration des acteurs du massif pour favoriser une dynamique du territoire, y compris au niveau transfrontalier. »

SRADDT – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire franc-comtois – Document d'étape, 2012

Le document d'étape du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire franc-comtois présente les territoires transfrontaliers comme peu denses mais dynamiques, connaissant des évolutions observables dans les agglomérations parce que sous influence suisse (développement résidentiel et commercial, renchérissement du foncier). Les influences suisses sont ainsi présentées comme une chance et une opportunité pour la Franche-Comté (dynamiques démographiques positives, économie résidentielle) mais avec des externalités négatives (pression sur les marchés du logement, sur les espaces naturels et sur les réseaux de transport). Le travail frontalier est ainsi « le support d'une attractivité résidentielle élevée pour une partie toujours plus importante du Haut-Jura et du Haut-Doubs » ; il permet une économie de service à la personne et en fait des territoires privilégiés en matière de chômage et de précarité. L'objectif est d'appréhender et de maîtriser les contreparties (marché logement, congestion routière) pour que les « relations avec la Suisse constituent un facteur durable de développement ».

Le grand intérêt de ce document élaboré par la région est toutefois la compréhension de deux logiques franc-comtoises, longtemps exclusives et contradictoires :

- Développement de relations de proximité et d'alliances institutionnelles, pôles de développement franc-comtois en relation directe avec l'extérieur d'une part ;
- Volonté de maintenir une cohésion régionale, les influences extérieures faisant craindre une perte de cohésion et un affaiblissement de la région d'autre part.

Ces deux logiques expliquent une tradition de posture quelque peu défensive de la Franche-Comté vis-à-vis de l'extérieur, mais le document conclut en termes positifs sur la coopération avec la Suisse : « L'affirmation de notre accroche vers l'est et vers la Suisse en particulier, constitue une opportunité que nous souhaitons saisir. Là est peut-être le tournant majeur pour l'action publique ».

Une volonté de coopération plus forte avec la Suisse est donc affirmée, comme un changement récent et un tournant à envisager pour l'action publique franc-comtoise. Ce qui permet de considérer la coopération transfrontalière comme un nouvel enjeu à développer.

SRADDT Franche-Comté – Prospective 2040, 2012

Dans la logique du document d'étape du SRADDT, la vision à 30 ans développée par le document de prospective 2040 fait rayonner la région au-delà de ses limites géographiques, puisqu'il est considéré que l'avenir industriel de la Franche-Comté se situe au minimum à l'échelle du Grand Est. Il est cependant précisé que cette orientation vers l'extérieur, qui a donc déjà débuté, s'est faite aux dépens d'une cohérence interne à la région. Si l'ouverture est considérée comme une condition nécessaire au développement de la région, c'est parce que les collaborations avec l'extérieur sont sources de potentialités multiples. Afin que ces potentialités deviennent effectives, il est nécessaire de favoriser les LGV et les liens divers avec Bâle, porte d'entrée sur le réseau des villes mondes.

Cette ouverture risque néanmoins de poser quelques problèmes, car elle est présentée par le document comme subie par les organes institutionnels, puisque ce sont les territoires qui, de manière indépendante, ont donné cette impulsion. La région Franche-Comté, dans la mesure où elle souhaite préserver sa cohésion territoriale, se doit donc d'anticiper au mieux cette ouverture transfrontalière afin d'assurer une meilleure uniformité des mesures et d'éviter un éclatement qui serait sans doute néfaste à l'organisation et à l'équilibre du territoire.

SRDE – Stratégie régionale de développement économique – Rapport de Diagnostic – Conseil Régional de Franche-Comté, 2011

Le rapport de diagnostic socio-économique présente les principaux enjeux pour la région FC et cerne très vite l'enjeu territorial transfrontalier. Selon ce document, « la Franche-Comté, située au cœur de l'Europe entre plusieurs métropoles et en proximité avec la Suisse, doit construire une politique d'ouverture et de partenariats avec ces territoires, pour agir et non pas subir. » Les frontaliers sont notamment mentionnés comme jouant le rôle d'amortisseurs pour les entreprises suisses en cas de crise (les frontaliers ont été lourdement touchés lors de la crise de 2008, faisant augmenter le chômage plus rapidement dans les zones frontalières). La nécessité d'un dialogue structuré avec la Suisse est soulignée, l'échelon régional étant considéré comme pertinent pour établir un dialogue avec les autres régions (trois pôles de compétitivité sur quatre sont bi-régionaux) et les partenaires suisses. Une meilleure gestion du programme INTERREG doit également être assurée, afin de fournir un soutien cohérent aux acteurs porteurs de projets transfrontaliers.

Le document fait également état du travail frontalier et des pertes d'actifs français au profit de la Suisse, qui s'explique parce que les bassins d'emplois sont tournés vers l'est. La Suisse fait d'ailleurs partie des premiers clients de la Franche-Comté en ce qui concerne sa production

industrielle. En revanche, les exportations franc-comtoises vont d'abord vers l'Espagne (12% des exportations), l'Allemagne (11%) et l'Italie (9%), suivies du Royaume-Uni et enfin de la Suisse, en cinquième position.

Contribution à la Stratégie régionale de développement économique (SRDE) – Diagnostic économique régional – Etat des lieux de l'économie franc-comtoise – Agence Régionale de Développement de Franche-Comté, octobre 2011

La contribution de l'ARD à la Stratégie régionale de développement économique (SRDE) fait état de l'emploi frontalier, dont il présente les caractéristiques principales :

- Les salaires des frontaliers sont supérieurs en moyenne de 50% à ceux pratiqués dans les entreprises franc-comtoises ;
- Celles-ci subissent de plein fouet la concurrence des salaires suisses : dans certains secteurs d'activités, elles ont parfois le sentiment d'être un « centre de formation » pour les Suisses, avec une raréfaction de la main d'œuvre disponible ;
- La Franche-Comté est la région (avec la région Nord – Pas-de-Calais) à compter la plus grande proportion d'ouvriers dans ses travailleurs frontaliers. Cette part est en baisse, de 65,2% à 60,4% entre 1999 et 2007 ;
- Les frontaliers sont une population jeune, 75% ont moins de 40 ans. Ils participent au dynamisme démographique des territoires frontaliers en retardant le vieillissement de la population, à la fois par leur arrivée dans le territoire (impact positif sur le solde migratoire) et par leur taux de fécondité élevé (impact également positif sur le solde naturel) ;
- Ces travailleurs ont plus souffert que les autres de la crise économique de 2008 : baisse de 15% en 2009 de la main d'œuvre travaillant dans l'Arc jurassien, mais reprise de l'activité économique en 2010 et réembauche massive des ouvriers précédemment licenciés ; début 2011, le nombre de frontaliers a dépassé de près de 4000 son niveau d'avant-crise dans l'Arc jurassien suisse (toutes régions françaises d'origine confondues). D'où un redémarrage de l'économie régionale en 2010, avec en plus un rattrapage dans l'emploi intérimaire.

Enfin, il est également à noter que malgré la proximité de la Suisse, les entreprises helvètes n'étaient qu'en quatrième position de contrôle d'établissements et d'emplois en Franche-Comté, après les groupes américains, belges et allemands (de façon globale, la région est en retard par rapport à la moyenne nationale dans l'accueil de capitaux étrangers ; cette constatation étant à nuancer par le poids important d'employeurs français comme PSA ou Alstom dans la région).

SRI – Stratégie régionale d’Innovation, 2009

Selon les principes énoncés par le traité de Lisbonne, la Stratégie Régionale d’Innovation a pour but de participer à la dynamique européenne de la connaissance. Les régions ont donc été chargées de définir leur SRI. La Franche-Comté retient plusieurs orientations, dont une concerne le caractère transfrontalier de la région, avec la proposition de « valoriser l’effet « frontières » du territoire ». Il est précisé que la Suisse est l’un des pays les plus innovants au monde et que, pour cause de frontière imperméable, la Franche Comté ne bénéficie nullement de ces innovations en matière de recherche et de formation. Ainsi, le document fait état de plusieurs propositions pour remédier à cette situation :

- Augmenter l’offre commune de formations diplômantes ;
- Missionner des individus pour qu’ils analysent et diffusent des pratiques suisses et allemandes en matière d’innovation dans le tissu local ;
- Favoriser la participation des entreprises et organismes publics franc-comtois aux manifestations économiques suisses et allemandes pour prendre appui sur les initiatives des pôles de compétitivité ;
- Favoriser les échanges sectoriels, thématiques entre chercheurs et entreprises de part et d’autre de la frontière ;
- Identifier les entreprises et laboratoires pouvant servir d’exemples et de locomotives par leurs actions actuelles.

Ce document prônant l’innovation reprend donc, au niveau transfrontalier, des thématiques connues. Il fait aussi état de l’importance de l’Allemagne et propose les mêmes stratégies concernant la coopération transfrontalière avec cette dernière. Pour la frontière suisse, l’ensemble des propositions listées ci-dessus semblent particulièrement intéressantes. Encore faut-il qu’elles soient concrétisées.

SRCAE – Schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie – Franche-Comté, 2012

Ce document préconise des orientations à suivre afin de soutenir les normes environnementales. De fait il s’intéresse aux mobilités diverses et note que les zones frontalières avec la Suisse s’inscrivent dans une tendance à la périurbanisation suite à leur essor démographique.

Le SRCAE met également l’accent sur les initiatives à prendre en mesure de transports. En effet, le trafic routier de marchandises est problématique en Franche-Comté car il ne cesse de croître suite aux décisions de l’Allemagne et de la Suisse d’établir des taxes routières (ce qui a entraîné un report de trafic).

Des mesures en rapport avec l'amélioration du report modal sont également examinées dans ce document. Ainsi la Suisse et l'Allemagne ont décidé de n'urbaniser qu'autour des axes d'ores et déjà desservis par les transports en commun (transports ferroviaires inclus). La France et les collectivités franc-comtoises sont sérieusement invitées à suivre ce type d'exemple afin d'accélérer le report modal vers les transports en commun.

SRDT – Schéma régional du développement du tourisme, 2011

La première partie du Schéma régional de développement du tourisme ne mentionne à aucun moment l'importance d'un rapprochement avec la Suisse pour le développement du tourisme franc-comtois. Il semble pourtant légitime de s'interroger sur le potentiel représenté par les Suisses comme clientèle de proximité. La labellisation « Montagnes du Jura » s'est faite sans la participation suisse.

En détaillant sa stratégie régionale, le document souligne cependant le besoin de coordonner les actions régionales avec « les interventions des autres niveaux territoriaux, en premier lieu les départements, afin de porter globalement et collectivement une politique touristique équilibrée. » Des projets transfrontaliers sont néanmoins soutenus (mais ils ne sont pas présentés comme tel) : FrancoVélo Suisse, les Grandes Traversées du Jura, les Vias Francigena et Salina.

A la fin du document, un tableau récapitule les différents marchés sur lesquels la stratégie touristique de la Franche-Comté souhaite avoir un impact. La Suisse y figure bien, notamment en ce qui concerne le tourisme urbain et culturel (sites UNESCO et villes principalement). Toutefois il n'est pas présenté de coopération touristique plus poussée.